

**UNE CRIMINOLOGIE PRAGMATIQUE DE LA VIE PRIVÉE :  
ARTICULATIONS D’HYBRIDES DANS UN ESPACE NUMÉRIQUE  
RELATIONNEL**

Patrick Savoie

Thèse soumise à la  
Faculté des sciences sociales  
dans le cadre des exigences du programme de  
Doctorat en philosophie – Criminologie

Département de criminologie  
Faculté des sciences sociales  
Université d’Ottawa

© Patrick Savoie, Ottawa, Canada, 2018

*Pour Joëlle*

## **Remerciements**

D'abord et avant tout, je tiens à remercier mon superviseur, Martin Dufresne, qui m'a accompagné tout au long de ce processus. Sans son support et son habileté à me pousser à creuser toujours plus loin, ce projet n'aurait pu être possible.

Un sincère merci à Dominique Robert pour ses conseils judicieux et son appui tout au long de mon parcours universitaire. Merci aussi à Justin Piché et Françoise VanHamme qui m'ont fourni de précieux conseils lors de ce processus.

Je remercie aussi mes parents, Aristide et Cécile Savoie, qui m'ont toujours encouragé et m'ont toujours fourni les possibilités de poursuivre mes passions. Finalement, je dois le plus grand remerciement à ma conjointe Marielle Young-Bernier qui a toujours cru en moi et qui m'a fait preuve de plus d'amour, de patience et de support que j'aurais pu souhaiter durant ce processus.

## Résumé

Qu'est-ce que la vie privée? Bien qu'il puisse sembler s'agir d'une question simple, les façons de concevoir et de définir la vie privée sont diffuses et nombreuses dans les sciences sociales et plus largement dans la société. Ce concept, celui de la vie privée, est d'autant plus important et complexe dans l'ère du numérique car il est maintenant relié aux phénomènes de la production massive d'information (c.-à-d., mégadonnées) et de la multiplication des technologies informatiques. Ces phénomènes marquent la transition de nos sociétés vers un nouveau paradigme de la technologie et de l'information dans lequel ces éléments subissent des changements qualitatifs et quantitatifs sans précédent.

Pour les sciences sociales et pour la criminologie, étudier des phénomènes sociaux comme la vie privée dans l'ère du numérique est un terrain relativement peu exploré qui présente certains défis permettant une réflexion théorique, épistémologique, ontologique et méthodologique. Le plus grand de ces défis est la place qu'on accorde aux non-humains et au contexte matériel à chacune des étapes de la démarche scientifique. L'impact et la présence des technologies dans toutes les sphères du quotidien fait en sorte qu'il est impossible de séparer le monde social du monde matériel. Cette perspective ne fait toutefois pas l'unanimité dans une communauté scientifique où la séparation entre nature et culture est encore canonique à bien des égards. Cela donne lieu à une autre tendance qu'ont les études de la vie privée, soit de tomber dans une instrumentalisation du monde matériel ou dans un discours qui positionne les objets comme étant une force déterminante du social.

Par la suite, la vie privée n'est pas seulement polysémique, elle rassemble une grande variété d'enjeux qui traversent les frontières de l'ensemble des sciences sociales.

Comme il existe plusieurs enjeux qui peuvent être considérés importants, cela fait en sorte qu'il est difficile de produire une définition universelle qui soit utile pour tous.

Un troisième défi se rattache à la méthodologie qui est généralement utilisée pour étudier la vie privée. Indépendamment de la discipline, les études de la vie privée vont généralement se concentrer sur un nombre restreint d'enjeux (p. ex. la sécurité, la surveillance, l'information). Ceci fait en sorte que plusieurs portraits partiels de la vie privée sont produits et communiquent difficilement les uns avec les autres. Par exemple, la criminologie adopte généralement un discours dénonciateur des atteintes qui sont faites à la vie privée et accorde peu d'importance à des questions comme le transfert d'information ou la gestion de services pour la population d'une ville. Ces deux questions sont pourtant centrales à l'étude de la vie privée en communications et en sciences politiques. Cette tendance à fragmenter l'étude de phénomènes sociaux selon des sujets de plus en plus restreints a pour effet de produire des analyses qui évacuent une partie de la complexité associée à la multitude d'éléments sociotechniques, qui doivent être mobilisés dans l'articulation d'une vie privée.

Afin de tenter de répondre à ces problèmes, la démarche que nous mobilisons cherche à articuler ensemble la criminologie, la technologie et la vie privée dans une approche pluridisciplinaire et plus particulièrement en fonction d'une ontologie relationnelle. En effectuant cette articulation, nous cherchons un positionnement dans un courant des sciences sociales qui vise à élargir le nombre d'objets de recherche au sein des disciplines, tout en renouant avec la complexité et la multidisciplinarité au sein de leurs démarches. Pour ce faire, deux principes structurent l'ensemble de notre approche. Tout d'abord, il est question d'adopter ce que certains ont nommé le tournant matériel en

sciences sociales. C'est-à-dire, prendre en compte la matérialité, la place des objets et les dispositifs technologiques dans la production du social. Ensuite, le second principe structurant de notre approche est celui du pragmatisme. Une approche pragmatique nous permet de délaisser l'épistémologie surplombante d'un chercheur qui tente de définir la vie privée selon des critères préétablis. Cela se fait au profit d'une posture restitutive qui rend aux acteurs le pouvoir d'expliquer leur réalité. En combinant ces principes, nous nous positionnons dans une ontologie que nous qualifions comme étant relationnelle et symétrique.

Pour réunir ces deux principes dans une démarche théorique et méthodologique cohérente, je mobilise des concepts de la théorie de l'acteur-réseau (en anglais, « *Actor-Network Theory* »; ANT) et de la sociologie de la traduction. L'ANT met en place un cadre théorique qui permet d'observer les humains et les non-humains de la même manière. La sociologie de la traduction prend la base conceptuelle de l'ANT et offre une méthode avec laquelle les acteurs humains et non-humains peuvent être observés lors du processus où ils s'assemblent, articulent et problématisent une réalité commune.

Afin d'accomplir ces objectifs et de démontrer les mérites théoriques, méthodologiques et pratiques de ma démarche, nous proposons une analyse en trois volets qui prend la forme de ce que nous nommons : visites guidées du numérique. Ces trois visites illustrent comment le processus de traduction se déroule lorsque nos observations sont effectuées du point de vue d'un guide dont le rapport au contexte matériel est différent (c.-à-d., un guide humain, un guide hybride et un guide non-humain). Dans la première visite guidée, nous observons l'acteur-réseau traduit par une firme d'experts-consultants (c.-à-d., des humains) dont la préoccupation est l'utilisation,

la gestion et le transfert de l'information contenue dans les mégadonnées. Dans la deuxième visite guidée, nous suivons des sites web, et plus particulièrement les avis en matière de protection de la vie privée qui s'y trouvent. Cette deuxième visite nous transporte directement dans l'espace numérique, où les humains et les non-humains sont présents de façon proportionnelle. Finalement, notre troisième visite nous invite à suivre les associations qui se font à chacune des étapes du transfert d'un courriel, de l'envoi à la réception, et ce dans un espace où le rôle actif des humains est secondaire à celui des non-humains. Cette troisième visite a pour but d'illustrer comment un enjeu comme la vie privée, qui peut sembler être le résultat d'une construction humaine, est en fait aussi dépendant de l'assemblage et de la forme d'un contexte matériel.

Ces visites permettent d'observer et de conclure qu'il n'existe pas une seule vie privée, mais bien plusieurs. Ces vies privées sont le produit d'assemblages résultant du travail collectif et continu d'actants à la fois humains et non-humains. En adoptant simultanément le tournant matériel et une posture pragmatique, nous proposons que la criminologie se positionne de sorte à observer des éléments du social sur lesquels son regard ne se porte pas de façon générale, tout en renouant avec la complexité. Finalement, ce regard qui est possible grâce à l'ANT permet de mieux rendre compte des interactions qui se produisent dans une société où nous sommes entrés dans une nouvelle ère technologique.

## Table des matières

Résumé.....	iv
Introduction.....	1
<b>Chapitre 1 : D'une criminologie des paradigmes à une criminologie relationnelle à l'ère des mégadonnées .....</b>	<b>6</b>
<b>1.1 Passer outre le clivage paradigmatique, vers une ontologie relationnelle .....</b>	<b>8</b>
1.1.1 <i>Une ontologie pour la criminologie?.....</i>	8
<b>1.2 La criminologie: l'Hydre des sciences sociales .....</b>	<b>13</b>
1.2.1 <i>La criminologie : une science du crime ou science qui se définit mal? .....</i>	14
1.2.2 <i>Criminologie et paradigmes .....</i>	20
<b>1.3 Renouveler la criminologie en passant par l'ontologie relationnelle .....</b>	<b>29</b>
<b>1.4 Une criminologie qui s'inspire des STS .....</b>	<b>33</b>
1.4.1 <i>Illustrations d'une ontologie relationnelle : des STS jusqu'à l'ANT.....</i>	33
1.4.2 <i>L'ANT en criminologie : un renouvellement dans une ontologie relationnelle symétrique .....</i>	40
<b>1.5 Faire le lien entre criminologie et technologie.....</b>	<b>45</b>
1.5.1 <i>La vie privée : technologies et information .....</i>	46
<b>Chapitre 2 : Problématiser la vie privée .....</b>	<b>55</b>
<b>2.1 La vie privée : recenser et problématiser un sujet en vogue.....</b>	<b>56</b>
2.1.1 <i>La vie privée comme analogie pour la séparation entre le privé et le public .</i>	60
2.1.2 <i>La vie privée et la sécurité .....</i>	67
2.1.3 <i>La vie privée et la surveillance .....</i>	70
2.1.4 <i>La vie privée et la technologie .....</i>	73
<b>2.2 L'évolution d'un lieu pour étudier la vie privée : de la naissance du web aux mégadonnées, en passant par le 2.0.....</b>	<b>78</b>
<b>2.3 Retour et réflexion sur une criminologie de la vie privée dans une ontologie relationnelle .....</b>	<b>85</b>
<b>Chapitre 3 : Cadre théorique.....</b>	<b>88</b>
<b>3.1 Théoriser la vie privée : cheminement vers un tournant matériel et une approche socio-technique .....</b>	<b>89</b>
<b>3.2 Le choix d'un paradigme, le choix d'une réalité.....</b>	<b>92</b>
3.2.1 <i>Du positivisme aux théories critiques et au réalisme .....</i>	93
3.2.2 <i>Le constructivisme et le relativisme .....</i>	95
3.2.3 <i>Approfondissement de l'appropriation critique des technologies .....</i>	97
3.2.4 <i>Constructions sociales de la technologie.....</i>	108
3.2.5 <i>Vers l'ontologie relationnelle, incompatibilités et problèmes théoriques .....</i>	111
<b>3.3 Situer l'acteur dans une démarche pragmatique et une ontologie relationnelle .....</b>	<b>114</b>
3.3.1 <i>Vers l'ANT : un détour par l'ethnométhodologie .....</i>	115
3.3.2 <i>Un dernier arrêt avant l'ANT : quelques réflexions au sujet du pragmatisme .....</i>	117
3.3.3 <i>La sociologie de l'acteur-réseau .....</i>	119
<b>Chapitre 4 : Démarche méthodologique et stratégie d'analyse .....</b>	<b>131</b>
<b>4.1 Une méthodologie ANT : combiner et compléter .....</b>	<b>132</b>
4.1.1 <i>L'analyse par questionnement analytique .....</i>	133

4.2 Une démarche qualitative de l'ANT : le statut des actants et du langage .....	135
4.3 Opérationnalisation de l'observation .....	140
4.4 Le matériau empirique : trois visites guidées .....	149
4.5 Les techniques de cueillette, questions éthiques et échantillonnage .....	151
4.6 Stratégie d'analyse et statut des données .....	158
<b>Chapitre 5 : Analyse et présentation des résultats .....</b>	<b>162</b>
5.1 Introduction des visites guidées .....	163
5.2 Première visite guidée : les experts du Canadian Digital Media Network ....	165
5.2.1 Le rapport de Nordicity .....	165
5.2.2 La première section du rapport de Nordicity : une problématisation des mégadonnées et un intéressement d'actants .....	167
5.2.3 Les études de cas : enrôlement et mobilisation .....	175
5.2.4 Étude de cas : le transport urbain .....	176
5.2.5 Section 3 : la vie privée et la confiance publique .....	180
5.3 Une deuxième visite : l'avis de vie privée et le site web du CDMN .....	182
5.3.1 Observer et décrire les non-humains d'une page web : le cheminement d'un usager .....	185
5.3.2 Deuxième visite, partie deux : la politique en matière de vie privée du CDMN .....	187
5.4 Troisième visite : suivre un courriel .....	197
5.4.1 Google et la vie d'un courriel .....	200
5.4.2 Le premier site : la maison de l'utilisateur .....	201
5.4.3 Le second site : dans les centres de données de Google .....	203
5.4.4 Le troisième site : chez le destinataire .....	207
<b>Chapitre 6 : Trois vies privées plutôt qu'une? .....</b>	<b>210</b>
6.1. Entrer dans la complexité : Un retour sur la problématisation et sur nos trois visites .....	212
6.1.1 Une vie privée universelle? .....	220
6.1.2 La vie privée et l'information; apports de l'ANT et du tournant matériel ....	221
6.2 Un plaidoyer pour une criminologie plus complexe .....	229
6.3 Limites .....	234
6.3.1 Difficulté à généraliser versus analyse du processus .....	235
6.3.2 Risque de se perdre dans la complexité : que faire avec trop d'actants, trop de réseaux et éventuellement trop de vies privées .....	237
6.3.3 On s'arrête où? .....	239
<b>Conclusion et directions futures .....</b>	<b>241</b>
<b>Références .....</b>	<b>245</b>

## **Introduction**

Nous vivons dans un monde « hyper-connecté », un monde de « big data » où les frontières entre le réel et le numérique deviennent floues. Ainsi, il n'est pas surprenant que le déplacement de ces frontières s'accompagne d'un débat de société sur ce qu'est la vie privée et sur les manières de la protéger. Or, il existe déjà une quantité extraordinaire d'écrits scientifiques sur le sujet si bien qu'il serait quasi-impossible de tous les recenser. À quel point est-il pertinent d'ajouter quelques pages de plus à cette immense bibliothèque?

Plutôt que d'en ajouter, il semble intéressant de renverser la question et de songer aux raisons pour lesquelles nous effectuons tous de la recherche et afin de réfléchir aux possibilités qui nous sont offertes par ce nouveau contexte.

Il y a sans doute toutes sortes de motivations qui peuvent expliquer l'intérêt pour le travail académique. Il peut s'agir de se dépasser soi-même, de chercher à satisfaire une certaine curiosité, du désir de découvrir un terrain inexploré, de dire quelque chose qui n'a pas encore été dit ou même d'expliquer ce qui est demeuré jusqu'alors inexplicable. Notre démarche n'est pas exceptionnelle. Elle vise à contribuer au développement du savoir en explorant un terrain assez familier, même plutôt à la mode, mais d'une manière moins conventionnelle. Nous proposons d'explorer un phénomène, la vie privée, d'une façon qui n'est pas habituelle en criminologie, mais qui inspire un nombre grandissant de chercheurs.

Nous allons donc nous pencher sur la question de la vie privée. Mais nous ne chercherons pas à la redéfinir ou à déterminer le mot juste à son sujet. Il ne s'agit pas d'un effort d'enquêter les modulations d'une définition universelle de la vie privée à la suite d'une situation inusitée, à la lumière d'un scandale ou suivant l'adoption d'une nouvelle loi. Plutôt, il s'agit d'élaborer une réflexion épistémologique et ontologique au sujet de la place et du rôle de la criminologie en tant que discipline des sciences sociales dans la production de connaissances au sujet de la vie privée.

En d'autres mots, nous examinerons comment des criminologues problématisent leurs objets de recherche et donnent forme aux savoirs qu'ils produisent. Nous cherchons ainsi à mettre en lumière certains aspects de la théorisation criminologique et ses ontologies. Cela nous permettra de faire l'exercice d'une forme de criminologie moins conventionnelle. Cette démarche n'a pas la prétention de réinventer la ou les criminologies, mais elle a l'ambition de contribuer à avancer une criminologie moins familière qui implique de penser différemment les objets, aussi dans une certaine mesure les méthodes et les questions de recherche.

Afin de contribuer à repousser les limites de la discipline, nous allons explorer comment la criminologie peut se faire autrement en intégrant certains apports des « *science studies* » et du pragmatisme. Plus particulièrement, nous porterons notre regard sur la théorie de l'acteur-réseau (en anglais, « *Actor-network Theory* »; ANT) et ses implications ontologiques pour la discipline. En proposant une ontologie radicale qui effectue une jonction entre le pragmatisme et un tournant matériel, l'ANT offre la possibilité de faire une criminologie qui est à la fois restitutive du statut d'experts des acteurs en situations sociales, tout en montrant une sensibilité particulière aux objets et au contexte matériel dans lequel ils se trouvent. Bien entendu, vouloir explorer les limites d'une discipline ne devrait pas être compris comme étant un rejet systématique des antécédents criminologiques ou encore une dénonciation des pratiques traditionnelles de la discipline. Le questionnement qui nous sert de guide prend plutôt souche dans une curiosité à savoir : que se passe-t-il lorsque la criminologie se permet de regarder au-delà de ses objets classiques et avec un regard différent sur la réalité? Quels sont les projets alternatifs auxquels la criminologie est en mesure de participer?

Afin de contribuer au renouvellement de la criminologie et dans le but de faire progresser le projet des criminologues qui font appel à l'ANT, nous avons choisi de jeter un regard nouveau

sur la vie privée, un sujet d'actualité qui fait l'objet de maintes recherches. Cependant, comme nous y avons fait allusion, nous n'explorerons pas la vie privée comme le ferait une criminologie classique en étudiant des instances de crimes qui s'y rattachent. La démarche qui suit ne traite pas de cas de vol d'identité, de porno-vengeance ou de cyber harcèlement. Afin de mettre en lumière l'intérêt d'une criminologie qui est à la fois pragmatique et objective, nous proposons de prendre un pas de recul vis-à-vis les crimes et châtiments, afin d'étudier la vie privée comme un phénomène sociotechnique spécifique à l'ère numérique et dont les ramifications et les impacts s'étendent au-delà des habitudes disciplinaires de la criminologie. En d'autres mots : Qu'est-ce qu'une criminologie qui se situe dans une ontologie relationnelle (c.-à-d. qui est pragmatique et qui adopte le tournant matériel) peut apporter à la compréhension de la vie privée dans un monde où les frontières du réel et du numérique sont de plus en plus floues?

Nous tenterons de répondre à cette question et pour ce faire nous allons problématiser progressivement notre objet de recherche en deux temps. Tout d'abord, nous examinerons les fondements épistémologiques et ontologiques de la criminologie en essayant de dépasser le débat paradigmatique pour aller vers une ontologie relationnelle. Par la suite, nous poursuivrons notre problématisation avec un deuxième volet dans lequel il sera question de recenser les écrits au sujet de la vie privée afin de déterminer la contribution que nous pourrions apporter au terme de la démarche que nous proposons. À la suite de cette problématisation qui nous donne les assises d'une exploration de la vie privée dans une ontologie relationnelle, nous détaillerons les fondements de notre cadre théorique. Nous examinerons attentivement les façons par lesquelles une série d'appareillages théoriques aux prises avec le débat paradigmatique, ainsi que des théories pragmatiques, se sont appropriés la question d'étudier la technologie. En contrastant ces théories avec ANT et en explorant les concepts clés de cette dernière, nous verrons dans quelle

mesure elle contribue à la possibilité d'observer le monde différemment. Outre cette possibilité de voir « autre chose » et de faire de la sociologie différemment, nous verrons comment l'ontologie associative Latourienne nous invite à observer le monde numérique non pas comme une parade d'objets techniques qui se multiplient (téléphone intelligent, ordinateur, maison intelligente...) mais comme des réagencements sociotechniques qui donnent forme à notre réalité.

Afin de contrebalancer le manque de consensus et la nature encore émergente de l'ANT et afin d'explorer un corpus empirique diversifié (composé de documents, de sites web et de contenu audio-visuel), nous combinerons deux méthodologies de façon complémentaire. En combinant à la fois une méthode d'analyse des propositions et une opérationnalisation du processus de traduction, nous procédons à une analyse par questionnement analytique dans trois terrains distincts. Ces terrains, que nous nommons « visites guidées », se situent dans un rapport d'une firme de consultants, dans un site web d'experts canadiens de la vie privée et dans une vidéo détaillant le transfert d'un courriel.

Au terme de ce processus, nous sommes en mesure de proposer une réflexion critique des apports d'une criminologie ANT qui se situe dans une ontologie relationnelle. Réflexion qui se centrera d'ailleurs autour des questions de la complexité en recherche en sciences sociales et de l'intérêt inhérent d'un effort de renouveler la criminologie et de multiplier des pistes d'action pour une criminologie qui se veut « critique ».

## **Chapitre 1 : D'une criminologie des paradigmes à une criminologie relationnelle à l'ère des mégadonnées**

Dans ce premier chapitre nous allons étayer la première partie de notre problématisation, soit les enjeux et les possibilités paradigmatiques et ontologiques en criminologie. Dans le second chapitre, nous allons nous pencher sur différentes manières de penser la vie privée afin d'en dégager les limites et de montrer l'intérêt d'une démarche d'ontologie relationnelle. Ces deux chapitres constituent la problématisation de ce manuscrit.

Callon (1986) disait que problématiser c'est connecter des éléments ensemble afin de les présenter comme un tout qui est articulé et cohérent. Comme dans le corps humain, les articulations permettent de connecter les os ensemble en une structure qui peut fonctionner et être mobile. De la même façon, problématiser une question sociale est l'effort de connecter une série d'éléments en montrant comment et pourquoi ceux-ci sont reliés. Dans ce premier chapitre, nous allons faire trois choses. D'abord, nous allons reprendre le débat paradigmatique en sciences sociales et en criminologie pour soulever l'intérêt d'une ontologie relationnelle. Ensuite, nous allons voir comment certains travaux de la tradition des Science Studies ont traversé ce débat et comment ils inspirent certains criminologues. Enfin, dans une troisième partie, nous allons essayer de montrer la pertinence et l'intérêt d'une criminologie relationnelle de la vie privée à l'ère des mégadonnées.

Comme toute discipline, la criminologie possède un certain nombre de repères avec lesquels elle aime aborder ses questionnements. Disons qu'il y a en criminologie des façons de faire qui reviennent constamment. Ainsi, il n'est pas étonnant que des criminologues aient tendance à opérer une catégorisation des recherches criminologiques en fonction de leur positionnement et de leur posture vis-à-vis un débat paradigmatique entre positivisme et constructivisme ou bien entre ce que certains nomme la criminologie du passage à l'acte et la criminologie de la réaction sociale (Cartuyvels, 2007, Pires, 1993). Bien sûr, il existe de

nombreuses exceptions, comme le montre Carrier (2006), mais il n'en demeure pas moins que le clivage paradigmatique permet de regrouper une majorité de travaux. Comme nous le verrons plus loin, ce clivage permet aux chercheurs et à leurs lecteurs de constater quels sont les forces et facteurs à considérer pour produire une explication du social. Cette adhésion à l'un ou l'autre des paradigmes nous mène dans un débat à propos de la préséance qui doit être accordée soit à la nature, soit à la culture, du point de vue de la recherche. Concrètement, cela nous mène à voir soit le crime en tant que phénomène indépendant qui existe dans la nature, soit en tant que construit humain. Ce débat est bien établi en sciences sociales, mais qu'en est-il si nous laissons ces questions de côté et tentons d'observer autre chose en brouillant cette séparation nature-culture? C'est par cette voie que certains ont tenté de contourner le débat nature/culture, au profit d'une réflexion ontologique au sujet de la composition du réel et du social.

La première étape de la démarche que nous vous proposons est d'examiner ce qu'est et ce que fait la criminologie. Pour ce faire, nous interrogerons tour à tour son ontologie, son positionnement dans les sciences sociales et ses théories.

## **1.1 Passer outre le clivage paradigmatique, vers une ontologie relationnelle**

### *1.1.1 Une ontologie pour la criminologie?*

Selon Ogien (2004), les sciences humaines et sociales ont un rôle précis à jouer, soit de « nous dire ce qui *est*, en ce qui concerne l'architecture et le fonctionnement de l'esprit ou des sociétés » (p.589). Ce rôle réfère à la question ontologique à laquelle nous sommes continuellement confrontés en tant que chercheur en sciences sociales : Qu'est-ce que la réalité? En d'autres mots, comment pouvons-nous définir ce qui relève du réel ou non. Cette définition du rôle des sciences sociales, fournie par Ogien (2004) se rattache à ce que Norton (1976)

considère comme étant une vision traditionnelle de l'ontologie, soit « *Things are what they are because of their essential properties. Thus, ontology is a process of discovery. The correct world-view is the world-view, which is discovered in the already existing objects and their relationships.* » (p.108). En d'autres mots, le rôle de la science est de déterminer ce qui est constitutif de la réalité, ce qui existe et tout bonnement, ce qui nous entoure. Bien entendu, les façons de découvrir les compréhensions [*world-view*], comme le dit Norton, sont variées et peuvent mener à des divergences au niveau de la façon d'expliquer le réel. En fait, pour Norton (1976), la question ontologique a mené à une séparation entre deux postures distinctes dans les sciences sociales. Une première posture, que l'on peut qualifier d'essentialiste, avance que les éléments de *l'être* (ce dont est fait le réel) sont antérieurs au langage humain et ont des propriétés qui sont immuables. C'est-à-dire une réalité ontologique « out there » qui existe indépendante de l'expérience humaine. Une deuxième posture qui considère plutôt que les éléments de *l'être* (ce dont est fait le réel) sont le résultat de conventions humaines, qu'ils sont issus du langage par lequel nous les nommons et que la réalité est le résultat d'une construction sociale (Berger et Luckmann, 1989). Delanty (2005) nous rappelle que cette division relève d'un double débat philosophique et méthodologique avec lequel les sciences sociales sont aux prises. C'est-à-dire qu'en penchant d'un bord ou de l'autre du spectre entre essentialisme (c.-à-d., positivisme) et constructivisme, les scientifiques sociaux sont amenés à se prononcer non seulement sur ce qui constitue leur réalité, mais aussi sur les moyens (épistémologiques) par lesquels ils sont en mesure d'accéder à cette réalité et enfin, s'ils croient être en mesure de la décrire, de l'expliquer ou de la comprendre. Nous reviendrons plus bas à l'importance de cette divergence épistémologique en criminologie et aux raisons pour lesquelles elle joue un rôle central dans les filiations paradigmatiques et théoriques de la discipline.

Dans un ouvrage comme celui proposé par Berthelot (2001), l'élément commun qui unit les sciences sociales peut être compris comme étant un désir de problématiser, c'est-à-dire d'expliquer les relations entre des « actants »<sup>1</sup>, de voir ce qui se connecte ensemble pour donner une forme à la réalité (indépendamment de ce que nous insérons dans notre compréhension de ce qu'est cette réalité). Ce qui crée la diversité au sein des disciplines est une modulation de trois éléments qui caractérisent ces actants et leurs interactions ou comme le présente Kosmopoulos (2002) : « le nom qu'on leur donne (agents, acteurs, locuteurs, forces sociales, voire institutionnelles), le niveau d'analyse privilégié (celui des structures ou celui des processus) ou la forme explicative retenue (modélisation ou récit) » (p.2). En d'autres mots, en tant que scientifiques sociaux, lorsque nous présentons notre vision du monde, nous identifions qui s'y trouve, qui ou quoi est influent et de quelle façon la réalité est façonnée et finalement, dans quelles circonstances est-il possible d'observer cette réalité (c.-à-d. est-elle faite ou en train de se faire).

L'importance de comprendre la dynamique entre ces trois éléments présentés ci-haut serait donc de permettre au chercheur de statuer sur ce que sont les vecteurs de changement dans une société (c.-à-d., d'être en mesure d'identifier les éléments qui sont responsables, voir déterminants, de la mise en forme du réel). Schurman et Kelso (2003) vont soutenir cette position en conceptualisant cet objectif sous-jacent des sciences sociales (i.e. de déterminer ce qui donne forme à la réalité) de sorte que :

Si les déterminismes existent –biologiques, environnementaux, historiques, culturels, sociaux–, ils ne suffisent pas à la saisie des phénomènes sociohumains. Car ils ne

---

<sup>1</sup> Chez Berthelot (2001), la problématisation sert à formuler ce qu'il nomme des schèmes d'intelligibilité. Bien que nous ne mobiliserons pas cette voie proposée par Berthelot (2001), nous sommes d'accord sur l'importance de la « problématisation » au sein de la démarche scientifique et nous ferons ainsi notre présentation de la vie privée plus loin dans ce chapitre.

permettent pas d'aborder le travail constant de production de sens qui caractérise notre humanité. L'approche compréhensive se focalisera donc sur le sens : d'une part, les êtres humains réagissent par rapport aux déterminismes qui pèsent sur eux ; d'autre part, ils sont les propres créateurs d'une partie de ces déterminismes. (p.57)

Cette position permet d'entrevoir le jeu d'équilibre avec lequel nous demeurons inévitablement aux prises dans une telle conception ontologique du monde où l'enjeu est de déterminer le degré de causalité entre les éléments qui se trouvent devant nous.

De façon encore plus fondamentale, la séparation entre ces deux positions fait entrer les sciences sociales dans une ontologie et un débat dualiste qui est repris de diverses façons. Certains, comme Delanty et Turner (2011) vont formuler cette dualité comme étant le résultat d'une séparation entre nature et culture, c'est-à-dire entre le monde matériel et le monde humain et vont expliquer qu'il s'agit d'une tension entre les forces qui sont en mesure d'influencer la réalité, entre ce qui est immuable et ce qui est éphémère. Cette présentation de l'ontologie en sciences sociales n'est toutefois pas unanime et nous trouvons d'ailleurs dans les écrits de Barad (2007) une explication à la fois de la raison d'être de cette présentation et des possibilités offertes à ceux qui sont prêts à regarder ailleurs et autrement :

« The asymmetrical faith we place in our access to representations over things is a historically and culturally contingent belief that is part of Western philosophy's legacy and not a logical necessity; that is, it is simply a Cartesian habit of mind. It takes a healthy skepticism toward Cartesian doubt to be able to begin to see an alternative.<sup>17</sup> it is possible to develop coherent philosophical positions that deny the basic premises of representationalism. A performative understanding of natural/cultural practices is one alternative. Performative approaches call into question representationalism's claim that

there are representations, on the one hand, and ontologically separate entities awaiting representation, on the other, and focus inquiry on the practices or performances of representing, as well as the productive effects of those practices and the conditions for their efficacy. A performative understanding of scientific practices, for example, takes account of the fact that knowing does not come from standing at a distance and representing but rather from a direct material encasement with the world » (p.49)

Si le réflexe occidental est de séparer le monde entre nature et culture, entre objet et humains, entre matériel et social, alors il existe des possibilités intéressantes dans un effort de briser nos habitudes de chercheurs. Tout au long de ce manuscrit nous nous inspirerons de cette perspective afin d'orienter notre questionnement et notre démarche. Nous refuserons d'une part cette séparation entre nature et culture et d'autre part nous insisterons sur les actions directes qui sont posées et qui façonnent notre nouvelle réalité hybride (socionaturelle?). Avant d'y arriver sur le plan théorique et afin de pouvoir nous situer, nous devons tout de même prendre le soin d'explorer davantage le contenu de la criminologie.

Évidemment, comme nous le verrons dans la suite des choses, l'ontologie dualiste est bel et bien présente en criminologie et c'est avec elle que nous tenterons de montrer comment il est possible de penser passer vers une ontologie différente. Avant de procéder, bien entendu, il faut être clair que l'argument avancé ici et par la suite n'est pas que la dichotomie épistémologique et l'ontologie dualiste représente un quelconque problème en soi. Rien n'empêche ou ne devrait empêcher un chercheur d'étudier et de s'intéresser à des sujets qui sont soit purement humains ou purement naturels. Cependant, cette séparation pose un certain nombre de limites au plan analytique. Qu'en est-il si nous refusons d'opter pour une ou l'autre de ces deux positions pour y préférer une position mitoyenne ou encore une position hybride? Plus précisément, si nous

postulons que ces deux mondes ne sont pas séparés, mais qu'ils ne forment qu'un monde. C'est ce que nous allons explorer en examinant comment certains criminologues ont tentés de passer vers une ontologie qui sort du dualisme. Cependant, avant d'y arriver, nous examinerons davantage la composition identitaire du panorama théorique en criminologie.

## **1.2 La criminologie: l'Hydre des sciences sociales**

Dans la mythologie Grecque, Héraclès fut confronté à l'Hydre de Lerne, un monstre hybride composé d'un corps de chien et de multiples têtes de serpent. Bien que nous n'ayons pas nécessairement de héros et que l'objectif n'est pas de vaincre un monstre, il est néanmoins possible de comparer la criminologie à cette créature mythique. La criminologie, tout comme l'hydre, est composée de plusieurs éléments distincts, possède plusieurs têtes et il peut parfois être difficile de savoir comment l'approcher ou comme le présente Pires (1995), la criminologie est difficile à délimiter et à définir :

« On ne s'entend pas sur le statut de science autonome, le consensus sur ses objets a toujours été éphémère et partiel, la détermination de sa date de naissance fait l'objet de discussions interminables (...). En plus, le nom même de « criminologie », qui a été inventé dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, n'a pas été la seule appellation, ni probablement la première, par laquelle on a désigné ce savoir ». (p.16)

Ces désaccords quant à maints aspects de de la criminologie font d'ailleurs en sorte qu'il est plus judicieux à partir de maintenant de référer « aux » criminologies plutôt qu'à « la » criminologie.

C'est cette nature diverse et conflictuelle permet d'ailleurs d'expliquer pourquoi les explications du crime ou de la déviance ont changé de cible et d'objet avec une certaine

régularité lors du dernier siècle. Entre autres, les causes du crime ont été situées dans la biologie individuelle, dans la géographie urbaine, dans l'organisation de la société, dans l'interaction entre les individus. Ces explications, qui gagnent et qui perdent en popularité durant un certain temps, se rajoutent systématiquement à l'ensemble cumulatif des explications et tout comme l'hydre elles ajoutent des « têtes » à la discipline.

Dans la prochaine partie de ce chapitre, nous explorerons comment la criminologie s'est constituée, comment elle se définit, quelles sont ses théories, quels sont ses objets, bref quelles sont ses ontologies. En effectuant cette mise à plat de la discipline, nous serons en mesure de mieux comprendre pourquoi certains tentent encore d'en découvrir les frontières, voire de cerner son identité et, parfois, de l'amener à se renouveler.

Il ne s'agit pas de faire toute l'histoire de la criminologie qui est une discipline incroyablement vaste et prolifique. La synthèse qui suit se veut plutôt une présentation des criminologues qui se penchent sur l'idée de définir la criminologie par son objet, par ses paradigmes et par ses théories.

### *1.2.1 La criminologie : une science du crime ou science qui se définit mal?*

Qu'est-ce que la criminologie? Comme nous l'avons vu, il s'agit d'une question fortement discutée et débattue. Au Canada, et plus particulièrement au Québec, nous avons un exemple de cette difficulté dans le long processus qui a mené à l'institutionnalisation universitaire de la criminologie comme discipline autonome (Poupart, 2004). Plus récemment, dans le contexte de la création d'un ordre professionnel des criminologues, il a été débattu de savoir si la criminologie est clinique ou analytique et si elle fait place à la théorie critique (Quirion et al, 2018). Le processus, qui fut animé par des débats parfois houleux et dont le résultat ne fait

toujours par l'unanimité au sein de cette communauté de criminologues, a mis en évidence l'insécurité que semblent avoir les criminologues lorsque vient le temps de trancher catégoriquement sur le contenu de leur discipline.

Ce même débat a aussi pris place au sein de la criminologie Française. Le débat se centrant encore plus spécifiquement sur la place de la criminologie à titre de science qui possède une certaine autonomie épistémologique et qui peut agir comme une discipline indépendante de la sociologie ou bien de l'anthropologie (Kaminski, Mary et Cartuyvels, 2013). Selon Carrier et Chantraine (2009), la criminologie est prise entre une identité qui nécessite l'apport d'autres disciplines et le désir d'une spécificité qui lui est propre :

La criminologie critique œuvre toujours en même temps « pour » la criminologie, en ce sens qu'elle croit à la fécondité d'une approche pluridisciplinaire, et, pour reprendre le mot de Stanley Cohen, « contre » la criminologie (*against criminology*) parce que sa terminologie même et son éventuelle institutionnalisation universitaire risquent toujours de produire la représentation selon laquelle le « crime » constituerait un phénomène social si spécifique que seuls des experts patentés pourraient en comprendre la nature véritable et la substantifique moelle. (p.3)

Dans ce cas, l'espoir est de faire sortir la criminologie d'un certain isolationnisme auquel une définition par le biais du « crime » risque de nous confronter. Logiquement, en cherchant à tailler sa place, certaines criminologies auraient donc tenté de se définir par le crime en en faisant un concept niche et protégé. Dans un autre ordre d'idée, Rigakos & Frauley (2011), vont plutôt suggérer que la criminologie se définit mal en raison de son expansion rapide, de sa popularité et de l'argent facile qui découle du grand nombre de demandes d'admission dans ses programmes universitaires. Pour eux, la criminologie n'a pas eu le temps de suivre un processus de

maturation intellectuel, ce qui a fait d'elle une discipline qui est confuse quant à son épistémologie et son ontologie (p.243). Pour Rigakos & Frauley (2011), ceci fait en sorte que l'état actuel de la criminologie en est un dans lequel tous et chacun se battent pour définir ses objets de recherche, son rôle dans la société et comment ses membres vont communiquer et enseigner la discipline. Dans chacun des cas, ces criminologies cherchent encore à discerner ce noyau embryonnaire promis par une définition du crime.

Bien avant les auteurs que nous venons d'examiner, Shearing (1989) avait déjà mis de l'avant l'idée que la criminologie est une discipline qui se définit mal. Pour celui-ci, il suffit de regarder où se situent les départements de criminologie dans différentes universités (p. ex. en sociologie, en psychologie, en droit) pour se rendre compte qu'elle est vagabonde dans la communauté scientifique et dans les sciences sociales avec lesquelles elle est généralement associée<sup>2</sup>.

Shearing (1989) rattache cette confusion en partie à une crise identitaire qui met en opposition ce qu'il nomme la criminologie et la « crime-ologie ». La crime-ologie est la forme de la discipline qui sature la culture populaire et qui est réduite à l'étude de comportements spécifiques facilement identifiables comme étant des crimes. C'est cette vision de la criminologie qui fait en sorte que les cours d'introduction à la criminologie sont généralement peuplés d'étudiants qui rêvent d'étudier les tueurs en série et d'interviewer le prochain Hannibal Lecter. Selon Lovell (2001), ce phénomène serait tout à fait normal car la culture populaire qui sensationnalise le crime est l'un des outils privilégiés dans les salles de classe. Pour Shearing (1989) considérer la discipline de la sorte mène à des insatisfactions pour les criminologues qui se sentent pris dans les carcans imposés par les délits qui font la une des journaux et par un

---

<sup>2</sup> Même son inclusion dans les sciences sociales est parfois contestée par ceux qui préfèrent considérer la criminologie comme une science criminalistique.

impératif de s'auto-définir en fonction de ce qu'est « le crime ». Afin d'illustrer ce malaise, Shearing (1989) va mettre de l'avant sa propre expérience qui est, selon lui, commune aux chercheurs de la discipline : on commence par étudier un crime et on se rend rapidement compte que la nature du monde et la façon par laquelle les phénomènes sont interconnectés, fait en sorte que notre objet de recherche (c.-à-d. le crime) n'est pas un élément qui peut être isolé et servir de point déterminant dans l'explication de la réalité. Cette première démarche fait alors place à une explication qui positionne le crime comme étant un symptôme plutôt qu'une cause de problèmes dans la société (Anderson, 2016). Ce serait d'ailleurs pour cette raison, ajoute-t-il, que plusieurs criminologues préfèrent publier leurs articles dans des revues extérieures à la discipline, y trouvant plus d'affinités qu'avec les publications strictement criminologiques.

Pour d'autres, si la criminologie se définit mal, c'est parce que son besoin de se définir par le « crime », fait en sorte qu'elle occupe une place particulière dans les sciences sociales. Barton, Corteen, Scott et Whyte (2007) vont décrire la criminologie actuelle comme étant une discipline largement isolationniste, autoréférentielle et qui se perpétue dans ses propres objets. Pour eux: « *Criminology remains largely a self-referential, self-perpetuating practice that lacks the ability to look outside itself* » (Barton et al., 2007; p.2). Ces auteurs vont expliquer que ces tendances sont en grande partie due au fait que les formes dominantes de la criminologie sont celles qui font d'elle une discipline qui est menottée par les lois et les institutions étatiques auxquelles elle doit constamment faire référence. Hirschi (1993) avait d'ailleurs souligné qu'une certaine forme de la criminologie s'est développée en raison d'un intérêt gouvernemental pour comprendre ses propres institutions juridiques, ce qui en fait, dit-il, une discipline « administrative ». Pour Barton et ses collaborateurs (2007), c'est cette position référentielle vis-à-vis l'administration étatique

de la justice qui fait en sorte que la criminologie a besoin de se réinventer ou de développer, tel que le suggère Young (2011), un nouvel « imaginaire criminologique ».

Comment se fait-il que ce type de criminologie soit aux prises avec cette dépendance administrative? Agnew (2011) présente une hypothèse selon laquelle la criminologie est fondamentalement différente des autres disciplines des sciences sociales. Cette différence découlerait du fait que, de façon générale, les sciences ont plusieurs objets et sujets de recherche qu'ils étudient selon une perspective commune. Agnew (2011) donne l'exemple de la sociologie qui peut étudier le racisme, l'éducation ou la musique, mais à chaque fois en le faisant selon les dimensions sociales. La criminologie, selon cette typologie, serait une discipline avec un seul objet de recherche commun (le crime) qui est ensuite étudié selon toute une série de perspectives (sociologique, biologique, psychologique). Cette explication, qui se rapproche de la « crime-ology » définie par Shearing (1989), fait en sorte qu'il est difficile d'avoir une discipline unifiée. Agnew (2011) va aussi ajouter, comme plusieurs autres criminologues, que les criminologies se trouvent largement limitée en fonction de la définition du crime qui est dictée par les lois d'une société, bref par le droit. Dès lors, vouloir déterminer une théorie, une méthodologie ou une ontologie qui soient propres à l'ensemble des criminologies, est un exercice futile car elle est dépendante de la forme de l'état (voir notamment Michalowski, 2009).

Cette réalité administrative peut par ailleurs donner lieu à des réactions variées au sein des criminologies. D'une part, un auteur comme Ashworth (2011) va embrasser ces caractéristiques et promouvoir une criminologie qui prend la forme d'une étude de la justice criminelle (c.-à-d., « *criminal justice* ») et qui va se définir et définir ses objets en fonction du contenu et des pratiques des institutions juridiques. D'autre part, un criminologue comme Stanley Cohen (1988) dénonce cette tendance et réclame que la criminologie se redéfinisse autrement, soit par une

expansion de ses objets de recherche au-delà d'une catégorisation du crime. Cohen (1988) stipule d'ailleurs qu'en étant tombé dans ce piège administratif, l'étendue de la criminologie se limite à trois questions : « *Why are laws made? Why are they broken? What do we do or what should we do about this?* » (p.9), ce qui est insuffisant pour rendre compte des problèmes sociaux plus larges auxquels la criminologie devrait s'intéresser, non-pas parce que ces questions sont mauvaises ou problématiques en soit, mais parce qu'elles n'ont qu'un seul référent: le crime. Plus encore, comme le note Michalowski (2009), en adoptant une définition formelle-légaliste, on adopte la définition étatique du crime qui exclue les possibilités de penser le crime à l'extérieur de ce qui est désigné comme criminel par la loi. Ceci ferait en sorte que l'orientation des questionnements criminologiques se trouve largement en ligne avec les crimes contre la propriété et la personne et non au niveau, par exemple, des « crimes » des puissants (p. ex. les crimes environnementaux et industriels). Michalowski (2009) va aussi qualifier ce type de criminologie comme étant marquée d'un individualisme méthodologique. C'est-à-dire qu'elle se préoccupe largement des crimes commis par des individus et non pas ceux qui prennent souche dans une déviance institutionnelle. Vu ainsi, la criminologie réifie le crime en tant que réalité ontologique pour la discipline et limite grandement les possibilités en ce qui concerne ce qui peut être un objet de recherche légitime.

Donc, nous avons vu que la criminologie est aux prises avec un problème identitaire. D'une part, elle est mise en cause par la communauté scientifique tout en faisant l'objet d'un questionnement quant à son rôle. D'autre part, certaines criminologies demeurent largement autoréférentielles et aux prises avec des identités qui réfèrent systématiquement au crime et à une justification administrative. Ces criminologies procèdent donc inévitablement à une réification du crime et sont incapables de s'en séparer au niveau des objets et des pratiques.

### *1.2.2 Criminologie et paradigmes*

Comme nous venons de le voir, une portion de la criminologie a identifié une possibilité de renouvellement dans un effort de quitter les limites imposées par une nature administrative et une tendance autoréférentielle vis-à-vis le crime. Toutefois, certains éléments (particulièrement sur le plan ontologique) font en sorte qu'il est difficile de passer outre la question du crime pour la discipline. Si nous revenons à notre présentation de l'ontologie dualiste, nous allons être en mesure de voir ses conséquences au niveau de la production de savoir au sein des criminologies.

Pirès et Digneffe (1992)<sup>3</sup> présentent la théorie criminologique comme étant aujourd'hui largement le produit de deux paradigmes (épistémologies) opposés qui ont causé une rupture au sein de la discipline. Ces deux paradigmes s'organisent par ailleurs dans l'ontologie dualiste présentée auparavant, et ce en fonction de leur perspective vis-à-vis l'explication du crime. Le premier paradigme, celui qu'ils nomment « paradigme du passage à l'acte » traite le crime comme un élément naturel (qui existe en soi) et dont l'existence est antérieure au monde social. Les théories qui revendiquent cette idée et qui forment ce premier paradigme ne remettent pas en question l'idée qu'il existe des crimes dans l'état naturel des choses et proposent donc des criminologies dont le rôle est d'explorer des thèmes qui expliquent, par exemple, les raisons pour lesquelles une personne devient criminelle. Des criminologues de ce paradigme vont donc tenter d'expliquer le passage à l'acte par le biais de facteurs spécifiques, comme par exemple la géographie d'une ville (Thrasher, 1927) ou certains facteurs biologiques comme la phrénologie (Lombroso, 1876). Les théories positivistes en criminologie, dont la genèse peut être retracée à l'école Italienne du 19<sup>ème</sup> siècle et dans les écrits de Lombroso, Ferri et Garofalo (Beirne, 1993),

---

<sup>3</sup> Voir aussi à ce sujet : Pires (1995), Digneffe (1995), Debuyst (1990), Robert (1973).

ont longtemps fait figure d'approche dominante dans la discipline et se sont développées autour d'un désir de comprendre la distinction entre le citoyen « normal » et le « criminel ».

Aujourd'hui, les descendants intellectuels de ces auteurs recherchent encore des marqueurs biologiques distincts du crime chez les individus. Par exemple, certains auteurs comme, Godar, Fite, Mcfalrin et Bortolato (2016), examinent le rôle de la monoamine oxydase A dans les comportements agressifs des individus et font un retour à la biocriminologie en la connectant intimement à de nouvelles technologies. D'autre part, toute une autre biocriminologie cherche à produire un savoir intégrateur allant jusqu'à faire entrer les théories dans une amalgamation socio-biologique (Lilly, Cullen et Ball, 2011).

Le second paradigme, celui de la réaction sociale, va plutôt traiter le crime comme étant un fait résultant d'une construction sociale et une réponse contextuelle opérée par la société, vis-à-vis un phénomène (Quinney, 1974). En d'autres mots, il s'agit d'une ontologie selon laquelle le crime n'existe que s'il est traité comme tel par un groupe ou une société. En contraste avec le paradigme du passage à l'acte, ce paradigme a d'ailleurs mené à des efforts de définir comment certains comportements ou individus en arrivent à être étiquetés comme déviants (Winter, 1996, Becker, 1973, Kitsuse, 1962). La criminologie qui se développe dans cette veine mobilise une série de théories qui vont postuler que le monde social est constamment en train de changer, d'être construit et déconstruit, que ce qui est un crime aujourd'hui peut ne pas l'être demain (Shearing, 1989). Plutôt que de parler de crime, certains criminologues constructivistes vont favoriser l'étude de « problèmes sociaux » (Spector et Kitsuse, 1973) et tenter d'élargir l'objet de la discipline de cette façon. Cette criminologie constructiviste se base d'ailleurs largement sur une théorie de l'interaction entre les acteurs sociaux et prend inspiration dans l'interactionnisme et la phénoménologie (Shearing, 1989, p.175). Contrairement à la criminologie du passage à

l'acte, la criminologie constructiviste rejette l'idée que le crime est antérieur au social (c.-à-d., qu'il relève de l'ordre naturel des choses). Le crime devient donc une construction et par conséquent n'a pas de nature propre. Garcia (2011) illustre ceci en prenant l'exemple de l'étude des droits de la personne et en expliquant qu'il est nécessaire de construire et de reconstruire le concept à chaque étape de l'observation scientifique : « Cette nécessité de construire un concept sociologique des droits de la personne émerge effectivement du problème qu'éprouve l'observateur chaque fois qu'il est question de dire ce que sont ces droits » (p. 441). En fait, lorsque Garcia (2011) dénote la difficulté éprouvée par un observateur voulant statuer sur la nature essentielle des « droits de la personne », elle fait référence à la nature polysémique des concepts en sciences sociales et à la difficulté d'en faire des référents universels. En d'autres mots, ce qu'elle soulève et ce qui démarque la criminologie constructiviste est l'impossibilité de traiter du crime comme d'un phénomène qui a un sens universel (naturel) pour tous et chacun. Selon Vogel et Jaecques (2016), en explorant les théories constructivistes, la criminologie s'est donnée la possibilité d'étudier le « crime » de façon libre et contextuelle. Or, un auteur comme Hacking (1999) nous met en garde contre une forme de constructivisme relativiste dont le sérieux pourrait être remis en cause. Ce relativisme, que Boghossian (2007) caractérise par un refus d'accepter la possibilité que des faits absolus puissent exister, devient l'équivalent d'une fosse de sables mouvants pour une posture épistémologique. Hacking (1999) adopte une position plus pragmatique<sup>4</sup> du constructivisme qui, selon lui, doit accepter le caractère concret du processus et du produit lors de l'observation, soit « *Process and product are both part of arguments about constructions. The constructionist argues that the product is not inevitable by*

---

<sup>4</sup> Le pragmatisme, comme nous le verrons dans les chapitres suivants, est une posture théorique et épistémologique qui explique le social par le biais des récits et des actions qui sont prises par les acteurs se retrouvant dans les situations qui sont observées (Nachi, 2009).

*showing how it came into being (historical process), and noting the purely contingent historical determinants of that process* » (p.38). Somme toute, Hacking accepte le caractère construit et historique d'une production sociale sans toutefois remettre en cause les conséquences et la « facticité » du processus et du produit.

Bien que le constructivisme ait été déployé par la criminologie afin de dépasser les définitions institutionnelles et administratives du crime, cette posture largement embrassée dans les sciences sociales a aussi été critiquée<sup>5</sup> et sa scientificité a été remise en cause (Sokal, 1996, Sokal et Bricmont, 1997). Les critiques du constructivisme en criminologie lui reprochent d'adopter un relativisme qui au minimum ne permet pas d'effectuer d'affirmations systématique et positives au sujet du crime et qui à son extrême, nie l'existence du crime (Sauvageau, 1999). À notre avis, cette critique se fonde sur une vision plutôt simpliste du constructivisme qui se résume dans l'exemple suivant : le meurtre n'est pas un crime car il existe des situations dans lesquelles tuer une personne ne constitue pas un meurtre (p. ex. dans le contexte d'une guerre). Ce type d'argument dénote l'importance de la nuance apportée par la position pragmatique d'Hacking (1999) qui permet d'affirmer à la fois que le concept de meurtre est une construction sociale, tout en mettant en valeur comment le processus historique de sa définition et la réaction sociale qui s'ensuit, de sorte qu'il n'est pas possible de remettre en cause sa facticité et sa place dans le « réel ».

En opérant cette division paradigmatique entre les criminologies du passage à l'acte et de la réaction sociales, Pirès et Digneffe (1992) nous montrent comment la théorie criminologique se positionne aussi de façon majoritaire au sein du débat ontologique qui est généralisé dans les sciences sociales et dont nous avons déjà fait état avec Ogien (2004), Delanty (2005) et Norton

---

<sup>5</sup> Comme ce fut le cas pour bien d'autres disciplines en sciences sociales.

(1976). Compte tenu que la criminologie se situe à cheval entre ces deux paradigmes, dont les extrêmes sont radicalement opposés, le spectre théorique de la discipline est varié. De plus, au-delà du clivage paradigmatique, dans chacun de ces camps, la criminologie demeure tout de même dans une itération ou l'autre de l'ontologie dualiste (c.-à-d. que nous fassions de la criminologie du passage à l'acte ou de la criminologie de la réaction sociale, nous demeurons tout de même dans des criminologies qui séparent nature et culture dans une ontologie dualiste).

En revanche, certaines criminologies ont tenté de se réinventer par le biais de la critique, un mouvement intellectuel qui a traversé les sciences sociales. Pour leur part, les théories critiques ne remettent pas en cause l'existence d'un phénomène criminel ou bien du rôle de l'état dans la détermination des crimes, mais vont plutôt chercher à comprendre ses causes dans les inégalités sociales, dans les relations de pouvoir et dans les injustices causées par les structures sociales (Becker, 1963; Taylor, Walton et Young, 1973).

La criminologie critique et ses théories, n'ont pas effectué une remise en cause complète des racines qui ont donné forme à la criminologie. Ces théories se sont plutôt repositionnées dans un rôle de dénonciation en s'opposant à l'hégémonie de l'état (Valier, 2002) et en s'opposant au rôle administratif qu'a longtemps occupé leur discipline. Comme McLaughlin (2011) nous l'explique : « *Critical Criminology is scathing in its assessment of the role played by conventional criminologists in the intensification of authoritarian crime-control practices. This is most obvious in the case of state-sponsored managerialist/technicalist criminology* » (p.54). Cette criminologie critique s'est en partie inspirée des théories Marxistes et néo-marxistes (Greenberg, 1981) et s'est développée pour dénoncer les inégalités dans les sociétés capitalistes modernes. Elle a tenté de se radicaliser en dénonçant l'État et en remettant en cause l'autorité et le pouvoir (Ferrell, 2004). En étudiant le crime dans le contexte d'inégalités et de relations de

pouvoir, la discipline s'est diversifiée et a donné lieu à de « nouvelles » criminologies comme la criminologie internationale et postcolonialiste (Bosworth et Hoyle, 2011; Marks, 2011), la criminologie culturelle (Daly, 1993), la criminologie des corporations (Wells, 2001), la criminologie verte (Lorenzo, 2016) ou la criminologie féministe (Renzetti, 2013). Chacune de ces versions de la criminologie et chacun de ces auteurs s'inscrit dans un projet qui cherche à faire en sorte que la criminologie aille au-delà d'elle-même et de ce qui lui est familier et traditionnel (Cohen, 1996; Coleman, Sim, Tombs et White, 2009; Hillyard et Tombs, 2004; Michalowski, 2009).

Bien qu'elle ait tenté de se sortir du piège administratif en devenant « critique » et en se radicalisant, la criminologie ne semble avoir accompli qu'une multiplication de l'explication des crimes qu'elle étudie en empruntant, comme le disait Agnew (2011), les grilles d'observation d'autres disciplines des sciences sociales. Ainsi, la culture, le genre, la question coloniale deviennent des variables explicatives du crime, un crime qui retombe inévitablement à son rôle en tant que catégorie juridique.

En dehors de la tentative effectuée par la critique, d'autres essayent de dépasser les limites institutionnelles et administratives de la criminologie en faisant abstraction du crime. Par exemple, le courant abolitionniste en criminologie propose une vision de la discipline qui se permet de réfléchir au-delà de ce qui est prescrit par les institutions traditionnelles de la peine (Hulsman, 1986, 1995; Mathiesen, 1974, 1986, 2000; Mathiesen et Hjemdal, 2016). Bien que l'abolitionnisme ne se limite pas aux questions qui touchent le pénal (Carrier et Piché, 2015), il demeure néanmoins qu'il s'agit d'une stratégie par laquelle des criminologues tentent de remettre en cause l'hégémonie institutionnelle et étatique de la prison, du système pénal et de l'incarcération (Piché et Larsen, 2010).

D'autres criminologies vont tenter de renouveler la discipline en redéfinissant l'identité et la nature même de son objet. Ces criminologues contournent la question du crime, en s'intéressant plutôt aux dommages, aux conflits entre les individus, qui peuvent (ou ne peuvent) être traités comme des crimes (Hillyard, Pantazis, Tombs et Gordon, 2004). Dans ce cas, les criminologues prennent pour acquis ce que Michalowski (2009) avance en suggérant que le crime est réifié et est défini par ceux qui possèdent le pouvoir dans la société. Toutefois, Michalowski (2009) fait une mise en garde concernant ces approches car en voulant repenser la criminologie en termes de « *harm* », il y a toujours, selon-lui, un risque de revenir au système pénal et d'élargir la définition du crime, plutôt que de s'en débarrasser.

Pour Rigakos et Frauley (2011), c'est en explorant de nouvelles théories et de nouvelles méthodologies que la criminologie va construire, au fil du temps, une certaine « rigueur ontologique ». Pour ces auteurs « *The research strategies employed in the production of criminological knowledge act as subtle frameworks that channel our practices and condition our understanding of the nature of crime and its control* » (p.246). En d'autres mots, la criminologie doit se diversifier continuellement afin de progresser vers une meilleure compréhension de son objet de recherche. Bien que Rigakos et Frauley (2011) ne se définiraient probablement pas comme des positivistes, il n'en demeure pas moins qu'ils présupposent que nous avançons continuellement, en multipliant les sites d'inférence, vers une compréhension de plus en plus fine au sujet du crime comme phénomène social.

Bien que les perspectives précédentes illustrent comment la criminologie cherche à pousser ses frontières dans le contexte de son renouvellement critique, il ne serait pas juste de suggérer que la criminologie « administrative » s'est complètement effacée. Par exemple, Barton et al. (2007) vont argumenter que la criminologie administrative actuelle manque d'imagination et

qu'elle ne remplit plus son impératif utilitaire : « *a genuinely imaginative criminology must provide a means for shaping political consciousness and instilling debates on crime and punishment with a new and more inclusionary common sense* » (p.134). Pour ces auteurs, la criminologie doit s'étendre aux questions des droits humains, doit chercher à rendre la démocratie responsable et d'assurer la primauté du droit, ainsi que de promouvoir la justice sociale. Pour eux, la criminologie administrative n'a pas d'impact politique sous sa forme actuelle et il faut qu'elle se dépasse afin d'acquérir cette capacité si elle veut demeurer pertinente. Les théories mobilisées par la criminologie reprennent donc les positions qui habitent d'une part et d'autre la fracture paradigmatique (épistémologique) entre positivisme et constructivisme en sciences sociales.

Cette fracture paradigmatique, comme nous pouvons maintenant le constater, bien qu'elle donne lieu à une grande diversité théorique et à plusieurs possibilités de « faire » des criminologies différentes, elle ne permet pas une échappatoire à l'ontologie dualiste. Par conséquent, nous restons aux prises avec une représentation du monde comme étant fondamentalement séparé entre nature et culture. Tout en étant dans l'une ou l'autre de ces deux ontologies, la criminologie s'est renouvelée en tentant de devenir « critique ». Bien que cela soit un pas important pour la discipline, elle n'a pas réellement réussi à dépasser les limites de ces deux postures. En adoptant une ontologie dualiste, la criminologie multiplie continuellement ses perspectives, opérant en quelque sorte une chasse aux crimes et ne contribuant réellement qu'à une extension de la liste des endroits où le crime peut être étudié. Elle glisse alors vers un déterminisme matériel et produit des explications causales en fonction du monde naturel. En adoptant une ontologie constructiviste, la criminologie déconstruit systématiquement le crime dans ses contextes d'observation et demeure prise dans une boucle perpétuelle car la réalité,

comme le dit John Law (2011), se réduit alors aux perspectives des humains. Ici, la criminologie reste aux prises avec un déterminisme culturel.

Certains auteurs ont toutefois tenté à leur manière de dépasser l'ontologie dualiste. Par exemple, Pires et Digneffe (1992) proposent de développer un nouveau paradigme pour la criminologie qui se situerait à l'extérieur de la fracture classique. Ce nouveau paradigme, qu'ils nomment paradigme des interrelations sociales, vise à nuancer et à rapprocher les paradigmes du passage à l'acte et de la réaction sociale. Selon Pires (1993), ce paradigme représenterait : « Une option épistémologique visant à représenter l'objet de la criminologie comme un objet paradoxal, c'est-à-dire susceptible d'être saisi en tant que situation problème et en tant que façon de définir les situations » (p.155).

En d'autres mots, ce nouveau paradigme permettrait de combiner les deux précédents en un seul, s'appuyant ainsi sur une ontologie dans laquelle il y a à la fois de la nature et de la culture. Cet effort, similaire à ce que proposait Hacking, peut sembler similaire à l'objectif que nous nous sommes donnés, mais il existe néanmoins des différences subtiles avec une ontologie relationnelle. Dans le paradigme de l'interrelations sociales, nous sommes placés en face d'un monde dans lequel il existe comme le disait Foucault (1966) : « des mots et des choses ». Bien que les deux déterminants de la réalité ontologique dualiste soient pris en compte, ceux-ci demeurent néanmoins distincts et parties de domaines distincts. Il s'agit là d'une conséquence inévitable du représentationnalisme auquel font référence Barad (2007) et Pickering (1995), soit un représentationnalisme qui postule l'existence d'un monde « *out there* » et qui peut être décrit hors de l'expérience de sa production. En d'autres mots, bien que le paradigme des interrelations sociales permette de voir un monde nature + culture, cela ne représente pas le même déplacement ontologique qu'une perspective qui cherche à voir un monde nature-culture.

Malgré qu'il semble difficile de trouver une échappatoire à l'ontologie dualiste, comme nous l'indiquons plus tôt grâce à Barad, il existe une autre façon d'opérer un renouvellement de la discipline, tout en se situant à l'extérieur d'une ontologie dualiste. Les partisans de ce courant demeurent insatisfaits de la position dans laquelle se trouve la criminologie et nous amènent à repenser à la fois l'ontologie et l'épistémologie de la discipline en contournant et en obstruant ses liens avec une structure administrative. Ces insatisfactions, que nous partageons avec d'autres criminologues, font en sorte qu'il est pertinent de tenter de renouveler la discipline et de lui donner un second souffle. Dans la prochaine section, nous examinerons plus en détail comment certains auteurs ont tenté de donner une forme à ce renouvellement en explorant les possibilités offertes par une ontologie relationnelle.

### **1.3 Renouveler la criminologie en passant par l'ontologie relationnelle**

Comme nous venons de le voir, grâce à une série de propositions allant de la critique, de l'abolitionnisme, à l'utilitarisme, des criminologues partagent un intérêt pour voir la discipline progresser et se renouveler. Cependant, ces propositions s'inscrivent toutes, à différents degrés, dans la division ontologique classique qui oppose le monde des humains au monde matériel (culture vs. nature). En demeurant résolument dans une rupture paradigmatique entre le positivisme (ou post-positivisme) et le constructivisme, elles reprennent des explications qui prennent comme cause soit la nature, soit la culture.

Dans son livre intitulé « *Body Multiple* », Anne-Marie Mol (2002) a montré comment il est possible d'observer dans des hôpitaux au moins trois différentes versions de l'athérosclérose. Ces trois maladies coexistent et sont continuellement reconstituées par la pratique (« *re-enacted* »). Il ne s'agit pas de constructions discursives, mais de pratiques qui font exister trois réalités

plutôt qu'une. Elle explique de la façon suivante les nuances qu'impliquent de passer outre la question épistémologique de la représentation :

*« Epistemology is concerned with reference: it asks whether representations of reality are accurate. But what becomes important if we attend to the way objects are enacted in practices is quite different. Since enactments come in the plural the crucial question to ask about them is how they are coordinated. In practice the body and its diseases are more than one, but this does not mean that they are fragmented into being many. This is difficult to think. But it is this complex state of affairs that this book explores. I have tried to capture it in the title, in which a singular noun comes with a pluralizing adjective. This, then, is a book about an intricately coordinated crowd: the body multiple. The tone of the text is reflective rather than argumentative. I have no reason either to criticize or to defend medicine as a whole—as if it were a whole. Instead of creating a position outside medicine in order to judge it, I try to engage with a normativity of a more intimate kind. I try to open up differences inside medicine and create better access to them. If the objects of medicine are enacted in a variety of ways, truthfulness is no longer good enough. Somehow, questions need to be asked about the appropriateness of various enactments of the body multiple and its diseases. I don't ask such questions here. I don't delve into the question of how the appropriateness of the various enactments presented are, or might be, judged. Instead I try to take part in creating a theoretical repertoire for thinking about this. I contribute to theorizing medicine's ontological politics: a politics that has to do with the way in which problems are framed, bodies are shaped, and lives are pushed and pulled into one shape or another. » (p. VI-VII)*

Tout comme Mol (2002), nous cherchons dans le présent manuscrit une façon de situer une criminologie qui puisse nous amener vers des questions ontologiques (en passant d'une ontologie dualiste vers une ontologie relationnelle). C'est en tentant ce déplacement ontologique que nous proposons une criminologie qui se situe d'autre part que dans la fracture entre passage à l'acte et réaction sociale.

Certains travaux faisant partie des criminologies ont tenté de déroger à la règle en regardant ailleurs et en tentant à leur façon de passer de questions épistémologiques, vers des questions ontologiques. Nous allons maintenant nous pencher sur les efforts criminologiques qui ont cherché à passer outre la scission entre constructivisme et positivisme afin de donner un second souffle aux criminologies critiques. Nous explorerons comment certains refusent de demeurer dans ce débat et dans cette division entre nature et culture pour explorer d'autres avenues théoriques. Nous nous inspirons donc maintenant de travaux qui nous invitent à penser à un renouvellement de la criminologie qui ne passe pas tant par son objet, mais par une réflexion épistémologique et ontologique.

Certes, c'est ce que veulent faire Rigakos et Frauley (2011) en postulant que la criminologie n'a pas d'ontologies fixes et qu'elle est immature en ce sens. Comme nous l'avons vu, elle n'a pas suivi un processus de maturation qui est typique aux autres disciplines des sciences sociales. Comme nous l'avons aussi vu, cela fait en sorte que la criminologie saute d'un évènement à un autre et essaie d'expliquer ses composantes « criminelles ». Pawson (1989) nous met en garde contre une science qui cherche son identité dans une série infinie de descriptions d'évènements au hasard et qu'elle a beaucoup plus à gagner en examinant les processus et les mécanismes qui donnent une forme aux phénomènes sociaux (p.128).

Rigakos et Frauley (2011) vont suggérer le réalisme critique comme façon de renouveler l'ontologie criminologique. Le réalisme critique présuppose deux choses : l'existence d'un monde qui est séparé de celui de la compréhension humaine et que les connaissances que l'on produit au sujet du monde peuvent être biaisées (une ontologie qui sépare nature et culture). En ce sens, les réalistes critiques partagent avec les positivistes et avec les constructivistes une vision du monde (ontologie) qui postule l'existence d'une nature à l'extérieur de l'expérience humaine, et donc plus ou moins accessible, selon les positions épistémologiques. Rigakos et Frauley (2011) distinguent le réalisme critique de la criminologie critique positiviste en affirmant que contrairement aux positivistes, les réalistes ne croient pas en une progression systématique vers une vérité « finale », mais plutôt en un parcours un peu au hasard dans lequel les scientifiques découvrent des choses qui sont « vraies » jusqu'au moment où elles ne le sont plus. Plus précisément, Frauley (2008) suggère une criminologie « hétérodoxe » dont il attribue le développement à Benton (1997), Keith et Urry (1975) et Sayer (1992; 2000) et qui est: « *not concerned so much with crime itself but with the complex intersection of things, which under particular conditions, can lead to the production of categories of crime as well as practices of classifying crime* » (p.10). Il s'agit d'une criminologie qui chercherait à voir plus globalement comment les choses sont en relation et comment ces relations sont issues de mécanismes qui donnent lieu à des assemblages représentatifs de la vérité pour un certain temps (Shinkel, 2007).

Toutefois, cette version de l'ontologie relationniste ne parvient pas à échapper au dualisme nature/culture. Toujours pour Schinkel (2007), deux courants adoptant l'ontologie relationniste tentent d'échapper à la division paradigmatique entre constructiviste et positiviste. Ces deux courants se concentrent plutôt sur la nature et la forme des relations, que sur l'effort d'identifier

correctement les actants, les niveaux d'analyse et les formes explicatives comme le suggéraient Berthelot (2001) et Kosmopoulos (2002).

Le premier, le réalisme critique bourdieusien, se sert de la position relationnelle afin de briser la séparation entre ce qui est structurel et ce qui est le résultat de l'expérience humaine dans la société. Puis ensuite une seconde position, que Schinkel (2007) attribue à Latour, se sert de la position relationnelle plutôt comme une façon d'abandonner la séparation entre nature et culture. En fait, dirions-nous, la perspective latourienne refuse de séparer nature et culture, si bien que humains et non-humains forment des hybrides inséparables. C'est l'originalité de la perspective latourienne sur laquelle nous entreprenons de poursuivre ce travail.

Cette ontologie nous permet de nous déplacer et de passer outre la querelle entre positivisme et constructivisme et constitue une possibilité intéressante pour un renouvellement de la criminologie. Toutefois, avant d'examiner comment des criminologues ont exploré ce tournant ontologique, il serait certes judicieux de voir comment d'autres disciplines des sciences sociales en ont fait l'épreuve. Donc, avec cet objectif en tête, nous examinerons maintenant comment les études des sciences et technologies (en anglais, *Science and Technology Studies*; STS) ont approché la question d'une ontologie relationnelle.

## **1.4 Une criminologie qui s'inspire des STS**

### *1.4.1 Illustrations d'une ontologie relationnelle : des STS jusqu'à l'ANT*

La pleine portée du débat entre constructivisme et positivisme est relativement difficile à saisir lorsque l'on interroge les disciplines classiques des sciences sociales (p.ex. la sociologie, la psychologie ou l'anthropologie) parce qu'elles sont centrées sur l'être humain (et parfois sur son expérience). Il est difficile de saisir toutes les implications d'un tournant ontologique car d'une

part comme de l'autre, le constructivisme et le positivisme considèrent fondamentalement le monde de la même façon. Pour un courant, comme pour l'autre, il existe une séparation fondamentale entre ce qui relève de la nature et ce qui relève de la culture. Ainsi, la nature va s'expliquer par la culture, ou inversement, la culture s'explique par la nature. Autrement dit, la « nature » des constructivistes est produite par le social, et inversement, le « social » des positivistes est une production de forces « naturelles ».

Afin d'illustrer l'ampleur de la différence que postule une ontologie relationnelle Latourienne, nous allons rappeler le débat qui a vu naître les STS et qui a donné lieu à la « guerre des sciences »<sup>6</sup>. Pour comprendre cette différence, il faut tout d'abord comprendre que les STS forment une discipline, relativement nouvelle, développée à l'intersection de deux traditions scientifiques distinctes : la sociologie des sciences et l'étude des technologies (Bijker, Hughes et Pinch, 1987). Il s'agit de deux courants dans les sciences sociales et plus particulièrement en sociologie, qui ont longtemps été confrontés à un problème particulier qui les distinguent des autres disciplines : leur objet de recherche est essentiellement considéré comme un phénomène naturel immuable<sup>7</sup>. Plus encore, certains auteurs comme Whitley (1972) vont suggérer que la science est un objet difficile pour les sciences sociales car elle s'est dotée d'une position incontestable en plaçant ses propositions et ses faits dans des « boîtes noires ». Ces particularités font de la science et par conséquent l'objet des STS, une chose qui est largement acceptée pour ce qu'elle est et dont le contenu est vu comme étant fixe car il est masqué<sup>8</sup>. La science, prise en ce sens, ne peut donc pas être étudiée et comprise par le biais de l'expérience humaine (culture).

---

<sup>6</sup> La « guerre des sciences » réfère à un débat bien connu entre scientifiques réalistes et postmodernes et qui est largement documenté dans les écrits de Baringer (2001), Derrida (2005), Latour (1999), Levitt et Lewis (1997), Nelkin (1996) et Sokal (1996).

<sup>7</sup> Si, comme nous l'avons vu, l'humain et l'expérience humaine sont au centre des objets dans les sciences sociales, ce n'est pas nécessairement le cas pour les STS.

<sup>8</sup> L'empirisme et une démarche scientifique ferme forment certes les défenses de ce masque.

On pourrait aller jusqu'à dire que la science a longtemps résisté aux explications sociologiques, ce qui a forcé les STS à explorer des avenues différentes.

Selon Bijker, Hughes et Pinch (1987), la sociologie des sciences a tenté de passer outre ces difficultés en redéfinissant la manière de penser la science. Plus spécifiquement, ces auteurs expliquent que « *Studies in this area take the actual content of scientific ideas, theories, and experiments as the subject of analysis* » (p.18). En d'autres mots, l'enjeu était de développer une sociologie qui ne s'intéresse pas spécifiquement aux humains (scientifiques), mais plutôt aux connaissances (c.-à-d. les « faits » scientifiques) et à la manière dont elles sont produites. Afin de chercher à découvrir pourquoi et comment certains faits scientifiques sont acceptés plutôt que d'autres, la sociologie des sciences s'est largement appuyée sur le « programme fort » de Bloor (1973). Selon Bloor (1973), la sociologie des sciences doit d'une part être impartiale quant à la nature « vrai » ou « fausse » d'un fait scientifique. De plus, les faits scientifiques doivent être étudiés de façon symétrique, ce qui signifie qu'il est tout aussi pertinent d'étudier pourquoi une proposition scientifique n'a pas été adoptée par la communauté scientifique, qu'il est pertinent d'étudier celle qui est acceptée<sup>9</sup>. En d'autres mots, la sociologie des sciences a décidé de traiter les faits scientifiques comme étant le résultat de constructions. Pour Bijker, Hughes et Pinch (1987), cette façon de faire a eu des ramifications épistémologiques majeures pour la discipline : « *The treatment of scientific knowledge as a social construction implies that there is nothing epistemologically special about the nature of scientific knowledge* » (p.19). Donc, ces STS ont pris le même parcours que nous avons observé dans le cas de la criminologie; ils ont déployé une forme de constructivisme critique afin d'expliquer que la science est un produit social. Par

---

<sup>9</sup> Pour Bloor (1991), il s'agit de refuser que la connaissance (c.-à-d., les faits scientifiques) soit séparable du contexte de sa production. Par conséquent, le rôle du sociologue est de questionner les processus de production du savoir.

exemple, les STS ont permis d'étudier le lien entre la démarche scientifique et le processus démocratique, l'intelligence artificielle et les opérateurs du marché boursier, ou même les caméras de surveillance et la régulation des procédures de laboratoire (Felt, Fouché, Miller et Smith-Doerr, 2017).

En quoi tout cela est-il différent de ce que nous avons vu dans la section précédente? Malheureusement (ou heureusement) pour les STS, la nature est beaucoup plus rapprochée et tangible pour ceux qui étudient les objets technologiques. En effet, le deuxième volet des STS, celui de l'étude des technologies, se concentre sur les objets technologiques concrets qui nous entourent et plus particulièrement sur la manière dont ces objets viennent à exister. La formule classique dans la relation entre science et technologie, selon Barnes (1982), en est une où la science découvre des « faits » qui servent de base pour que de nouvelles technologies soient développées. Cependant, si le projet de Bloor (1973) est appliqué rigoureusement et que les faits scientifiques sont le produit d'une construction sociale, cette formule ne fait plus le poids. Ce paradoxe entre des objets concrets et une connaissance des mêmes objets dont on dit qu'elle est construite, ne peut pas être résolu, en privilégiant positivisme ou constructivisme. Les objets technologiques changent constamment et ils le font en fonction d'une connaissance qui est elle-même le produit de relations, ou comme le suggère Layton (1977) : « *Science and technology have become intermixed. Modern technology involves scientists who do technology and technologists who function as scientists* » (p.209). Ainsi, la frontière entre nature et culture, entre humains et objets, devient de plus en plus floue, de sorte que les STS se sont retrouvées dans le même bateau que la criminologie. Pour plusieurs, la solution à ce paradoxe a été de se tourner vers l'étude des controverses (Callon, 1981; Dubois, 2001).

Comme l'explique Pestre (2006), l'étude des controverses en STS s'est développée afin de remettre en cause l'image pure des sciences dures et leur caractère inébranlable et inaccessible :

Les analyses de controverses font pencher la balance dans l'autre sens : elles militent pour le local, pour l'hétérogène, pour la difficulté à tenir la distinction d'essence et elles abandonnent aisément LA sciences pour penser LES sciences et la variété des rationalités effectivement mises en œuvre. (p.22-23)

Il s'agit de dire que la science, ou plus spécifiquement la connaissance scientifique, et les technologies, sont le produit de relations qui sont à la fois contextuelles, dynamiques et qui impliquent des composantes humaines et matérielles. Pestre (2006) identifie cinq composantes fondamentales sur lesquelles les STS appuient leur ontologie relationnelle des controverses : 1) les relations entre les scientifiques et le monde matériel; 2) les relations et les débats entre les scientifiques; 3) la nature constamment changeante des demandes et des pressions dont font l'objet les scientifiques; 4) les relations entre les scientifiques et leurs environnements sociaux et institutionnels; 5) l'effort d'unifier les différentes positions. Somme toute, le « social » devient non pas une construction éphémère ou bien une réalité externe à l'être humain, mais plutôt un « consensus » temporaire et fluide qui émerge des relations entre toute une série d'éléments, ce à quoi Kuhn (1970) référait en parlant de « paradigmes » scientifiques. La science devient donc incertaine, changeante et temporaire (Roth, 2008).

Donc, en cherchant à dépasser le paradoxe nature-culture, les STS parviennent à faire une place aux objets matériels et à leur imbrication dans le social. Or, ces mêmes objets maintiennent leur indépendance vis-à-vis les humains; ils ne sont toujours pas conçus en tant qu'hybrides. C'est d'ailleurs ce qui empêche les STS de passer outre la conception strictement humaine de la

réalité. Avec la notion de paradigme, nous demeurons dans un univers où nature et culture sont séparées.

Une seconde branche des STS insiste aussi sur l'adoption d'une ontologie relationnelle. Elle prend acte de l'imbrication inextricable qui existe entre le social et le matériel. Elle prend ce qui est communément nommé « le tournant matériel » en sciences sociales (Mukerji, 2015). Appadurai (1986), Kopytoff (1987) et Miller (1987) sont largement crédités pour avoir amorcé ce tournant matériel. Celui-ci invite les sciences sociales à s'intéresser aux non-humains dans le contexte de leurs recherches ainsi qu'à se questionner sur la matérialité des choses et des objets, tout en considérant l'impact de ces objets sur le social. Bien que l'abandon de cette séparation fût une extension logique et nécessaire de l'objet de recherche des STS, cela ne signifie pas que cette discipline doit être la seule à explorer les possibilités de cette nouvelle ontologie. Est-il intéressant, voir même possible pour la ou les criminologies d'explorer une ontologie dans laquelle nous ne débattons pas le caractère construit ou prédéterminé du crime? Qu'en serait-il d'une criminologie qui se permette d'explorer comment les « crimes » émergent et sont le produit de relations dans un monde où nous nous permettons d'effacer les frontières entre nature et culture, de sorte à observer un monde hybride?

L'étude des controverses n'est cependant pas la seule démarche mobilisée par les STS qui propose une posture rejoignant à la fois une ontologie relationnelle et le tournant matériel. C'est aussi le cas de l'ANT, qui comme nous l'avons vu dans la section précédente, prend cette position et offre une possibilité de voir le monde autrement. Selon Blok et Jensen (2011), le projet de l'ANT, et plus spécifiquement le projet Latourien, est de développer une sociologie des associations qui a pour objectif de remettre en question l'idée classique en sociologie selon laquelle le « social » est une chose qui existe et qui peut être découvert. En fait, ce que Latour

propose est différent des ontologies relationnelles dont il a été question jusqu'à présent. Plus spécifiquement, l'ANT marque un départ du programme fort de Bloor (1973) qui considérait l'importance d'une posture symétrique entre les faits scientifiques actualisés ou ignorés. L'ANT prend cette position symétrique et en fait l'extension non-seulement aux idées, mais aussi aux actants<sup>10</sup> qui sont considérés par les scientifiques sociaux, ou comme Blok et Jensen (2011) l'expliquent :

*The term association refers to any connection established between human and non-human actors in a social sequence of events, and Latour uses the concept to highlight the dynamic process whereby connections are created and changed. At the same time, he insists on understanding the social as a process that connects heterogeneous elements - people, technologies, institutions, tools and animals may all be associated.*  
(p.168)

Dans cette ontologie, on ne peut pas parler de personnes ou parler d'objets, il faut faire référence à des personnes-objets, ou à des questions socio-techniques. L'un ne peut pas être compris séparément de l'autre. Il s'agit là d'une rupture nette avec la sociologie et la criminologie avec laquelle nous sommes accoutumés. Elle nous permet d'imaginer, par exemple, une analyse qui parle à la fois de la prison, du prisonnier, du gardien et de la porte de la cellule, avec les mêmes termes et la même importance.

Outre la possibilité de voir « autre chose » et de faire de la sociologie différemment, l'ontologie associative Latourienne nous invite à observer le monde numérique non pas comme une parade d'objets techniques qui se multiplient (téléphone intelligent, ordinateur, maison

---

<sup>10</sup> L'ANT mobilise le principe de la symétrie généralisée et invite le chercheur à considérer toutes les associations faites par les actants observés, peu importe la nature (humaine ou non-humaine) des actants qui sont associés (Blok et Jensen, 2011).

intelligente...) mais comme des réagencements socio-techniques qui donnent forme à notre réalité. Dans ce monde où le rythme de l'évolution technologique peut nous paraître effréné, ANT « *not only examines social actors or relations – ANT is interested in any element and any relation that helps to stabilize, or destabilize, a network* » (Blok et Jensen, 2011, p.48). L'ANT offre une possibilité d'explorer le processus d'associations qui met en place les conditions nécessaires pour qu'une réalité prenne forme, ce qui nous permet de penser plus largement l'objet de recherche. C'est cette possibilité qui semble avoir inspiré certains criminologues à mobiliser l'ANT dans le cadre de leurs recherches. Dans la section qui suit, nous examinerons comment ces chercheurs ont tenté de faire une criminologie qui se situe dans une ontologie relationnelle et qui adopte le tournant matériel.

#### *1.4.2 L'ANT en criminologie : un renouvellement dans une ontologie relationnelle symétrique*

Depuis un certain temps, des chercheurs se sont laissés séduire par les possibilités offertes à une criminologie qui embrasse une ontologie relationnelle symétrique. En fait, cette forme de criminologie est en plein développement et donne présentement lieu à une série d'explorations éclectiques. Cette nouvelle façon de considérer le social comme étant une imbrication entre nature et culture offre non seulement la possibilité de concevoir de nouveaux objets de recherche pour la criminologie, mais ouvre aussi la porte à de nouveaux questionnements pour ses objets traditionnels.

Comment la criminologie a-t-elle déployé l'ANT jusqu'à présent ? Pour sa part, M'Charek (2013) explique le racisme et les questions de race, non pas comme une question de discrimination socialement construite ou comme une question de biologie humaine. Pour M'Charek (2013), « *the boundary between the biological and the social is not given or stable but*

*one that is enacted in practices* » (p.420). En d'autres mots, cette auteure déploie une ontologie relationnelle qui considère la race comme une question d'action et de processus, non pas comme un facteur soit biologique ou culturel. Selon M'Charek (2013), « *race does not materialize in the body, but rather in relations established between a variety of entities, including bodies* » (p.434).

Gomart (2002) explore aussi cette position qui met l'accent sur l'action. En refusant d'étudier la méthadone selon ce qu'elle est (c.-à-d., une substance), Gomart (2002) va plutôt s'intéresser à ce qu'elle fait et ce qu'elle fait faire aux entités avec lesquelles elle entre en contact :

*Defining methadone can only be done in reference to the specific dispositifs engaged each time in its achievement. It requires that one focus on the moment of indetermination when techniques are mediating actants. It requires that one be attentive to the particulars (the details, the devices): if we disregarded them, methadone would seem to be everywhere the same again. (p. 126)*

En procédant ainsi, Gomart (2002) produit une analyse selon laquelle un actant (p. ex. la méthadone) peut être compris de façon relationnelle plutôt que statique. C'est-à-dire qu'il n'existe plus une seule méthadone, il en existe plusieurs.

Une grande portion de la criminologie ANT présentement en vogue met l'accent sur une exploration de la relation entre objets (au sens matériel du terme) et humains, afin de montrer le caractère hybride de notre monde. Par exemple, il peut être question d'étudier comment les policiers font vivre une version spécifique de l'ADN et qu'en revanche, cet ADN fait changer les procédures des membres du système de justice (Renard, 2015). Il peut aussi être question d'étudier les caméras de surveillance, non pas comme un enjeu de gouvernance ou d'intrusion, mais plutôt comme une question sociotechnique entre des humains qui veulent observer un

espace et des objets (caméras) qui imposent une façon de regarder ces espaces (p. ex. d'un angle particulier, d'une hauteur particulière, avec des angles morts; Douillet et Dumoulin, 2015).

Savoie, Dufresne et Robert (2017) ont aussi appliqué cette approche afin d'illustrer que le Mosquito, un dispositif sonore largement considéré en criminologie comme un outil de contrôle social, peut être modulé par des relations qui en font à la fois un engin de fluidité spatiale, un mécanisme de livraison de douleur ou un polluant environnemental. Dans un cas comme dans l'autre, ces types de recherche en criminologie tentent d'illustrer une ontologie des objets et des humains qui n'est pas unique ou fixe, mais qui est fluide ou multiple.

D'autres auteurs, comme Hinduja (2012), se sont servi de l'ANT afin de repenser à des concepts qui sont encore plus familiers. Selon cet auteur, en étudiant les méfaits (« *wrong doings* ») comme étant purement contingents de la volonté humaine, la criminologie classique n'a pas été en mesure de produire une explication satisfaisante de la nature et des causes des méfaits (p.230). Afin de penser autrement à cette nature et à ces causes, Hinduja (2012) s'est servie de l'ANT pour démontrer qu'afin qu'un méfait comme le piratage de musique puisse se produire, il faut qu'une série de relations soient performées entre des entités humaines et non-humaines : « *In order for music piracy to occur, a host of heterogeneous elements or nodes are essential for inclusion in a network architecture, ordered and organized in a particular fashion* » (p.243).

Toujours dans la veine des objets classiques de la criminologie, Fruehling (2014) a tenté de répondre au dilemme à savoir si c'est le fusil ou la personne qui tue. En présentant le débat qui existe entre les camps pro et anti arme à feu, Fruehling (2014) met un accent non pas sur les caractéristiques intrinsèques aux fusils (p. ex. la possibilité que le cran de sûreté ne fonctionne pas) ou sur les motivations des gens qui possède des armes à feu (p. ex. pour se défendre ou pour

commettre un délit), mais plutôt sur les propriétés agentielles de ces armes à feu : « *Both material and semiotic in nature – guns are things that shoot and things that convey meaning* » (p. 450). Ce que Fruehling (2014) parvient à démontrer est que la position qui reflète le mieux l'assemblage du réel, en est une qui ne considère pas seulement le fusil ou la personne, mais plutôt la personne-fusil<sup>11</sup>. Fruehling (2014) et Hinduja (2012) ne sont d'ailleurs pas les seuls à appliquer une grille ANT dans le but de penser les objets classiques de la criminologie de façon relationnelle. L'approche fut aussi mobilisée, entre autres, par Neyland (2006) qui a étudié la surveillance électronique et la confiance publique, par Webster, Klauser, Topfer et Raab (2012) qui ont examiné l'articulation socio-technique des caméras à circuits fermés et par Robert et Dufresne (2008) qui ont étudié les bases de données génétiques.

Encore pour d'autres, l'ANT est une façon de continuer à explorer des espaces dans lesquelles une criminologie différente vient s'ajouter aux autres criminologies. C'est notamment le cas de l'œuvre de Natali (2016) qui s'inscrit dans le courant de la « criminologie verte », mais non pas seulement parce qu'il s'agit d'un nouvel objet pour la discipline (c.-à-d. l'environnement), mais aussi parce qu'il est question d'un terrain où une ontologie relationnelle permet de mettre en application des démarches méthodologiques innovatrices. Natali (2016), s'est servi d'images d'environnements pollués (d'illustrations du monde matériel) afin de solliciter la réaction de ceux qui vivent dans ces lieux et de ceux qui n'y vivent pas. L'auteur décrit le raisonnement de son approche méthodologique de la façon suivante :

*Considering the undeniable visual dimension of the natural and urban environment – of the territory, of the landscape and of their dramatic transformations – I imagined and designed a qualitative interview with images that is able to demonstrate that even a*

---

<sup>11</sup> Cette position est d'ailleurs partagée par Moreau de Bellaing (2015) au sujet du *Taser*.

*contaminated city can literally be looked at from different angles that often refer to different orders of signification. (Natali, 2016, p.9)*

En d'autres mots, pour Natali (2016), l'expérience sociale de la pollution doit être pensée comme le résultat d'expériences et d'associations entre des humains et un contexte matériel (c.-à-d. un environnement pollué).

Plus que cela cependant, l'ANT et la traduction nous invitent à repositionner notre analyse au niveau de l'action, ce qui selon Cordella et Shaikh (2006) nous permettrait d'effectuer la transition de questions épistémologiques vers ces questions ontologiques :

*These considerations move the focus of the analysis from the actor, either technology or society, towards a more complex and less defined phenomenon that is the interaction. This change in focus not only affects the analysis of the phenomena, but also the assumptions about the nature of the entities that constitute the phenomena. Actor-network theory rather incites us to reconsider sociotechnical relationships as an open-ended set of interactions where the actors of the sociotechnical interplays do not pre-exist the relationships; the actor is generated in and by these relationships. It has a "relational materiality" (Law 1999) i.e. actors achieve their form and attributes as a consequence of their relations with other actors. This reflects an aversion to accept a priori the pre-existence of social structures and differences as somehow intrinsically given in the order of thing. There are no distinctions between social and technical subsystems. It is the relationship that produces the actors as emergent from the interplay among different, human and non-human, entities. There is neither only a local dimension nor only a global but only a relational one. (Latour 1999a, p. 12)*

Cette présentation de la criminologie ANT, bien qu'elle ne soit pas exhaustive, permet de mettre en lumière l'absence d'orthodoxie lorsqu'il est question d'une criminologie ANT. Comme nous l'avons vu, une criminologie ANT peut se faire de différentes façons (p. ex. un déplacement de l'objet, une ré-imagination de l'objet ou un déplacement méthodologique). La démarche qui suit et dont il est question dans ce manuscrit s'inscrit donc dans un mouvement éclectique, pas dans une école de pensée fixe et bien définie. Ce que nous vous proposons est une appropriation, parmi d'autres, de l'ontologie relationnelle et de l'ANT, dans un effort de problématiser et d'explorer autrement le sujet de la vie privée en criminologie.

### **1.5 Faire le lien entre criminologie et technologie**

Il est parfois difficile de saisir ce qui donne lieu à la curiosité d'un chercheur. Il peut aussi être difficile de comprendre les raisons pour lesquelles une recherche voit le jour sous une forme plutôt qu'une autre. On ne choisit pas nos projets au hasard. Il ne s'agit pas non plus d'un geste purement objectif et on ne problématiser pas les sujets de nos recherches de la même façon que le ferait nos collègues. Ce que nous choisissons de connecter et la façon dont nous considérons notre objet de recherche donne indéniablement une forme au contenu de nos recherches.

Cette réflexion, comme nous l'avons vu, est d'ailleurs orientée par une question spécifique : Qu'est-ce qu'une criminologie qui se situe dans une ontologie relationnelle (c.-à-d. qui est pragmatique et qui adopte le tournant matériel) peut apporter à la compréhension de la vie privée dans un monde où les frontières du réel et du numérique sont de plus en plus floues?

Le paradigme technologique sans précédent dans lequel nous nous trouvons actuellement est important lorsqu'il est question de faire de la criminologie. Il semble que l'une des clés pour une modernisation de la criminologie réside dans l'étude de questions qui ne sont pas

uniquement du ressort pénal ou juridique, mais qui sont aussi conscientes des technologies qui sont maintenant imprégnées dans toutes les facettes de notre quotidien. Les éléments de ce nouveau paradigme technologique, sur lesquels nous porterons notre regard, correspondent aux nouveaux dispositifs technologiques associés à l'internet et à ceux qui relèvent de l'information, et plus particulièrement aux mégadonnées (en anglais, *Big Data*).

Bien entendu, nous ne cherchons pas à suggérer que la criminologie n'a jamais fait l'étude de sujets reliés aux technologies. Au contraire, les recherches au sujet de la criminalité sur l'internet, la pédophilie en ligne, le trafic sexuel et la cyber-intimidation sont nombreuses et documentent bien ces phénomènes (p. ex. Cauchie et Corriveau, 2015; Fortin et Corriveau, 2015; Thakor et Boyd, 2013). Cependant, ces recherches adoptent généralement l'une ou l'autre de deux tendances problématiques. Premièrement, elles ont tendance à n'accorder qu'un rôle mineur, instrumental ou cosmétique aux technologies; préférant une posture critique et dénonciatrice de celles-ci. Deuxièmement, un nombre de recherches ont tendance à voir la technologie comme étant la cause de tous les problèmes sociaux. Cette tendance a pour effet de réduire la complexité des relations entre le social et le matériel en établissant une simple causalité. Dans une tendance ou dans l'autre, la criminologie des technologies est relativement essoufflée et a besoin d'approches qui permettent de réfléchir différemment à ces questions.

### *1.5.1 La vie privée : technologies et information*

Dans le quotidien, nous constatons que nous entrons dans l'ère du numérique. Celle-ci est marquée par des changements et des transformations de la vie humaine dans diverses sphères comme celles des communications, du divertissement, de l'information et même des relations amoureuses. Ces changements sont le résultat direct de la mise en place et de l'évolution rapide

et exponentielle d'appareils technologiques, qui sont en grande partie le résultat de l'apparition de l'internet depuis la fin des années 1980. Ces appareils, qui ont initialement pris la forme d'ordinateurs encombrants qui possédaient des capacités rudimentaires et limitées, ont solidifié un lien direct et puissant entre la technologie et l'information. Avec la popularisation de l'internet, les ordinateurs et autres technologies de ce genre sont devenus des dispositifs nécessaires pour le transfert, l'analyse et l'entreposage de cette information. Le lien entre technologie et information est non seulement présent à ce jour, mais il semble désormais impossible de les dissocier de sorte que le terme « technologie de l'information » est maintenant imprégné dans la conscience collective et est souvent utilisé lorsqu'il est question des ordinateurs et de l'internet. Ces technologies de l'information se sont raffinées au fil du temps et ont pris diverses formes de plus en plus compactes, mobiles et puissantes. Le volume d'information qui est maintenant disponible à portée de main, qui peut être produit et entreposé grâce à des appareils technologiques, constitue un changement à la fois qualitatif et quantitatif pour l'expérience humaine. En fait, nous sommes maintenant confrontés à un phénomène que les experts nomment depuis déjà un certain temps le « *Big Data* ».

Bien que nous voyions plus en détails dans le chapitre suivant que la définition des mégadonnées pose un problème en soi, un certain consensus semble exister pour ce que les experts nomment les trois « V » des mégadonnées, c'est-à-dire volume, vitesse et variété (Wang, Li, et Perrizo, 2015). Les mégadonnées sont généralement présentées selon ces trois facettes, qui illustrent des difficultés spécifiques en lien avec la gestion et l'analyse de l'information dans le monde d'aujourd'hui (Hsu, Chang et Hsu, 2017). Tout d'abord, elles sont caractérisées par le volume incroyable d'information qui est produit. Ensuite, elles sont déterminées par la vitesse à laquelle ces informations peuvent être traitées, transportées et analysées. Finalement, les

mégadonnées sont définies par la variété et le nombre de différents formats que peuvent prendre les données qui sont produites et qui doivent être gérées. Ces trois caractéristiques des mégadonnées font en sorte que nous sommes désormais dans un nouveau paradigme du traitement de l'information dans nos sociétés.

Tel que mentionné ci-haut, l'accélération technologique se fait ressentir dans l'ensemble des sphères de l'activité humaine et les mégadonnées sont un produit majeur de cette accélération. Par exemple, la présence des mégadonnées se fait ressentir dans les domaines de la communication, de l'administration des villes, de la sécurité et de la surveillance. Ces changements technologiques sont si importants au niveau de la gestion de l'information qu'ils ont un impact direct sur notre compréhension de la vie privée. En s'appropriant une grande portion de la gestion de l'information, les changements technologiques ont bousculé les façons par lesquelles nous comprenons ce que signifie « avoir » une vie privée. Cette incertitude quant au sens de la vie privée est exacerbée et atteint un niveau de préoccupation grandissant pour une population hyper connectée à l'internet qui voit son information personnelle se faire capter et distribuer par des entités qui sont hors de son contrôle. L'augmentation de la fréquence et de la sévérité des allégations d'abus de la part de gouvernements et d'entreprises témoigne d'un souci public quant à l'utilisation qui est faite de l'information personnelle amassée. La crainte des possibilités d'utilisation négatives de l'information personnelle est omniprésente dans la culture populaire et dans les médias de masse.<sup>12</sup> Les technologies et l'information font donc intimement partie de notre problématisation de la vie privée. Qu'en est-il cependant de la vie privée pour la

---

<sup>12</sup> Par exemple, les révélations faites par Edward Snowden au sujet des programmes de surveillance massive auxquels participent des agences de plusieurs états, notamment la *National Security Agency* (NSA) américaine, ont été suivies d'une hystérie médiatique et ont été fortement critiquées sur la place publique.

communauté scientifique? Est-ce que la criminologie et les sciences sociales problématissent ce sujet en la connectant nécessairement aux technologies et à l'information?

En fait, des sociologues, philosophes et politologues ont produit au fil des années une histoire riche en conceptualisations de ce qu'est la vie privée. Bien que ce concept traverse les générations et les cultures et qu'il demeure essentiel au fonctionnement des sociétés, il n'est pas toujours appliqué, utilisé ou vécu de la même façon. Dans le chapitre suivant, nous allons explorer plus en détails les façons par lesquelles la vie privée a été étudiée par la communauté scientifique. Toutefois, nous désirons souligner deux tendances qui traversent ces écrits et qui donnent lieu à notre hypothèse de recherche et à notre désir de connecter la vie privée, la technologie et l'information à une posture épistémologique particulière.

Une première tendance se remarque à l'effort afin de produire une « nouvelle » définition de la vie privée. En d'autres mots, chaque étude observée tente d'une façon ou d'une autre de s'approprier et de définir ce qu'est la vie privée. Il en résulte autant de définitions de la vie privée qu'il existe d'articles scientifiques. Deuxièmement, les auteurs ont tendance à essayer de produire une définition de la vie privée qui est à la fois universelle, définitive et à laquelle les êtres humains seraient capables de mesurer leurs propres expériences. Cette tendance se manifeste d'ailleurs dans la multiplication des programmes et des firmes qui prétendent pouvoir « mesurer » la vie privée des gens et des entreprises (Parra-Arnau, Rebollo-Monedero et Forné, 2014).

Notre hypothèse est que cette tendance à sur-définir et à universaliser la vie privée nous empêche de l'apprécier en action et telle qu'elle est vécue par ceux qui la performant. En essayant continuellement de redéfinir ce qu'est la vie privée, le concept est dilué et condamné à être un « *buzzword* » sans poids théorique. En cherchant à universaliser la vie privée, nous nous

positionnons dans une épistémologie surplombante qui est déconnectée de la réalité des gens. Nous proposons cette hypothèse car nous sommes de plus en plus confrontés à des enjeux de vie privée et qu'il devient impératif de développer des façons utiles de la comprendre. La vie privée sature la culture populaire à un point tel qu'elle s'est aussi imprégnée dans le monde politique. Par exemple, au Canada, la vie privée est tellement présente dans la conscience collective qu'en 2004 nous avons créé un poste de Commissaire à la vie privée, dont le rôle est essentiellement d'assurer la protection de la vie privée des citoyens du pays.

L'extension pratique de notre hypothèse est qu'il est important d'étudier non pas la définition de la vie privée, mais plutôt son articulation et comment elle est performée. Donc, bien que nous problématisons la vie privée en lien avec les technologies et l'information, il ne suffit pas de la définir dans ce contexte. Un tel effort ne serait pas distinct de la criminologie dont nous essayions de nous distancer.

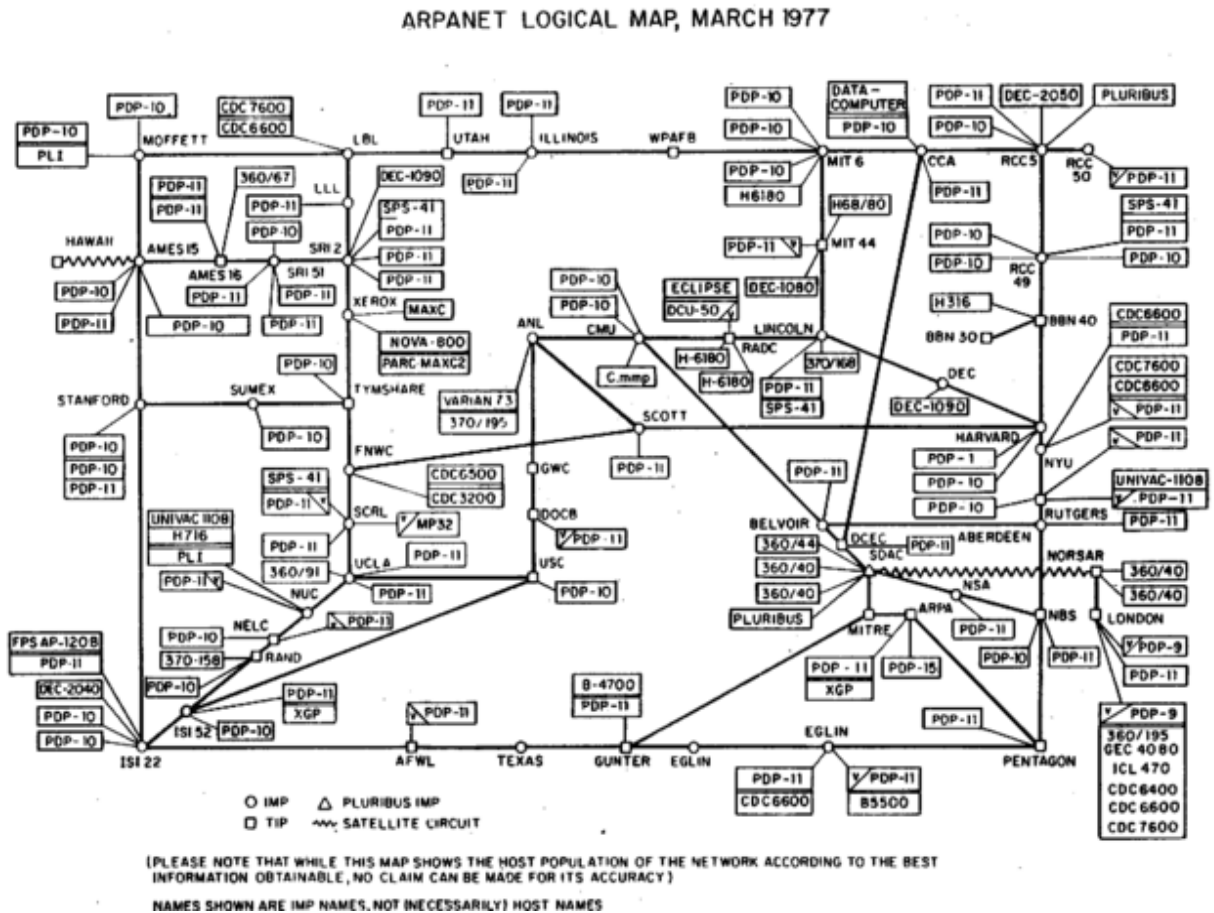
Il est plutôt important de comprendre comment la vie privée est articulée (c.-à-d. comment les humains, les technologies et l'information s'associent et agissent pour faire de la vie privée une chose réelle) car il serait vain de chercher à définir la vie privée comme étant statique et universalisable. Bien que l'articulation différentielle d'un phénomène ne soit pas le résultat exclusif de notre transition vers un nouveau paradigme technologique, il demeure néanmoins que l'espace numérique n'est pas homogène et que les individus changent continuellement leurs façons de naviguer cet espace (Casemajor, 2014). Cela fait en sorte qu'il est impossible de produire une définition de la vie privée qui ne soit pas ultra-contextuelle et éphémère.

Il semble donc qu'il y ait un intérêt pour la criminologie à développer des techniques pour comprendre les transitions, les manifestations et les itérations d'un concept comme la vie privée lorsqu'elle est articulée et performée par différents groupes. En d'autres mots, comprendre les

processus de production de la vie privée nous permet de mieux rendre compte des éléments qui sont associés et qui articulent ensemble une forme du réel.

Afin d'illustrer à quel point il serait futile d'expliquer de façon universelle la réalité de la vie privée telle qu'elle est vécue sur l'internet, les figures suivantes nous éclairent sur l'évolution de l'information dans cet espace<sup>13</sup>.

Figure 1



Cette image (Figure 1; Computer History Museum, 1977) représente l'ensemble de l'internet à ses débuts en 1977. On y voit un tout qui est relativement facile à comprendre et à

<sup>13</sup> Comme nous l'avons déjà vu et comme nous le verrons en profondeur dans le chapitre suivant, l'information représente un concept qui recoupe inévitablement plusieurs dimensions de la vie privée.

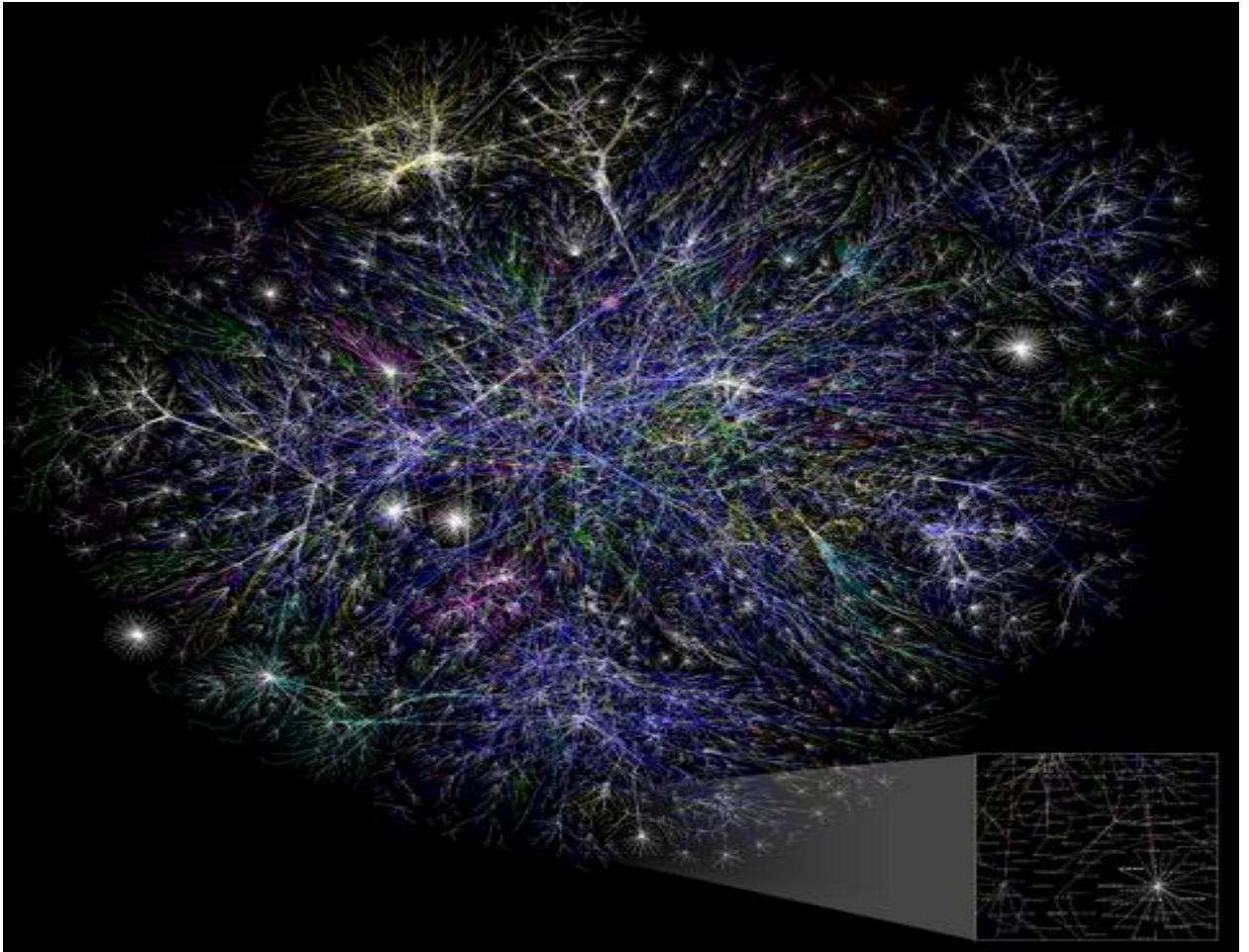
visualiser. Un individu avec un minimum de formation technique en informatique ou en ingénierie pourrait vraisemblablement saisir l'ensemble de l'information qui était présente sur l'internet (nommé Arpanet). De plus, cette image démontre l'interconnexion de tous les réseaux<sup>14</sup> existants sur le web à ce moment. Ces réseaux sont tellement peu nombreux qu'ils peuvent être numérotés et visualisés en un coup d'œil. Les associations qui s'y trouvent peuvent être tracées et l'information qui y circule peut-être cataloguée et comprise par un être humain. Les possibilités d'articuler une interprétation de la vie privée en lien avec cette information sont relativement restreintes.

En contraste, l'image suivante (Figure 2; Britt, 2006) représente seulement une fraction de l'internet en 2005 :

---

<sup>14</sup> L'utilisation ici du mot réseau nous permet de mettre l'accent sur une difficulté qui s'est manifestée tout au long de l'écriture de ce manuscrit, soit l'utilisation de certains mots et plus particulièrement le mot "réseau". Comme nous l'avons vu et comme nous le verrons dans la suite des chapitres, un des éléments qui caractérise toute démarche pragmatique est la possibilité que le sens d'une expression diverge d'un contexte à l'autre. Afin de faciliter la lecture, nous nous devons d'effectuer une précision importante. Lorsque le mot « réseau » est utilisé, cela réfère au sens technique, usuel et passif du terme. C'est-à-dire, un amalgame d'éléments qui sont plus ou moins connectés en un tout. Lorsqu'il sera question de la forme active d'un réseau socio-technique dynamique d'associations qui effectue un travail particulier afin de maintenir des connexions, nous ferons appel au terme d'« acteur-réseau » .

**Figure 2**



Cette image représente une infime partie de l'ensemble des connections produites à l'intérieur d'un réseau composé uniquement d'une portion des usagés d'une application informatique spécifique en 2005. En plus, l'ensemble de ces connexions représente un instant précis dans une seule journée. Il existe maintenant des millions de réseaux comme celui-ci, les uns plus complexes et vastes que les autres. En comparant ces deux images il est possible de voir l'évolution quantitative incroyable de l'information qui s'est produite au cours des dernières décennies sur le web. Les conclusions que nous étions en mesure de tirer de la Figure 1 ne sont plus applicables à la réalité d'aujourd'hui. Il est maintenant impossible pour un être humain de saisir et de comprendre le contenu des associations qui se trouvent au sein des réseaux actuels et

de comprendre l'information qui y circule à chaque instant, il est nécessaire de comprendre le rôle qui est joué par les technologies dans ce processus. C'est pour cette raison qu'une ontologie relationnelle qui mobilise le principe Latourien de symétrie généralisée et qui considère les humains et les non-humains comme égaux sur le plan analytique, constitue une possibilité intrigante qui se distinguerait des débats paradigmatiques classiques en criminologie.

Ce premier chapitre nous a donc permis d'étayer les différences ontologiques entre une criminologie paradigmatique et une ontologie relationnelle. Afin de bâtir sur ces éléments et de poursuivre la problématisation, dans le chapitre suivant nous examinerons les différentes manières dont la vie privée est représentée dans la littérature scientifique, et ce afin d'en dégager les limites et de montrer l'intérêt d'une démarche d'ontologie relationnelle.

## **Chapitre 2 : Problématiser la vie privée**

## 2.1 La vie privée : recenser et problématiser un sujet en vogue

En introduction à ce manuscrit, nous avons présentés le sujet sur lequel porterait notre enquête, soit la vie privée. Maintenant que nous avons explorés plus en détail les questions épistémologiques et ontologiques qui sont centrales à notre démarche, nous sommes en mesure de porter notre attention sur ce concept et d'expliquer comment nous allons l'aborder dans la suite des choses. Qu'est-ce que la vie privée? Est-ce que le gouvernement ou les entreprises s'attaquent à notre vie privée? Est-ce que nous sommes sous surveillance? Est-ce que notre information est protégée? Est-ce que la sécurité collective doit être plus importante que la vie privée des gens?

La vie privée est un concept ultra-médiatisé qui évoque une réaction émotive chez bien des gens. Il est tout à fait normal de ressentir une certaine tension ou une certaine peur lorsqu'un reportage fait état d'un vol d'identité ou d'un bris de sécurité informatique qui mène à la propagation d'information intime concernant des individus (p. ex. une fuite récente de l'information des clients du site de rencontre Ashley Madison). L'étendu et l'impact de cette médiatisation de la vie privée sur les citoyens en fait un sujet très en vogue pour les sciences sociales. Mais cette popularité pose un problème dans le contexte de notre démarche. D'entrée de jeu, l'objectif ici n'est pas de définir la vie privée ou d'en identifier l'essence. En d'autres mots, nous ne cherchons pas tant à dire ce qu'est la vie privée ou bien à fournir une réponse aux questions précédentes ou à celles du genre : Qu'est-ce que la vie privée? Les gens ont-ils une vie privée? Est-ce qu'une loi ou une autre constitue une attaque à la vie privée? Il faut bien entendu clarifier que ce genre de questions est tout à fait légitime et nécessaire dans le contexte sociétal actuel et c'est pourquoi elles sont représentées dans une grande proportion de la littérature sur le sujet. Notre objectif n'est pas de discréditer ces lignes d'investigation, mais plutôt de contribuer

à un tout autre projet pour lequel ce type de questions ne résonne pas tout à fait. Notre projet, vise à essayer d'observer la vie privée selon un nombre de choix épistémologiques et ontologiques que nous avons étayés dans le chapitre précédent. Notamment, nous essayions d'observer la vie privée en sortant du débat et du clivage paradigmatique entre positivisme et constructivisme et plus spécifiquement entre nature et culture. Nous cherchons à observer un monde dans lequel il n'y a pas des personnes et des objets, mais bien des personnes-objets<sup>15</sup>. Ensuite, nous nous inscrivons dans une ontologie relationnelle qui contribue à une criminologie ANT en essayant d'observer le processus d'association par lequel les réalités (ce que certains vont nommer des définitions de la vie privée) sont produites. Nous ne cherchons donc pas à produire des définitions, mais à observer le processus et les configurations d'assemblages entre humains et non-humains qui font en sorte que ces définitions peuvent prendre forme. À ce stade, en amorçant une recension des écrits de la sorte, il est important de mettre l'accent sur le fait que nous nous situons toujours au niveau de la problématisation de notre objet de recherche. Nous cherchons par la suite de ce chapitre, à mettre en exergue les différences entre un questionnement définitionnel de la vie privée et notre démarche envisagée dans une ontologie relationnelle.

La vie privée, comme nous le verrons, a été étudiée très largement et selon plusieurs perspectives, ce qui peut faire en sorte qu'il est difficile d'en extraire une compréhension universelle ou même d'en arriver à identifier quelques interprétations définitives. Nous allons explorer les écrits au sujet de la vie privée afin de tenter de comprendre ce curieux concept qui semble intuitif, évident et universel, afin de mieux comprendre les implications de la posture que nous proposons. En effet, toute discussion au sujet de la vie privée, est généralement accompagnée d'une supposition de l'expérience et de la compréhension du sujet entre les

---

<sup>15</sup> Malheureusement, il n'existe pas de langage universel pour signifier ce à quoi nous essayons de faire référence ici. Le concept avec lequel nous sommes en proximité serait celui de cyborg chez Haraway (1985).

interlocuteurs. Nous verrons toutefois que ce partage et ce consensus ne semble pas exister au sein de la communauté scientifique. Les définitions et les dimensions importantes qui sont identifiées varient énormément de chercheur en chercheur. Lorsque tout le monde parle en même temps et de la même chose, il est possible d'en ressortir avec une impression que rien n'est réellement dit et qu'une incompréhension partagée s'installe. À ce niveau, il est impossible de contester aujourd'hui que la vie privée est un sujet autour duquel la discussion est foisonnante. Afin d'illustrer l'ampleur de la présence de la vie privée au sein de la littérature scientifique, il suffit d'entrer le terme « *privacy* » dans une base de données des revues scientifiques, comme celle dont dispose l'Université d'Ottawa, afin d'obtenir plus de 1 200 000 résultats!

Pour la suite des choses dans ce chapitre, nos objectifs se séparent en deux volets. Tout d'abord, il est question d'explorer les différentes façons par lesquelles la vie privée a été étudiée, notamment les enjeux qui s'y rapportent, les éléments qui la composent et les définitions qui sont mises de l'avant. Notre exploration permet de conclure qu'il existe une multitude de façons de parler de la vie privée. Afin de structurer notre présentation et afin de catégoriser les écrits au sujet de la vie privée nous les avons séparés selon trois thématiques larges. Les frontières entre ces catégories sont poreuses et servent plutôt de système d'organisation nécessaire que de règle ferme. Premièrement, nous examinons les écrits qui positionnent la vie privée dans le rapport entre privé et public. Deuxièmement, il est question de ceux qui la présentent sous l'angle de la sécurité et de la surveillance. C'est au sein de ces catégories thématiques larges que je regroupe les différentes dimensions et enjeux qui sont identifiés (p.ex. au sein du thème du rapport entre publique et privé, nous retrouvons le corps, les questions juridiques et les relations entre individus et institutions). Troisièmement, nous examinons les écrits qui considèrent la vie privée comme une question dont l'enjeu central est technologique. Bien

entendu, les objets et les humains sont à la fois présents au sein de chacune de ces thématiques dans la littérature. Cependant, compte tenu de l'ampleur et de la nature explicite d'une portion de la littérature qui relie la vie privée aux technologies spécifiques à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle et au début du 21<sup>ème</sup> siècle, il est devenu nécessaire d'en faire une présentation distincte. Malgré cette séparation thématique, tout au long de ce chapitre, nous portons une attention particulière à l'information. Ce concept, qui fut identifié dans le chapitre précédent, en est un qui recoupe l'ensemble des thèmes se rapportant à la vie privée. En lui portant cette attention particulière, nous verrons comment l'information prend plusieurs formes et peut servir de fil conducteur dans une exploration de la littérature au sujet de la vie privée.

Par la suite, un second volet de ce chapitre, qui poursuit le thème de la vie privée et des technologies, est moins conventionnel dans la mesure où sa forme s'éloigne de celle d'une recension des écrits classique. Il s'agit d'un départ de notre interrogation de la vie privée, vers un survol des technologies de l'information et plus particulièrement de l'internet. L'objectif de cette approche est d'aboutir une compréhension plus détaillée des éléments du contexte matériel qui façonnent l'espace numérique d'aujourd'hui. Cette compréhension du monde matériel est indispensable dans une démarche qui cherche à renégocier la séparation entre nature et culture et à opter pour une position relationnelle.

En séparant ce chapitre en deux volets de la sorte, nous sommes en mesure de mieux comprendre comment la communauté scientifique tente de conceptualiser la vie privée. Bien entendu, il s'agit aussi d'une opportunité de frayer le chemin vers les enjeux résolument théoriques qui font l'objet de la démarche qui est entreprise tout au long de ce manuscrit. Plus particulièrement, nous pourrons déployer une réflexion quant à l'importance du contexte matériel sur l'expérience de la vie privée, tout en s'appuyant sur une base solide au sein de la littérature.

C'est en conclusion de ce processus qu'il est possible de déceler un vide que nous tenterons par la suite de combler avec une analyse socio-technique et pragmatique de la vie privée.

### *2.1.1 La vie privée comme analogie pour la séparation entre le privé et le public*

Pour certains auteurs, la vie privée se situe dans les enjeux d'une séparation entre le privé et le public, ou entre ce qui nous appartient individuellement et ce qui fait partie du bien commun. Cette séparation entre privé et public est présentée comme une opposition entre l'identité personnelle et l'enregistrement des citoyens dans les archives des villes (Holland, 2012). La séparation entre privé et public peut aussi opposer l'identité sexuelle des individus et les politiques municipales (Lee, Chou, et Chen, 2011). Ou encore, cette séparation met en conflit l'information médicale des patients d'un hôpital et les politiques de compagnies d'assurances (O'Brien et Yasnoff, 1999; O'Connor et Matthews, 2011). Dans chacun de ces cas, la vie privée se situe dans la séparation entre privé et public en raison d'une variable constante : l'information. Peu importe l'exemple qui est présenté, la raison pour laquelle une tension existe entre ces deux partis est que les individus possèdent de l'information qui leur est intime et qu'ils considèrent comme étant précieuse (Jaisingh, Barron, Shailendra et Chaturvedi, 2008). Cette information est tout aussi précieuse pour les différentes entités publiques dont l'objectif devient de la capter et d'en faire l'utilisation. L'information privée des gens possède donc une grande valeur pour une série de raisons commerciales, politiques et même militaires (Karat, Brodie et Karat, 2006).

À l'extérieur des enjeux spécifiques qui relèvent de la dichotomie entre privé et public, Ariès et Duby (1985) proposent une définition plus globale de cette séparation en y attribuant une signification historique et globale :

Nous sommes partis de cette évidence que, de tout temps et partout, s'est exprimé dans le vocabulaire le contraste, clairement perçu par le sens commun, qui oppose au public, ouvert à la communauté du peuple et soumis à l'autorité de ses magistrats, le privé.

Qu'une aire particulière, nettement délimitée, est assignée à cette part de l'existence que tous les langages disent privée, une zone d'immunité offerte au repli, à la retraite, où chacun peut abandonner les armes et les défenses dont il lui convient d'être muni lorsqu'il se risque dans l'espace public. (p.10)

La vie privée renverrait donc à la délimitation d'un espace dans lequel un individu peut contrôler (ou refuser) l'accès qu'il donne publiquement aux choses qui lui sont les plus précieuses et intimes. Bien que cette définition soit très large, elle présente la tension entre deux mondes qui coexistent et dont on cherche à éviter les croisements. Cette séparation fait de la vie privée une chose qui doit être protégée. Un consensus se forme d'ailleurs autour d'une protection de la vie privée qui est rendu indispensable parce que son lien avec l'information lui donne une forme qui peut être captée et distribuée, ce qui peut éventuellement engendrer des effets négatifs pour les individus (Barry, 2001; Bushman, Smith et Wittenberg-Moerman, 2010; Cairney et Swisher, 2004; Fitzgibbons, 2010). L'information personnelle et la vie privée des gens peuvent être distribuées et partagées par des gouvernements (Bunker et Davis, 1998; Conrad, 2005), par des entreprises (D'Amico, 2003), par des professionnels de la santé (Lelièvre, 2004) et même par d'autres citoyens dans les médias sociaux (Chen, Ping, Xu et Tan, 2015; Pitkanen et Tuunainen, 2012). Tout au long de ce chapitre, nous verrons de plus en plus d'exemples des façons par lesquelles cette protection contre la saisie et la dissémination d'information est présentée au sein de différentes thématiques de la vie privée.

Les éléments intimes du privée (et de l'information qui en découle) varient beaucoup selon les auteurs. Pour certains (p. ex. Yung-Chen, 2004), l'élément privé qui est constitutif de l'intimité et qui est précieux est le corps humain. Chez Yung-Chen (2004), le corps est un élément qui doit être hors d'atteinte du public car c'est par le contrôle de celui-ci (c.-à-d. le contrôle de son apparence, de son image corporelle, etc.) que l'individu est en mesure d'exprimer toutes les facettes de son individualité et de son identité. Pour sa part, Bauman (2000) postule que la quête de l'individualité est une des caractéristiques fondamentales pour comprendre les sociétés modernes. Ce sont les dimensions du corps et de l'individualité qui sont décomposées par des chercheurs afin de distinguer le privé du public. C'est le cas, par exemple, pour les croyances (Razali et Talib, 2013), pour l'orientation sexuelle (Hyatt, 2015; Kretz, 2013; Wintemute, 1995), pour l'intégrité du profil génétique (Rao, 2007), pour l'information au sujet de chirurgies cosmétiques (Dini et Ferreira, 2000; Dini, Ferreira et Masako, 2003; Mironenko, 2011) et même pour la question des fouilles corporelles dans le contexte carcéral (Comfort, 2007; Comfort, Grinstead, McCartney Bourgois et Knight, 2005; Mcmath, 1987; Miller, 2000). La vie privée peut donc se situer dans le corps humain, et ce corps peut évidemment être décomposé en un très grand nombre de choses. Un certain nombre de criminologues ont d'ailleurs joint cette perspective en positionnant la vie privée dans le corps des individus, particulièrement lorsqu'il est question du prélèvement et de l'entreposage d'ADN dans des bases de données sous la gestion du secteur public (Chapin, 2005; Hong, Wang, Xing, Hwang et Park, 2015; Hackenschmidt, 2004; Robert et Dufresne, 2008; Tseloni et Pease, 2011). Déjà, il est possible de voir que la vie privée peut se trouver à plusieurs endroits, même lorsqu'il semble être question des mêmes enjeux et du même objet.

D'autres vont situer la vie privée dans la séparation entre le public et le privé, non pas en lien avec le corps, mais selon une perspective qui regarde la société dans son ensemble et dans le rapport entre les citoyens et les institutions. En fait, Rousseau (1762) affirmait déjà il y a longtemps que :

Tout ce que chacun aliène par le pacte social, de sa puissance, de ses biens, de sa liberté, c'est seulement la partie de tout cela dont l'usage importe à la communauté; mais il faut convenir aussi que le souverain seul est juge de cette importance. (p.28)

En ce sens, la vie privée est une condition de la liberté et dépend des caractéristiques organisationnelles de la société dans laquelle on se trouve. À cet égard, Levy (2010) explique que dans les sociétés occidentales modernes, les caractéristiques qui font varier les formes de la vie privée sont le produit de l'individualisation et de la fragmentation de la solidarité de groupe. Slane (2010) appui cette perspective et ajoute que les différences entre les formes de la vie privée sont le produit d'une distinction entre les sociétés qui considèrent la vie privée comme étant un enjeu de dignité humaine et celles qui l'interprètent comme étant un enjeu de liberté (c.-à-d. une tension entre ce qui appartient aux individus et ce que la société doit s'approprier afin d'assurer une liberté collective). La liberté est ensuite décomposée en plusieurs dimensions que des auteurs vont associer à la vie privée, comme la liberté de la presse (Edelman, 1990), la liberté d'accès à l'information (Greene, 2001) et la liberté d'expression (Gomery, 2007; Kerr et Bailey, 2004; Reid, 2012; Viola de Azevedo Cunha et Itagiba, 2016).

Pour d'autres auteurs une fragmentation de la société, telle que le propose Levy (2010), dépend de la façon par laquelle les gens délimitent la frontière entre ce qui leurs appartient et ce qui est public (Hixson, 1993; Seidman, 2012). Hixson (1993) avance que dans sociétés où les gens délimitent agressivement ce qui relève de leur vie privée, les valeurs d'individualisme sont

plus présentes et les gens ont tendance à s'isoler. Chez Seidman (2012), le fait que les gens définissent plus agressivement ce qui leur appartient [ce qui est privé], en s'opposant à la forme de l'État, renforce la création de groupes solidaires qui ont une expérience partagée. En contraste, Bennett, Haggerty, Lyon et Steeves (2015) proposent que les sociétés occidentales démocratiques aient fait en sorte que la vie privée ne soit pas une question de liberté individuelle, de dignité ou de sécurité, mais plutôt une question de calcul entre ce que les individus doivent fournir comme information et ce que le public peut demander afin de faire fonctionner la machine électorale<sup>16</sup>.

Prise dans ce sens, la vie privée peut donc aussi être comprise comme étant une transaction à plusieurs niveaux entre les individus et l'état (c.-à-d. entre le privé et le public), qui a comme objectif de regrouper toute l'information au sujet d'une personne (Bennett et Raab, 2006). Dans un cas comme dans l'autre, ces approches sociétales de la vie privée continuent à maintenir le lien entre la vie privée et l'information.<sup>17</sup> L'information personnelle est alors définie comme étant composée d'affiliations politiques, du profil démographique, des tendances de consommation et même des activités dans les médias sociaux (Akpoviji et Bevan-Dye, 2015; Beckett, 2015; Aspinall, Camenisch, Hansen, Fischer-Hübner, et Raab, 2016; Camenisch, Fischer, Hübner et Rannenber, 2012; Camenisch, Leenes, et Sommer, 2011; Hsu et Lin, 2016). Taylor, Ferguson et Ellen (2015) prennent ces composantes de l'information personnelle et les redéfinissent en « traits » qui sont vus comme utiles par l'État.

Afin de contrôler la relation entre les citoyens et l'État, les sociétés modernes ont tenté de quantifier et d'opérationnaliser la vie privée en lui accordant un statut juridique qui la codifie

---

<sup>16</sup> Bennett et al. (2015) décrivent le contexte électoral américain, mais il est possible de présumer que leurs propos sont aussi applicables à d'autres démocraties, comme le Canada.

<sup>17</sup> L'information reliée au corps des individus devient donc une sous-catégorie minime dans l'ensemble des informations qui existent au sujet d'un individu.

(Koops, 2011). L'information personnelle et la vie privée sont alors présentées comme des choses qu'il faut encore protéger, cette fois contre les abus de l'État (Goldstein, 1992) ou bien pour limiter la capacité étatique de faire circuler cette information (Gautrais, 2003). Chen (2012) a d'ailleurs observé ce processus de codification systématique dans des pays qui ont fait la transition vers le modèle démocratique. Plus particulièrement, il remarque que la vie privée est traitée, dans ce processus, comme quelque chose qui fait partie de chaque situation et qui doit être protégé partout. En d'autres mots, la vie privée est codifiée comme une chose qui est présente dans toutes les situations<sup>18</sup>.

Cependant, bien que la vie privée puisse paraître comme étant un acquis dans les sociétés modernes occidentales et qu'elle est connectée dans la littérature à un nombre incroyable de situations et d'enjeux, certains seraient surpris de son articulation sur le plan légal. En fait, plusieurs pays, dont le Canada et les États-Unis, ne reconnaissent pas le droit à la vie privée comme valeur fondamentale au sein de leurs chartes et de leurs constitutions (Privacy and Human Rights, 2006). Le fait que la vie privée ne soit pas un droit fondamental au Canada fait en sorte que les tribunaux doivent régulièrement se prononcer et définir des paramètres légaux :

*Despite the lack of an explicit constitutional right to privacy, Canada's courts have recognized an individual's right to a reasonable expectation of privacy as part of the Charter right to be secure against unreasonable search or seizure. The degree of privacy protection under Section 8 depends on the reasonable expectations of the individual in the circumstances. (Privacy and Human Rights, 2006, p.309)*

La cour suprême du Canada s'est prononcée sur la question d'une attente raisonnable à la vie privée (p. ex. R. v. Edwards; 1996). Celle-ci maintient qu'il s'agit d'un concept expressément

---

<sup>18</sup> Cela nous donne déjà le troisième exemple qui suggère que la vie privée est vue comme étant partout. Il semble y avoir une vie privée de X, de Y et pour plusieurs fois chacune des lettres de l'alphabet.

« flexible » n'offrant une protection individuelle que dans les situations et les lieux où il est raisonnable pour une personne de se retrouver en privé sans enfreindre les autres droits garantis par la charte. Ceci signifie donc que la vie privée existe au Canada, du moins sous une forme juridique, et que celle-ci est construite en grande partie par des jurisprudences et des interprétations légales<sup>19</sup>.

Le concept de la vie privée est donc situé, par une portion de la littérature, dans une thématique de séparation entre le privé et le public. Il est aussi possible de voir comment cette thématique intègre des dimensions comme le corps et la gestion de la société. Ces dimensions se recoupent bien entendu et partagent des concepts comme la protection de l'information, mais des auteurs vont traiter de la vie privée en mettant l'accent sur une d'entre elles en particulier, formant ainsi des « nodes » au sein de la littérature. Dans ces regroupements, nous pouvons voir que les dimensions de la vie privée sont encore décomposées par chaque auteur, selon des éléments qui touchent à peu près tous les sujets<sup>20</sup>. Ceci fait en sorte que même l'information, qui est un fil conducteur pour l'ensemble des conceptualisations de la vie privée, prend plusieurs formes et devient flou et difficile à définir catégoriquement (Demeulenaere, 2002). Si n'importe quoi peut être considéré comme étant de l'information et que la vie privée se trouve partout où il y a de l'information, alors la vie privée est à la fois tout et rien. Nous allons continuer à explorer ce problème en examinant d'autres regroupements thématiques dans lesquels des « nodes » de littérature au sujet de la vie privée se sont formés.

---

<sup>19</sup> Bien que la question juridique apparaisse en filigrane tout au long de ce document, je dois clarifier que celle-ci n'est pas centrale à mon analyse et ne me pousse aucunement vers un projet qui prendrait la forme d'une analyse de politique en matière de vie privée.

<sup>20</sup> Nous avons vu précédemment que la vie privée du corps se trouve en même temps dans l'ADN, dans les chirurgies cosmétiques, dans les fouilles, etc.

Toutefois, avant de passer aux autres catégories thématiques, effectuons un détour afin d'examiner comment la représentation de la vie privée comme étant issue de l'équilibre de droits et d'espaces entre les individus et l'état (c.-à-d. de la séparation entre privé et public) n'est pas unique au milieu académique. Cette représentation sature aussi la culture populaire. La tendance est clairement illustrée par Orwell (1949) dans son roman dystopique « 1984 ». Dans ce livre, Orwell (1949) décrit une société futuriste dans laquelle l'être humain ne possède aucun semblant de vie privée ; c'est-à-dire que rien ne lui appartient, ni son corps, ni son espace physique, ni même ses pensées. Tout est sous le contrôle d'un gouvernement rigide et totalitaire qui déploie des machines et des technologies afin d'accomplir ses objectifs de surveillance. Cette image est particulièrement importante car elle sature la présentation médiatique actuelle de la vie privée (Giglio, 1981; Kirtley, 2010; Steel, 2012). La pensée Orwellienne au sujet de la vie privée a été marquante sur la culture populaire, mais aussi évidemment au sein de la communauté scientifique. Pour cette dernière, la pensée Orwellienne a donné naissance à un intérêt pour le jeu d'équilibre entre les individus, la sécurité, la surveillance et la technologie (Széll, 1986). Ces trois dimensions constituent les regroupements thématiques selon lesquelles nous allons poursuivre notre exploration de la vie privée.

### *2.1.2 La vie privée et la sécurité*

Le deuxième volet thématique qui se dégage de notre recension est celui de la sécurité. La sécurité est devenue particulièrement importante lorsqu'il est question de la vie privée dans les sociétés occidentales depuis les attentats du 11 septembre 2001. Dupont (2005) avance que ces attentats ont « mis en lumière la capacité d'action et de destruction du réseau terroriste Al Qaeda, et l'impuissance des institutions étatiques états-uniennes face à cette nouvelle forme de menace »

(p.124). Le fait que des organisations terroristes soient en mesure d'infiltrer la société américaine et de passer inaperçues au sein de la population générale a mené plusieurs pays à remettre en question le statut et la primauté accordée à une série de droits. Chef parmi ces droits est celui d'être épargné d'une surveillance gouvernementale intrusive. Selon Raul (2002), lorsque le calcul est fait entre l'importance de la vie privée et de la sécurité, des changements dynamiques sont inévitables : « *The right to be let alone, pales next to the right not to be blown-up. So privacy will inevitably need to accommodate security and safety to a greater extent than before September 11* » (p.9).

Ces modifications au lien entre les individus, leurs droits et la sécurité ont fait en sorte qu'une attention particulière est portée à l'étude de la relation entre vie privée et sécurité dans une série de contextes différents qui s'inscrivent directement dans ce que Beck (2003) nomme une société du risque. Cette société du risque se caractérise comme en étant une qui génère ses propres catastrophes en raison de son organisation et de ses particularités. L'exemple le plus frappant étant celui des attentats terroristes du 11 septembre 2001. Généralement ces écrits du risque adoptent la formule suivante : vie privée versus sécurité dans un contexte « X ». Entre autres, il est donc question de sécurité versus vie privée dans l'internet (Giglio, 1998; Serbu et Rotariu, 2015), en journalisme (Mcgregor, Roesner et Caine, 2016), dans le transport de marchandises (Ravich, 2005), dans le monde des affaires (Marcella et Stucki, 2014), lors de désastres naturels (Aloudat, 2012), dans les aéroports (Holbrook, 2010) et dans les soins aux patients atteints de certaines maladies (Wartenberg et Thompson, 2010). Nous pourrions continuer longtemps à énumérer les contextes dans lesquels la dynamique entre la sécurité et la vie privée a été étudiée, mais nous pouvons conclure avec un certain degré de certitude que si un

contexte présente un conflit entre la sécurité et la vie privée, il a tout probablement été l'objet d'une ou de plusieurs études.

La place de la vie privée dans cette nouvelle réalité « sécuritaire » au sein des sociétés démocratiques (Weinstock, 2002) mène à une évaluation constante et systématique des causes de variation du niveau « acceptable » de cette vie privée au sein de la littérature. Pour Rudinow-Saetnan (2007), ces réévaluations sont aussi le résultat de la nature « visuelle »<sup>21</sup> des sociétés occidentales contemporaines, qui font en sorte qu'une logique de « rien à cacher, rien à craindre » est répandue et suggère que chaque situation mérite d'être scrutée en profondeur<sup>22</sup>. Pour d'autres, cette tension doit aussi se jouer au sein d'un jeu d'équilibre entre sécurité nationale, accès médiatique à l'information et droits individuels (Berman, 2014; Gorman, 2014; Lin, 2014). Cette tension reprend donc l'enjeu de protéger l'information contre une dissémination qui aurait des impacts négatifs pour les individus. En ayant trois (et possiblement plus) différentes entités [États, médias et individus] avec des positions et des intérêts différents pour la dissémination de l'information, cela donne lieu à une incompatibilité fondamentale entre les concepts de vie privée et de sécurité qui aurait comme effet d'amplifier les mesures invasives et punitives qui deviennent progressivement la norme (Casella, 2003).

Dans le conflit entre la sécurité et la vie privée, Mitchener-Nissen (2014) avance que cette dernière peut être placée sur un continuum entre deux absolus, soit la vie privée totale et l'absence totale de vie privée. Ce continuum serait échelonné selon la quantité et le type

---

<sup>21</sup> Selon Rudinow-Saetnan (2010), la forme que prennent les technologies médiatiques actuelles fait en sorte que nous sommes maintenant habitués à un monde dans lequel l'information visuelle est assimilée plus rapidement et risque moins d'être ignorée par le consommateur. En d'autres mots, nous sommes de plus en plus conscients que les enjeux de sécurité et de vie privée se situent partout.

<sup>22</sup> Il est intéressant de noter que cette logique s'applique maintenant autant à l'État qu'à l'individu. Maintenant que les médias nous ont montrés à quel point certains États avaient des pratiques intrusives en matière de collecte d'informations personnelles, il y a des cris renouvelés pour plus de transparence dans l'ensemble de la sphère publique.

d'information qui circule (Andrews, 2017). Chez ces auteurs, certaines formes d'information auraient donc une plus grande incidence sur la vie privée que d'autres. Pour accepter la prémisse de ce continuum, il faut accepter qu'il existe une seule et unique définition de la vie privée et donc une vie privée qui soit la même pour tous. Cependant, comme notre recension l'illustre déjà clairement, la vie privée peut représenter des choses très différentes à plusieurs niveaux et selon qui tente d'en faire l'explication. Cette observation est particulièrement significative car elle nous permet de clarifier l'importance du pragmatisme dans la problématisation que nous avons proposé lors du chapitre précédent. En fait, une posture pragmatique nous permet de passer outre l'impératif d'une position qui nous exige de statuer sur l'essence universelle de la vie privée et de déceler une vérité statique à son sujet. Plutôt, le pragmatisme nous permettra d'observer les processus par lesquelles la vie privée est produite et vécue [son articulation et sa performance], peu importe le sujet ou le contexte. En acceptant de concevoir la vie privée de la sorte, nous nous inscrirons donc dans une criminologie relationnelle plutôt que déterministe. Afin d'approfondir notre compréhension du traitement de la vie privée, nous allons maintenant nous diriger vers le second thème dégagé, celui de la surveillance.

### *2.1.3 La vie privée et la surveillance*

Tout comme la sécurité et la vie privée vont main dans la main, il est devenu évident que la surveillance formait aussi un « node » important dans la littérature. Comme les thèmes qui l'ont précédé dans ce manuscrit, la surveillance et la vie privée sont entrecoupées par la question de l'information. La surveillance prend plusieurs formes (p. ex. des caméras, des microphones, l'historique de navigation sur le web) qui ont en commun un effort de capter de l'information. Les formes que prend la capture d'information personnelle est d'ailleurs le sujet de plusieurs

études. Il peut être question d'une surveillance informatique des dossiers médicaux pour saisir de l'information au sujet de maladies infectieuses (Brownstein et al., 2010; Pinner, 1998;). Il peut aussi être question d'une surveillance de nature plus démographique, comme les recensements (Sell, 2017). La surveillance peut aussi être biométrique (Goldstein et Alonso-Bejarana, 2017; Milone, 2001). Bien entendu, la forme la plus répandue et la plus populaire de surveillance est associée aux caméras et autres dispositifs technologiques de visionnement (Duffin, 2013; Hier et Walby, 2014; Hyungjin et Wilcox, 2016; Sasse, 2010; Stutzer et Zehnder 2013). Certains criminologues comme Lim et Wilcox (2016) vont privilégier l'étude de la vie privée selon l'impact de ces technologies sur la réduction des méfaits. Il ne manque donc pas d'études qui ont fait de façons différentes, et selon des angles variés, le lien entre la surveillance et la saisie d'information<sup>23</sup>. Le point commun entre ces approches qui étudient les différentes formes que prend la surveillance se situe dans la nature personnelle de l'information qui fait l'objet d'une saisie (Zureik, 2010).

Sur le plan théorique et méthodologique, les écrits qui se situent à l'intersection entre surveillance et vie privée adoptent aussi une grande variété d'approches afin d'expliquer ce qu'est la surveillance dans la société moderne. D'une part, la surveillance se manifeste comme étant un mécanisme qui permet la reproduction de structures sociales au sein des institutions étatiques (Giddens, 1987). D'autre part, cette même surveillance peut être déployée à titre de mode d'assouvissement et de pacification des corps (Foucault, 1975). Dans un sens comme dans l'autre, la surveillance est illustrative d'une interprétation du pouvoir et du contrôle comme étant exercé du haut vers le bas (King, 2015; Norris et Wilson, 2006). La vie privée, dans un tel contexte de surveillance, ne peut donc pas être négociée entre des entités ayant un statut

---

<sup>23</sup> En fait, les études de la surveillance ou « surveillance studies » forment aujourd'hui à elles-seules ce que certains considèrent une discipline à part entière (Lyon, 2001, 2003, 2007)

similaire, elle est le résultat d'une imposition. Cette particularité laisse présager l'existence d'un espace théorique dans lequel il est possible de questionner la capacité qu'ont les individus « moins puissants » lorsque vient le temps de définir et de vivre une vie privée selon leurs expériences, et non seulement selon ce qui leur est imposé. En démocratisant ainsi la répartition du pouvoir, nous nous donnerons la possibilité de voir ces relations de pouvoir émerger et prendre forme.

Bien entendu, la vision précédente de la surveillance, qui la caractérise comme étant exclusive aux entités qui ont le pouvoir dans la société, n'est pas la seule représentation que l'on retrouve dans la littérature. Il existe des auteurs qui en adoptent une conception plus nuancée. Par exemple, Marx (2006) identifie deux types fondamentaux de surveillance. Dans un premier cas, il décrit une surveillance organisationnelle, qui est opérée par des gouvernements ou des entreprises et qui cible l'information appartenant à des individus. Un deuxième type de surveillance, dont l'apparition est plus récente, consiste en l'auto-surveillance qui émerge de nouvelles technologies comme les alcolests anti-démarrateurs (Marx, 2006). Certains, comme Ericson et Haggerty (2006) ou bien Mathiesen (1997), vont ajouter une nouvelle forme de surveillance « synoptique » à ces catégories classiques. Ce type de surveillance se caractérise comme la surveillance d'un individu effectuée par plusieurs autres individus<sup>24</sup>. Cette dernière catégorie est représentative de changements technologiques récents qui font en sorte que la surveillance n'est plus le terrain exclusif des gouvernements et des entreprises. C'est le cas des téléphones intelligents<sup>25</sup> et de leurs caméras qui sont maintenant dans la possession d'une majorité de la population, créant ainsi une possibilité de surveillance et de capture d'information

---

<sup>24</sup> Les émissions de télé-réalité de type « *Big Brother* » et l'utilisation de médias sociaux dans le but de visionner la vie des individus (p. ex. Twitter, Facebook) sont des exemples de surveillance synoptique.

<sup>25</sup> Le thème des technologies qui sera présenté dans la section suivante, servira à démontrer encore plus clairement l'expansion incroyable du nombre et de la variété de dispositifs de surveillance.

quasi-universelle (Albrechtslund et Lauritsen, 2013; Farley et Wang, 2010; Mark, 2013). Le synoptisme marque un départ du modèle panoptique de surveillance (Bentham, 1843), dans lequel plusieurs individus sont surveillés par un seul ou par un pouvoir centralisé.

Ces différentes façons de conceptualiser et de théoriser le lien entre surveillance et vie privée, ainsi que les typologies qui en émergent, illustrent encore une fois l'intérêt d'une démarche pragmatique pour étudier la vie privée. Étant donné le nombre incroyable de possibilités d'étudier la vie privée dans chacun des thèmes observés jusqu'à présent, une démarche pragmatique, qui ne statue pas sur la validité ou la vérité de « LA » forme de la vie privée, est intéressante. D'ailleurs, Hier et Walby (2011, 2014) ont fait le lien entre pragmatisme et surveillance afin d'étudier comment les lois canadiennes en matière de vidéosurveillance sont le résultat d'un processus de sélection conceptuelle effectué par un nombre restreint d'acteurs politiques.

La surveillance, en plus de contribuer à rendre clair le besoin d'une démarche qui examine le processus de production de la vie privée tel qu'il est vécu [de façon pragmatique], introduit aussi notre prochaine thématique, soit celle du lien entre la vie privée et la technologie.

#### *2.1.4 La vie privée et la technologie*

Le dernier thème qui se dégage de la littérature est tout probablement celui qui occupe le plus grand volume de la production scientifique au sujet de la vie privée. Il est question des écrits qui vont présenter la vie privée dans sa relation avec la technologie<sup>26</sup>. Depuis le début de ce chapitre, vous aurez remarqué que les dispositifs technologiques ont entrecoupé les autres thèmes de la vie privée. Le privé et le public sont connectés par les médias sociaux (Chen et al.,

---

<sup>26</sup> La technologie prend ici le sens populaire du terme et réfère généralement à des dispositifs et des objets.

2015; Pitkanen et Tuunainen, 2012). La vie privée et la sécurité sont confrontées sur l'internet (Serbu et Rotariu, 2015), ainsi que dans les bases de données des hôpitaux (Wartenberg et Thompson, 2010). De façon encore plus significative, la vie privée et la surveillance sont liées par une série de dispositifs technologiques (Cho, 2013; Fuchs, Boersma, Albrechtslund, et Sandoval, 2012; Lyon, 2003).

Il ne devrait pas être surprenant que le rôle des technologies soit souvent considéré comme central et indissociable de la vie privée. De nos jours, une grande partie de nos interactions prennent place grâce à des dispositifs personnels qui nous connectent et dont nous dépendons afin de nous protéger dans l'espace numérique (Strickland et Hunt, 2005). Cette nouvelle réalité est imbriquée à un point tel dans le vécu humain que nous vivons maintenant une vie virtuelle qui est aussi riche, à bien des égards, que notre vie matérielle (Halyes, 1999; Negroponte, 1995; Turkle, 1984). La technologie est devenue nécessaire à la collecte, l'entreposage, la distribution et la protection de notre information personnelle. Certains, comme Friedwald et Phoryles (2013), vont dire que, pour cette raison, la technologie est inséparable de notre vie privée. Elle (la technologie) n'est pas seulement indispensable pour les aspects « importants » de nos vies, elle est aussi indispensable pour beaucoup de nos actions mondaines (p.ex. les transactions bancaires), ce qui solidifie encore plus son lien avec notre vie privée (Giglio, 2002). Comme il en a été le cas tout au long de ce chapitre, le lien entre information et vie privée informe en grande partie les façons par lesquelles elle se rattache aux technologies. Compte tenu de la quantité massive d'informations qui circulent aujourd'hui et du paradigme des mégadonnées vers lequel nos sociétés ont fait la transition (Klous et Wielaard, 2016; Mantelero et Vaciago, 2015), les technologies ne peuvent plus être séparées de l'information, et plus particulièrement de notre information personnelle (Hansen et Porter, 2017).

Le lien entre technologie et information personnelle dans le contexte des mégadonnées donne lieu à une foule d'études qui tentent de définir et de circonscrire les modalités et les rôles de la technologie informatique vis-à-vis l'information. Par exemple, Comer, McKelvey et Curran (2012) ont étudié l'étendue par laquelle nous confions la gestion de notre information à Facebook, sous la forme de plus de 120 milliards de pièces d'information (p. ex. des messages et des désignations « j'aime ») et 60 milliards de photos produites à chaque jour. Pour d'autres, la question de la vie privée dans le contexte de l'information numérique en est une qui évoque la nécessité d'encryptions et de sécurisation (Lau, Etzioni et Weld, 1999). La sécurisation de l'information par les technologies est alors définie comme le résultat de la mise en place de barrières physiques dans l'espace numérique ou dans la transformation de l'information en données inintelligibles (Aftergood, 2015; Jain, Gyanchandani et Khare, 2016).

Les dispositifs technologiques sont aussi reliés à la vie privée dans leur rôle de gestion de l'information. De façon assez inusitée, Horne, Darras, Bean, Srivastava et Fricket (2015) ont étudié comment les compteurs d'électricité intelligents ont causé une panique en matière de vie privée. Les gens interrogés dans le contexte de leur étude ressentaient que ces compteurs faisaient intrusion dans leurs vies privées parce que les données d'utilisation électrique, qui étaient transmises en temps réel, pouvaient être utilisées par les compagnies d'électricités afin de tracer un profil précis des activités qui ont lieu dans une maison. D'autres auteurs vont relier la vie privée à la gestion automatisée de l'information qui circule sur les sites web par des dispositifs technologiques (O'hara et Shadbolt, 2010). Certains vont plutôt étudier des dispositifs numériques (c.-à-d., leur matérialité), comme des agents logiciels (bots), dont le rôle est spécifiquement de contrôler et de censurer l'information dans l'espace numérique (Geiger, 2011, 2014 et 2016). En fait, selon Geiger (2014), sans l'intervention d'agents logiciels, beaucoup des

systèmes qui sont en place dans nos sociétés (p.ex. Wikipédia ou les systèmes de transaction bancaires) seraient paralysés par la quantité d'information qui est produite et qui circule.

Nous avons vu précédemment que, dans certains cas, la technologie sert comme moyen de surveiller les individus. Toutefois, cette surveillance technologique peut aussi être utilisée afin de protéger la vie privée, notamment lorsqu'il est question de la sécurité des données numériques (Salomon, 2003). King (2015) explique que les technologies de surveillance électronique, comme les anti-virus, permettent aux gens de surveiller, de protéger et de contrôler leur information contre des intrusions malicieuses. En explorant ce dernier thème, il est possible de dégager une connexion entre l'information et la technologie, qui permet une articulation entre la vie privée et une multitude d'éléments.

Ce premier volet thématique de la recension nous permet de faire lumière sur un certain nombre de points qui semblent ressortir lorsque la question de la vie privée est étudiée. Tout d'abord, la vie privée n'est évidemment pas un concept qui peut être traité de façon isolée. Il est toujours question d'une vie privée de quelque chose et ce quelque chose peut être à peu près n'importe quoi. Ensuite, les études ayant portées sur la vie privée sont difficiles à isoler au sein d'une seule thématique. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons choisi de catégoriser les études en fonction de la séparation entre privé et public, de la sécurité, de la surveillance et de la technologie. Cependant, il est clair que les frontières entre ces thèmes sont poreuses et qu'elles sont souvent interconnectées. Par exemple, certaines études présentent la vie privée en mobilisant des éléments qui se rattachent à la fois à la surveillance et aux technologies. Donc, en problématisant une criminologie de la vie privée comme étant connectée avec les technologies et en adoptant une ontologie relationnelle qui est à la fois pragmatique et attentive au monde

matériel, nous optons pour une posture qui est sensible à la pluralité et la complexité des dimensions de la vie privée<sup>27</sup> dont fait clairement état le survol que nous venons d'effectuer.

L'importance sporadique qui est accordée à chacun des concepts présentés par les auteurs afin d'expliquer la vie privée est aussi représentative de la nature polysémique et contextuelle de la vie privée. Nous avons vu que tenter de définir « LA » vie privée est un exercice qui est fort difficile. Le concept de vie privée peut être connecté à trop de choses pour être universalisé. C'est afin de rendre compte de cette complexité et de la fluidité contextuelle de la vie privée que nous suggérons plutôt une démarche axée sur l'observation des actions et des interactions qui permettent aux acteurs de produire et de performer ce qu'est leur vie privée dans un contexte particulier. En procédant ainsi, nous mettons plutôt l'emphase sur la capacité qu'ont les acteurs à nous expliquer ce qu'est la vie privée pour eux. Nous cherchons donc à comprendre et à décrire les processus par lesquels la vie privée est vécue et négociée, plutôt que de produire une définition qui se perdrait invariablement dans la masse des écrits sur le sujet.

Le dernier point important, qui est ressorti de cette recension, est le lien fort entre information et vie privée. La raison pour laquelle la vie privée semble être définie en fonction d'un nombre si éclectique de sujets et de dimensions est en partie parce que ce concept suit de près l'information, et plus spécifiquement l'information personnelle. Il semble être possible de trouver de la vie privée partout où l'information personnelle est produite, captée, transférée, observée et entreposée. Lorsque nous avons problématisé la vie privée en la connectant spécifiquement aux technologies de l'information dans le contexte des mégadonnées et du numérique, nous l'avons fait en pleine conscience de deux éléments importants. Tout d'abord, l'étude de la vie privée semble être la plus dynamique dans une situation ou un contexte dans

---

<sup>27</sup> Il ne serait pas approprié d'étudier la vie privée selon une seule dimension. Le propre de la vie privée semble être de faire en sorte que plusieurs choses peuvent se connecter.

lequel l'information joue un rôle central. Ensuite, dans le monde où nous vivons, aucun lieu n'est plus imprégné par les dynamiques de l'information que l'est l'internet. C'est donc avec le but de comprendre l'évolution de ce lieu spécifique [l'internet], ainsi que sa forme et les éléments qui s'y trouvent, que nous abordons le second volet de cette recension.

## **2.2 L'évolution d'un lieu pour étudier la vie privée : de la naissance du web aux mégadonnées, en passant par le 2.0**

Dès les premières lignes de ce chapitre, nous avons posé un certain nombre de questions auxquelles nous sommes maintenant en mesure de répondre. Notamment : Qu'est-ce que la vie privée? C'est beaucoup de chose à la fois et dans la littérature scientifique, c'est le résultat d'une série de connections conceptuelles faites par les gens qui cherchent à la décrire. Est-ce que notre information est protégée? Il est difficile de le savoir, mais si elle l'est, cela semble être grâce non seulement à des humains mais aussi à des dispositifs technologiques. Considérée ainsi, la vie privée est le résultat d'un processus d'associations dans lequel le contexte matériel joue un rôle important au sein de nos sociétés. Le deuxième volet que nous entamons présentement permet donc d'éclaircir la forme du contexte matériel dans lequel nous allons observer l'articulation de la vie privée; le web. Avant de nous y aventurer, nous verrons quels sont les éléments qui constituent cet espace et quelles sont ses caractéristiques.

Un des points de départ de notre démarche réside dans l'observation des nombreux changements technologiques qui ont eu lieu dans les décennies qui ont précédé le tournant du siècle. Les conséquences qui découlent de ces changements, comme la transformation des modes de contacts sociaux et la globalisation des possibilités de communication, ont produit des changements à notre monde qui paraissent irréversibles. Ces changements se sont produits et ont

été accélérés depuis la création du web et du cyberspace et ce, en fonction des capacités accrues que nous avons développé pour interagir avec l'information. Plus particulièrement, nous allons voir comment le contexte numérique est caractérisé par la forme des entités qui sont mises en relation dans le processus de production, de transfert, d'analyse et d'entreposage de l'information.

Lorsque le web a été mis en place, les paramètres initiaux de son organisation visaient à en faire un espace dans lequel les gens auraient accès à un grand volume d'information, et ce, de façon rapide et sans avoir à se déplacer ou à mobiliser un effort humain considérable (Hafner et Lyon, 1998). Au tout début du web, cette information prenait la forme de messages, de courtes vidéos et d'images. Durant cette période, l'information était rendue accessible sur des pages web statiques (c.-à-d. des pages web qui ne changent pas selon une interaction avec des usagers). Ces pages étaient gérées par les individus qui les avaient créées afin d'y afficher le contenu. L'information était alors directement sous le contrôle des individus qui effectuaient la gestion de la page web en question.

Cette forme du web a été dominante jusqu'au début du 21<sup>ème</sup> siècle, au moment où une nouvelle articulation du web commença à émerger sous le nom de Web 2.0 (Anderruthy, 2007, 2009a, 2009b; Fayon, 2008). Dans cette configuration<sup>28</sup>, l'information contenue et circulant sur le web est devenue de plus en plus interactive et friande de contributions de la part des entités qui s'y trouvaient<sup>29</sup>. Dans ce nouveau web, les usagers ont été amenés à créer des communautés, à gérer, à produire et à faire circuler l'information (p. ex. Wikipédia). Ils organisent aussi leur

---

<sup>28</sup> Une configuration représente l'agencement et la forme que prennent l'espace numérique, son contenu, ses limites et les contraintes qu'il impose aux entités qui s'y trouvent.

<sup>29</sup> L'information, au lieu d'être statique et affichée par des individus, est devenue de plus en plus le résultat d'un processus de collaboration entre différents usagers du web. Deux personnes se trouvant aux bouts du monde peuvent communiquer dans une salle de clavardage et produire une information qui est maintenant captée et qui laisse une trace dans l'espace numérique.

propre sécurité (p. ex. développement des groupes « hacktivistes ») qui ne dépend pas de règles dictées par un État qui existe dans le monde matériel (Byrne, 2011). Il s'agit donc de l'apparition d'un paradigme de l'information sur mesure. L'information dont il est question dans ce paradigme en est une qui est créée par et pour un consommateur. De cette façon, le consommateur devient directement impliqué dans la gestion de sa propre vie privée et de l'information qui circule sur le web.

Suivant l'évolution exponentielle du numérique, nous assistons toutefois présentement à un nouveau changement dans la configuration du web. Cette transition prend la forme de ce que certains nomment le Web 3.0 ou le Web sémantique (ex. Allemang et Hendler, 2009). Cette configuration est tout d'abord caractérisée par une poussée vers l'information ouverte<sup>30</sup>, ce qui vient changer les conditions de protection de l'information. Comme nous avons été capables de le remarquer, ces conditions sont généralement associées à la vie privée. La transformation du rapport à l'information dans le Web sémantique aurait deux effets qui se produisent simultanément. D'une part, ceci fait en sorte que les gouvernements et les agences étatiques ont maintenant accès à une quantité sans précédent d'informations personnelles au sujet des citoyens. D'autre part, cela incite les citoyens à développer et à se munir d'outils qui leur permettent de protéger leur vie privée et leurs informations (Cranor, 1999). Dans un cas comme dans l'autre, ces effets se heurtent à une telle quantité d'information que le traitement, l'analyse et l'entreposage doivent être délégués à des machines de plus en plus sophistiquées (Hack et Papka, 2015; Wang, Kung, et Byrd, sous presse). Ce changement, à la fois au niveau de la quantité des données et du type de mesures nécessaires pour les gérer, donne lieu au phénomène

---

<sup>30</sup> Cette expression, popularisée dans l'anglais par le terme « *open data* », fait référence à un type d'information qui est rendu publique et accessible à tous dans le but d'accélérer la production et la répartition des connaissances dans le collectif.

des mégadonnées (Fallik, 2014). Comme nous l'avons vu, ce phénomène réfère à plusieurs choses, dont à une quantité d'information produite et entreposée qui dépasse de loin les capacités des méthodes traditionnelles d'analyse et de traitement (Kalyvas et Overly, 2015; McAfee et Brynjolfsson, 2012).

Même si l'information demeure au centre des changements qui se produisent sur le web, il est clair que la forme que prend cette information a évolué au fil des années. Avec les sources d'information qui se multiplient et les moyens de production qui sont pratiquement innombrables, l'ampleur de l'information qui existe à tout moment dans le monde dépasse maintenant les limites des capacités humaines et des outils traditionnels : « *Industry analysts describe Big Data in terms of three V's: volume, velocity, variety. The data is too big to process with current tools; it arrives too fast for optimal storage and indexing; and it is too heterogeneous to fit into a rigid schema* » (Suciu, 2013, p.1).

Mohanty, Jagadeesh et Srivatsa (2013) identifient deux éléments qui sont maintenant centraux lors du traitement de l'information dans cette nouvelle réalité. Le premier élément correspond à l'identification de l'information pertinente au sein de la masse de données. Le second implique la création d'engins capables d'effectuer le traitement de l'information de façon à extraire les éléments essentiels. Cependant, l'expansion massive des données et la difficulté de créer rapidement des dispositifs, qui sont capables de gérer les données, font en sorte que les limites des modes de traitement de l'information deviennent de plus en plus apparentes lorsque confrontées aux mégadonnées. Ce mode de fonctionnement devient donc difficile à maintenir et à soutenir (Bourne, Lorsch et Green, 2005).

Ces difficultés sont devenues apparentes pour les grandes organisations qui produisent des volumes incroyables de données. Cependant, ces difficultés ont aussi un impact sur les individus,

car ceux-ci produisent désormais une quantité d'information qui dépasse les capacités d'entreposage de leurs dispositifs personnels (p. ex. ordinateurs, consoles de divertissement, téléphones intelligents). Cette augmentation exponentielle de la production de données a mené à la création de l'infonuagique (en anglais, « *cloud computing* »). L'infonuagique a été développé comme nouveau moyen pour entreposer l'information numérique (Chee et Franklin, 2010) : « *Cloud computing is an information-processing model in which centrally administered computing capabilities are delivered as services, on an as-needed basis, across the network to a variety of user-facing devices* » (Chee et Franklin, 2010, p.34).

Une des particularités de l'infonuagique est qu'elle permet de connecter toute une série de dispositifs (p. ex. des ordinateurs, téléphones intelligents, tablettes) afin de former un réseau. Lorsque ce réseau est établi, la puissance de chaque dispositif est utilisée pour assurer le transfert de l'information. Chaque dispositif du réseau devient un point de relais pour chaque autre dispositif, ce qui augmente la puissance collective et diminue les besoins d'entreposage personnels. Étant donné que l'information n'est plus entreposée physiquement sur les dispositifs personnels, l'échange de cette information est plus difficile à retracer. Ces difficultés découleraient du fait que l'information se retrouve désormais perdue dans le nuage (Pritam Singh, 2016).

L'infonuagique peut certainement paraître difficile à comprendre pour les non-initiés. Il s'agit d'une technologie qui est à la fois en pleine émergence et dont la forme change constamment. Le fait que sa forme ne soit pas stable la rend difficile à appréhender pour quiconque ne possède pas une compréhension technique avancée du sujet : « *Most of the information available on cloud computing is either highly technical, with details that are irrelevant to non-technologists, or pure marketing hype, in which the cloud is simply a selling*

*point* » (Ruparelia, 2016). Bien que l'infonuagique soit une chose dont les contours sont difficiles à cerner, il demeure important de comprendre la place grandissante qu'elle occupe dans les rapports avec l'information. Elle représente un des endroits dans lesquels les mégadonnées se manifestent le plus clairement et touchent le plus grand nombre d'utilisateurs qui produisent de l'information personnelle.

Peu importe la forme que prend l'appareillage technique qui est chargé de l'entreposage et de la collecte de l'information, certains auteurs (p. ex. Kiyoshi, 2006) indiquent qu'il existe un écart entre l'information qui est recueillie et celle qui est nécessaire et utilisée. Ceci laisse place à la « sur-surveillance » qui mène à des préoccupations quant au maintien de la vie privée des individus. Les événements entourant les révélations d'Edward Snowden au sujet des programmes de collectes d'informations massives de la *National Security Agency* (NSA) en 2013, ou encore les inquiétudes quant au piratage potentiel d'information électorale lors des élections américaines en 2016, illustrent bien ces préoccupations au sein de la population générale. Le fait que ces inquiétudes soient imprégnées profondément dans nos sociétés (p. ex. dans la couverture médiatique, le discours politique) illustre pourquoi il est difficile pour des chercheurs de s'éloigner d'un cadre investigatif qui étudie explicitement les questions se rapportant au traitement de l'information et à l'impact que ceci peut avoir sur la vie privée.

Ce qui ressort de ce bref survol de l'histoire du web est à la fois un changement au niveau de la forme que prennent les technologies dans l'espace numérique avec le temps, mais aussi un changement quant aux interactions qu'ont les humains avec ces technologies. Le contexte actuel est d'autant plus marqué par une certaine confusion et une incertitude quant à la direction que ces rapports avec le web, et plus particulièrement avec les mégadonnées et l'infonuagique, vont prendre dans l'avenir. Ces incertitudes sont accompagnées d'une augmentation frénétique des

questionnements et des inquiétudes quant aux impacts potentiels de ces changements technologiques vis-à-vis la vie privée. Comme nous l'avons observé, la multiplication des sujets auxquels la vie privée est connectée et avec lesquels elle est étudiée rend difficile à saisir le sens de ce concept.

Chaque fois que l'espace numérique change de configuration, le milieu où la vie privée est performée se modifie. Par conséquent, la vie privée change elle aussi et résiste à tout effort d'être universalisée. Il semble donc utile et pertinent de comprendre comment les entités s'assemblent (c.-à-d., lesquelles, où et comment) afin de produire ces performances. En refusant de se limiter à essayer de définir ce qu'est la vie privée, une ontologie relationnelle pragmatique nous permettra d'illustrer comment il est nécessaire qu'un certain nombre d'entités se connectent et agissent ensemble afin de donner une forme et une existence à la vie privée qui soit utile et intelligible pour eux.

Bien qu'une approche pragmatique soit pertinente, elle ne semble pas pour autant être suffisante afin d'englober toutes les particularités du contexte technologique d'aujourd'hui. Dans les deux premières configurations du web, les interactions se produisaient essentiellement entre des êtres humains et l'information produite pouvait raisonnablement être gérée par ceux-ci. Toutefois, ce n'est plus le cas dans la configuration du web 3.0 car les technologies sont maintenant indispensables au traitement de l'information et sont omniprésentes au sein des interactions (Bendle et Wang, 2016). Ceci pose un problème aux approches sociologiques traditionnelles car les objets (technologies informatiques) changent fondamentalement nos façons d'interagir avec l'information. Ce problème remet en lumière l'intérêt du tournant matériel que nous avons présenté lors du chapitre précédent et offre une deuxième opportunité pour contribuer une observation originale de la vie privée. Pour donner suite à cette recension,

nous sommes donc en mesure de déceler un espace à l'intersection entre la vie privée et la technologie dans lequel notre démarche va non-seulement contribuer au renouvellement de la criminologie, mais aussi à l'étude de la vie privée.

Dans le chapitre suivant nous approfondissons notre réflexion en effectuant un cheminement théorique qui vient positionner l'ANT en relation avec les théories sociologiques qui ont étudié la technologie, tout en comparant l'apport de ces théories à l'intérêt d'une posture qui combine pragmatisme et tournant matériel au sein d'une ontologie relationnelle. Toutefois, avant d'y procéder, nous sommes maintenant en mesure de prendre un certain recul afin de revenir sur les questions et les affirmations présentées en début de ce chapitre.

### **2.3 Retour et réflexion sur une criminologie de la vie privée dans une ontologie relationnelle**

En amorçant ce chapitre, nous avons effectué une mise en garde afin de rendre explicite qu'à ce stade de la démarche de recherche, nous nous situons toujours au niveau de la problématisation de notre objet de recherche. Plus spécifiquement, nous cherchions à mieux cerner le rôle d'une recension des écrits dans le contexte d'une observation située dans une ontologie relationnelle. À cette fin, nous avons effectué une affirmation sur laquelle il est maintenant possible de faire un retour. Tout simplement, nous avons affirmé vouloir observer 'autre chose' que ce qui est ciblé de façon conventionnelle lorsqu'il est question de la vie privée au sein de la littérature scientifique. Notre hypothèse était à ce moment que le caractère viral des questions au sujet de la vie privée fait en sorte qu'il est difficile, voire impossible, de discerner une définition universelle pour le concept. Suite à notre recension thématique et malgré le fait que nous n'avons pas procédé à un dépouillement complet de tout ce qui a été écrit au

sujet de la vie privée, nous avons été en mesure de confirmer qu'il semble bel et bien exister autant de définitions de la vie privée qu'il existe de chercheurs pour les proposer. D'une part, non, cela ne pose pas de problème puisque les chercheurs sont entièrement libres d'étudier la vie privée comme bon leur semble et afin de répondre très spécifiquement aux questions qui les intéressent. D'autre part, cela représente un problème dans le contexte de la problématisation et de la démarche dans laquelle s'inscrit ce manuscrit. La nature omniprésente du concept de la vie privée et la masse collective des définitions que nous avons été en mesure d'observer peut parfois donner l'impression qu'on parle tous de la même chose, alors que ce n'est pas le cas. C'est pour cette raison que nous envisageons d'examiner comment les choses s'assemblent afin de produire ces définitions qui sont pourtant utiles et utilisées dans leurs contextes respectifs. Si nous voulions conclure ce chapitre sur un seul constat, ce serait sur l'intérêt qu'il y a à effectuer une recherche non pas au sujet de la vie privée, mais plutôt sur des assemblages et des associations qui donnent lieu à ce que l'on nomme parfois la vie privée.

En effet, nous avons essayé de montrer l'intérêt d'une démarche d'ontologie relationnelle pour la criminologie, démarche qui va au-delà du débat épistémologique classique. Pour donner suite à cette problématisation, nous pouvons conclure que s'en tenir à une criminologie post-positiviste consisterait à essayer de dégager une entité indépendante de notre observation que l'on considérerait être la vie privée; inversement, en nous situant dans le paradigme constructiviste, la vie privée serait contingente d'une expérience humaine partagée. D'une part comme de l'autre, ces positions qui nous maintiennent au niveau d'un questionnement d'ordre paradigmatique et épistémologique, nous limitent à la sphère des représentations. La recension des écrits par laquelle nous venons de cheminer nous a donc permis de constater qu'il existe certes des écrits qui procèdent selon un mode relationnel, mais que lorsque l'on

considère en agrégat l'ensemble de ce qui est dit au sujet de la vie privée, nous demeurons dans un monde de représentations, de définitions et nous courrons le risque d'être écrasés par le volume d'un phénomène pour lequel l'intérêt ne fait que s'accroître.

L'ontologie relationnelle vers laquelle nous avons fait un effort de nous déplacer et avec laquelle nous comptons procéder à une analyse empirique, nous permettrait donc de regarder autrement et de questionner la vie privée sous un autre angle. En considérant une réalité réellement sociotechnique et en regardant un monde qui n'est pas composé de nature et de culture mais plutôt d'une seule natureculture, nous nous éloignerons de la possibilité de représenter les facettes d'une réalité dualiste et nous nous rapprocherons d'une observation des processus et des actions sous-jacentes au assemblages de cette nouvelle réalité.

Cela signifie aussi que la vie privée change de composition. À partir de maintenant nous la considérons comme une « performance ». Lorsqu'une chose est performée cela signifie qu'elle est le résultat d'une collaboration entre différentes entités qui travaillent en concert pour influencer leur environnement et leur réalité. Une entité n'agit donc pas indépendamment, mais elle est plutôt amenée à agir d'une certaine façon par ses contacts à d'autres entités. Dans ce sens, la vie privée devient une chose bien réelle pour ceux qui s'alignent ensemble et la vivent d'une certaine façon. Cette conceptualisation marque un départ de l'idée d'une définition statique et généralisable du terme.

## **Chapitre 3 : Cadre théorique**

### **3.1 Théoriser la vie privée : cheminement vers un tournant matériel et une approche socio-technique**

Le chapitre précédent nous a permis de tisser un portrait des écrits scientifiques au sujet de la vie privée et de faire ressortir des tendances qui s’y trouvent. Notamment, nous avons été en mesure de constater le vaste éventail d’approches par lesquelles la vie privée a été expliquée et étudiée dans les sciences sociales. Ces écrits montrent aussi que l’information traverse l’ensemble des thèmes de la vie privée et comment cette information est maintenant indissociable des diverses technologies qui habitent l’espace numérique de l’internet. Ces observations vont d’ailleurs se joindre aux enjeux ontologiques et paradigmatiques relevés lors du chapitre précédent, afin d’informer le choix de notre cadre théorique.

Afin de faire une contribution à une criminologie relationnelle et à la littérature de la vie privée d’une façon qui tente d’éviter l’approche universaliste, nous avons problématisé la question de sorte à connecter le pragmatisme avec une posture qui adopte le tournant matériel. En effectuant cette connexion, nous avons été en mesure d’identifier un espace peu exploré dans lequel nous nous positionnons avec un nombre relativement limité de criminologues qui adoptent des approches qui sont à la fois socio-techniques et pragmatiques. C’est avec ce double objectif de contribution à la vie privée et au renouvellement de la criminologie que nous mobilisons l’ANT.

Ceci étant dit, tout comme la vie privée est étudiée sous plusieurs angles, il existe un grand nombre de théories qui ont pris pour objet des sujets qui touchent les technologies. Plutôt que de nous positionner aveuglement dans l’ANT et d’en faire la présentation, nous allons voir comment ANT prend appui et se distingue à la fois de la théorie critique, du constructivisme, et enfin du pragmatisme. En procédant de la sorte, nous montrons comment ANT s’appuie en partie

sur ces théories, mais s'en distingue aussi en essayant d'échapper au dualisme nature/culture et plus encore en combinant le pragmatisme et le tournant matériel.

La première étape de cette réflexion théorique consiste en un retour sur comment les deux grands paradigmes en sciences sociales, soit le positivisme et le constructivisme, définissent la réalité et les conditions pour y accéder. Par la suite, nous examinerons comment les théories qui se situent dans ces paradigmes partagent une tendance déterministe vis-à-vis les technologies. Cette tendance se manifeste soit par une instrumentalisation de la technologie (constructivisme), soit par une surreprésentation de ses impacts (positivisme). Comme nous l'avons observé précédemment, les théories critiques et constructivistes occupent un grand espace dans les approches criminologiques. Pour cette raison, nous examinerons comment ces théories étudient des sujets où la technologie est centrale. Ceci nous permet aussi de faire le lien entre les perspectives technologiques de ces approches et le produit direct de leur positionnement ontologique.

Ensuite, comme il ne suffit pas de considérer la place qu'occupe la technologie dans la présentation et dans la définition de la vie privée, il est nécessaire de considérer comment nous allons concevoir l'articulation de la vie privée (c.-à-d., comment la vie privée est produite au niveau conceptuel). La diversité observée au sein des écrits sur le sujet de la vie privée suggère que toute étude de celle-ci est hautement contextuelle et dépendante des actants impliqués. Donc, la nature diffuse et variée des différentes dimensions, qui entrent en jeu lorsqu'il est question d'étudier la vie privée, fait en sorte qu'il est important de mettre l'accent non pas sur des explications qui cherchent à généraliser le concept, mais plutôt sur le processus qui permet son assemblage. Tout au long de ce manuscrit, nous faisons appel à l'articulation du concept de la vie privée. Cette articulation réfère au résultat de ce que des auteurs comme Deleuze et Guattari

(1980) et Latour (2006) considèrent comme l'assemblage du social. Ceci signifie qu'il ne suffit pas simplement d'énumérer les éléments (c.-à-d., les dimensions) de la vie privée. Plutôt, l'importance est accordée à la compréhension des liens, des relations et du travail qui permettent à un concept, comme celui de la vie privée, d'émerger sous une forme particulière dans un contexte particulier. Ce processus est caractérisé par le travail et les actions qui sont performés dans un contexte particulier (c.-à-d. à un moment précis, dans un lieu précis et par des actants qui sont directement impliqués et qui agissent au niveau des relations qui sont produites). C'est pour cette raison que ce chapitre examine ensuite les théories qui font partie du courant du pragmatisme. Pour les besoins de notre présentation, le pragmatisme fait référence et se limite aux approches des sciences sociales qui cherchent à comprendre le social en partant de l'expérience et du point de vue des acteurs qui sont directement impliqués dans sa formation. Ceci se fait selon la formule générale proposée par Boltanski et Thévenot (1991), qui a été appliquée de différentes façons et à différents degrés par les courants sociologiques tels que l'ethnométhodologie, la sociologie des sciences et la théorie de l'acteur-réseau. Bien que nous reconnaissons que le pragmatisme ne soit pas le terrain exclusif des sciences sociales, nous n'entrerons pas pour autant dans les débats et enjeux au sujet de la philosophie pragmatique qui ont été étayés par Peirce, James et Dewey et repris à plusieurs reprises (Karsenti et Quéré, 2005, Le Moigne, 1995).

C'est seulement pour donner suite à ce cheminement que nous conceptualiserons comment l'ANT permet l'étude des technologies en adoptant à la fois le tournant matériel et une démarche pragmatique. C'est en mettant l'accent sur cette caractéristique de l'ANT et en la comparant à d'autres approches que nous sommes en mesure de mettre de l'avant comment cette théorie nous

permet de combler le vide identifié dans la littérature et de faire une proposition originale à l'étude de la vie privée.

### **3.2 Le choix d'un paradigme, le choix d'une réalité**

Avant d'explorer comment les théories sociologiques ont tenté de comprendre et de positionner la technologie au sein de leurs études, il semble judicieux de prendre un certain recul afin d'examiner plus en détail les façons par lesquelles la question de la réalité a été abordée par les sciences sociales. Le lien que le chercheur établit avec son objet d'étude informe le rapport avec son empirie, ainsi que la forme des conclusions qu'il est en mesure de tirer. La façon par laquelle nous concevons la composition du monde qui nous entoure a un impact direct sur notre relation avec les éléments qui s'y trouvent. Ce sont d'ailleurs ces éléments qui nous permettent de faire sens des phénomènes que nous cherchons à expliquer. Bien comprendre pourquoi mes prédécesseurs ont choisi de porter leur attention sur certains éléments de la vie privée plutôt que sur d'autres me permet de mieux comprendre comment ce concept peut faire preuve d'autant de variété dans sa présentation. Toutefois, de façon plus importante, ceci nous permet de justifier et de préciser les particularités novatrices de l'exploration de la vie privée qui est proposée dans ce manuscrit.

Ceci étant dit, la raison pour laquelle il existe une telle diversité au sein des explications sociologiques de la vie privée et de la technologie découle en partie du fait que les théories en sciences sociales se divisent selon deux paradigmes, soit le positivisme et le constructivisme (Gohier, 2004; Muchielli, 2009). La communauté scientifique accepte généralement la prémisse selon laquelle ces deux paradigmes permettent de représenter les idées dominantes quant à la position du chercheur vis-à-vis une réalité ontologique. Le fait que la réalité puisse être

considérée différemment par un chercheur, selon la position qu'il adopte, fait en sorte que les explications possibles d'un phénomène (p. ex. la technologie) se multiplient. C'est donc en partant de cette scission et en présentant les théories qui sont rattachées aux deux paradigmes que nous entamons une exploration des façons par lesquelles les théories sociologiques se sont appropriées et ont tenté d'expliquer des phénomènes liés aux technologies.

### *3.2.1 Du positivisme aux théories critiques et au réalisme*

Bien que les théories qui découlent du paradigme positiviste soient nombreuses et variées, nous ne cherchons pas ici à créer un historique complet des celles-ci. Toutefois, nous pouvons dire de ces théories qu'elles ont des affinités méthodologiques et épistémologiques avec les sciences dites « dures » (p. ex. la chimie, les mathématiques, la physique) et avec la naissance de la sociologie comme discipline scientifique. Ces affinités peuvent généralement être retracées et attribuées aux ouvrages d'Auguste Comte lors de la première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle et à un effort visant à rapprocher le chercheur à la réalité qui l'entoure (Halfpenny, 1982). Parmi l'ensemble des théories qui ont été produites par ce paradigme, les théories dites « critiques » sont parmi les plus reconnues et influentes à ce jour<sup>31</sup>. Le développement et la popularisation des théories critiques sont souvent crédités à l'école de Francfort, à la sociologie et à la philosophie de certains penseurs comme Horkheimer, Adorno, Marcuse et Habermas (Wiggershaus, 1994). Bien qu'elles soient variées et qu'elles adhèrent aux principes qui suivent à des degrés différents, les théories critiques partagent sur le fond une compréhension de la réalité comme étant accessible, observable et tangible. Par ailleurs, ces théories se considèrent comme étant représentatives de

---

<sup>31</sup> Bien qu'il soit faux d'affirmer que toutes les théories critiques sont définitivement positivistes, il est difficile d'expliquer un continuum théorique sans prendre quelques libertés à ce niveau. Il est espéré que les présentations qui suivent permettront de nuancer ces affirmations.

« faits », dont l'explication ne peut résulter que d'une méthodologie rigoureuse, dont la répétition systématique permet au chercheur de se rapprocher de la réalité (Habermas, 1971; Habermas, 1973; Kincheloe et Maclaren, 1994). En ce sens, la vérité devient donc synonyme de validité pour la recherche. Il est donc possible pour un chercheur de répondre de façon définitive à une question, si sa démarche respecte les étapes d'une méthodologie rigoureuse. Cela signifie que dans cette perspective, une conclusion qui est éventuellement réfutée, est le résultat non pas d'une réalité qui multiple ou fluide, mais plutôt d'une erreur de la part du chercheur ou d'un raffinement méthodologie qui permet désormais de rendre plus adéquatement compte de la réalité.

Les théories critiques se soucient en grande partie de la répartition du pouvoir, de la domination et des formes d'idéologie et de rationalité qui gouvernent l'organisation des sociétés, notamment dans la forme que prennent les États (Feenberg, 1999). Toutefois, il serait faux d'affirmer que toutes les théories critiques sont reliées au positivisme. Tout comme nous l'avons examiné lors de notre examen de la criminologie, une version contemporaine des théories critiques, soit le réalisme critique (Bhaskar et Hartwig, 2010; Lopez et Potter, 2005), permet d'adopter une position plus nuancée en rejetant la position positiviste qui limite la réalité à ce qui est empiriquement vérifiable (Archer, Bhaskar, Collier, Lawson et Norrie, 1995; Bhaskar, Esbjörn-Hargens, Hedlund et Hartwig 2016; Sayer, 1984). En d'autres mots, le réalisme critique accepte le postulat selon lequel il existe un monde réel et invariable. Toutefois, cette approche affirme que le processus scientifique est lui-même le résultat d'un processus humain itératif qui chemine progressivement, suite à chaque nouvelle découverte, vers la vérité. Cette manifestation des théories critiques permet d'être plus sensible aux variations observables au fil des années dans la communauté scientifique. Par exemple, pour le réalisme critique, si le consensus

scientifique au sujet de l'ADN a changé au fil des années, ce n'est pas parce qu'il n'existe pas une forme constante et véritable de l'ADN. Plutôt, ce sont les méthodes scientifiques qui ont évoluées et qui ne sont pas encore en mesure de rendre compte de la « vrai » réalité du phénomène.

### *3.2.2 Le constructivisme et le relativisme*

Le second paradigme théorique que nous examinerons est celui du constructivisme. Il est plus difficile de déterminer une filiation claire des théories au sein de ce paradigme car les éléments qui devraient les unifier sont le sujet de plusieurs débats entre ces théories (Geelan, 1997). Cette nature conflictuelle peut donner au constructivisme la forme d'un regroupement éclectique qui est attribuable à ce que certains nomment une « science immature », ou dans son enfance (Kuhn, 1970; Kuhn et Horwich, 1993; Riegler, 2012). Cette particularité est potentiellement reliée au fait qu'à sa base le constructivisme adopte une conception plus fluide du social et de la réalité en opposition à la réalité fixe privilégiée par les théories positivistes. En d'autres mots, le fait qu'ils considèrent la réalité comme n'étant pas unique, augmente les possibilités de désaccords entre les différents courants théoriques au sein du paradigme.

Par exemple, Hennion et Latour (2013) définissent le constructivisme comme étant le résultat de l'attention qui est portée à la réalité en tant que résultat d'un processus de collaboration qui est contextuel et temporaire. Cette réalité est le produit de relations qui la font changer au fur et à mesure que celles-ci changent aussi. Cette vision fluide et contextuelle du monde fait non seulement contraste avec le positivisme, mais elle devient un point de tension au sein du paradigme constructivisme. En fait, les théories dites constructivistes ne sont pas d'accord sur quels devraient être les indicateurs de la construction du social (Bird, 2009). Ce

désaccord donne place à plusieurs divergences au sein du paradigme quant aux processus et aux éléments qui sont impliqués dans la construction du réel. Pour certains, le monde réel n'est pas matériel, mais plutôt une expérience sensorielle communiquée et partagée continuellement (von Glasersfeld, 1995). Pour d'autres, ce sont des croyances préétablies et les interactions auxquelles nous avons participé précédemment qui vont modeler notre rapport à l'environnement (Kuhn, 1970). Encore pour d'autres, le simple fait que nous assimilons de l'information change la réalité et le monde qui nous entoure (Neisser, 1976). Il ne s'agit ici que de quelques exemples de la diversité des positions qui existent au sein du paradigme constructiviste, mais ils illustrent tout de même la nature hétérogène de ce regroupement.

Bien que la diversité complique l'unification du constructivisme, l'ensemble de ces théories partagent une position qui « (...) réfute l'existence d'un monde réel, d'une réalité extérieure au sujet. C'est une perspective qui affirme l'interdépendance de l'objet et du sujet » (Muchielli, 2002, p.33). En ce sens, les théories constructivistes refusent l'idée selon laquelle il serait possible d'isoler et d'accéder à une compréhension unique d'un phénomène, peu importe lequel, en faisant abstraction de son contexte et des particularités de ses expériences<sup>32</sup>. En d'autres mots, une explication du social ne peut pas être soutirée du contexte dans lequel elle est produite.

Après avoir présenté une vue d'ensemble de ces deux paradigmes quant à leurs fondements épistémologiques et leur relation avec la réalité, examinons maintenant des théories spécifiques qui se situent au sein de ces paradigmes. Plus précisément, nous observerons des théories critiques et des théories constructivistes à la lumière de leurs rapports au tournant matériel. En procédant de cette façon il est possible de mieux comprendre la relation qui existe entre ces

---

<sup>32</sup> Sur ce point, le constructivisme et les théories critiques, plus particulièrement le réalisme critique, sont certainement en accord.

théories et technologie. C'est cette étape transitoire qui nous permettra de déceler clairement les apports d'une théorie qui permet une explication de la vie privée qui est à la fois fidèle à une démarche pragmatique et qui adopte complètement le tournant matériel.

### *3.2.3 Approfondissement de l'appropriation critique des technologies*

Comme nous l'avons vu jusqu'à présent, les théories critiques ont accordé un grand effort à une analyse de la technologie qui se caractérisent par un questionnement critique des modes d'organisation et de fonctionnement de la société. D'ailleurs, elles tentent aussi de structurer de façon formelle notre rapport au monde matériel en s'appuyant sur une méthodologie qui cherche à faire communiquer et systématiquement rendre visible une réalité qui est fixe. Selon Feenberg (2002) elles sont en grande partie le produit des écoles de pensées et des approches Marxistes, tirant ainsi une grande part de leur héritage intellectuel de la critique des sociétés capitalistes. Leur fondement est crédité à l'école de Frankfort et particulièrement à Lukacs (Feenberg, 2002). Ces théories se soucient en grande partie de la répartition du pouvoir, de la domination et des formes d'idéologie et de rationalités (p. ex. politique) qui gouvernent l'organisation des sociétés (Feenberg, 1999).

Une des difficultés à laquelle nous sommes confrontés lors de l'examen des théories sociales de la technologie est liée au fait que la majorité des auteurs semblent avoir une idée différente de ce qui doit être considéré comme étant une technologie. En identifiant et en limitant la discussion aux auteurs qui ont spécifiquement travaillé sur la question de la technologie au sein des théories critiques (puis éventuellement au sein des théories constructivistes), nous évitons des généralisations qui minimisent l'ampleur et la portée des connaissances produites au sein de l'ensemble de ces théories.

Afin d'examiner l'appropriation critique des technologies, il est important de faire appel à des auteurs qui sont incontournables et cités de façon systématique, soit Marcuse (1964), Habermas (1968) et Ellul (1990). Ce sont ces trois auteurs qui ont mis de l'avant les idées qui gouvernent le courant moderne des théories critiques de la technologie (Feenberg, 2002). Le fait que ceux-ci se situent dans une veine spécifique de la théorie critique, plus précisément dans la foulée de l'école de Frankfort, fait en sorte qu'ils partagent certaines affinités théoriques et un langage commun dans leurs présentations de la technologie. Ces caractéristiques permettent de prendre certaines libertés et de faire une comparaison des éléments qui leurs sont particuliers. Toutefois, bien qu'ils partagent certaines caractéristiques, ces auteurs présentent des nuances importantes quant à l'explication du rôle de la technologie dans l'organisation de la société.

Dans son livre « Homme Unidimensionnel », Marcuse (1964) adopte une définition très large de ce qu'est la technologie. Cette approche a pour effet de prendre en compte plusieurs dimensions, ce qui augmente l'étendue et la portée des éléments et des enjeux qui s'inscrivent dans ce concept et dont l'étude devient possible. En fait, Marcuse réfère à l'objet technologique par le biais de ce qu'il nomme la « technique ». Ce mot, qui est chargé de sens, adopte une signification particulière, voir plus conceptuelle, qui lui permet de dépasser et clarifier le concept flou de « machine » qui était privilégié par bien des Marxistes, afin d'y intégrer les actions et les mécanismes produits par ces machines, plutôt que de se limiter aux enveloppes matérielles (Mackenzie, 1984). Cette conceptualisation marque d'ailleurs un point de divergence avec les notions modernes de technique, dans lesquelles celles-ci sont interprétées comme étant une série d'étapes à suivre pour atteindre un objectif ou produire un but (p. ex. les techniques mathématiques, les techniques pour apprendre un langage; Isman, 2012; Teich, 1977). Il est difficile de donner une forme exacte à ce qui est encapsulé dans la nomenclature de la technique

chez Marcuse car ce sont les effets et les impacts de ce concept sur l'univers social qui sont privilégiés lors de l'observation et de l'analyse, plutôt que la représentation et le squelette matériel d'un objet.

Chez Marcuse (1964), l'idée même de « technique » est directement connectée à des notions comme celles de la domination, de la gouvernance et du pouvoir au sein de la structure et du modèle d'organisation de la société. La technique devient un vecteur d'action matériel sur ces dimensions du social. Toutefois, Marcuse fait aussi rupture avec ses contemporains et se distancie en partie des catégories Marxistes traditionnelles. Plus spécifiquement, il abandonne une catégorisation de la société qui se subdivise selon un système de classes (i.e. bourgeois et prolétaires). Il adopte plutôt un modèle qui permet d'expliquer les transformations sociales selon un vecteur de changement nouveau qui correspond aux innovations de la technique et aux avancements industriels et mécaniques (Marcuse, 1964). En opérant ce déplacement ontologique, Marcuse permet aux théories critiques d'amorcer un tournant qui décentralise le rôle influant des humains pour accorder une plus grande importance à l'influence du contexte matériel.

Dans cette perspective, la technique est un outil qui permet au pouvoir de s'exercer dans la société. Cette technique, dans le sens utilisé par Marcuse, aurait essentiellement remplacé la terreur et la violence à titre de mode de domination de la population. En augmentant les confort des individus, la technique procéderait à une élimination de la liberté individuelle et collective en la passant sous le voile du matérialisme : « Il devient d'autant plus difficile de percer cette forme de vie que la satisfaction augmente en fonction de la masse de marchandises. La satisfaction dans le système de la non-liberté aide le système à se perpétuer » (Marcuse, 1964 p.8). Cette idée n'est pas étrangère à ce qu'avancent Bourdieu et Passeron (1970) au sujet du système d'enseignement dont l'une des fonctions principales est d'assurer son existence en perpétuité. Selon eux, ce type

de système se perpétue en répétant et en perfectionnant progressivement une série de mécanismes qui ont pour objectif de créer une illusion de liberté sous la forme d'une domination, tout en infligeant une violence symbolique, aux individus qui se trouvent dans les rouages de l'institution. Encore une fois, la technique, c'est-à-dire les machines qui agissent sur le pouvoir dans la société, est l'élément qui fait changer le monde social. C'est la nature qui détermine la culture.

En suivant les éléments précédents, il est donc possible de considérer que, chez Marcuse (1964), la technique sert de logique organisatrice des sociétés et vient gérer tous les aspects de la vie de l'individu. Il s'agit donc d'une forme de déterminisme qui serait issue d'une mise en marche de la technologie, initiée par la main de l'homme, et dont les rouages ont atteint une forme d'inertie irréversible. L'image de l'inévitabilité de la technique et de sa nature omniprésente représente chez cet auteur un premier pas vers une thématique centrée sur la perte de contrôle de l'homme. Cette thématique semble d'ailleurs occuper une place importante au sein des écrits des théoriciens critiques qui ont suivi Marcuse (p. ex. Harbermas, 1968; Ellul, 1990). Il faut toutefois être prudent et ne pas confondre les propos de Marcuse pour une forme de machiavélisme. La domination technologique qu'il propose n'en est pas une de mensonge et de sournoiserie, mais plutôt d'efficacité. La technique domine, car elle réduit le nombre de situations où l'intervention humaine est nécessaire. Si la technique devient le mode d'organisation de la société, c'est parce que les sociétés industrielles avancées<sup>33</sup> ont vu naître toute une série de dispositifs qui permettent une organisation plus efficace et rapide du travail et de la production. Cette efficacité prend la forme d'un dépassement des limites humaines.

---

<sup>33</sup> Il est important de noter que le contexte historique et technologique dans lequel Marcuse (1964) évoluait est très différent du monde d'avancements informatiques effréné qui caractérise le contexte de plusieurs auteurs contemporains. Cet élément rend d'autant plus impressionnant le caractère prophétique dont fait preuve Marcuse en supposant une accélération du développement technique.

Pour sa part, Habermas (1968) fait écho à Marcuse (1964) quant au rôle organisateur de la technologie dans nos sociétés. Il propose toutefois une certaine nuance en suggérant que nous avons dépassé la simple utilisation de la technologie à des fins instrumentales de domination. Chez Habermas (1968), cette domination est toujours présente, mais elle s'exerce car la technique et la science sont maintenant les modes par lesquels tous les problèmes sociaux sont réfléchis et résolus. Habermas ne nie pas que la science, ainsi que les découvertes qui en découlent, a toujours aidé à faire progresser la société. Il suggère toutefois que la logique organisatrice de la société doit être envisagée autrement : « De ce point de vue [celui de la science], les choses ont changé dans la mesure où le développement technique est entré dans une relation de feed-back avec le progrès des sciences modernes » (Habermas, 1968, p.45). Dans cette perspective, en créant une symbiose avec la science, la technique a réussi à systématiser les pratiques de celle-ci, à en dicter le rythme des découvertes et, par conséquent, les changements qui sont reflétés dans la société. C'est pour cette raison que nous sommes, selon Habermas (1968), passés à une forme de technique dont l'existence se perpétue car elle est constitutive de l'idéologie qui dicte l'avancement social. Ceci vient affirmer de façon encore plus catégorique que l'humain se voit remplacé par la technologie à titre de vecteur de changements et de production. Bien que de telles conceptualisations pourraient paraître déshumanisantes, Habermas rejoint Marcuse (1964) qui suggère plutôt qu'elles illustrent une forme nouvelle de liberté pour l'être humain qui ne serait plus contingente de la production issue de son labeur. Selon Marcuse (1964), la liberté de l'humain devient proportionnelle à son adhésion au modèle de l'idéologie technologique :

(...) traduire les valeurs en besoin représente un processus double qui permet 1) la satisfaction matérielle (la matérialisation de la liberté et 2) le libre développement des besoins sur la base de la satisfaction, c'est-à-dire la sublimation non répressive. (p.258)

Ce type de représentation pourrait sans doute être considéré comme étant avant-gardiste si on la compare au contexte des sociétés actuelles dans lesquelles la capacité d'agir des individus est grandement définie en fonction de leur maîtrise et de leur appropriation des diverses technologies disponibles. De plus en plus, les gens semblent aujourd'hui définir leur bonheur selon le degré de rapprochement qu'ils ont avec la technologie. La possession matérielle semble donc de moins en moins être valorisée selon des critères de valeur monétaire et de travail accompli, mais plutôt en termes de nouveauté.

D'autre part, Marcuse (1964) et Habermas (1968) adoptent tous les deux une définition de la technologie qui transcende l'idée même de l'objet et accorde très peu d'importance à sa matérialité. Ceux-ci ne font pas pour autant abstraction de l'idée selon laquelle la technologie et l'objet sont reliés. Tout simplement, ils choisissent de concentrer leurs analyses et leurs réflexions à un autre niveau, soit celui de l'idéologie technologique. En considérant la technologie comme étant une idéologie, ils tentent plutôt de situer sa place dans la structure et l'organisation du pouvoir social. Chez ces deux auteurs, il est question d'une rationalité technologique qui permet d'expliquer les phénomènes du contrôle et des changements sociaux.

Il existe toutefois aussi chez d'autres auteurs cette même idée de rationalité et de force de la technique. Ceux-ci accordent une importance plus directe à sa manifestation physique ou matérielle, et par conséquent à sa forme la plus évidente. Par exemple, Bauman (1999) fait état du phénomène de la mondialisation, c'est-à-dire à l'interconnexion massive des êtres humains à l'échelle de la planète. Cette mondialisation qui est représentée par une contraction de l'espace et

du temps est en grande partie rendue possible grâce à la création d'un espace cybernétique (technologique) dans lequel « l'interface des terminaux d'ordinateurs a des effets variables sur le sort des différents types de personnes et de populations » (Bauman, 1999, p.32). Si on compare cette logique à celle de Marcuse (1964) et d'Habermas (1968), on retrouve aussi la technique comme étant le vecteur qui dicte comment les êtres humains interagissent entre eux. Bauman (1999) effectue cependant une catégorisation des êtres humains en fonction de la forme physique de la technique par le biais de laquelle ils se retrouvent branchés dans le tout social. Bauman (1999) est certes conscient du fait que l'accès à une interface plutôt qu'à une autre est le résultat, du moins en partie, des capacités et des moyens de chaque individu (c.-à-d., à ses compétences et ressources financières). Ceci ne contredit pas nécessairement le concept de la rationalité technique, car le fait que certains individus sont plus importants que d'autres dans l'organisation de la société (p. ex. chez Bauman, le fait que certains soient plus mondialisés que d'autres) ne transfère pas automatiquement le choix de cette organisation aux êtres humains.

Pour sa part, Ellul (1990) développe son appropriation des théories critiques dans un contexte technologique qui diffère de celui de ses prédécesseurs. Même si la forme des technologies a évolué, Ellul nous propose une vision critique de la technologie qui est nuancée mais qui est encore similaire à celle de Marcuse et d'Habermas. Tout comme ses prédécesseurs, Ellul (1990) adopte une perspective selon laquelle la technologie (ou selon lui la technique) est non seulement un véhicule du pouvoir, mais aussi un véhicule indépendant de celui-ci. Dans cette conception, la technologie évolue selon sa propre logique et son propre rythme, et ce, indépendamment de la direction que voudrait ou prétendrait lui donner l'humain (Ellul et Wilkinson, 2000). Ellul (1990) explique ce phénomène, qu'il nomme « automatisme technologique », dans le contexte de l'intervention étatique :

(...) Ne nous y trompons pas, lorsque l'État par exemple intervient dans un domaine technique, ou bien il intervient pour des raisons sentimentales, théoriques, intellectuelles, et son intervention sera alors négative ou nulle, ou bien il intervient pour des raisons de technique politique et nous avons alors seulement la combinaison de deux techniques. Il n'y a pas d'autres possibilités. Toute l'expérience historique de ces dernières années le démontre abondamment. (p.122)

En opposant la technique à cette forme évidente du pouvoir humain (c.-à-d., l'État), Ellul (1990) réaffirme l'idée selon laquelle la technologie se perpétue de son propre gré en assimilant ou en bloquant tout effort externe (humain). De cette façon, la technique se positionne de sorte à être la seule logique organisatrice du réel.

Chez Ellul (1990), tout comme chez Marcuse (1964) et Habermas (1968), la technologie détermine la façon par laquelle chaque être humain vit son quotidien. Cette technique a une influence marquée dans toutes les sphères d'activité humaine. Ellul (1990) épouse aussi un concept similaire dans l'idée de l'automatisme du choix technique. Cet automatisme représente le fait que lorsqu'une situation est présentée à l'être humain, celui-ci tentera automatiquement de la comprendre ou de la résoudre par le biais de moyens techniques, plutôt que par des moyens traditionnels comme la réflexion ou l'introspection<sup>34</sup>. Cependant, Ellul (1990) se distingue des penseurs de l'école de Frankfort lorsque vient le temps de présenter une définition de la technique. En effet, il présente plutôt une série de définitions distinctes qui ont permis d'aborder la question de la technique. Celles-ci sont maintenant largement utilisées dans les sciences sociales pour contextualiser les principes de son propre positionnement. Ces définitions

---

<sup>34</sup> Marshall McLuhan (1964) élabore sur ce point en suggérant que l'élément important de l'étude de la technologie ne réside pas dans le contenu de ce qui est communiqué par le biais des technologies, mais plutôt dans la forme même de cette technologie. Ceci signifie que ce sont les « médiums », pour reprendre le terme employé par McLuhan, qui dicte la façon par laquelle les humains vont agir et communiquer.

constituent l'une des contributions importantes d'Ellul (1990) et marquent un moment précis dans lequel un auteur a tenté de définir explicitement cet objet de recherche.

La première définition d'Ellul (1990), qu'il reprend de Mauss (1973), est la suivante: « La technique est un groupe de mouvements, d'actes généralement et en majorité manuels, organisés et traditionnels, concourant à obtenir un but connu, comme physique, chimique ou organique » (p.11). Cette définition serait plutôt typique des sociétés préindustrielles ou de celles dans le bourgeonnement de l'industrialisation. Elle se résume essentiellement à dire que la technique peut être réduite en une série d'étapes nécessaires afin d'obtenir un produit matériel. Ce produit représente le résultat d'une idée et d'une procédure exclusivement déterminée par les humains.

Cette conceptualisation du cycle de production technique est contraire aux postulats que présentent Marcuse (1964) et Habermas (1968) quant au pouvoir dominant de la technique à déterminer et diriger la forme même de l'avancement social. Cette définition est d'ailleurs présentée par Ellul comme étant naïve et utile seulement dans le contexte de « l'étude des primitifs ». Il est intéressant de noter que malgré la crainte constante de perte de contrôle qui habite l'ensemble des textes produits par les auteurs dont il est ici question, l'adéquation entre technique et progrès fait tout de même l'unanimité chez ceux-ci. Malgré ceci, il serait certes trop fort de suggérer que les penseurs des théories critiques voient la domination de la technique sur les humains comme étant une chose agréable. Il semble plutôt s'agir pour eux d'une conséquence inévitable de l'évolution de la société.

Ellul (1990) fait aussi une distinction entre la technique et la machine. Pour lui, la « machine » (lire ici objets) n'est rien d'autre que la forme « massive et évidente de la technique » (p.24). Pour Ellul (1990), tout comme pour Marcuse (1964) et Habermas (1968),

considérer uniquement la matérialité d'une technologie ne suffit plus lorsque l'on cherche à étudier la technique dans nos sociétés modernes :

(...) qui voit technique pense spontanément machine. Et l'on considère toujours notre monde comme celui de la machine (...) la technique a effectivement pris son point de départ dans l'existence de la machine. Il est bien vrai que c'est à partir de la mécanique que se développe tout le reste (...). Il faut principalement souligner le fait que la technique s'applique maintenant à des domaines qui n'ont plus grand chose à faire avec la vie industrielle. (p. 1-2)

La technique intègre la machine à la société, la rend sociale et sociable. Elle lui construit également le monde qui lui était indispensable, elle met de l'ordre là où le choc incohérent des bielles avait accumulé des ruines, elle clarifie, range et rationalise. (p.3)

Encore une fois, ce qui semble ressortir des écrits critiques est que la technologie serait composée de bien plus qu'une série de dispositifs passifs. Elle se définit plutôt en lien aux instruments du pouvoir ou à la force qui dicte la forme de l'organisation sociale. Dans chaque cas, c'est la technologie qui détermine la forme de la société : soit elle est le pinceau, soit elle est la palette de couleurs.

Les écrits de ces trois auteurs semblent suggérer que les théories critiques qui abordent la question de la technologie peuvent tomber aussi facilement dans une forme ou une autre de déterminisme, c'est-à-dire dans une représentation causaliste des relations entre différents éléments du monde. Ces déterminismes s'exprimeraient de façon culturelle chez les premiers penseurs Marxistes et chez Marcuse (1964), mais plutôt de façon technologique dans le cas

d'Habermas (1968) et Ellul (1990). Ceci illustre notamment la diversité des perspectives possibles lorsqu'une posture critique est adoptée dans le traitement de la question technologique.

Indéniablement, le concept du pouvoir est central à ce type de théorie et s'articule sous différentes formes. Plus particulièrement, il est question d'une valeur stable dont le transfert permet de déterminer qui, entre la technique et l'homme, a la capacité d'exercer une domination sur la forme des sociétés et des rapports qui s'y trouvent. Feenberg (2002) résume le modèle des théories critiques de la technologie en expliquant que la rationalité de nos sociétés :

*(...) stands at the intersection between ideology and technique where the two come together to control human beings and resources in conformity with what I what I will call technical codes, critical theory shows how these codes invisibly sediment values and interests in rules and procedures, devices and artifacts that routinize the pursuit of power and advantage by a dominant hegemony. (p.15)*

Si on se fie à ce modèle, la question même de ce qu'est la technique ou la technologie ne se pose donc que lorsque considérée comme étant une structure sociale à part entière, une force directrice et une forme de l'organisation du pouvoir. Par conséquent, la richesse et la force des théories critiques de la technologie, qui ont été présentées ci-haut, semblent résider dans leurs capacités à expliquer les formes de l'organisation de la société sur le plan des structures sociales dans une perspective plutôt macrosociologique. Si on peut reprocher quelque chose à ce type d'approche, c'est que peu d'attention semble être accordée aux interactions entre individus dans les divers contextes techniques présentés. Dans la section suivante, les théories socioconstructivistes de la technologie nous permettront de considérer la problématique d'une façon qui tente de se rapprocher des acteurs humains et de leur accorder une plus grande importance lors de l'analyse.

### 3.2.4 Constructions sociales de la technologie

Tout comme les théories critiques, les théories constructivistes n'échappent pas au sort de leur riche historique de production de savoir. Plusieurs courants de pensée ont été définis au sein de ce paradigme, notamment l'interactionnisme symbolique, la théorie des contextes et même le constructivisme structurel. Pour cette raison, tout comme pour les théories critiques, la présentation est centrée sur celle qui semble avoir traité le plus explicitement des objets et de la technologie, soit l'interactionnisme symbolique d'Herbert Blummer (1969)<sup>35</sup>.

Tout d'abord, l'interactionnisme symbolique (Blumer, 1969) s'appuie sur trois principes pour traiter des objets et des choses: « *The first premise is that human beings act towards things on the basis of the meanings that the things have for them* » (p.2). Ceci signifie tout d'abord que l'interaction qui existe entre les humains et leur environnement est liée directement au sens que ceux-ci donnent aux objets. L'être humain interagit de façon précise et différente avec une chaise ou une table, et ce, en fonction de la signification et du rôle qu'il leur accorde dans le contexte particulier de cette interaction. Dès la présentation de ce premier postulat, il est possible d'observer une différence importante entre la conceptualisation effectuée par cette théorie quant au rôle/statut qui est accordé aux objets et celle mise de l'avant par des auteurs comme Marcuse (1964), Habermas (1968) et Ellul (1990). Dans le cas de l'interactionnisme symbolique, il n'est pas immédiatement question de logique, de rationalité ou de technique. Il est plutôt question de choses ou d'entités matérielles qui entrent en contact et qui sont manipulées par des êtres

---

<sup>35</sup> La plus grande difficulté à laquelle je me suis confronté dans l'écriture de cette section est que, de par leur nature, les théories socioconstructivistes se concentrent presque exclusivement sur les actions et les interactions entre êtres humains. Il ne serait pas juste d'accuser ces théories, comme chacune des autres présentées préalablement, de ne pas accomplir une tâche qu'elles ne se donnent pas elles-mêmes. Je préfère donc considérer que la nature prolifique de ce courant théorique nous amène à réfléchir sur la nécessité et la pertinence d'accorder une importance aux technologies dans le contexte de la recherche sociologique.

humains. Ces objets ne dictent pas le comportement des humains. Au contraire, les humains créent et fabriquent des objets en fonction des besoins qu'ils désirent combler.

La façon par laquelle ces significations sont produites est décrite dans le second principe de l'interactionnisme symbolique : « *The second premise is that these meaning of such things is derived from, or arises out of, the social interaction that one has with one's fellow* » (Blumer, 1969, p.2). Le niveau d'analyse qui est proposé se situe donc à un niveau microsociologique entre les individus et renvoi à un processus de négociation et de va-et-vient entre des acteurs, qui participent ensemble à la construction d'une réalité spécifique et unique à leur contexte. Loin de proposer une généralisation sur la base d'idéologies fixes et de structures de l'organisation sociale, cette compréhension au cas par cas tenterait plutôt de mettre en lumière la spécificité de chaque situation. Bien que les objets et la technologie ne figurent pas de façon explicite dans ce principe, il peut être sous-entendu que ceux-ci sont parfois le sujet de l'interaction entre les acteurs humains. La forme qu'occupe la technique devient dès lors le résultat de l'interprétation qu'en font les acteurs qui l'instrumentalisent. Il n'est donc pas ici question de structures sociales préétablies, qui dictent le comportement des individus, mais plutôt de significations et de sens qui sont issus de contextes d'interactions. L'identité de chaque acteur devient donc le produit de chacune des interactions<sup>36</sup> auxquelles il participe (De Fornel, Ogien et Quéré, 2001).

Finalement, la question du rôle et de l'identité des objets est rendue plus explicite par le troisième principe de l'interactionnisme symbolique : « *The third premise is that these meanings are handled in, and modified through, an interpretative process used by the person in dealing*

---

<sup>36</sup> Pour John Law (1994), il s'agit là d'une des richesses de l'interactionnisme symbolique. On considère l'individu (voir l'acteur social) comme n'étant pas uniquement défini en fonction du contexte actuel dans lequel il se trouve. L'interactionnisme symbolique considérerait plutôt l'acteur comme étant le résultat de chaque interaction, visible ou non. Ceci fait en sorte que ses interactions, ainsi que les significations que l'acteur attribue à son environnement, prennent la forme qui est observable.

*with the things he encounters* » (p. 7). Ici, l'inscription de l'objet au sein d'un processus interprétatif et itératif est répétée lors de chaque contact avec un acteur humain. Cela fait en sorte que l'identité ou plutôt la réalité d'une technologie est une chose malléable, fluide et multiple. Ceci représente d'ailleurs un point de départ avec la conception critique d'une réalité unique dont l'écart est progressivement réduit par la méthode scientifique, l'avancement théorique et l'innovation méthodologique<sup>37</sup>.

À l'intérieur des trois principes de l'interactionnisme symbolique, le thème de l'instrumentalisation ressort quant au rôle de l'objet. L'approche socioconstructiviste de la technologie se concentre d'ailleurs sur comment la société fait avancer la technologie en identifiant ses usages, ses fonctions et les besoins qu'elle doit combler lorsqu'elle est mobilisée par l'être humain (Pinch et Bijker, 1984)

Suite à cette exploration des façons par lesquelles certains auteurs conçoivent la nature des interactions et de l'organisation sociale, nous sommes amenés à questionner le concept du pouvoir au sein d'une théorie qui situe son analyse au niveau interindividuel. Dans le contexte de ces théories, le pouvoir fait référence à l'influence exercée par chacun des acteurs sur leurs relations interactives (Hacking, 1999). La capacité d'imposer ces définitions devient alors une valeur mesurable du pouvoir :

*It is an important feature of human kinds that they have effects on the people classified, but also the classified people can take matters into their own hands. I called this phenomenon the looping effect of human kinds. The fundamental idea is almost too simple-minded. People are self-conscious. They are capable of self-knowledge. They are potential moral agents for whom autonomy has been, since the days of Rousseau and*

---

<sup>37</sup> En comparant ces deux courants théoriques, il est possible d'observer comment un changement du niveau d'analyse peut avoir un impact considérable sur la façon de comprendre l'organisation du social.

*Kant, a central Western value. Quarks and tripeptides are not moral agents and there is no looping effect for quarks. (p.59)*

En adoptant cette forme de constructivisme, comme toute autre théorie dans ce paradigme, il devient apparent que le pouvoir ne peut être manié par des objets. Si les objets ne sont pas en mesure de participer à l'échange et à la négociation des définitions du social, ils ne sont pas en mesure d'en influencer la forme et l'orientation. Le constructivisme n'est pas compatible avec le tournant matériel car les objets et les technologies sont considérés comme étant des instruments au service des humains, ils font partie du paysage jusqu'au moment où nous leur accordons<sup>38</sup> une utilité. Dans la section suivante, nous examinerons plus en détail les limites des théories précédentes, vis-à-vis notre objectif d'adopter une ontologie relationnelle et un tournant matériel.

### *3.2.5 Vers l'ontologie relationnelle, incompatibilités et problèmes théoriques*

Dans les deux sections précédentes, nous avons examiné comment les théories critiques et les théories constructivistes ont conceptualisé l'étude des technologies dans le cadre de leurs analyses du social et de la « réalité ». Dans un cas comme dans l'autre, ces théories tentent d'expliquer le progrès, le pouvoir et le changement dans la réalité quotidienne des humains en désignant un vecteur particulier comme étant le plus influent. Pour leur part, les théories critiques laissent davantage de place dans leurs analyses à l'influence du contexte matériel, des objets, des machines, des techniques et des technologies sur la forme de la réalité. À l'extrême, celles-ci postulent que la forme des actions humaines est déterminée exclusivement (à divers degrés de rigidité) par la présence et l'action de non-humains. Les théories socio-constructivistes, pour leur part, ont plutôt tendance à instrumentaliser et à concevoir le monde matériel comme étant

---

<sup>38</sup> Ce sont bel et bien les humains qui attribuent l'utilité et la fonction aux objets. Ceux-ci n'ont pas « d'agency » à proprement parler.

uniquement le produit de l'action et de la volonté humaine. Les humains sont donc positionnés comme étant les vecteurs de changement dans la réalité sociale. Seules leurs actions sont déterminantes et les objets du monde matériel ne sont présents que pour servir à accomplir ces actions.

Dans une perspective comme dans l'autre, l'appropriation des technologies a tendance<sup>39</sup> à glisser vers l'une ou l'autre de ces formes de déterminisme, ce qui oriente bien entendu la forme des analyses et des conclusions qui sont tirées. Peu importe la forme qu'il prend, le déterminisme présente un risque car il amène le chercheur à ignorer ou à être dans l'impossibilité de rendre compte de l'influence d'une série d'éléments. En d'autres mots, ces théories se situent toutes et chacune dans une représentation de la réalité dans laquelle nature et culture sont séparés. Ceci les rend incompatible avec notre conceptualisation d'une réalité « socionaturelle » et notre conceptualisation du tournant matériel. Adopter ce tournant matériel ne signifie pas seulement être conscient de la présence du contexte matériel. Il est aussi question de regarder le monde sans opérer une séparation et une distinction entre le monde matériel et le monde social. Il est difficile d'articuler cette séparation en postulant que l'un ou l'autre (le social ou le matériel) cause les changements dans le monde.

Slack et Wise (2005) catégorisent ces formes de déterminisme comme étant le résultat d'une tendance causaliste, soit mécanique ou non-mécanique<sup>40</sup>. Cette tendance est généralisée dans les sciences sociales et, bien que nuancée, elle fait en sorte que très peu de chercheurs échappent complètement à une forme ou une autre de déterminisme :

---

<sup>39</sup> Par tendance, j'entends ici faire une généralisation qui doit être comprise comme étant une façon de faciliter la présentation des difficultés associées aux théories purement critiques et constructivistes. Il existe bien entendu des théoriciens de chacune des approches qui ne tombent pas entièrement dans le piège du déterminisme.

<sup>40</sup> Les auteurs associent la causalité mécanique au déterminisme technologique et la causalité non-mécanique au déterminisme social ou culturel.

*(...) thinking about technology falls into two major categories (or perspectives): mechanistic perspectives on causality, and nonmechanistic perspectives on causality. Within each of these categories, there are sub-categories (...) and between them is a perspective that strives to be nonmechanistic, but doesn't quite succeed. This in-between position is called soft determinism. (Slack et Wise, 2005, p.101)*

Afin de sortir de ce continuum, Slack et Wise (2005) proposent une approche qui élimine la séparation entre ce qui est généralement considéré comme appartenant soit à la technologie ou au social. Pour adopter une perspective socio-technique lorsque vient le temps d'observer la réalité, Slack et Wise (2005) proposent :

*Context, or culture, is not something out there, out of which technology emerges or into which it is put. Rather, the particular articulations that constitute a technology are its context. There is no culture and technology; rather there is technological culture (p.129).*

C'est donc avec cette perspective que se situe notre exploration d'une vie privée qui s'articule avec les technologies dans un tournant matériel. En procédant ainsi, il devient possible de considérer le numérique (p. ex. l'internet) comme étant un espace qui n'est pas purement social ou technologique, mais qui est plutôt le résultat d'un amalgame sociotechnique. La prochaine section de ce chapitre laissera de côté la question du tournant matériel, afin d'examiner certaines théories qui sont pour leur part situées dans la deuxième composante de notre conceptualisation, soit une ontologie relationnelle.

### **3.3 Situer l'acteur dans une démarche pragmatique et une ontologie relationnelle**

Si nous acceptons la perspective sociotechnique et le tournant matériel, nous pouvons donc dire que la vie privée et chacun des éléments avec lesquels nous les problématisons, ne peuvent être compris que dans le contexte particulier des échanges performés sur le web (c.-à-d., par des technologies de l'information). Afin de rendre justice à la complexité du contexte numérique dans lequel se situe notre problématique, il devient donc possible d'envisager une approche qui n'accorde pas une importance plus grande aux éléments matériels ou aux êtres humains. En procédant ainsi, l'enjeu se déplace vers un objectif de compréhension de l'ensemble des façons par lesquelles ces deux groupes s'interconnectent pour donner forme à ce contexte.

Considérer l'univers numérique comme étant de nature socio-technique implique que toute observation ou description doit prendre en compte des actions de l'ensemble des entités (humaines et non-humaines) qui sont directement impliqués dans la production et l'articulation de cet espace. De plus, l'objectif ne peut plus se situer dans le développement d'une théorie de la vie privée ou d'une définition universelle de celle-ci, car les objets et les humains qui sont présents dans un assemblage ou un autre seront inévitablement différents. Notre objectif se transforme donc plutôt en un effort d'observer comment la vie privée est performée par une série d'actants, comment ils se connectent ensemble. La théorie mobilisée doit donc être en mesure d'offrir une base d'où il est possible d'observer ce qui doit nécessairement être connecté pour donner forme à la vie privée qui est réelle pour ces actants.

Il existe des théories, comme l'ethnométhodologie et la sociologie pragmatique, qui orientent leur approche en ce sens et qui ne placent pas le fardeau de la production de la réalité et des « faits » sur le dos des chercheurs. Ces théories vont plutôt accorder une grande importance à l'expérience et au vécu des acteurs.

### *3.3.1 Vers l'ANT : un détour par l'ethnométhodologie*

L'ethnométhodologie permet d'observer le social en train de se faire<sup>41</sup>. Cette approche nous permet donc d'apporter un certain nombre de clarifications quant au fonctionnement d'une approche qui centre son analyse sur l'action des participants dans une situation.

L'ethnométhodologie considère comme centrale l'action des êtres humains lorsqu'elle observe le social en train de se faire et d'être vécu.

En tant que théorie, l'ethnométhodologie se définit comme étant :

(...) l'étude des propriétés rationnelles des expressions indexicales et des autres actions pratiques, en tant qu'elles sont des accomplissements contingents et continus des pratiques organisées et ingénieuses de la vie de tous les jours. (Garfinkel, 1967, p.64)

Il s'agit donc d'une approche dans laquelle l'attention est portée particulièrement et systématiquement aux actions des humains qui participent à un contexte précis. La force du concept d'indexicalité est de permettre une compréhension contextuelle du langage et par conséquent une compréhension contextuelle du social. En considérant l'usage et le sens d'un mot dans un contexte particulier, l'ethnométhodologie permet d'expliquer en partie la divergence que nous avons observés au niveau des définitions de la vie privée (c.-à-d. en considérant que les mêmes mots peuvent être utilisés sans signifier la même chose). De surcroit, cette théorie stipule aussi que les actions se produisent de façon continue et que la réalité est fluide. Cette approche adopte par ailleurs un certain nombre de postulats quant à la façon par laquelle le social est constitué (Ogien, 2015). Tout d'abord, l'ethnométhodologie épouse l'idée selon laquelle le social est le résultat des interactions quotidiennes entre les individus. Chacun de ces choix doit être

---

<sup>41</sup> Le choix de l'ethnométhodologie au sein de ce manuscrit est en partie influencé par sa proximité épistémologique et méthodologique avec l'ANT (Latour, 2005).

réévalué de façon continue dans les interactions pour qu'une forme de consensus soit maintenue. C'est le résultat du travail menant à ce consensus qui permet au social de fonctionner dans un contexte particulier. Ensuite, la forme d'un acteur-réseau ne doit pas être automatiquement comprise par le biais des acteurs les plus importants (c.-à-d., ceux qui ont le plus de ressources). Chaque acteur qui participe aux interactions doit être en mesure de faire entendre sa voix lors de l'analyse. Finalement, la forme d'un acteur-réseau est le résultat des éléments qui le constitue. Cette forme ne relève pas d'une structure préexistante qui détermine son contenu.

Cette attention à l'expérience sociale dans sa forme la plus intime, ainsi que l'importance accordée à l'action posée et auto-rapportée par les acteurs, permet à l'ethnométhodologie d'éviter de tomber dans le piège d'un constructivisme absolu, qui réduirait la réalité à une sociologie des idées (Hacking, 1999). Vis-à-vis le contexte matériel, l'enjeu pour cette approche est d'explorer comment les humains font et refont continuellement la définition de l'identité et de la fonction des objets qui se trouvent à leur proximité. Pour l'ethnométhodologie, l'étude d'un contexte technologique, comme celui de la vie privée dont la problématisation implique des mégadonnées, deviendrait donc l'étude de la forme socialement déterminée des usages de ces objets (p. ex. le web, les bases de données) dans le contexte de leur conceptualisation, de leur développement et de leur déploiement par les humains (Pinch, 2005). Bien qu'il puisse être intéressant de considérer comment les utilisations de la technologie se sont développées par un processus d'interaction, cette approche ne nous amène pas jusqu'où nous tentons de porter la réflexion dans ce manuscrit (c.-à-d. dans une ontologie relationnelle qui refuse de séparer nature et culture). L'ethnométhodologie ne nous permet pas de faire le saut épistémologique qui considère non seulement les humains, mais aussi les objets dans l'analyse du processus d'interaction et de

production du réel. Il s'agit d'ailleurs d'une limite qui découle de l'importance centrale de l'indexicalité au sein de l'analyse ethnométhodologique. En d'autres mots, si un actant ne fait pas usage des mots (p.ex. un non-humain), il est difficile de l'inclure dans l'observation. Afin d'approfondir les questions soulevées par l'ethnométhodologie et de sorte à finaliser notre cheminement et de positionner l'ANT de façon plus précise au sein d'un regroupement théorique, nous effectuons maintenant un dernier arrêt au sein du courant théorique pragmatique.

### *3.3.2 Un dernier arrêt avant l'ANT : quelques réflexions au sujet du pragmatisme*

L'ethnométhodologie est un exemple concret d'une théorie qui répond à la posture restitutive dans laquelle se situe ce manuscrit. Cette posture relie et définit les théories qui prennent souche dans la sociologie pragmatique (Boltanski, 2009). Cette sociologie pragmatique est le résultat d'un programme qui a été développé dans les années 1980 comme façon de repenser les principes des théories critiques et de remettre en question la place privilégiée du chercheur à titre d'expert du « social » (Boltanski, 2009). Comme nous l'avons observé, les théories critiques se caractérisent par leurs reproches des modes d'organisation et de fonctionnement de la société. Elles sont en grande partie le produit des écoles de pensée et des approches Marxistes. Elles tirent ainsi une grande part de leur héritage intellectuel de la critique des sociétés à mode de fonctionnement capitalistes (Feenberg, 2002). Tel que mentionné auparavant, ces théories se soucient en grande partie de la répartition du pouvoir, de la domination et des formes d'idéologie et de rationalités (p. ex. politique) qui gouvernent l'organisation des sociétés (Feenberg, 1999).

En opposition à une critique qui est basée sur les structures et les institutions, la sociologie pragmatique cherche plutôt à produire une analyse qui se concentre sur le social tel qu'il est vécu

et produit par des acteurs<sup>42</sup>. En d'autres mots, cette approche cherche à développer de « meilleurs descriptions de l'activité des acteurs en situations » (Boltanski, 2009, p.46). Afin d'effectuer cette séparation avec les approches traditionnelles, la sociologie pragmatique concentre son attention sur les processus par lesquels les actions des acteurs permettent de construire des relations avec des objets, des institutions et des valeurs (Nachi, 2009). Un autre élément qui distingue la sociologie pragmatique des approches traditionnelles, et qui vient appuyer la position que j'adopte dans le contexte de ce manuscrit, est le rejet du statut d'expert « social » souvent attribué aux chercheurs. La sociologie pragmatique adopte plutôt la perspective selon laquelle les chercheurs ne bénéficient pas d'une position asymétrique privilégiée qui leur permettrait de mieux expliquer les phénomènes sociaux (Boltanski, 2009). En fait, une branche de la sociologie pragmatique étudie spécifiquement les scientifiques :

La sociologie pragmatique des sciences n'étudie pas les scientifiques pour eux-mêmes et par opposition à la science : elle décrit plutôt comment les scientifiques font exister l'ensemble des institutions, des objets, des outils et des théories qui constituent les sciences et les techniques, c'est-à-dire par quelles actions ils les construisent.

(Bénatouil, 1999, p.295)

C'est cette particularité qui semble le mieux expliquer la difficulté notée plus tôt par rapport à l'effort de produire une définition globale de la vie privée. Cette particularité vient aussi appuyer le choix d'une démarche qui se concentre sur les processus d'action. Par exemple, si un chercheur participe à la production de la vie privée, grâce à la publication d'un livre ou d'un article, alors sa définition ne doit pas être considérée comme étant plus valide que celle

---

<sup>42</sup> De cette façon, le pragmatisme inverse la question du pouvoir et la considère comme étant un phénomène qui est émergent et qui prend forme dans l'ensemble des interactions.

produite par n'importe quel autre acteur<sup>43</sup>. C'est donc l'ensemble des postulats de cette sociologie pragmatique qui doivent servir à insérer les non-humains au sein de l'analyse. C'est cette connexion entre le social et le matériel qui structure notre problématisation de la vie privée en mobilisant à la fois le pragmatisme et le tournant matériel. Maintenant que nous sommes en mesure d'identifier l'espace dans lequel s'inscrit l'ANT, il est possible d'explorer plus en profondeur les outils que cette théorie nous offre afin de faire un rapprochement entre nature et culture.

### *3.3.3 La sociologie de l'acteur-réseau*

Tout comme l'ethnométhodologie participe et contribue au projet d'une sociologie pragmatique, il en est de même pour l'ANT. Dans cette section, nous verrons comment l'ANT se distingue en permettant d'observer la façon par laquelle des humains et des non-humains s'assemblent et travaillent ensemble afin d'articuler des acteurs-réseaux dans lesquels la vie privée est performée et vécue. Nous verrons aussi comment cette théorie permet d'articuler ensemble le tournant matériel et la posture pragmatique et quels sont les outils conceptuels qui nous permettront de négocier notre empirie. Bien entendu, comme il le fut présenté lors du premier chapitre, certains criminologues mobilisent l'ANT dans leurs études et le font de façon très différentes (p. ex. Hinduja, 2012; Robert et Dufresne, 2008; Van der Wagen et Pieters, 2015). Par conséquent, en joignant ces auteurs, la section qui suit et la démarche dont il est question dans ce manuscrit ne représentent pas « la criminologie ANT », mais plutôt une tentative de faire de la criminologie ANT.

---

<sup>43</sup> À ce niveau, il sera important pour moi d'être conscient de mon propre positionnement en tant que chercheur et de réaliser que je participerai aussi à la production de la vie privée dans le contexte de mon étude.

La technologie, l'information et la vie privée sont des concepts connus au sein des approches sociologiques classiques. Nous avons vu comment ils ont fait l'objet d'une longue série d'interrogations et de recherches. L'ANT, qui a été développée en grande partie par Bruno Latour, a comme objectif principal de repenser la sociologie afin qu'elle permette d'étudier différemment la science et la technologie.<sup>44</sup> Cette théorie fait le pari que la complexité associée à l'étude de la science et de la technologie<sup>45</sup> peut être mieux mise en évidence si on considère que les humains ne sont pas les seuls agents de changement (Latour, 2005). Elle suggère que l'ajout des non-humains dans l'équation est la clé qui permet d'étaler cette complexité.

Par ailleurs, tout comme le pragmatisme, l'ANT est fondée sur un rejet du rôle de sociologue comme fournisseur « d'explications sociales » du monde, préférant une position plus humble de descripteur et d'observateur. Pour l'ANT :

Les sciences sociales ont distribué leur définition de la société aussi largement que les services publics l'ont fait pour l'électricité ou les abonnements téléphoniques. Proposer des commentaires sur l'inévitable dimension sociale de ce que nous faisons en société est devenu aussi banal que d'utiliser un téléphone portable, commander une bière, ou invoquer le complexe d'Œdipe. (Latour, 2005, p.12)

Bien que cette façon de voir les choses soit aussi présente dans la sociologie pragmatique, ce que Latour et l'ANT proposent de différent est une conception du social qui n'est n'y une chose qui se fait à l'extérieur du contexte naturel, n'y une forme d'explication qui peut être donnée à posteriori à des situations. Ceci s'oppose à la façon par laquelle bon nombre

---

<sup>44</sup> L'ANT s'inscrit dans le projet de « *social construction of technology* » (Pinch et Bijker, 1992) et fait partie du champ des « *science studies* ».

<sup>45</sup> Dans le cas qui nous concerne, la complexité renvoie à deux éléments. D'une part, la multiplication des lieux physiques et numériques où nous considérons que la vie privée peut être performée. D'autre part, dans la multiplication des entités qui sont mobilisées dans cette performance.

d'approches ont tenté d'expliquer la vie privée. Pour l'ANT, le social désigne un processus continu de associations surprenantes entre des entités toutes aussi surprenantes. Une association est surprenante lorsqu'elle n'est pas intuitive, pas apparente et pourtant fondamentale à la forme d'un acteur-réseau<sup>46</sup>. Il devient dès lors nécessaire pour la sociologie, ainsi que pour les sciences sociales en général, d'opérer un certain nombre d'ajustements afin d'atteindre et de remplir ses fonctions :

On peut rester fidèle aux intuitions premières des sciences sociales en redéfinissant la sociologie non plus comme la « science du social », mais comme le suivi d'associations. En prenant ce sens particulier, l'épithète « social » ne désigne plus une chose parmi d'autres, comme un mouton noir au milieu de moutons blancs, mais un type de connexion entre des choses qui ne sont pas elles-mêmes sociales. (Latour, 2005, p.13)

Dans ce sens, l'ANT peut donc être considérée comme une approche performative pour laquelle le social n'est pas un résultat ou une propriété, mais plutôt un processus d'action et un travail entre chacune des entités qui s'assemblent. Ces assemblages prennent la forme d'acteurs-réseaux plus ou moins stables dont l'existence fluctue de façon contingente au travail qui est nécessaire pour les maintenir. Concevoir le social de cette façon a des implications nettes pour la recherche car elle positionne notre regard sur les actions et les associations, plutôt que sur la définition de ce qui demeure après que ces associations ont eues lieu. En même temps, il faut aussi rejeter complètement l'idée d'une « essence du social » ou d'un social qui est indépendant du monde matériel.

Depuis le début de ce manuscrit, l'ANT est présenté comme étant une façon différente de concevoir le social. Toutefois, une approche, qui se dit « différente » et qui veut changer la façon

---

<sup>46</sup> Nous verrons plus loin dans ce manuscrit que la vie privée peut nécessiter la connexion entre un lac, des programmes informatiques et des courriels.

dont la sociologie procède, doit asseoir cette différence sur une fondation solide qui dépasse une critique des pratiques sociologiques qui l'ont précédé. D'ailleurs, le reproche le plus répandu qui est dirigé à Latour et à l'ANT est que celle-ci n'est qu'une variante des théories critiques ou tout simplement une forme de constructivisme radical qui tente de réfuter toute autre approche en réduisant la sociologie à une pratique purement descriptive (Bloor, 1999; Gad et Jensen, 2010, 2014). Cette critique vient aussi rejoindre l'idée selon laquelle les pratiques de l'ANT ne sont qu'une extension des modèles théoriques déjà existants. Toutefois, en explorant plus en détails la base conceptuelle de l'ANT, il est possible de trouver une théorie qui est moins guerrière, qui se distingue nettement et qui ne suggèrent pas une castration systématique des pratiques en sciences sociales.

Bien que l'ANT puisse avoir des similarités avec certaines autres approches, notamment avec l'ethnométhodologie lorsqu'il est question du recentrement de la recherche et de l'analyse sur l'acteur (Garfinkel, 1967), il est nécessaire de remonter au rejet de la séparation entre nature et culture afin de bien comprendre ce qui distingue l'ANT. Afin d'opérer et d'opérationnaliser le rejet catégorique de cette séparation dans le contexte théorique de l'ANT, Callon et Latour (2006) mettent de l'avant le concept de symétrie généralisée. Ce concept s'appuie sur le programme fort de Bloor et Barnes (1996), qui a été développé en partie comme façon d'étudier la science et les affirmations scientifiques de façon symétrique et de sorte à traiter de la même façon les propositions « vraies » et les propositions « fausses » dans ce contexte. Ceci vient à l'encontre de certaines approches traditionnelles, qui se concentrent plutôt sur l'étude de la science selon les caractéristiques des institutions et des structures sociales (Merton, 1968). De façon marquante, le projet de l'ANT a eu un impact sur le champ de l'étude des sciences (en anglais, *Science and Technology Studies*; STS) (Lécuyer, Latour et Callon, 1986). Les STS se

sont formées en tant que disciplines qui ne cherchent pas à comprendre les concepts qui proviennent de la science et des technologies, mais plutôt les conditions d'émergence et la construction de ces concepts (Bijker, Hughes et Pinch, 2012). En tant que théorie qui s'inscrit aussi dans les STS, l'ANT :

Nous force à penser la fluidité, le changement, l'émergent, les possibilités infinies de recomposition du politique lui-même; il nous contraint à sortir de nos certitudes sur ce que sont l'ordre du monde et ses grandes déterminations, à considérer la redéfinition conjointe d'univers tenus a priori comme disjoints –notamment la co-(re)définition permanente des savoirs, du social et de la nature. (Pestre, 2006, p.58)

Comme nous l'avons vu précédemment, les STS constituent un exemple concret de la manière dont l'ANT peut contribuer à une démarche qui cherche à remettre en question la séparation entre nature et culture; une séparation généralement acceptée dans les sciences sociales. En examinant le social comme étant le résultat d'une composition d'éléments et d'une articulation qui doit être performée, les STS nous donnent encore une fois un exemple clair des mérites de notre problématisation de la vie privée<sup>47</sup>.

La raison pour laquelle la symétrie proposée par l'ANT est applicable au STS (une discipline préoccupée par les technologies) est qu'elle va encore plus loin que celle de Bloor (1981) et procède à une extension du concept non seulement aux humains mais aussi aux non-humains. Non seulement faut-il étudier également les vainqueurs et les vaincus, mais il faut traiter chaque entité (c.-à-d., humains et non-humains) selon les mêmes termes (Latour, 1991). Il

---

<sup>47</sup> Les STS vont généralement partir d'un élément matériel, comme par exemple les Hertz, pour ensuite faire la démonstration des composantes sociales et politique qui sont aussi nécessaires à la compréhension de ce qui est articulé. Pour ma part, je propose une approche qui part du social, c'est-à-dire de la vie privée et qui tente de montrer qu'il ne s'agit pas uniquement d'une performance humaine, mais aussi d'une articulation de composantes matérielles. Le résultat de ces deux approches est le même : une vision du monde comme étant le résultat d'une performance ni sociale, ni technique, mais plutôt socio-technique.

faut aussi leur laisser le soin de déterminer eux-mêmes la place qu'ils occupent au sein des acteurs-réseaux. Ce sont leurs actions et leur capacité à agir qui déterminent cette place.

Lorsqu'il sera question d'appliquer cette conceptualisation du rôle de l'action, il est important de clarifier qu'il ne s'agit pas de considérer que tous les objets sont égaux aux humains dans une situation donnée. Par ailleurs, il ne serait pas plus judicieux de considérer que chaque humain est égal sur le plan social. Le point de départ qu'il faut adopter est agnostique (Callon, 1986) quant à la hiérarchisation des entités qui sont observées. En d'autres mots, il s'agit de ne faire aucune supposition sur leur organisation avant d'entamer un processus d'observation, peu importe la forme qu'il puisse prendre. De cette façon, ce sont les actions prises par les entités, qui indiquent leur position relative par rapport aux autres. Afin d'adopter une approche qui cherche à décentraliser le focus de l'analyse sur l'être humain et inclure des objets, il devient dès lors nécessaire de préciser comment le concept d'acteur est défini car il est lourd de sens en sociologie.

Comment considérer les humains et les non-humains comme étant égaux au sein de l'analyse sociologique? Voilà un des défis les plus importants que nous présente la connexion entre pragmatisme et tournant matériel. Afin de relever ce défi, l'ANT suggère de s'appuyer sur la sémiotique et de remplacer le terme « acteur » par celui d'actant (Latour, 2005). Le mot « actant », un terme emprunté à la sémiotique (Greimas, 1966), désigne à la fois des humains et des non-humains en essentialisant l'entité selon ses actions plutôt que ses caractéristiques propres.

Ce besoin de considérer le point de vue des humains est problématique pour les sciences sociales qui sont inévitablement aux prises avec des actants humains. Toutefois, cet impératif n'est cependant pas tout à fait partagé dans d'autres domaines de recherche qui font aussi appel à

l'ANT. Notamment, dans le domaine de la gestion des systèmes de l'information, Bonner et Chiasson (2005), ainsi que Bonner et al. (2009) proposent que les actants qui sont impliqués dans le maintien de l'équilibre des réseaux entourant la vie privée et les affirmations mises de l'avant par des organisations publiques sont plutôt considérées comme dépendantes de l'information ou du « data » que de choix humains. Pour ces auteurs, l'ANT représente aussi une approche qui permet de conceptualiser l'assemblage fluide d'un concept comme la vie privée, tout en approchant toutefois la question du point de vue matériel. En d'autres mots, ils partent du matériel pour se diriger vers l'humain. En centralisant l'analyse au niveau de l'action, l'ANT permet non seulement à des chercheurs des sciences humaines mais aussi à ceux qui n'en font pas partie, d'utiliser la même démarche.

Donc, ce qui importe n'est pas la nature vivante ou non d'une entité (c.-à-d., humaine ou non-humaine), mais plutôt ce qu'elle « fait » concrètement et ce qu'elle permet de faire aux autres entités qui l'entourent. En suivant cette logique, il est possible d'éliminer le terme « acteur » (et toutes les lourdeurs théoriques qui lui sont associées) pour définir un actant comme étant toute entité qui en modifie une autre dans une épreuve, ainsi que tout ce qui peut être amené à agir dans un contexte particulier (Latour, 1999; Latour, 2005).

Cet ajout des non-humains au sein des actants qui doivent être considérés lors de l'observation, pose immédiatement un problème au niveau de l'intentionnalité. Comment un objet peut-il agir intentionnellement comme le fait un humain? Latour (2007) répond à ce dilemme en mobilisant les notions de « délégation » et de « prescription » pour expliquer le processus d'interaction entre les actants, peu importe leur nature. La délégation est ce que l'on donne comme fonction à une autre entité alors que la prescription correspond à ce que cette entité nous dicte comme comportement réciproquement nécessaire pour que cette fonction soit

remplie (Latour, 2007). Nous pouvons illustrer ceci avec un exemple simple et observable dans une bibliothèque universitaire : L'administration de l'Université d'Ottawa délègue la tâche de contrôler l'accès à la bibliothèque à une borne automatisée durant les heures de 8h à 18h. En revanche, cette borne prescrit un comportement aux étudiants qui désirent entrer, soit : préparez votre carte étudiante, faites la file, procédez un à la fois, identifiez-vous en balayant votre carte et finalement, accédez à la bibliothèque. Cette même tâche est déléguée à un garde de sécurité qui prescrit une série de comportements différents aux mêmes étudiants entre 18h et 23h. Cet exemple illustre comment l'ANT mobilise à la fois le principe de symétrie généralisée et le concept d'actant pour rendre compte du volume de travail et de connexions qui sont nécessaires au fonctionnement d'un acteur-réseau. Il faut qu'une série de différents éléments (actants) agissent ensemble, selon des rôles spécifiques, pour qu'une chose aussi simple que de franchir le seuil d'une bibliothèque soit possible. En adoptant ces concepts, l'ANT concrétise l'illustration de la complexité qui découle d'un regard qui n'est pas uniquement dirigé sur les humains. En adoptant ce type d'approche et en l'appliquant à notre objet de recherche, nous sommes en mesure de produire une description des actions et des interactions qui mènent à une mise en forme de la vie privée, telle qu'elle est vécue et performée dans un contexte sociotechnique.

En revanche, si nous cherchons à voir le social « en train de se faire », il ne serait pas non plus judicieux de se limiter à un jeu de détective et d'identifier une série d'actants. L'autre élément clé de l'ANT, est qu'elle doit nous permettre d'observer comment chacun de ces actants s'associe et négocie sa place au sein de l'acteur-réseau qui est articulé.

Pour ce faire, la « traduction » offre la possibilité d'une démarche concrète avec laquelle les concepts de l'ANT peuvent être captés empiriquement. Cette démarche est un outil conceptuel qui fait partie de l'ANT et développé par Callon (1986). La traduction postule que les

associations entre des actants s'inscrivent dans un processus qui s'effectue selon quatre étapes. Les étapes du processus de traduction sont à la fois itératives et non-linéaires. Les quatre étapes de ce processus sont : la problématisation, l'intéressement, l'enrôlement et la mobilisation (Callon, 1986). Le résultat de ce processus est la formation de ce que l'ANT nomme un acteur-réseau, c'est-à-dire un assemblage d'actants qui agissent ensemble de sorte à donner une forme à une réalité qu'ils partagent. Ce processus cherche à expliquer la façon par laquelle un acteur-réseau peut s'assembler au sein d'une controverse<sup>48</sup>. Il s'agit aussi d'une façon d'illustrer les relations de pouvoir qui existent au sein d'un groupe d'actants qui ne dépendent pas d'un équilibre préétabli, mais qui sont le produit des interactions entre les actants (Law, 1991). Dans ce manuscrit, il s'agit de voir comment des actants se connectent ensemble afin de performer une vie privée qui est articulée en fonction de l'information et des mégadonnées dans l'espace numérique. La répartition du pouvoir, ainsi que la capacité d'influencer la forme par laquelle un phénomène est articulé et performé est alors un produit du processus d'associations, plutôt qu'un principe organisateur de l'acteur-réseau. Ceci diffère des théories critiques qui conçoivent le pouvoir comme étant à la fois séparé du contexte et imposé aux entités.

Tel que mentionné préalablement, chacune des étapes de ce processus de traduction peut se produire simultanément et ce de façon continue entre l'ensemble des actants qui participent à une controverse donnée. Une des tâches auxquelles cela nous confronte sur le plan méthodologique est d'opérationnaliser chacune des étapes de ce processus afin d'être en mesure d'identifier en tout temps le type d'actions entreprises par chacun des actants lors de l'analyse. Ceci fait en sorte que les lignes entre théorie et méthodologie sont floues lorsqu'il est question de la traduction et plus généralement, de l'ANT. Dans le chapitre suivant, nous examinerons plus en détail les

---

<sup>48</sup> La formation d'un réseau est toujours comprise, dans l'ANT, comme étant un phénomène dynamique et temporaire.

implications méthodologiques de ce processus, ainsi que l'importance de développer des indicateurs qui permettent son identification dans un corpus empirique.

Toutefois, sur le plan théorique, les étapes de la traduction sont définies de la façon suivante par Callon (1986). Tout d'abord, lors de l'étape de la problématisation, les éléments importants d'un sujet sont identifiés et sont connectés ensemble de sorte à ce qu'une proposition soit faite quant à la façon d'assembler la réalité de ce sujet (c.-à-d., d'en créer une version qui pourra être vécue). Par la suite, une série d'actants sont identifiés selon leur capacité à remplir un rôle jugé nécessaire. Finalement, certains éléments ou concepts sont présentés comme étant les conditions d'accès et les points de passage obligés à cette façon particulière d'organiser et d'articuler la réalité<sup>49</sup>. Ensuite, lors de l'étape d'intéressement, une série de mécanismes sont déployés auprès des actants qui ont été identifiés dans le but de convaincre ceux-ci d'adopter la vision proposée. Simultanément, l'intéressement permet de discréditer les versions alternatives de la réalité, qui pourraient être proposées par des actants opposants. Par la suite, l'étape de l'enrôlement se produit uniquement si le va-et-vient de l'intéressement aboutit à une acceptation des rôles par les actants ciblés. Finalement, si le processus de traduction est mené avec succès, l'étape de la mobilisation se produit. Lors de cette étape, un réseau est formé dans lequel certains actants (ceux qui en ont déterminé la forme) sont en mesure de traduire les intérêts des autres. La traduction réfère donc ultimement à la capacité de représenter un ou plusieurs actants et de parler en leur nom selon la forme qui a été déterminée au cours du processus. C'est à ce moment qu'on peut considérer une entité comme étant un acteur-réseau, c'est-à-dire un actant qui peut à la fois être perçus comme une entité singulière et comme un assemblage d'associations produites par une série d'autres actants.

---

<sup>49</sup> Cette façon qui est suggérée pour organiser une controverse représente une forme éventuelle que pourra prendre un réseau.

Le cheminement que nous venons de compléter en passant par les théories critiques, le constructivisme et l'ANT, permet de mettre ces approches en exergue et de mieux expliquer le choix de mobiliser l'ANT et d'explorer les possibilités offertes par une ontologie relationnelle en criminologie. Comme il fut présenté en introduction à ce manuscrit, problématiser c'est connecter ensemble une série d'éléments. En problématisant la vie privée et en la connectant aux technologies de l'information, au pragmatisme et au tournant matériel, nous avons essentiellement identifié et délimité la vie privée dont il est question dans ce manuscrit. Pour que tous ces éléments soient connectés et afin de pouvoir produire une explication et une observation qui est cohérente avec cette articulation, il faut que la théorie choisie soit en mesure d'assurer ces connexions. Nous avons vu que les théories critiques et le constructivisme ont permis l'étude de la technologie. Nous avons aussi vu que ces théories tombent généralement dans le piège du déterminisme, peu importe sa forme. C'est-à-dire, qu'elles ont de la difficulté à expliquer les connexions entre nature et culture sans mobiliser une causalité mécanique. Ensuite, nous avons vu que des théories, comme l'ethnométhodologie et la sociologie pragmatique, permettent d'étudier les processus par lesquels des humains s'associent afin de performer une réalité qui reflète leurs expériences. Nous avons aussi vu comment ces théories ne prennent pas en considération le contexte matériel au sein de leurs analyses. Chaque théorie, jusqu'à ce point offrait une approche qui mobilise un ou deux des éléments de notre problématisation, ce qui fait qu'elles ne sont pas entièrement appropriées pour l'étude de « notre » vie privée. C'est seulement l'ANT qui semble être en mesure de connecter à la fois l'étude des technologies, le tournant matériel et le pragmatisme. Pour ce qui est du lien entre l'ANT et la criminologie, comme nous l'avons vu, cette théorie offre aussi des possibilités intéressantes car elle permet d'étudier des sujets de façon sociotechnique et d'élargir les terrains de la discipline. De plus, le nombre

relativement restreint de criminologues qui ont mobilisé l'ANT dans leurs recherches, fait en sorte qu'il s'agit d'un terrain dans lequel des contributions peuvent encore être apportées.

Avant de procéder à la présentation de notre approche méthodologique, voici un résumé des points importants qui ont été couverts jusqu'à présent dans ce manuscrit. Tout d'abord, ce projet vise à répondre à une question simple : Comment la vie privée est-elle assemblée en un réseau socio-technique au sein du chaos causé par l'évolution rapide du web et l'apparition des mégadonnées comme phénomène dans lequel la sécurité, la surveillance et l'information sont des enjeux qui peuvent être l'objet de plusieurs problématisations? La criminologie, pour sa part, semble être aux prises avec une rupture paradigmatique entre positivisme et constructivisme qui l'empêche de considérer la nature et la culture comme des entités qui ne sont pas distinctes. De plus, une revue de la littérature nous a permis de remarquer que la vie privée est un concept polysémique qui se trouve dans plusieurs instances et qui est étudié en long et en large selon un nombre sans fin d'éléments. C'est pour cette raison que nous évitons une approche qui cherche à essentialiser et à définir ce qu'est « LA » vie privée. De plus, en considérant à la fois la criminologie comme discipline et l'étude de la vie privée plus largement dans les sciences sociales, nous avons été en mesure de déceler un certain vide au sein de la littérature qui nous a mené à choisir une démarche qui étudie la vie privée de façon pragmatique, tout en adoptant le tournant matériel. Pour combler ce vide, nous combinons l'ANT et la sociologie de la traduction afin de produire une description du processus d'action par lesquels la vie privée est le vécu qui résulte de l'association d'humains et de non-humains dans un contexte spécifique.

## **Chapitre 4 : Démarche méthodologique et stratégie d'analyse**

#### 4.1 Une méthodologie ANT : combiner et compléter

La distinction entre théorie et méthodologie en est une qui est difficile à faire. Ces deux éléments essentiels au processus de recherche sont intimement liés et leurs frontières peuvent parfois se brouiller. Ceci est d'autant plus vrai dans le cas de notre démarche car les éléments de l'ANT sur lesquels nous nous appuyons le plus fortement, soit les concepts liés au processus de traduction (Callon, 1986), servent à la fois à informer notre cadre théorique et notre démarche méthodologique.

Afin de rendre explicite la place que l'ANT et la traduction vont jouer sur la forme de la méthodologie de ce manuscrit, il faut tout d'abord explorer des éléments spécifiques qui découlent du choix d'une démarche qualitative<sup>50</sup>. Le choix d'une démarche a des impacts sur le statut qui est accordé aux actants et au langage. Dans la méthode choisie, ce langage est représenté par des propositions qui sont relevées directement des documents analysés. Par la suite, il est important de questionner les concepts de la traduction qui structurent l'analyse. Plus particulièrement, nous verrons comment ceux-ci sont opérationnalisés afin de servir d'indicateurs au sein de l'empirie.

C'est seulement une fois que ces questions ont trouvé réponse que nous pouvons examiner le choix du matériau qui sera analysé sous la forme de ce que nous nommerons des : « visites guidées ». Ceci est bien entendu présenté dans le contexte de la stratégie d'échantillonnage et des questions d'éthique reliées à ce projet.

---

<sup>50</sup> Il est important de présenter ces particularités du qualitatif compte tenu de la division qui existe au sein des applications de l'ANT. Je compte ici faire appel à une démarche qualitative et non à une forme d'ANT qui se range plutôt du côté du quantitatif social (Severo et Venturini, 2016) et de l'étude des fréquences d'associations, des graphiques sociotechniques et d'autres formes d'analyses statistiques (Latour, Mauguin et Teil, 1992). Je n'explore pas non plus les possibilités d'utiliser des algorithmes et des techniques prédictives pour déterminer des tendances d'associations, tel qu'il est le cas chez des auteurs comme Cambrosio, Keating et Mogoutov (2005).

#### *4.1.1 L'analyse par questionnement analytique*

Avant de procéder à la présentation des composantes de notre stratégie d'analyse, il est nécessaire d'effectuer un certain nombre de précisions au sujet de cette stratégie. À première vue, il pourrait sembler que la stratégie employée ci-dessous n'est pas représentative de ce dont on pourrait s'attendre dans le cadre d'un projet de recherche en sciences sociales ou bien d'une analyse qualitative conventionnelle. En fait, selon Quivy et Van Campenhoudt (1988) :

Une démarche est une manière de progresser vers un but. Exposer la démarche scientifique consiste à décrire les principes fondamentaux à mettre en œuvre dans tout travail de recherche. Les méthodes ne sont que des mises en forme particulières de la démarche, des cheminements différents conçus pour être mieux adaptés aux phénomènes ou domaines étudiés. Mais cette adaptation ne dispense pas le chercheur de rester fidèle aux principes fondamentaux de la démarche scientifique. (p.13)

Lorsque nous prenons cette définition de la démarche méthodologique et que nous tentons de l'appliquer à notre corpus et à notre objectif d'explorer une réalité sociotechnique dans une ontologie relationnelle, certains éléments et difficultés apparaissent. Premièrement, tel que mentionné, l'un des problèmes de l'ANT est son manque d'une méthode fixe ou universelle. Deuxièmement, notre objectif est d'observer et de rendre explicite des associations entre des actants qui peuvent être soit des humains ou des non-humains. Cela occasionne une difficulté supplémentaire. Troisièmement, notre stratégie d'analyse doit être flexible et permettre d'analyser des corpus de nature différente (p.ex. textuel vs. audio-visuel). Quatrièmement, compte tenu de l'inclusion des objets lors de l'analyse, notre stratégie se doit d'être en mesure de passer outre le langage comme seul critère d'observation. C'est en raison de ces quatre éléments et afin de respecter l'objectif d'adapter notre stratégie d'analyse afin de rendre compte du

phénomène de la vie privée, que nous en sommes arrivés à un amalgame de méthodes. Tout d'abord, nous nous sommes inspirés du travail de Latour et Woolgar (1979) qui, en cherchant à observer les associations au sein d'un laboratoire scientifique, se sont appuyés sur une typologie des propositions effectuées entre les scientifiques présents. Ensuite, nous avons procédé à une opérationnalisation du processus de traduction tel que proposé par Callon (1986). En combinant ces deux approches et en opérant un processus itératif et un retour continuels aux matériaux, nous avons peaufiné les catégories de sorte à les rendre le plus fidèle possible au matériau observé. Cette combinaison de méthode et ce cheminement libre<sup>51</sup> et progressif dans le corpus empirique se situe d'ailleurs dans un objectif analytique qui s'inscrit dans l'observation dense (Venturini, 2012), soit une observation minutieuse sans système d'organisation imposé au préalable. Bien que cette stratégie puisse sembler éclectique et difficile à cerner dans son ensemble, elle respecte tout de même les principes de la recherche en science sociale.

En fait, la stratégie d'analyse qui fut mobilisée se situe dans ce que Paillé et Muchielli (2012) nomment l'analyse par questionnement analytique. Selon ces auteurs, ce type de stratégie d'analyse est constitué de ce que l'on peut nommer un « canevas investigatif ». C'est-à-dire, un assemblage évolutif de questions auxquelles on demande au matériau de répondre et qui est par la suite ajusté en fonction de nos découvertes. Si l'on considère la stratégie d'analyse en ces termes, la question principale qui est posée est la suivante : quelles sont les associations qui donnent lieu à un assemblage de la vie privée? Ensuite, en lien avec les méthodes choisies, nous interrogeons quelles sont les propositions présentes au sein du matériau et quelles sont les étapes du processus de traduction qui peuvent y être observées? L'opérationnalisation et la présentation

---

<sup>51</sup> Par libre, nous entendons une observation qui n'est pas effectuée avec une grille rigide et complètement prédéterminée.

des éléments de la stratégie d'analyse qui suivent dans ce chapitre sont donc directement reliés au processus investigatif qui a progressivement été mis en place.

#### **4.2 Une démarche qualitative de l'ANT : le statut des actants et du langage**

Avant de plonger dans les questions qui concernent les données, leur collecte et les stratégies d'analyse qui sont mobilisées, nous allons explorer des questions de nature essentiellement épistémologiques, plus particulièrement, les implications de l'adoption du tournant matériel dans le cadre d'une démarche qualitative qui veut considérer la capacité actantielle des non-humains. Ce tournant matériel, qui comme nous l'avons vu tout au long de ce manuscrit nous invite à considérer les éléments du contexte matériel lorsqu'il est question d'observer des phénomènes sociaux, pose deux problèmes d'ordre méthodologique. Tout d'abord, le niveau de complexité ajoutée par l'inclusion de non-humains à titre d'actants au sein de la démarche de recherche qualitative<sup>52</sup> cause des difficultés. Ces difficultés résultent du volume additionnel d'information qui est représenté par l'ajout de ces non-humains. Le second problème se situe dans le statut qui doit être accordé au langage lors de l'analyse des données car les actants non-humains sont essentiellement muets.

Afin de répondre à la première préoccupation quant à l'identité et au statut des actants, il est essentiel d'établir des lignes directrices claires sur ce qui est considéré un actant et sur sa capacité à influencer l'environnement. Il est nécessaire de songer aux éléments qui distinguent les actants des autres entités qui font partie de l'assemblage en question. Certaines de ces entités sont présentes sans toutefois contribuer à la production de la vie privée. Ces questions sont

---

<sup>52</sup> Le fait d'ajouter les non-humains à l'analyse n'ajoute pas seulement de la complexité quant au nombre d'actants considérés. Afin de s'assurer que le principe de symétrie soit respecté, il faut être très explicite dans la définition du statut des humains et des non-humains.

importants comptes tenus que l'articulation de la vie privée, telle que je cherche à l'observer et à la décrire, nécessite une position restitutive et centrée sur l'action entreprise par les actants qui vivent et performant eux-mêmes leur vie privée.

Je considère que ma place en tant que chercheur en est un d'actant à part entière lors de cette démarche. Je ne me suis pas extrait de mon analyse et la forme que prend la présentation des résultats découle directement de ce positionnement. L'ensemble de cette exploration de la vie privée est aussi une réflexion de mon cheminement spécifique et de mon effort de suivre des actants qui me guident dans une visite de leur univers. En entrant dans ce monde, je le change, j'y participe et je contribue à changer les associations qui existent. Nous y reviendrons dans le dernier chapitre, lors de nos réflexions au sujet de la complexité.

Donc, le choix de situer cette recherche dans une démarche qualitative est directement lié au positionnement paradigmatique, épistémologique et ontologique de notre cadre théorique, et plus spécifiquement au type d'observations que le processus de traduction permet d'effectuer. Gohier (2004) affirme que le choix d'une approche, qu'elle soit qualitative ou quantitative, découle des choix épistémologiques et paradigmatiques qui déterminent le rôle qui est accordé aux acteurs, au chercheur et aux types de données qui sont recueillies. Cela signifie que le type de données qui sont colligées, ainsi que le rapport à la réalité et l'accès du chercheur à une « vérité » ontologique, est d'abord et avant tout lié aux objectifs de la méthode. Dans le cas qui nous concerne, ce sont les actions effectuées par les actants, lors de l'observation, qui permettent de développer une description du processus par lequel la vie privée est produite et vécue dans leur quotidien. Ce sont dans les actions entreprises par les actants, celles qui font bouger les entités qui les entourent et qui forment les bases de leurs relations, que se situent les éléments qui me permettent de décrire leur expérience et leur vécu de la vie privée.

En raison du statut accordé aux actants et plus particulièrement en fonction de la nature ponctuelle, sporadique et changeante des relations et des actions, nous faisons face à une réalité qui est à la fois concrète, fluide et changeante. En d'autres mots, il existe une réalité pour ces actants, mais cette réalité est contingente de leurs actions. En affirmant l'existence de réalités qui sont multiples et contextuelles, la question de la validité de cette recherche (c.-à-d., les corrélations et autres épreuves statistiques potentielles) se voit supplantée par un souci de justification et de cohérence des choix théoriques et méthodologiques qui structurent le cadre de l'analyse et qui assurent la rigueur de celle-ci (Avenier et Albert, 2009). C'est pour cette raison que notre démarche nécessite un effort considérable au niveau de la démonstration des justifications quant au rôle double de l'ANT comme cadre théorique et démarche méthodologique. L'intérêt de cette distinction et de cette particularité de l'ANT relève du souci de mettre au premier plan la complexité sous-jacente du processus. Ce processus mène à un certain nombre de définitions, de décisions et d'associations dans un contexte technologique particulier. Ce contexte est caractérisé par l'assemblage d'un groupe précis d'actants. Ceci permet d'ailleurs de mettre en valeur comment l'ANT rend compte de la complexité qui est produite par le tournant matériel et le double mouvement vers une considération symétrique des humains et non-humains quant à la capacité d'influencer les acteurs-réseaux (c.-à-d. refuser de séparer nature et culture).

Donc, l'un des objectifs fondamentaux de ce projet est de démontrer comment la vie privée, qui paraît consensuelle et simple de l'extérieure, est en réalité complexe et performée au sein d'une multitude d'acteurs-réseaux parmi leurs articulations sous-jacentes. Cela signifie que vouloir observer comment la vie privée est performée implique nécessairement des actants et l'observation de ceux-ci dans le contexte de leurs interactions. Bien que cette question ait déjà

été examinée, il est prudent d'effectuer un retour sur les actants puisqu'ils constituent l'un des éléments principaux qui justifient la particularité et le choix de l'ANT. L'ANT opère de sorte à accorder aux non-humains la capacité d'avoir des intérêts<sup>53</sup> qui peuvent être traduits et qui influencent les interactions au sein d'un acteur-réseau (Akrich, Callon et Latour 2006; Callon, 1986). Cette proposition est fondée sur une position sémiotique qui veut que toute chose (être vivant ou objet inanimé) soit le produit des relations auxquelles elle participe. Par conséquent, la capacité d'influencer les éléments d'un environnement ne doit pas être réduite simplement à la capacité de communiquer par le langage (Law, 2004; Law et Hassard, 1999). De cette façon, il devient pertinent de décrire comment des humains, mais aussi des sites web, des déclarations de droits à la vie privée, des protocoles, des « bots » et une série d'autres entités, sont en mesure de se faire agir les uns les autres. En agissant ainsi, ces actants développent des réseaux de relations et d'associations (acteur-réseau). L'intérêt de procéder de la sorte est de voir comment les relations entre ces entités sont articulées pour qu'elles puissent former ensemble un acteur-réseau. Ce réseau représente un collectif de la vie privée qui permet aux actants de naviguer et de négocier l'espace numérique qu'ils partagent.

Bien que les actants non-humains identifiés lors de l'analyse ne possèdent pas la capacité de parler, le statut accordé au langage est un élément important dans le choix d'une méthodologie qualitative. Pour résoudre le problème du langage des non-humains, il est possible d'adopter une vision performative du langage. Ceci signifie qu'on lui accorde un rôle actif dans le travail qui est accompli au sein d'un contexte (Alvesson, 2002). C'est en partie dans le langage et les propos des actants contenus dans les sources et les documents recueillis que se trouvent les

---

<sup>53</sup> L'intérêt de tout actant, tant humain que non humain, renvoie aux rôles que celui-ci cherche à accomplir. Par exemple, l'intérêt d'une porte pourrait être compris comme étant de contrôler la transition entre deux espaces adjacents ou de bloquer l'accès à un lieu.

différents indicateurs (propositions) des associations et des articulations qui sont observées et décrites. Pour cette raison, nous accordons une attention particulière aux stratégies qui permettent d'identifier les propositions mises de l'avant par les actants dans l'espace numérique<sup>54</sup>. Afin d'accomplir ceci, il est possible de s'appuyer sur la perspective Latourienne (1999), qui définit les propositions dans le contexte de l'ANT, comme étant :

(...) employé dans un sens métaphysique pour désigner non pas un être du monde ou une forme linguistique mais une association d'humains et de non-humains avant qu'elle ne devienne un membre à part entière du collectif, une essence instituée. Au lieu d'être vraie ou fausse, elle est bien ou mal articulée. Contrairement aux énoncés, les propositions insistent sur la dynamique du collectif à la recherche de la bonne articulation, du bon cosmos. (p.360)

Vu ainsi, le langage n'a pas nécessairement un sens préétabli qui doit être déchiffré. Plutôt, le langage possède une fonction associative au sein des interactions et des articulations entre des entités<sup>55</sup>. C'est donc par le biais des propositions et des associations qu'elles rendent explicites qu'il est possible d'observer la forme des acteurs-réseaux qui sont articulés par les actants.

En résumé, la réalité que nous cherchons à mettre en lumière est contextuelle et construite. Cette réalité ne peut donc pas être conceptualisée comme étant unique et purement statique. La vie privée, qui est décrite, est celle qui est vécue par les actants spécifiques dans un contexte qui est lui aussi spécifique. Donc, l'observation et la description des relations auxquelles ils participent ne sont pas représentatives d'une vie privée universelle. Cette description ne doit pas être comprise comme un effort de généraliser et d'essentialiser la vie privée. Conformément à un

---

<sup>54</sup> Je choisis l'espace numérique (et plus spécifiquement le web) comme terrain de recherche, plutôt que les documents produits lors de rencontres, compte tenu que j'attribue une importance au rôle que le contexte matériel peut jouer dans la forme que peut prendre la production d'un concept comme la vie privée.

<sup>55</sup> Ceci réfère directement au processus d'intéressement qui a été défini dans le chapitre précédent.

positionnement dans le tournant matériel, cela signifie que, sur le plan épistémologique, la réalité est le résultat d'interactions et de connexions entre des humains et des non-humains. Finalement, nous adoptons une démarche ANT qui s'inscrit dans une méthodologie qualitative. Cette démarche cherche à observer et à décrire le rôle qu'adoptent les actants dans la construction de leur réalité. Ces observations se font dans le but de décrire la capacité des actants à agir et influencer leur environnement.

Dans la section suivante, nous verrons comment il fut possible d'opérationnaliser les étapes de notre démarche d'observation. Cette démarche peut être comparée à une ethnographie documentaire<sup>56</sup>. Pour faire cette démonstration, nous déconstruirons les différentes formes de propositions qui servent d'indicateurs et qui organisent systématiquement l'observation et le traitement concret du langage présent dans les documents qui constituent notre terrain. Par la suite, nous procédons à l'opérationnalisation des concepts de la traduction avec lesquels nous avons analysé et découpé notre corpus empirique. Cette étape nous permet bien entendu de faire le lien entre théorie et empirie en offrant une possibilité d'illustrer le processus de performance de la vie privée.

### **4.3 Opérationnalisation de l'observation**

L'étape de l'opérationnalisation vise à rendre concrets, et observables dans l'empirie, les concepts parfois abstraits qui sont mis de l'avant dans le cadre théorique d'une recherche, ainsi que ceux qui sont constitutifs et qui découlent du questionnement mis de l'avant par le chercheur. Ce sont ces concepts qui, selon Quivy et Van Campenhoudt (2006) : « (...) constitue

---

<sup>56</sup> Ma démarche n'est pas celle d'une ethnographie littéraire au sens classique (Schlesinger, 2004, 2006). Je ne prétends pas suivre cette démarche, mais il s'agit d'une comparaison rapide par laquelle je tiens à expliquer qu'en ayant opérationnalisé les concepts de la traduction, j'ai tenté de procéder comme un anthropologue qui s'aventure sur le terrain. Grossièrement, ma tribu est celle du monde numérique.

une construction abstraite qui vise à rendre compte du réel. À cet effet, elle ne retient pas tous les aspects de la réalité concernée mais seulement ce qui en exprime l'essentiel du point de vue du chercheur » (p.115). L'opérationnalisation qui suit représente cet effort de prendre des concepts abstraits et de les préciser en identifiant leurs dimensions. C'est cette décomposition qui permet ensuite de transformer les dimensions en indicateurs qui sont utiles lors du découpage et de l'analyse des données de notre échantillon. C'est aussi en opérationnalisant ces concepts qu'il est possible d'assurer le caractère systématique et rigoureux de la démarche (Mukamurera, Lacourse et Couturier, 2006). Il est aussi important de noter que cette opérationnalisation sert de grille générale lors de l'analyse. La nature réflexive et restitutive de l'approche choisie et des objectifs fait en sorte qu'il s'agit plutôt d'un guide que d'une règle d'or ferme. Compte tenu qu'il s'agit de voir comment les actants vivent eux-mêmes la vie privée, il a semblé prudent de limiter le nombre de boîtes rigides dans lesquelles ils sont placés.

Puisque notre question de recherche est centrée sur le processus par lequel des actants se connectent afin de produire une articulation de la vie privée, il est nécessaire d'être en mesure d'opérationnaliser les actions observées entre ces actants. Ces actions sont observables au sein de la documentation disponible dans le contexte des échanges qui ont pris place dans le cyberespace (p. ex. pages web, communiqués, rapports), car il s'agit là de l'espace dans lequel la vie privée est problématisée. Pour ce faire, nous avons donc procédé à un découpage de ces pages web et autres documents, sur la base des propositions qui s'y trouvent<sup>57</sup>. Bien entendu, il serait inefficace de considérer toutes les propositions dans les mêmes termes. Sans avoir une façon de

---

<sup>57</sup> La définition de propositions est la même que celle présentée plus tôt dans ce document, c'est-à-dire : « (...) employé dans un sens métaphysique pour désigner non pas un être du monde ou une forme linguistique mais une association d'humains et de non-humains avant qu'elle ne devienne un membre à part entière du collectif, une essence instituée. Au lieu d'être vraie ou fausse, elle est bien ou mal articulée. Contrairement aux énoncés, les propositions insistent sur la dynamique du collectif à la recherche de la bonne articulation, du bon cosmos » (Latour, 1999, p.360). Pour ce qui est des collectifs, ceux-ci réfèrent au rassemblement d'entités, qui est pour sa part illustré par la formation d'un acteur-réseau.

les catégoriser et de les distinguer, elles seraient difficiles à connecter aux étapes de la traduction.

Afin d'opérer une catégorisation des propositions contenues dans le matériau empirique, il est possible de s'inspirer de l'approche mise de l'avant par Latour et Woolgar (1979) dans leur ouvrage : « La vie de laboratoire : la production des faits scientifiques ». Dans cette recherche, les auteurs décomposent les propositions selon cinq archétypes qu'ils identifient comme étant : les faits pris pour acquis, les propositions d'apprentissage pour les étudiants, les énoncés modaux qui réfèrent à des affirmations scientifiques préexistantes, les affirmations non soutenues et les propositions qui relèvent de la conjecture. Cette catégorisation, bien qu'elle puisse être appropriée pour l'étude d'une controverse entre un certain nombre de chercheurs et de scientifiques, n'illustre pas et n'est pas entièrement représentative des catégories nécessaires à l'étude des éléments qui font parties d'une problématisation de la vie privée.

Afin de pallier cette faiblesse et dans le but d'éviter des incohérences découlant d'une opérationnalisation empruntée à d'autres chercheurs, nous avons constitué une nouvelle typologie des propositions<sup>58</sup>. Il fut nécessaire de réévaluer ces catégories de façon réflexive à la suite d'un premier découpage du matériau et tout au long de l'analyse. Afin de ne pas faire de présuppositions quant à la vie privée, les catégories choisies ne sont pas déterminées en fonction de caractéristiques que nous attribuons personnellement à la vie privée. Les catégories présentées dans le tableau ci-dessous ne sont pas nécessairement mutuellement exclusives et ont plutôt servies de guides lors de l'identification, de la catégorisation et de la présentation des propositions qui illustrent les liens d'association entre les entités constituant les acteurs-réseaux

---

<sup>58</sup> Je propose ici une typologie qui se veut la plus inclusive possible, tout en demeurant conscient de la nécessité d'un travail épistémique (Avenier, 2009) constant de révisions et d'adaptations, qui s'inscrit dans un processus itératif lors de l'exploration des données empiriques de cette recherche.

qui furent observés (p. ex. une proposition pourrait servir à discréditer un point de vue, tout en étant aussi un « fait scientifique »). Ces propositions servent donc à établir des positionnements relatifs entre des entités (c.-à-d., les relations qui existent entre ces entités), plutôt qu'à identifier des éléments du matériau dont le contenu doit être analysé afin d'en tirer un sens<sup>59</sup>. En tant qu'indicateurs, ces propositions me permettent de mettre en évidence les différentes étapes du processus de traduction.

### Tableau des typologies de propositions

Types de propositions	Indicateurs
Intéressements <sup>60</sup> positifs	Catégorie large dans laquelle s'insèrent les propositions qui visent à convaincre les interlocuteurs de la validité et de la supériorité de la vision du « réel » mise de l'avant par les actants. Ces propositions prennent la forme d'explications positives du point de vue adopté par l'actant qui en fait la présentation (p. ex. La vie privée, c'est « x », « y » et « z »).
Intéressements négatifs (discréditations)	Il s'agit ici de propositions qui ne font pas état de la nature positive d'une chose, mais plutôt d'une opposition envers une proposition mise de l'avant par un autre

<sup>59</sup> Il me paraît important d'attirer l'attention sur cette distinction car mon objectif est de décrire et de reproduire des interactions, et non de leur attribuer une signification antérieure.

<sup>60</sup> Le terme d'intéressement est ici emprunté à l'ANT, faute d'un meilleur mot pour décrire ces propositions qui ont un rôle actif entre les diverses entités.

	actant (p. ex. contrairement à ce qu'on voudrait vous laisser croire, la vie privée n'est pas « x », « y » et « z »).
Faits	Comprend les propositions qui sont effectuées suite à une production scientifique ou qui sont présentés comme incontestables car ils sont soit mesurables ou le résultat d'une observation directe.
Avis d'experts	Catégorie qui peut comprendre les faits scientifiques, mais qui regroupe aussi tous les arguments d'autorité de spécialistes qui sont mobilisés, indépendamment de leur statut professionnel.
Conjectures et spéculations	Nous reprenons ici la typologie Latourienne afin de catégoriser les propositions qui relèvent simplement de l'opinion ou de spéculations de la part de l'interlocuteur et qui ne sont pas appuyées par des « faits » ou par d'autres actants (p. ex. je pense que, selon moi, il m'apparaît que, etc.).
Propositions associatives et d'actions	Ces propositions illustrent une ou deux des choses suivantes : le lien qui connecte deux

	ou plusieurs actants ou les actions qui sont effectuées par les actants.
--	--

La typologie présentée dans le tableau précédent donne des indicateurs empiriques qui permettent de procéder à une opérationnalisation du concept d'actant et des étapes de la traduction. Ces concepts sont essentiels à l'analyse de la vie privée dans l'espace numérique. Ce sont ces concepts qui nous ont permis de représenter les acteurs-réseaux dans lesquels la vie privée est performée, tout en me permettant de mettre en évidence le contenu et la complexité des actants qui sont mobilisés lors de chaque visite guidée.

Tel qu'entendu, voici la définition et l'opérationnalisation du concept d'actant et des étapes de la traduction :

Actant : Ce concept est identifiable par la capacité d'action qu'un humain ou un non-humain exerce dans son environnement (Callon, 1986; Latour, 1999; Latour et Woolgar, 1979; Law et Hassard, 1999). Ceci implique que l'identification des actants au sein de sources documentaires ne peut pas se limiter au simple fait d'être nommé pour être considéré comme un actant. Afin d'être identifié ainsi, l'humain ou le non-humain doit poser une action ou faire poser une action à un autre humain ou non-humain. Cette définition stricte d'actant, basée sur l'action actualisée (Latour, 1999), permet d'éviter un traitement des données qui résulterait en une liste interminable d'individus et d'objets qui n'ont pas de rôle réel au sein de la problématisation. Grâce aux propositions relevées dans les sources documentaires, les actants sont identifiés par les autres actants qui ont pris la parole<sup>61</sup>. La distinction entre les actants qui identifient les autres membres

---

<sup>61</sup> La prise de parole signifie encore, en lien avec le statut accordé au langage, un effort d'identifier les rôles et les liens entre des entités. L'identification des propositions ne vise pas à déterminer un sens particulier ou un symbolisme associé à l'emploi d'un mot ou d'une phrase.

de la problématisation et ceux qui sont identifiés ne relève pas d'une différenciation en termes d'importance, mais plutôt du travail effectué par un actant pour en intéresser un autre. Par exemple, un actant, qui en définit un autre lors d'une communication<sup>62</sup>, reçoit généralement une réponse qui prend la forme d'une confirmation ou d'une infirmation de façon directe par une prise de parole ou par des actions concrètes qui sont posées par un autre actant et par la suite rapportés. L'identification des actants est primordiale dans une démarche méthodologique qui s'inspire fortement du processus de traduction tel qu'il est décrit par Callon (1986).

Afin de rendre ce processus utile lors de l'analyse, chacune des étapes, soit la problématisation, l'intéressement, l'enrôlement et la mobilisation, sont opérationnalisées de sorte à être connectées aux différents types de propositions identifiées au préalable. Une structure précise des identifiants de ces étapes est particulièrement utile au moment de l'analyse, lorsqu'il est question de tracer les acteurs-réseaux et conséquemment, les articulations de la vie privée dans l'espace numérique. Ce sont les actions qui sont entreprises par nos actants lors de chacune des étapes, illustrées dans les propositions contenues dans le matériel, qui représentent les façons par lesquelles ils s'associent et négocient leur expérience individuelle et collective de la vie privée.

Problématisation : D'une part, cette étape dépend de la définition et de l'identification que font les actants des éléments qu'ils considèrent importants dans un contexte particulier. D'autre part, elle nécessite l'identification que font les actants eux-mêmes des autres actants, de leurs rôles et des points de passage obligés<sup>63</sup>. Afin de reconstituer la problématisation effectuée par chacun des actants, l'analyse regroupe les propositions associées à ces trois catégories. Pour ce qui est des

---

<sup>62</sup> Bien que les non-humains soient actifs au sein des réseaux, ils n'adoptent pas le rôle de traducteur de façon générale.

<sup>63</sup> Une définition plus complète des points de passage obligés peut être trouvée dans le chapitre précédent.

points de passage obligés, il est question de propositions qui prennent une forme inconditionnelle et qui doivent être respectées afin d'adhérer à une certaine construction de la réalité. Le résultat direct est que, dans la mesure où un actant n'accepte pas une telle proposition, il est impossible pour lui de s'associer aux autres membres de cet acteur-réseau.

Intéressement : L'opérationnalisation de cette étape consiste en l'identification de « mécanismes » qui sont déployés pour amener un actant à se joindre ou pour en exclure un de l'acteur-réseau. Il est question d'identifier les mécanismes associés à l'adhésion à la problématisation. Ils prennent la forme d'arguments de fond, d'un positionnement en termes de valeurs, de représentations négatives de certains éléments d'un acteur-réseau concurrent ou d'une énumération des avantages (p. ex. physiques ou idéologiques). Par exemple, une compagnie téléphonique présente tous les avantages et les bénéfices associés à leur service, comme la vitesse, dans le but d'intéresser un client à s'y abonner.

Enrôlement : Cette étape se centre sur la négociation. Elle est identifiée par le va-et-vient entre les différents actants. Cette négociation prend forme lorsque des actants acceptent ou tentent de modifier le rôle que leurs homologues veulent leur prescrire. Ce type de réponse est identifié comme étant une acceptation inconditionnelle des propos faits initialement, un refus catégorique ou prenant la forme d'une contre-proposition visant à moduler la nature d'un rôle au sein de l'acteur-réseau. Plus spécifiquement, si un actant avance un rôle pour un autre actant dans une proposition, l'enrôlement représente la réponse positive, négative ou la négociation résultante.

Mobilisation : Cette étape finale de la traduction, dans laquelle un actant se présente comme porte-parole d'une série d'autres actants, est identifiée dans les propositions précédées d'un « nous »<sup>64</sup>. Il peut aussi s'agir de propositions qui illustrent une observation directe d'actants qui

---

<sup>64</sup> Le « nous » désigne ici toute forme d'indicatif faisant référence à un groupe d'actants.

agissent selon le rôle qui leur a été donné. Cela implique que les connexions entre les actants peuvent être confirmées.

Avant de procéder à une présentation des étapes techniques de notre démarche, il semble nécessaire de répondre à un problème auquel tout chercheur qui tente d'utiliser l'ANT est confronté. Ce problème correspond aux choix que nous effectuons afin de représenter concrètement les objets et leur matérialité dans notre démarche.

La question de la matérialité s'insère dans la démarche lorsque les objets se connectent aux humains par les actions qu'ils imposent et selon la place qu'ils occupent au sein des associations dans un acteur-réseau. Tel que mentionné dans le chapitre précédent, ce processus est expliqué par Latour (1993) avec les termes « délégation » et « prescription ». Afin de simplifier notre quotidien, nous déléguons une série de tâches et de responsabilités à des humains et des non-humains. Par exemple, les agents d'un service secret ne sont pas en mesure de lire et d'analyser le contenu de chaque message qu'ils interceptent, donc ils délèguent la tâche à des logiciels. Cependant, en opérant cette délégation, ils cèdent aussi une série de responsabilités à ces entités. On pourrait penser qu'ils confient des responsabilités en lien avec le maintien de la sécurité, la protection de la vie privée et l'identification de dangers. En revanche, le logiciel prescrit aux agents une série de comportements qui doivent être effectués s'ils veulent que la tâche soit efficace. Par exemple, ils devront intervenir en fonction de l'information choisie par le logiciel, utiliser cette information comme preuve dans les tribunaux et fournir une définition de « danger » selon des termes que le logiciel peut comprendre.

L'importance de la matérialité devient aussi évidente lorsque nous observons deux individus parler du même sujet, tout en ayant l'impression qu'ils ne parlent pas de la même chose. Par exemple, un garde de sécurité et un informaticien, employés par la même banque,

peuvent tous deux discuter de la sécurité du compte d'un client, tout en mobilisant des concepts différents. À cet égard, le garde de sécurité pourrait en parler en utilisant des termes liés au coffre-fort et aux parois étanches, alors que l'informaticien ferait référence à des codes d'encryptages numériques. Ces deux actants abordent donc la question selon les contraintes imposées par leurs milieux et des expériences qui leurs sont propres. Lorsqu'ils interagissent ensemble, une série d'entités, qui peuvent paraître anodines, convergent afin de produire une articulation qui est satisfaisante pour les actants concernés. Ce sont ces éléments, dont la mobilisation est illustrée dans l'empirie, auxquels notre démarche tente d'être sensible et qu'elle cherche à mettre en évidence sous la forme d'acteurs-réseaux.

#### **4.4 Le matériau empirique : trois visites guidées**

Maintenant que nous avons suivi ce long cheminement pour comprendre à la fois comment nous considérons la vie privée et comment nous l'avons étudié, il est grand temps de faire la présentation du terrain spécifique et de la petite portion de l'espace numérique qui sert d'hôte à notre exploration. Afin de présenter une analyse originale, il fut choisi de structurer l'exploration de la vie privée comme s'il s'agissait d'une visite guidée du web. Cette analyse nous invite à suivre les actants qui y résident et qui adoptent diverses formes et configurations, tout comme le ferait un ethnographe qui visite une culture afin d'en découvrir les mœurs et les coutumes. En procédant de cette façon, il est possible de se rapprocher, de décrire et de comprendre comment les actants vivent et font vivre<sup>65</sup> la vie privée dans leur quotidien. Tout comme le fait un ethnographe, il faut accepter une position d'étranger qui vient s'insérer au sein du groupe que l'on cherche à décrire et procéder comme le ferait un « traductologue » (Buzelin, 2004). En

---

<sup>65</sup> En faisant appel à la notion de « vivre » ou de vécu des actants, il est question d'assemblage, de réalité actualisée, de réseau d'interaction et de connectivité.

d'autres mots, il faut considérer la traduction comme étant un processus de production de la réalité au sein d'un acteur-réseau composé d'actants humains ou non-humains, mais aussi un processus de production auquel le chercheur participe activement.

En essayant de nous insérer directement dans le milieu et en participant aussi à sa production, il est plus facile de réduire l'écart avec notre objet de recherche. Il est cependant nécessaire de demeurer conscient de l'impact qu'une telle intrusion peut avoir sur la forme d'un collectif. Ceci est particulièrement nécessaire lorsque le monde, dans lequel se trouve chacun des actants concernés, comporte une matérialité qui est vécue en parallèle à celle des rues, des immeubles et des espaces qui nous entourent dans le quotidien et le monde « réel ». Dans ce contexte, il serait trop facile pour un chercheur de se penser invisible parce qu'il est caché derrière son écran et son clavier.

Dans le souci de couvrir les différentes façons par lesquelles le tournant matériel en sciences sociales peut avoir un impact sur nos observations et nos analyses et afin de s'assurer de couvrir le plus grand nombre possible d'actants et de différentes formes d'associations, nous avons suivi trois guides : 1) les « experts » et porte-paroles du *Canadian Digital Media Network* (CDMN), 2) le site web du CDMN et les politiques en matière de vie privée qui y sont affichées et, finalement, 3) les protocoles et agents-logiciels (c.-à-d., « bots ») chargés de la livraison de nos courriels, tels qu'ils sont présentés par Google.

Ceci peut paraître étrange, mais en optant pour ce type d'approche, il est possible de tenter de répondre à l'une des questions qui semble difficile à concilier pour la sociologie de l'acteur-réseau, soit la stratégie d'accès au terrain. Une des critiques qui est souvent soulevée vis-à-vis la théorie de l'ANT est qu'elle tombe facilement dans une forme de relativisme qui se réduit à affirmer que si tout est connecté, tout fait partie d'un acteur-réseau et que ces acteurs-réseaux

n'ont donc pas de fin (p. ex. Schantz et Seidel, 2012). Bien entendu, du point de vue méthodologique, ceci pose un problème si on veut être en mesure de dire quoi que ce soit de définitif ou de compréhensible au sujet d'un phénomène particulier sans avoir à faire une présentation exhaustive de l'interconnexion de chaque élément de l'univers. Pour résoudre ce problème, il faut répondre d'entrée de jeu à la question du « Où? ». Cette question correspond à la difficulté pour un chercheur d'explorer une problématisation et de choisir un point de départ ou un point de vue initial<sup>66</sup>. Vient ensuite la question du « Qui? », référant au choix des actants qui seront suivis. Finalement, il est question du « Jusqu'où? », qui relève du problème de l'interconnexion des réseaux et du piège de la régression vers l'infini.

Dans la prochaine section, nous répondrons à ces questions en présentant les techniques de cueillette, le processus d'échantillonnage et les questions éthiques qui ont entouré la sélection finale de notre corpus empirique.

#### **4.5 Les techniques de cueillette, questions éthiques et échantillonnage**

La première visite guidée de la vie privée dans l'espace numérique, que nous vous proposons, est effectuée par des actants qui font partie de ce que nous avons choisi de nommer les « experts ». Il est important de préciser que leur accorder ce titre ne leur confère pas un statut et un poids particulier ou supérieur. Ces experts sont des membres du CDMN ou des groupes directement ciblés par le mandat de cette organisation. Ce mandat est de promouvoir et d'analyser le développement des technologies de l'information à travers le pays.

---

<sup>66</sup> En théorie, il serait idéal d'observer tout le monde au même moment. Toutefois, en pratique, nous devons procéder à une certaine sélection. En multipliant les sites d'analyses, nous sommes en mesure de réduire une certaine forme de biais associée à cette sélection.

*The Canadian Digital Media Network (CDMN) is a network of 28 regional innovation hubs across Canada, all focused on supporting Canada's digital entrepreneurs.*

*Designated a federal Centre of Excellence in Commercialization and Research, CDMN is dedicated to establishing Canada as a world leader in the digital economy. (CDMN, 2016)*

Le choix de faire appel à ce groupe est en grande partie stratégique, il découle d'un certain nombre de considérations à la fois méthodologiques et plus particulièrement épistémologiques<sup>67</sup>. D'une part, il s'agit d'individus qui se trouvent à l'intersection entre les sujets de notre problématisation, soit les technologies de l'information, les mégadonnées et la vie privée. De plus, non seulement sont-ils directement intéressés et actifs, mais il s'agit aussi de ceux qui ont le plus de visibilité sur le web. Les documents choisis sont ceux qui ressortent en premier lors de recherches menées sur le web<sup>68</sup>. Ce critère n'est pas arbitraire et est en soi une représentation de la symbiose entre les humains et les machines dans la production d'acteurs-réseaux. Certains parmi-vous vont s'exclamer : « Voilà, ce chercheur n'est pas scientifique! Il choisit son matériau au hasard! Google comme stratégie d'échantillonnage? ». Cependant, rien ne pourrait être plus loin de la vérité car une série de logiciels et de robots automatisés ont fait en sorte que ce sont précisément ces documents qui sont dévoilés et ce, dans un ordre particulier. Sans entrer en profondeur dans chacun des détails précis, ces agents non-humains et employés non-salariés de Google, utilisent au-delà de 200 critères afin de choisir parmi les plus de 60 milliards de pages et documents qui existent aujourd'hui sur le web (Google, 2016).

---

<sup>67</sup> Si la nature de la connaissance au sujet d'un phénomène est comprise comme étant le résultat des actions qui donnent lieu à celui-ci, le choix des sources empiriques et des actants à observer doit être fait avec une grande précaution et une réalisation de la nature contextuelle de ce qui sera observé.

<sup>68</sup> Les paramètres et les mots clés utilisés pour effectuer cette recherche étaient: « *Canadian* », « *digital privacy* », et « *big data* ».

La façon par laquelle les résultats de cette recherche sont produits à un certain nombre d'implications qui sont importantes à souligner. Tout d'abord, le choix de visionner une page web n'est pas entièrement le résultat du libre arbitre de l'utilisateur qui se situe devant un clavier. Il ne s'agit pas non plus d'un processus solitaire et unilatéral. Il s'agit plutôt d'un échange et d'une négociation entre l'usager et les actants-logiciels qui agissent de concert afin de donner une impression de facilité et de stabilité presque inconsciente. Pour qu'un document apparaisse sur un écran d'ordinateur, la chaîne d'interactions qui doit être mobilisée comprend tout d'abord un individu ou un groupe qui produit une idée ou un message sous la forme d'un texte. (Lors de notre troisième visite guidée, les détails de ce qui est nécessaire afin de produire et de mobiliser un tel assemblage pourront être observés). Ce document est ensuite préservé dans une base de données, ou dans un nuage informatique. Ensuite, la page est archivée et classée dans les engins de recherche par divers robots d'indexation (en anglais, *web crawlers*). Par la suite, les navigateurs du web vont visionner le document ou visiter la page web, et par conséquent générer de l'activité sous la forme de « clics ». Ceci va permettre aux robots d'indexation de raffiner leur processus, de positionner et continuellement repositionner le contenu en termes de visibilité et d'activité sur l'ensemble du web. Ceci affecte les historiques de recherche et détermine ce qui sera présenté aux utilisateurs futurs qui vont faire des recherches sur ce sujet. Plus simplement, le choix du CDMN est le résultat d'un processus complexe d'interactions quasi-démocratique qui a permis de déterminer quelles sont les sources les plus populaires et influentes<sup>69</sup> pour les entités qui sont intéressés par le sujet de la vie privée au Canada. Afin de représenter le « terrain » de ces actants, nous examinons un rapport produit par la firme *Nordicity* (2014), qui illustre la

---

<sup>69</sup> Les sources sont influentes ici au sens où ce sont elles qui sont le plus visionnées et qui ont la plus grande répartition sur le web. Il reste maintenant à savoir si ceci se traduit nécessairement et automatiquement en un plus grand impact sur la mobilisation et la traduction d'un grand nombre d'actants.

position commune en matière de vie privée qui est adoptée par les 12 membres du CDMN qui étaient actifs lors de la collecte. Cette première visite accentue la traduction, telle qu'elle est effectuée par des actants majoritairement humains.

La prochaine section de notre corpus empirique, celle dans laquelle se situe notre deuxième visite guidée, est composée de la page web du CDMN et de la politique en matière de vie privée qui s'y trouve. En étudiant cette politique, non seulement selon son contenu mais en lien avec la matérialité des éléments de la page web où elle se trouve, nous sommes en mesure d'observer comment la vie privée est articulée par le CDMN dans l'espace numérique. Le choix de ce matériau a pour but de montrer comment cette politique détermine, par le biais d'une traduction, les modalités des interactions entre le CDMN et toute entité qui entre en contact avec eux dans l'espace numérique. Cette deuxième visite accentue la relation symbiotique entre humains et non-humains au niveau de la capacité de problématiser et de traduire un acteur-réseau.

Finalement, la troisième partie de notre corpus est constituée d'un document produit par des ingénieurs de Google dans lequel ils décrivent spécifiquement et techniquement ce qui se passe lorsqu'un courriel est envoyé. Cette visite est appuyée par une présentation interactive intitulé : *The Story of Send* (Google, 2012). Dans cette troisième visite, nous sommes invités à suivre les entités non-humaines qui sont directement impliquées dans le transport, l'entreposage et la protection d'une des plus grandes sources d'information personnelle qui existe sur le web, soit les courriels. Cette troisième et dernière visite accentue le processus de production d'une vie privée qui est presque entièrement prise en charge par les éléments du contexte matériel et qui nécessite peu d'actions de la part d'actants humains.

Le choix de ces trois matériaux, sur lesquels s'appuie l'analyse, est effectué de sorte à mettre en valeur différentes implications qui découlent d'une démarche qui accepte le tournant

matériel en sciences sociales. En effectuant chacune de ces visites via des matériaux provenant du même espace (c.-à-d., le web et l'espace numérique), mais en changeant à chaque fois de guide et en accentuant soit des humains ou des non-humains, nous nous offrons la possibilité de montrer l'importance intrinsèque de l'interconnexion entre le matériel et le social. C'est pour cette raison que nos guides sont un humain, un hybride humain/non-humain et un non-humain.

Toutefois, étant donné que le matériau empirique est constitué d'une variété de sources numériques, deux éléments doivent être clarifiés en ce qui concerne le processus d'échantillonnage. Premièrement, la nature diffuse du matériau est représentée par la variété de formes prises par l'espace numérique. Ceci est inévitable puisqu'il s'agit du contenu d'une série de pages web et que l'espace numérique rassemble une série hétérogène d'applications et de modes de présentation. Ces pages contiennent des liens vers les documents dans lesquels ont été retirées les propositions nécessaires à l'analyse et à l'observation de la traduction de la vie privée. Il est question de documents numériques statiques (p. ex. PDF, word.exe), de vidéos (p. ex. Youtube, Vimeo), de messages dans les médias sociaux (p. ex. Twitter) et d'affichages dans des forums et blogs (p. ex. Facebook). Le deuxième élément est celui du volume.

Deuxièmement, l'aspect temporel a eu un impact sur l'échantillonnage. Compte tenu de la nature changeante du web, la collecte fut effectuée dans son ensemble lors des mois de mars et avril 2016. Ceci a permis de contourner les difficultés associées à un matériau dont les éléments changent continuellement au fil du temps (c.-à-d., les pages web lorsque les pages web mises à jour), tout en assurant que des portions matériau ne soit pas rendus inaccessibles si elles sont soutirées à une date ultérieure.

Pour ce qui est des questions éthiques associées à ce projet, il est important de noter que chacune des sources mobilisées est de nature publique et ne contient aucune information sensible

qui pourrait nécessiter une protection additionnelle des actants. Aucune ressources financières ou déplacements n'ont été nécessaires lors de la collecte des données.

Une fois la collecte accomplie, un premier travail de réduction des données fut effectué grâce au logiciel Filemaker Pro ([www.filemakerpro.com](http://www.filemakerpro.com)). Ce logiciel permet de créer une série de fiches pour chacun des actants identifiés au sein des documents. Compte tenu leur volume et leur nature diffuse, ces fiches permettent d'organiser et de rassembler les données de sorte à ce qu'elles soient plus facilement appréhendables. Les fiches produites dans Filemaker contiennent des éléments signalétiques, tels que le nom de l'actant, son identité (titre, position, rôle) et le type de document d'où l'information a été tirée (document de politique, rapport de recherche, site web). Ensuite, ces fiches contiennent les propositions qui permettent d'identifier les étapes de la traduction qui a eue lieu dans chacune des trois visites. Ces fiches ont été indispensables pour organiser les propositions identifiées et qui sont mobilisées lors de l'illustration analytique des acteurs-réseaux.

Bien que ce matériau et cet échantillonnage offre un espace pertinent pour étudier l'articulation et la performance de la vie privée selon notre problématisation, il est tout de même nécessaire de considérer les limites et les implications des choix précédents. D'abord, il faut peser la décision de mobiliser un corpus documentaire plutôt que des entrevues. Cette décision découle en partie des choix théoriques et méthodologiques effectués dans les sections précédentes. Comme nous l'avons vu, un des principes de base et objectif principal de l'ANT est de procéder par symétrie généralisée (Latour, 2005). Ce concept implique la nécessairement, au moment de la collecte de données, une mise à plat de tous les acteurs impliqués (tant humains que non-humains, individus ou organisations). Il est aussi important de laisser la chance à ces actants de prendre leur place au sein de l'acteur-réseau sans que le chercheur opère une sélection

préalable quant à la forme que prend leur organisation<sup>70</sup>. Dans ce sens, procéder à l'entrevue sélective de certains acteurs irait à l'encontre de l'esprit post-humaniste de cette démarche et poserait une difficulté quant à la justification d'un tournant matériel tel que nous l'envisageons.

Par ailleurs, l'impossibilité logistique d'interviewer l'ensemble des actants impliqués fait en sorte qu'une approche documentaire semble plus judicieuse et appropriée pour aborder le sujet. Il faut toutefois mentionner que l'impossibilité d'effectuer ce retour aux acteurs, nous empêche d'opérer une triangulation entre la production de l'analyse et les actants eux-mêmes. Ce dernier point peut donner lieu à certaines inquiétudes au niveau de la validité interne de la recherche (Gohier, 2004). Chef parmi ces inquiétudes est qu'il est impossible pour les actants de confirmer l'authenticité de la description de leur performance. Cette inquiétude est prise en considération lors de la présentation des résultats, de sa discussion et des conclusions. Toutefois, en ne cherchant pas à nous séparer de l'objet de recherche, il est possible de considérer ce manuscrit comme étant une partie intégrale des articulations observées.

Afin de parer une autre critique possible de la démarche mobilisée dans ce manuscrit, il faut considérer la question d'une méthode alternative basée sur une approche ethnographique et constituée d'observations participantes. Ce type d'approche a déjà été adoptée et documentée avec succès en mobilisant l'ANT, notamment par Latour (1979). Bien que ce type d'approche aurait permis d'intégrer, de façon plus profonde, les acteurs-réseaux et d'obtenir une rétroaction et une confirmation directe de la part des actants, la nature changeante du web nous empêchait de procéder ainsi.

---

<sup>70</sup> Dans ce sens, le recours à des verbatim préconstruits est avantageux étant donné que ce sont les actants de la controverse qui ont déterminé qui prendrait la parole et quand.

#### 4.6 Stratégie d'analyse et statut des données

Tout comme il le fut présenté tout au long de ce manuscrit, une des particularités de la sociologie de l'acteur-réseau est qu'elle est parfois considérée comme une théorie et parfois comme une méthode (Venturini, 2010 et 2012). Ceci peut avoir comme effet de complexifier l'élaboration d'une stratégie d'analyse<sup>71</sup>. Pour bien comprendre cette particularité, nous pouvons reprendre une des définitions que Latour offre de l'ANT à titre de théorie. Ceci sera suivi d'une de ses définitions de l'approche à titre de méthode. Une théorie : « C'est une théorie et même, je pense, une théorie solide mais une théorie qui porte sur la façon d'étudier les choses ou, mieux, sur la façon de ne pas les étudier. Ou encore sur la façon de laisser aux acteurs un certain espace pour s'exprimer » (Latour, 2005, p.205). Une méthode : « L'ANT est une, méthode, et une méthode essentiellement négative; elle ne dit rien sur la forme de ce qu'elle permet de décrire » (Latour, 2005, p.206). Dans un cas comme dans l'autre, les définitions données à l'ANT se soucient plutôt de l'ontologie que du contenu de la démarche. Elles évitent ainsi de se prononcer catégoriquement sur des éléments procéduraux précis. Cependant, dans ces deux définitions, on retrouve, avec l'inclusion des non-humains à titre d'acteurs, l'essence particulière de l'ANT et l'intérêt de procéder avec celle-ci. C'est-à-dire qu'on ajoute le refus de la séparation entre nature et culture et le principe de symétrie généralisée. La caractéristique principale de l'ANT est justement cette vision de la réalité qui opère une fusion entre l'humain et son contexte matériel, tout en ayant les sensibilités, la rigueur et la crédibilité qui sont généralement associées aux démarches constructivistes et interprétatives (Clénet, 2007).

L'explication précédente semble d'autant plus nécessaire étant donné qu'une stratégie d'analyse qui cherche à montrer qu'une série d'entités sont connectées ensemble n'est pas unique

---

<sup>71</sup> Ce manque de précision est souvent reproché à Latour par ses critiques comme étant une façon de rejeter les autres approches sans toutefois préciser sa propre position (Gad et Jensen, 2010)

à l'ANT. Comme nous l'avons vu, il s'agit là d'un trait commun à plusieurs théories et approches sociologiques du paradigme interprétatif (Blummer, 1969; Garfinkel, 1967). De façon générale les théories constructivistes procèdent (à différents degrés) selon un principe que nous pouvons illustrer grâce à l'interactionnisme symbolique de Blumer (1969). Cette approche affirme que la réalité est un construit basé sur l'interaction que les individus ont entre eux et selon la signification qu'ils donnent aux différents éléments de leur environnement (objets, etc.). Latour reproche à ce processus d'en être un où « les désirs humains, les significations humaines, les intentions humaines, etc., introduisent une flexibilité interprétative dans un monde d'objets inflexibles, des relations purement causales, de connexions strictement matérielles » (Latour, 2005, p.210). Ce reproche illustre la position que nous adoptons et se situe dans une perspective post-humaniste<sup>72</sup> qui refuse que les objets adoptent nécessairement et sans résistance les significations qui leurs sont données par des humains.

L'une des recherches les plus convaincantes sur la capacité subversive des non-humains a été menée par Michel Callon auprès d'une communauté vivant de la pêche de pétoncles dans la baie de St. Brieuc en France (1986). Dans cette étude, Callon présente un cas dans lequel un groupe de chercheurs réussi à mobiliser une série d'actants (des politiciens, des pêcheurs et même la communauté scientifique), sur la base d'une affirmation selon laquelle des pétoncles originaires du Japon vont se reproduire dans cette baie et s'accrocher à des filets collecteurs. On pourrait étudier cette situation en prenant en compte uniquement les interactions entre humains et en postulant que le pétoncle n'y occupe pas réellement une place d'importance. Pourtant, Callon fait remarquer que c'est lorsque le pétoncle refuse de s'accrocher (indépendamment de la définition et de l'explication humaine effectuée à son égard) que les alliances s'effritent et que

---

<sup>72</sup> Nous utilisons le terme « post-humain » dans le sens qu'on n'en reste pas uniquement aux humains lorsqu'il est question d'expliquer le social.

les humains cessent de former un regroupement. L'argument est ici qu'en « humanisant », c'est-à-dire en donnant toute la place aux êtres humains, les sciences sociales évacuent une grande portion de la complexité de leurs objets de recherche. La façon de retrouver ce niveau de complexité est de restituer le statut d'acteurs aux non-humains. On n'observe pas uniquement les négociations entre humains, mais on trace des acteurs-réseaux qui sont constitués de connexions et d'associations entre les éléments humains et non-humains qui se côtoient. Ces associations mènent à une mobilisation et à une traduction des intérêts collectifs qui prend la forme d'un acteur-réseau. Le résultat de ce positionnement épistémologique, en prenant compte des entités non-humaines au sein des interactions, contribue à la production de descriptions denses qui ont une couche additionnelle de complexité (Geertz, 1998).

L'étude de la problématisation sociotechnique de la vie privée, telle que nous l'avons conçue, cherche à mettre de l'avant des descriptions qui ne sont pas du type « ces gens s'associent parce qu'ils croient à la vie privée », ce qui serait une description mince et incomplète. Nous cherchons plutôt à faire des descriptions du type « ces actants s'associent parce que, dans ce contexte, la vie privée rassemble les enjeux, « x », « y » et « z », qui sont tous et chacun dépendants d'un travail collectif continuel ». Cette description est plus riche et rend compte de l'action qui se produit.

Pour ce qui en est du statut qui est accordé aux données, il est possible de l'expliquer par ce que Venturini (2010 et 2012) nomme les trois sens du mot « simplement »<sup>73</sup> dans le contexte de l'observation. Tout d'abord, « simplement observer » signifie ne pas s'attacher à une seule théorie ou approche méthodologique. Ceci est similaire à l'idée selon laquelle les théories sont comme une boîte à outils qui doit servir à construire nos démarches et non à être des produits finis qu'il

---

<sup>73</sup> De l'anglais « *just* ».

faut sans cesse répéter (Foucault et Deleuze, 1972). Par la suite, « simplement observer » signifie que le chercheur doit être conscient que toute analyse qui fait un choix au niveau des points de vue qu'elle représente, peut être biaisée. C'est pour cette raison que l'ANT prône, dans la mesure du possible, une démarche qui vise à permettre à chaque actant la possibilité de s'exprimer<sup>74</sup>.

Finalement, « simplement observer » signifie que le chercheur doit donner de l'importance à ce que les actants ont à dire, plutôt qu'à ses propres suppositions ou idées préconstruites.

L'ensemble de ces éléments font en sorte que le statut des données est qu'elles appartiennent d'abord et avant tout aux acteurs, ce qui fait en sorte que la posture adoptée est la plus près d'une démarche restitutive que possible (Demazière et Dubar, 2004). C'est pour cette raison que l'analyse qui résulte de nos visites guidées est fondée sur un traitement des documents qui prône non pas l'interprétation mais plutôt l'identification de propositions dans leur intégralité.

Dans le chapitre suivant, nous verrons comment la méthode qui vient d'être présentée nous permet de naviguer à travers les trois visites guidées. Ces visites vont, tour à tour, nous montrer comment le processus de traduction permet d'observer des performances différentes de la vie privée dans le contexte numérique.

---

<sup>74</sup> Ceci ne signifie pas que l'ANT prétend que tous les actants sont égaux et ont la même capacité d'agir au sein d'une controverse, mais plutôt qu'il faut mettre de l'avant tous les actants et leur laisser le soin de déterminer leur positionnement (Law, 1992).

## **Chapitre 5 : Analyse et présentation des résultats**

## 5.1 Introduction des visites guidées

Dans les chapitres précédents nous avons exploré les éléments qui rendent intéressant une problématisation de la vie privée en fonction de la question technologique. Nous avons aussi présenté l'intérêt d'étudier cette problématisation de la vie privée en nous positionnant dans une ontologie relationnelle et en déployant l'ANT comme théorie et la traduction comme méthode. Toutefois, jusqu'à présent, notre démarche et notre contribution demeure au niveau théorique et conceptuel. Afin de faire le lien entre les éléments que nous venons de présenter et le monde réel, nous vous invitons à nous suivre dans une analyse qui s'inscrit dans une ontologie relationnelle. Plus particulièrement, en mobilisant le processus de traduction comme façon d'observer et de représenter les articulations de groupes d'actants, cette analyse rend compte du processus par lequel la vie privée est performée et problématisée. Le chapitre qui suit représente le résultat des observations de la performance de la vie privée dans trois visites guidées distinctes effectuées dans l'espace numérique.

Lors de la première visite guidée, nous suivons les actants et leurs associations au sein d'un rapport de recherche produit par des membres du CDMN. La deuxième visite guidée nous fait explorer un site web en examinant les humains et les non-humains qui s'y trouvent et nous présentent des politiques en matière de vie privée. La troisième et dernière visite guidée nous transporte directement dans un monde presque exclusif aux objets, en traçant le chemin que suit un courriel de son envoi à sa réception. C'est le tournant matériel qui a permis de sélectionner ces visites et d'y observer la performance de la vie privée. Le tournant matériel a aussi permis d'effectuer des visites dont les guides sont humains, hybrides, ou non-humains<sup>75</sup>.

---

<sup>75</sup> Cette position offre la possibilité de suivre des actants qui ne sont pas uniquement humains.

Avant d'amorcer les visites, une mise en garde doit être faite quant à la méthode qui a été utilisée. La démarche qui suit se veut la plus restitutive possible en accordant le pouvoir et l'autorité de s'exprimer aux actants, afin que ce soit eux qui présentent leurs connections, leurs associations et leur performance de la vie privée.<sup>76</sup> Toutefois, il faut noter qu'en tant que chercheur, il n'est pas possible de s'abstraire complètement de leur performance. En effectuant une analyse qui prend la forme de visites guidées, c'est-à-dire en observant et en donnant réflexivement une forme à l'analyse, cette démarche nous mène à adopter un double rôle en tant que chercheur et participant à la performance des actants. En effet, bien que le guide choisisse les sites d'une visite, lorsqu'un touriste entame une visite guidée il y est maître de son regard. En tant que chercheur, nous sommes à la fois engagés dans l'observation, dans la description et dans la production de notre objet. C'est d'ailleurs cette double posture qui permet d'éviter une épistémologie surplombante, ce qui vient renforcer le lien entre le produit d'une recherche ou d'un manuscrit et son caractère immédiatement utile pour la société (Lelubre, 2013). Il est cependant nécessaire de demeurer conscient qu'en tant qu'actant dans ce processus, nos choix laissent une trace indélébile sur notre objet de recherche. C'est pour cette raison que, depuis le début de ce manuscrit, nous évitons de considérer la vie privée comme étant un pur concept dont la définition peut être universelle et produite indépendamment par un chercheur. Entamons nos visites avec un intérêt<sup>77</sup> et une curiosité particulière pour les surprises qui se présentent lors des associations entre des actants qui négocient et performant leur réalité.

---

<sup>76</sup> Nous faisons ici référence à la position du chercheur dans une démarche pragmatique.

<sup>77</sup> Nous utilisons le mot intéressé tout à fait dans le sens qui lui est donné par Callon (1986). J'ai été intéressé par l'acteur-réseau du CDMN et je me suis mobilisé en tant qu'étudiant au doctorat, dans le but de produire une analyse de leur réalité.

## 5.2 Première visite guidée : les experts du Canadian Digital Media Network

### 5.2.1 Le rapport de Nordicity

Notre première visite guidée nous invite à suivre un guide humain. Nous allons voir comment la vie privée est problématisée, articulée et performée lorsqu'un humain est le traducteur principal et le porte-parole d'un acteur-réseau (Callon, 1986). Ce premier guide est la firme Nordicity, un groupe de consultants d'Ottawa qui se spécialise dans l'analyse économique dans le domaine des médias, de l'information et des technologies de télécommunication (lien web : <http://www.nordicity.com/home/about>).

En 2013, Nordicity fut approché par le « Comité inter-gouvernemental pour le développement économique et de la force du travail » (en anglais : *Intergovernmental committee for Economic and Labour force Development*; ICE), un regroupement affilié au CDMN. Ce comité a mandaté Nordicity avec la production d'un rapport qui ferait état de la question des mégadonnées au Canada. En prenant le point de vue de la sociologie de la traduction, cela signifie que le CDMN a intéressé Nordicity au sein de sa problématisation des mégadonnées. Cet intéressement a été réussi car Nordicity s'est mobilisé et a agi dans cette problématisation en intervenant et en créant un rapport d'expert<sup>78</sup>.

Nos guides nous présentent le terrain dans lequel ils vont nous mener, soit un rapport intitulé « *Big Data for Public Good : A Primer* » (Nordicity, 2014). Il s'agit d'un rapport de 40 pages qui propose une problématisation des mégadonnées au Canada. Le rapport se divise en trois grandes sections.

---

<sup>78</sup> Il est important de rappeler que le terme « expert » ne vise pas à conférer un statut particulier ou à démarquer les actants dont il est question. Il s'agit plutôt d'un titre auto-identifié ou conféré par d'autres actants au sein de l'assemblage d'un acteur-réseau. Le statut qui est associé à ce titre est issu de l'interaction et de la négociation entre les actants et non de l'importance que nous pourrions décider de leur accorder.

La première section sert à définir les mégadonnées et à circonscrire les limites et l'étendue de ce qui sera abordé. En d'autres mots, il s'agit de la problématisation faite par Nordicity. Dans cette section, nous trouvons la raison d'être du rapport, le mandat qui lui a donné jour, les éléments qui permettent une définition des mégadonnées, ainsi qu'une série de faits divers qui concernent ces mégadonnées. Les propositions qui en ressortent sont de l'ordre des intéressements positifs, des propositions associatives, des avis d'experts et des faits.

La deuxième section, qui est en quelque sorte le cœur de leur problématisation, articule les mégadonnées en la connectant directement à des actants, des enjeux et des points de passage obligés spécifiques tels que le transport urbain, la participation démocratique dans la gouvernance, la panification urbaine, la recherche scientifique et le développement économique. Chacune de ces dimensions est illustrée par une étude de cas qui sert à montrer les entités qui ont été enrôlées et leur mobilisation dans l'articulation et la performance des mégadonnées. Les propositions qui se trouvent dans cette section du rapport sont, d'une part, des avis d'experts et, d'autre part, des propositions associatives et d'action.

La troisième section du rapport de Nordicity nous présente les deux enjeux qui traversent l'ensemble des études de cas qui sont présentées dans la deuxième section du rapport. Ces enjeux relèvent de la confiance en l'existence d'une vie privée et de l'impératif de maintenir la sécurité de l'information. La présentation de ces enjeux se fait de façon interconnectée et contient largement des propositions d'avis d'experts, des conjectures et spéculations.

Donc, ce rapport nous propose un cheminement vers l'articulation de la vie privée qui se situe dans une problématisation dont le fil conducteur est les mégadonnées. Selon notre guide, cette conceptualisation de l'information est la représentation la plus répandue de la forme manifestée de l'information dans nos sociétés modernes. En suivant notre guide dans les trois

sections de ce rapport, nous allons voir comment la vie privée est problématisée et quels actants doivent se connecter afin de donner lieu à cette performance. Plutôt que de montrer l'ensemble des propositions qui sont ressorties lors du découpage du rapport, nous avons sélectionné celles qui illustrent clairement le processus par lequel nos guides connectent ensemble différents actants<sup>79</sup>. Nous allons suivre notre guide dans chacune des sections à l'aide de propositions qui exemplifient le processus de traduction qu'ils effectuent. En d'autres mots, en nous promenant dans ce rapport, nous allons voir comment cet actant (Nordicity) se sert des mégadonnées afin de faire une proposition au sujet de la réalité et de la vie privée.

### *5.2.2 La première section du rapport de Nordicity : une problématisation des mégadonnées et un intéressement d'actants*

La tâche initiale de Nordicity, en tant que porte-parole, est de problématiser une situation et d'intéresser des actants à se joindre et à solidifier cette problématisation. En d'autres mots, Nordicity connecte ici les éléments qui font partie de leur version de la réalité au sujet des mégadonnées. En problématisant ainsi, ils font un effort de circonscrire les conditions et les limites de l'articulation de ce que sont les mégadonnées. Le but ultime de cette étape, comme pour tout traducteur, est de se rendre indispensable (Callon, 1986). En d'autres mots ils cherchent un positionnement selon lequel il est nécessaire d'accepter le contenu de leur rapport afin de pouvoir parler de mégadonnées au Canada<sup>80</sup>.

---

<sup>79</sup> Parmi les propositions qui sont identifiées, nous avons choisis de vous présenter celles où les connexions entre des actants sont les plus explicites et où ces actants font bouger ou agir leur environnement.

<sup>80</sup> Cette formule, qui peut paraître choquante, est néanmoins partagée par n'importe quelle production scientifique. En tant que chercheurs, nous écrivons des articles et des manuscrits pour effectuer une proposition sur le réel qui va informer les connaissances et les actions de nos pairs et des gens dans la société.

Afin d'ammorcer leur problématisation et de sécuriser ce positionnement, Nordicity s'appuie sur le mandat que le CDMN leur a donné : « *The rationale for this primer, then, is to inform policy makers as to the promise of big data to help meet public policy objectives, and to identify the issues that open data will raise as governments try to leverage big data* » (p.4). Cette proposition, qui représente un intéressement positif, nous dit deux choses au sujet de leur problématisation. Premièrement, elle indique une vision unique et catégorique ce que sont les mégadonnées et des enjeux importants qui y sont associés<sup>81</sup>, notamment en tant que support à l'atteinte des objectifs en matière de politiques publiques. Deuxièmement, cette proposition nous montre le lien nécessaire entre mégadonnées et décisions au sujet de ces politiques publiques. Nordicity présente la problématisation de sorte à ce que les mégadonnées agissent comme un point de passage obligé par lequel les politiciens doivent nécessairement passer afin de mettre en œuvre des politiques publiques efficaces. De plus, cette proposition nous montre comment notre guide connecte les politiciens et les mégadonnées. Ces actants sont connectés par des politiques publiques qui doivent mettre en valeur les mégadonnées, tout en étant profitables pour les gouvernements. Cette proposition montre l'importance de l'action dans cet assemblage car les mégadonnées ne sont pas représentatives d'une information, il s'agit d'un actant qui influence son entourage afin d'assurer une gestion profitable dans le secteur public.

Notre guide nous invite ensuite à accepter une seconde connexion entre mégadonnées et information. Ils définissent spécifiquement les mégadonnées comme étant une forme d'information dont l'action se manifeste dans la présentation d'une série de difficultés spécifiques à quiconque veut les mobiliser : « *Big data can be defined as data sets that exceed the boundaries and sizes of normal processing capabilities, thus forcing a non-*

---

<sup>81</sup> Notre guide ne laisse pas de place à des définitions alternatives du phénomène qu'ils décrivent.

*traditional approach to analysing these data sets* » (Nordicity, 2014, p.6). Cet intéressement positif s’insère dans le processus de traduction en tant que point de passage obligé pour Nordicity. Afin de faire partie de cet acteur-réseau, un actant doit nécessairement accepter que l’information (c.-à-d., les mégadonnées) soit 1) composée de bases de données qui dépassent les capacités d’analyse des modes conventionnels<sup>82</sup> et 2) nécessite des approches innovatrices pour être analysée.

La suite de leur problématisation sert à présenter et à connecter des entités qui renforcent cette définition de l’information. En identifiant une série d’actants qui ne peuvent faire autrement qu’agir ensemble, un effort considérable est fait afin de tisser une problématisation des mégadonnées qui est irréfutable. Ils tentent de montrer que les associations entre ces actants donnent une forme spécifique à la réalité et que plus d’entités s’agrègent ensemble, plus il est difficile de réfuter leurs propositions.

Les propositions associatives et d’actions, que nous allons maintenant examiner, illustrent les connexions qui se font entre des actants et qui donnent forme à cette problématisation des mégadonnées et de l’information<sup>83</sup>. Les actants qui s’y trouvent sont choisis par Nordicity parce qu’ils se connectent d’une façon ou d’une autre à leur définition des mégadonnées et de l’information. Comme nous l’avons dit auparavant, c’est en ajoutant de plus en plus d’actants que nos traducteurs renforcent leur problématisation. Nordicity ajoute ces actants en faisant des propositions qui définissent leurs rôles. Par exemple :

*Each engine of a jet on a flight from London to New York generates 10 terabytes of data every 30 minutes, where one terabyte is one trillion bytes. (p. 13)*

---

<sup>82</sup> Les modes conventionnels sont représentés par l’analyse qu’un humain peut raisonnablement faire sans l’assistance d’une machine.

<sup>83</sup> C’est aussi cette mise en place initiale qui donnera éventuellement la forme de l’acteur-réseau envisagé par Nordicity.

Cette proposition, qui prend la forme d'un fait mesurable, nous présente un actant non-humain particulièrement important dans la traduction, soit l'octet (8 « *bytes* »).<sup>84</sup> Cet actant est décrit comme étant une unité de mesure qui a aussi un rôle en tant que forme de stockage d'information<sup>85</sup>. Le rôle qui est donné à l'octet est d'agir de sorte à éliminer l'élément qualitatif<sup>86</sup> de l'information. L'octet accomplit ceci en transformant l'information en une valeur quantifiable et mesurable pour les ordinateurs. C'est par cette anonymisation de l'information que l'octet force les actants humains à interagir d'une façon précise avec l'information. On pourrait donc dire qu'en connectant l'octet à l'information dans sa problématisation, Nordicity force les autres actants à accepter une définition de l'information. Dans cette définition, l'information devient quelque chose qui existe seulement dans des quantités qui ne peuvent pas être traitées par l'humain et dont la forme est inintelligible (c.-à-d.. en fragmentant l'information en milliards de composantes, l'octet et les actants non-humain du réseau font en sorte que le traitement de l'information se situe à un niveau qui est à toute fin pratique inaccessible à l'être humain qui devra s'associer afin de pouvoir obtenir une traduction compréhensible). Le rôle de comprendre et d'analyser l'information est problématisé comme étant à l'extérieur des capacités humaines. L'information pour Nordicity c'est des milliards de « *bytes* » et d'octets<sup>87</sup>.

Nordicity va appuyer cette définition de l'information en mobilisant des avis d'expert dans des propositions comme :

*IDC uses the figure of 100 terabytes as the threshold for big data – one terabyte = 1000 gigabytes. (p.7)*

---

<sup>84</sup> Un octet est une unité numérique avec laquelle les ordinateurs sont en mesure de lire et de codifier l'information grâce au langage binaire (c.-à-d., des « 1 » et des « 0 »). Les ordinateurs ne sont pas capables de lire l'alphabet ou de voir une image, donc ils convertissent ces données en valeurs binaires afin de pouvoir en faire le traitement.

<sup>85</sup> Nous utilisons ici une définition ambiguë car l'octet, comme tel, n'est pas clairement défini par Nordicity.

<sup>86</sup> C'est-à-dire, l'élément duquel un être humain peut tirer une signification.

<sup>87</sup> Je ne pense pas que Nordicity réfute qu'il existe de l'information à plus petite échelle, mais cette forme d'information ne fait pas partie de leur problématisation dans ce rapport.

Ou :

*The i-Canada Alliance for smart cities concentrates on the gigabit speed as the next frontier for smart cities. (p.7)*

Dans ce type de propositions, Nordicity s'appuie sur l'expertise et la crédibilité d'autres acteurs-réseaux, afin de nous faire accepter la forme qu'ils donnent à la question de l'information. En d'autres mots, l'alliance i-Canada est présentée de sorte à ce que son expertise et son autorité en matière de villes intelligentes (ce que l'on assume être un avancement désirable) ne sont pas remises en question. Afin de poursuivre cette étape de la traduction, ils vont aussi s'appuyer sur des propositions de faits qui catégorisent la transition informatique quantitative qui caractérisent nos sociétés dans les dernières décennies. Par exemple :

*The amount of Internet traffic per second in 2008 exceeded all of the Internet traffic in 1993. (p.6)*

Ou :

*Every day we create 2.5 exabytes of data. (p.6)*

Ou encore :

*90% of the data in the world today has been created in the past two years. (p.6)*

Ces propositions cherchent à montrer à ceux qui sont intéressés par le rapport, que l'information ne peut pas être considérée autrement parce que les sociétés ont subi un récent changement quantitatif majeur lorsqu'il est question de l'information qui est produite.

Avant de continuer notre visite, effectuons un retour sur la proposition initiale qui nous présentait les octets car elle illustre d'autres éléments importants de la problématisation. Cette proposition fait aussi l'intéressement d'un autre non-humain, ou plutôt d'un assemblage de non-humains. Les octets sont mis en relation avec un avion et plus précisément avec ses engins. En

étant un producteur d'information (octets), cet actant la fait vivre non seulement sous la forme massive, anonyme et quantifiable, mais la définit aussi comme étant une chose qui se déplace et qui connecte des lieux dans le monde matériel. Avec cette seule proposition, nous pouvons déjà voir que Nordicity problématise l'information en connectant plusieurs actants et plusieurs dimensions. En probléatisant de la sorte, Nordicity établit clairement les frontières qui lui permettent de distinguer ce qui doit faire partie de ce qui doit être exclu de l'acteur-réseau qu'il traduit.

Prenons une autre proposition à titre d'exemple et examinons comment Nordicity approfondit et complexifie sa problématisation des mégadonnées.

*In 2013, Internet data, mostly user-contributed, will account for 1,000 exabytes. (An exabyte is a unit of information equal to 10 to the 18th power bytes = 1000 pentabytes = 1 million terabytes = 1 billion gigabytes). (p. 24)*

Cette proposition tente de former un intéressement en mettant en relation trois entités particulières dans le processus de production des mégadonnées : l'internet, les usagers et les octets. L'information, qui continue à être mise en forme par les octets, est encore définie comme étant une production massive (c.-à-d., d'un ordre numérique qui ne peut être calculé par un être humain). Cependant, Nordicity cherche maintenant à intéresser les usagers et l'internet dans cette production massive de l'information. La production et le transport de l'information sont alors connectés à un autre espace qui n'est plus exclusif au monde matériel, ils se déplacent aussi dans le numérique. Pour autant que la première proposition délimite clairement l'information comme étant une question de mégadonnées, cette deuxième proposition vient élargir les sites et les espaces où elle (l'information) est produites.

L'ajout de l'utilisateur (humain) dans cet acteur-réseau soulève un nouvel enjeu et fait en sorte qu'il devient nécessaire pour le groupe que l'information puisse être qualifiée. Il a déjà été établi que l'humain ne peut pas comprendre l'information telle qu'elle est problématisée jusqu'à présent<sup>88</sup>. L'ajout des usagers à la problématisation représente un problème car si les humains ne peuvent pas comprendre l'information qui est produite et qui circule dans le monde, alors elle ne peut pas être utile pour les décideurs politiques qui ont demandé le rapport.

Nordicity résout ce problème en intéressant une autre série d'actants non-humains :

*Every minute, 100,000 tweets are sent and received globally (...) Google receives two million search requests every minute. (p.8).*

Dans cette proposition, les logiciels Twitter et Google transforment l'information de sorte à la rendre compréhensible pour les usagers. La production, le transfert, l'analyse et l'utilisation des mégadonnées sont dès lors problématisés comme étant le résultat d'une articulation qui combine des humains et des non-humains. L'acteur-réseau s'est donc ajusté et a renégocié les associations entre ses actants afin qu'ils puissent se maintenir.

En intéressant le plus grand nombre possible d'actants dans la production de l'information, Nordicity multiplie les endroits où les mégadonnées sont produites<sup>89</sup> et où leur problématisation s'applique. C'est de cette façon que Nordicity poursuit l'effort de rendre son rapport indispensable. Les propositions suivantes illustrent comment Nordicity globalise l'étendue des mégadonnées en présentant les actions des actants comme des faits indiscutables. Par exemple :

*Government, industry and science enterprises are all generators and consumers of big data. (p.8)*

---

<sup>88</sup> Bien entendu, une personne qui comprend le langage binaire des ordinateurs pourrait « lire » une partie de l'information. Analyser et comprendre l'ensemble serait tout de même impossible.

<sup>89</sup> Ceci renvoie à l'explosion phénoménale des « nodes » et des sources d'informations qui caractérisent aujourd'hui le web.

Ou :

*The primary goal of big data analytics is to help organizations make better decisions by enabling users to analyze massive volumes of data in search of meaningful patterns.*

(p.8)

Ou encore :

*Technology provides the ways and means by which big data is collected, manipulated, stored, and shared by digital means. (p.8)*

Chacune de ces propositions est catégorique dans sa présentation des mégadonnées comme étant une chose « X » avec laquelle des « Y » interagissent de façon « Z ». En d'autres mots, les mégadonnées se trouvent partout et tout le monde doit interagir avec elles, peu importe la forme que prend ces interactions.

En résumé, si nous acceptons tout ce que Nordicity nous présente jusqu'à présent, nous pouvons tirer deux conclusions. Premièrement, nous devons accepter que les mégadonnées soient maintenant présentes et produites partout dans un monde qui combine le matériel et le numérique. Deuxièmement, ce sont les mégadonnées qui connectent les humains aux dispositifs technologiques.

Afin de se rendre indispensable, Nordicity doit encore résoudre un problème. Ils doivent prouver que l'ensemble des connexions qu'ils mettent de l'avant représentent un intérêt sans équivoque, qu'elles sont solides et irréversibles. Il ne suffit pas de dire qu'il y a des mégadonnées partout et que tous les humains et les non-humains s'y rattachent. Ils doivent nous montrer pourquoi les actants continuent à s'associer de cette façon. Leur but est de nous faire voir ce qui fait en sorte que les actants continuent de performer l'information de la façon que le présente la première section du rapport. Afin d'illustrer concrètement le caractère incontournable

de leur problématisation, Nordicity nous invite à poursuivre notre visite guidée dans la deuxième section de leur rapport. Cette section est constituée d'études de cas qui montrent comment des actants adoptent les rôles (c.-à-d., sont enrôlés) déterminés dans la problématisation et se mobilisent dans une performance des mégadonnées.

### *5.2.3 Les études de cas : enrôlement et mobilisation*

La première partie de notre visite guidée du rapport de Nordicity nous a permis de voir leur problématisation de la question des mégadonnées. Cette démarche nous permet d'identifier les actants (humains et non-humains) qu'ils tentent d'intéresser dans cette problématisation. Cependant, pour qu'une traduction soit complète et aboutisse en un acteur-réseau, il faut que les actants acceptent les rôles qui leurs sont donnés (enrôlement) et qu'ils agissent en fonction de ces rôles (mobilisation). Ce sont ces deux éléments qui font en sorte que la problématisation est performée par un acteur-réseau pleinement articulé. C'est ce qui nous permet de dire que la vie privée est une chose concrète et spécifique à cet assemblage. Pour cela, il faut être en mesure d'observer comment les actants agissent et font agir les autres. Normalement, ceci représenterait un obstacle pour une démarche documentaire. Heureusement pour nous, nos guides ont pris le soin de documenter avec des études de cas l'enrôlement et la mobilisation des actants. À cet égard, Nordicity nous présente cinq acteurs-réseaux qui se sont articulés dans des contextes différents<sup>90</sup>, mais selon la même problématisation des mégadonnées. Chaque étude de cas présentée par Nordicity est une illustration de ce même processus d'enrôlement et de mobilisation. Afin d'éviter la répétition, nous avons choisis de suivre notre guide dans un exemple de ses études de cas, soit le transport urbain.

---

<sup>90</sup> Ces contextes sont : le transport urbain, la participation démocratique à la gouvernance, la planification des opérations urbaines, la recherche scientifique et le développement de l'économie.

#### 5.2.4. Étude de cas : le transport urbain

Dans cette étude de cas, Nordicity nous montre comment une série d'actants qui adoptent leur problématisation des mégadonnées s'articulent autour de l'enjeu du transport urbain.<sup>91</sup> En partant, elle illustre une des caractéristiques des mégadonnées qui a été identifiée dans leur problématisation : leur caractère omniprésent. Il est important de garder cette caractéristique en tête en examinant l'étude de cas parce que le lien entre transport urbain et mégadonnées peut ne pas être immédiatement apparent. Lorsque nous pensons au transport urbain, il est immédiatement et logiquement question de véhicules, de chemins ou encore de feux de circulation. Or, Nordicity veut nous faire voir ce lien et nous faire comprendre qu'il est central pour les actants qui s'articulent autour de la question.

Nordicity présente premièrement le contexte, de sorte à nous faire voir qu'il existe un problème avec le transport urbain que les actants intéressés doivent régler :

*Faced with increasing capital infrastructure and maintenance costs – let alone public frustration with traffic congestion and delays – governments are seeking innovative ways to manage transportation infrastructure and operation. (p.12)*

Cette proposition, qui est un fait résultant d'une observation directe, permet d'accomplir un certain nombre de choses pour notre guide. Tout d'abord, elle établit un lien avec les actants qui sont ciblés par le rapport dans son ensemble (c.-à-d., les politiciens). Ensuite, elle permet de clarifier les enjeux qui intéressent, rassemblent et font agir les actants du transport urbain. Ces

---

<sup>91</sup> Ceci ressemble à ce que nous avons observé dans la recension des écrits. Quand la vie privée était située ou problématisée au sein d'une thématique plus large, les auteurs en faisaient ensuite la présentation et l'observation selon une série de sujets ou d'enjeux.

enjeux sont l'accroissement des coûts, la frustration publique, l'achalandage et la répartition des services.

Pour Nordicity, la résolution de ces problèmes est mesurable :

*Success can be measured by better planning of transit investment, greater involvement of citizens, improved service and traffic flow, reduced operating costs, and through other benefits. (p.12)*

Nos guides vont ensuite montrer comment la solution qui est adoptée par les actants passe directement par les mégadonnées et comment les actants adoptent les rôles présentés par le rapport afin de se mobiliser. Ils nous montrent comment leur problématisation résulte en une traduction accomplie :

*Much information is already collected through automated data capture systems, as well as through organization call-takers in areas such as city 991/311 systems. (p.13)*

Tout comme dans leur problématisation, nous pouvons observer une information qui est produite en grande quantité, qui est captée, transportée et gérée par des non-humains et utilisée par des humains. La différence avec la problématisation est qu'ici nous pouvons voir concrètement des actants identifiables qui acceptent leurs rôles et qui se mobilisent en lien avec cette information (c.-à-d., des récepteurs automatisés d'appel, des policiers et des opérateurs téléphoniques).

Nordicity fournit d'autres exemples de cet enrôlement et de la mobilisation :

*Examples of how collected data is being used to address some transport challenges include: First responder route prioritizing for emergency services (e.g., real-time traffic light management, traffic congestion sensors, deployment of emergency responders – fire, police and ambulance/hospital availabilities). (p.14)*

Nordicity nous montre un acteur-réseau qui s'articule et qui performe les mégadonnées de la façon qu'elle est problématisée dans la première section du rapport. Des secouristes, des feux de signalisation, des carambolages, des capteurs de circulation, des centres de déploiement, des incendies, des policiers, des ambulanciers et des hôpitaux, sont dès lors tous des actants qui sont connectés par les mégadonnées. Chacun de ces actants agit et produit de l'information qui est ensuite acheminée et centralisée dans une sorte de chorégraphie qui est nécessaire afin de comprendre la forme qui est donnée aux mégadonnées dans cet acteur-réseau. Ils font exister collectivement une articulation de l'information qui leur est spécifique et qui est représentative de leur réalité. Plutôt que de simplement dire que ce contexte produit des mégadonnées, notre observation nous permet d'identifier l'ensemble (du moins de ce qui est disponible dans notre matériau) des actants qui sont nécessaires pour produire la masse autrement indéchiffrable de données qui existe.

Donc, tous ces actants sont nécessaires afin de répondre aux problèmes du transport urbain, tel que celui-ci est problématisé et relayé dans le rapport<sup>92</sup>.

Nordicity donne aussi un autre exemple tangible et localisé d'actants qui performent les mégadonnées afin de résoudre des problèmes associés au transport urbain :

*Chicago Shovels is an example of the use of the emergence of open data to better optimize municipal services at minimal cost (...) There are four application components of the Chicago Shovels initiative. They are: Plow Tracker, Snow Corp, Winter Apps and Adopt a Sidewalk. They all depend on open data and some of these apps are capable of generating very large data sets (i.e., big data). (p. 18)*

---

<sup>92</sup> Bien entendu une observation terrain nous permettrait de valider la "véracité" de cette forme d'intéressement présenté dans la problématisation. Toutefois, cela n'est pas nécessaire afin d'illustrer l'effort mis de l'avant par Nordicity dans le contexte de ce rapport.

Ce type de proposition est un fait observable qui présente des actants spécifiques (c.-à-d., Plow Tracker, Snow Corp, Winter Apps et Adopt a Sidewalk). Ces actants acceptent le rôle qui leur a été défini dans la problématisation. Ces non-humains génèrent des mégadonnées et les rendent intelligible et utiles pour des humains du groupe « *Chicago Shovels* » qui acceptent à leur tour le rôle d'appliquer les mégadonnées comme moyen pour résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés.

Déjà à ce point, nous pouvons constater comment la traduction effectuée par Nordicity fait en sorte que la forme de l'acteur-réseau est contingente non seulement aux entités et aux actants qui s'y trouvent, mais aussi à la forme que prennent les enjeux (c.-à-d., la problématisation, l'intéressement, les points de passage obligés) par lesquelles ces actants doivent se mobiliser. En d'autres mots, les actants, qui acceptent de participer à la problématisation de Nordicity, doivent accepter de participer et d'agir d'une certaine façon vis-à-vis les mégadonnées.

Une conséquence immédiate de ce constat est que nous pouvons dire que Nordicity fait exister une forme des mégadonnées qui est « réelle » pour eux. Dans les limites de leur problématisation, il existe des mégadonnées, mais pas n'importe lesquelles. On peut aussi observer que les actants qui s'articulent dans leur performance des mégadonnées sont des humains et des non-humains. Toutefois, il n'est pas question de n'importe quel humain ou non-humain; seulement ceux qui agissent d'une façon spécifique et qui acceptent un rôle précis font partie de l'acteur-réseau tel que défini par Nordicity. Cette observation vient renforcer l'importance de ne pas avoir d'idées préconstruites lorsque nous suivons nos guides.

Jusqu'à présent nous avons été en mesure de suivre notre guide dans une traduction complète et réussie des mégadonnées. À ce moment, vous aurez probablement l'impression qu'il

manque quelque chose dans cette traduction. En fait, nous n'avons pas encore vu une seule mention ou articulation de la vie privée.

### 5.2.5 Section 3 : la vie privée et la confiance publique

Lors de notre recension des écrits, nous avons constaté que l'information, les mégadonnées et les technologies vont généralement main dans la main avec la vie privée. Toutefois, les sections précédentes de notre première visite guidée ont révélé un point intéressant quant à notre questionnement de la vie privée. C'est-à-dire que Nordicity traduit un acteur-réseau dans lequel tous ces enjeux sont présents, sans toutefois soulever la question de la vie privée.

Selon ce que nous avons observés jusqu'à présent dans le rapport, la vie privée ne semble pas être un enjeu automatique lorsqu'il est question d'information. Pour Nordicity, même si l'information et les mégadonnées se trouvent partout, ce n'est pas le cas de la vie privée. Pour eux, nous verrons que la vie privée occupe une place précise. Dans la troisième section de ce rapport, nous sommes guidés vers une vie privée qui n'est pas un enjeu, mais une conséquence spécifique à une situation dans la performance des mégadonnées :

*In the past few years big data has emerged as a new reality in aiding organizations to develop and deliver on their respective policies and plans for serving their clientele. In the case of a jurisdiction, clientele are citizens, businesses, visitors, and other levels of government, among others. The collection and associated release of any data can pose challenges to anyone engaged in this field. (p.27)*

Cette proposition nous révèle que lorsque les mégadonnées sont problématisées comme devant être utiles pour les humains (citoyens, entreprises, politiciens), une série de risques sont

présents. Ces risques, parmi lesquels l'atteinte à la vie privée se trouve<sup>93</sup>, sont connectés à la dissémination et la circulation de l'information qui est captée<sup>94</sup>. C'est spécifiquement dans le contexte de ce risque associé aux usages de l'information que Nordicity positionne la vie privée :

*Modern cities, with their dense populations of mobile citizens, are incredible generators of big data: mobility data, city resource use data, state of infrastructure data, etc. Each of these kinds of data, if analyzed with modern tools, can supply rich, actionable information useful to other citizens, to city managers, and to policy makers. For instance, it has been shown that mobility patterns of people who are unemployed may be a more reliable source of statistics on unemployment than the data supplied in the traditional government registration process. Alternatively, traffic data collected with specialized, inexpensive sensors can, for example, be used to identify sections of the city transportation networks in which vehicles move too closely to cyclists and others, creating potentially dangerous situations. However, as this data is collected, it is important to consider how it will be used in manners that maintain privacy and build trust between all parties. (p. 28)*

Cette proposition associative connecte la vie privée à la confiance et présente la confiance comme quelque chose qui se bâtit. La vie privée est le résultat de la confiance qui existe entre les actants qui s'articulent autour de l'information. La vie privée ne se trouve pas n'importe où dans l'information. La vie privée n'est pas n'importe quoi. Pour Nordicity, il n'existe de la vie privée que lorsque la confiance entre les actants disparaît ou est remise en question. Ce dernier point vient illustrer l'intérêt d'une démarche pragmatique. Au lieu d'avoir des catégories

---

<sup>93</sup> Les autres risques touchent les questions de la sécurité, de l'interopérabilité, des pertes de collaboration et de la libre circulation des données.

<sup>94</sup> N'oublions pas que dans leur problématisation, le rôle de capter et de faire circuler l'information est attribué à des non-humains.

préconstruites pour décrire le rapport de Nordicity, nous avons laissé le soin à ces derniers de nous expliquer leur réalité. Si nous nous étions fiés au contenu de la littérature scientifique pour bâtir un cadre d'analyse, nous aurions couru le risque d'insérer de la vie privée partout où Nordicity fait des connexions avec l'information, les technologies et les mégadonnées. Ce n'est pourtant pas ce font les auteurs de ce rapport. Pour eux, la vie privée est presque secondaire. Leur mandat fait en sorte qu'ils sont davantage préoccupés par des questions techniques au sujet du transfert de l'information ou par les façons de mettre cette info au service du gouvernement. Ils ont une vision technique du monde et de la question du big data, mais sont tout de même conscients que la vie privée est une chose généralement considérée comme « importante » dans la société, donc il faut que leur rapport en parle. Nous pourrions donc qualifier cette vie privée comme étant une « vie privée d'ingénieur ». Retournons maintenant à la case de départ afin de suivre notre deuxième guide.

### **5.3 Une deuxième visite : l'avis de vie privée et le site web du CDMN**

Lors de notre première visite guidée, le tournant matériel nous a permis d'observer l'importance des connexions et des articulations entre des humains et des non-humains à chacune des étapes de la traduction effectuée par Nordicity. Toutefois, en guise d'introduction à ce chapitre et tout au long de ce manuscrit, nous avons annoncé qu'en acceptant le tournant matériel, il nous était possible de suivre des guides différents autres que des humains. C'est donc avec cette idée en tête que nous allons suivre notre deuxième guide.

Cette fois, nous allons suivre le site web du CDMN, un guide hybride constitué à la fois d'humains et de non-humains. Nous concédons que cela puisse sembler étrange. En effet, comment un site web peut-il être hybride? Contrairement à Nordicity, le site web du CDMN est

constitué de plus d'éléments qu'un document écrit par des humains. Le site web, qui sert de matériau pour cette deuxième visite guidée, est une collection d'hyperliens, d'images, d'articles sur divers sujets médiatiques, d'applications (« *apps* ») et d'utilisateurs. Afin de saisir la pleine portée de cette dernière affirmation, nous vous invitons à considérer une page web comme un agrégat d'entités, plutôt qu'un simple outil. Afin de briser la tendance que nous avons tous à survoler rapidement les sites web que nous visitons, nous vous proposons un exercice en ouvrant le lien suivant : <http://www.cdmn.ca>. Plutôt que de visualiser rapidement la page qui vous est présentée, observez chaque chose qui s'y trouve concrètement (dans sa matérialité). En prenant le temps de considérer ainsi une page web, vous serez tout probablement surpris du nombre de choses que vous ne voyez pas dans votre rapport quotidien avec l'internet. C'est dans cette optique que nous vous invitons à suivre notre guide et ce, afin de visualiser la composition du terrain de notre deuxième visite.

La nature du matériau fait en sorte que la présentation de cette deuxième visite prend une forme différente de la précédente et sera divisée en deux parties. Dans la première partie, nous présenterons notre propre visite du site web du CDMN, comme si nous étions un utilisateur. Nous décrivons ce que nous voyons, ce qui s'y trouve et les actions que l'on nous demande d'accomplir. Il s'agit de mettre en forme l'exercice auquel nous venons de vous demander de participer. Ces observations vont par la suite nous permettre de réfléchir aux conséquences de suivre à la fois des humains et des non-humains dans le numérique. Dans la deuxième, nous revenons à la démarche de notre première visite pour décrire comment la vie privée est articulée et traduite dans la politique en matière de vie privée qui se trouve sur le site web du CDMN.

En procédant avec cette analyse en deux temps, nous ne cherchons pas uniquement à suivre le CDMN (c.-à-d., les humains qui composent le groupe). Plutôt, nous essayons de tenir compte

de l'ensemble des actants qui se trouvent sur le site web. Nous tentons de surmonter, grâce à une observation et une description systématique des actions des non-humains, l'obstacle du langage qui s'impose normalement à ces actants. En suivant un guide qui est composé d'humains et de non-humains, nous accordons à ces guides le même rôle et la même capacité de nous faire voir leur réalité<sup>95</sup> et les relations auxquelles ils participent.

Pendant notre première visite, nous avons constaté que pour Nordicity la vie privée n'est pas un point de passage obligé ou un principe organisateur central à la problématisation des mégadonnées. Au contraire, la vie privée est soulevée uniquement et spécifiquement lorsque la confiance populaire disparaît et que son rétablissement devient une nécessité perçue de la part des auteurs.

En contraste, nous allons voir que nos prochains guides sont certainement plus « intéressés », ou du moins plus explicites, dans leur désir d'effectuer une traduction qui résulte en une performance de la vie privée. C'est à ce moment que nous effectuons un tournant vers une analyse qui se distingue nettement des approches conventionnelles en criminologie et que nous poursuivons le tournant matériel de façon plus catégorique.

Il est nécessaire d'effectuer ces dernières précisions avant d'amorcer notre visite car, jusqu'à présent, le plein potentiel de la combinaison du pragmatisme et du tournant matériel est demeuré au niveau d'un exercice méthodologique. En d'autres mots, lors de la première visite guidée nous avons suivi un guide humain en mobilisant l'ANT, ce qui a fait en sorte que les propositions qui sont ressorties de notre matériau n'illustraient pas exclusivement des actions

---

<sup>95</sup> Afin de mettre en perspective le caractère particulier de ce que l'on vous demande ici, imaginez un ethnographe qui passe une période à suivre un individu durant sa routine de tous les jours. Vous risquez de ne pas sourciller en observant cette pratique. Maintenant, imaginez ce même ethnographe qui décide de passer la même quantité de temps à suivre et observer la routine adoptée par une chaise ou une table. Si on accepte la symétrie et qu'on considère l'action et la connexion entre des actants comme étant les éléments qui permettent de rendre compte du réel, les deux observations ont un poids équivalent.

humaines. Cette deuxième visite nous permet d'aller un pas plus loin et d'observer directement les actions des non-humains, leur laissant ainsi le soin de présenter les choses qu'ils connectent.

### *5.3.1 Observer et décrire les non-humains d'une page web : le cheminement d'un usager*

En revenant à la posture ontologique relationnelle adoptée dans cette recherche et en considérant les non-humains comme étant égaux sur le plan de l'analyse sociologique, nous faisons maintenant face au site web du CDMN. Ce site n'est pas un objet inanimé, mais plutôt un actant qui communique avec nous, avec son environnement et qui veut que nous agissions. Suivons ce guide en ignorant nos réflexes mécaniques et nos automatismes d'usagers du cyberespace. Réfléchissons à chaque geste que nous posons, chaque clic que nous effectuons et chaque lien que nous activons lorsque nous sommes assis devant un écran d'ordinateur et que nous naviguons l'internet. Si on ne considère pas une page web comme étant une entité neutre ou un simple objet, on se rend rapidement compte qu'il s'agit d'un actant complexe, lui-même composé de plusieurs autres actants, qui nous font agir d'une façon spécifique.

Nous amorçons notre visite guidée du site web comme le ferait n'importe quel usager. Nous ouvrons notre fureteur (Firefox) pour ensuite entrer l'adresse numérique du CDMN (c.-à-d., [www.CDMN.ca](http://www.CDMN.ca)) dans l'espace indiqué. Les non-humains, qui sont chargés de nous diriger vers la page web du CDMN, nous imposent un langage exact et précis avant d'accepter de nous transporter<sup>96</sup>. Une fois rendu à destination, le site web s'ouvre devant nous et présente un espace dans lequel plusieurs non-humains nous attendent. Ces premiers non-humains sont des hyperliens qui veulent nous connecter avec un autre espace ou avec de l'information contenue dans une autre page du site web. Ils agissent un peu comme les meneurs de jeux dans une fête et

---

<sup>96</sup> Si, comme moi, vous faites l'erreur d'entrer l'adresse [www.CMDN.com](http://www.CMDN.com) dans le fureteur, vous serez accueillis par le très jovial site web du marché Camden à Londres.

nous invitent à venir les voir et à explorer ce qu'ils offrent. Ils veulent nous faire voir des choses et nous demandent d'accepter cette connexion avec le clic de notre souris. Dans le monde numérique, le clic d'une souris devient l'équivalent du geste de tourner une poignée de porte dans le monde matériel. Pour le moment, l'information au sujet de la plus récente cohorte d'ingénieurs ou les manchettes qui mentionnent le CDMN ne nous préoccupe pas et nous décidons de refuser l'invitation de ces hyperliens. Sur le bord de notre écran, une bulle apparaît avec un message nous demandant d'autoriser les « *cookies* » pour ce site web. Étant généralement en faveur des biscuits, il semble intéressant d'acquiescer en appuyant sur un bouton qui fait malheureusement disparaître la bulle et nous laisse sur notre faim. Dans le coin supérieur gauche, un autre non-humain nous demande de le suivre, mais il exige de nous que nous nous identifions en communiquant un mot de passe. Malheureusement, incapables de produire cette information, il nous bloque le passage. Tout près de cette porte fermée, un autre hyperlien fait de la publicité et nous enjoint à le suivre vers le site web d'une compagnie automobile. Ignorant ce dernier, et lorsque nous nous apprêtons à dérouler la page pour voir ce qui est caché plus bas, un plugiciel vidéographique se met à crier fortement les éléments d'un point de presse au sujet des retombées de l'adoption du projet de loi S-4. Bien que le contenu de ce projet de loi puisse sembler intéressant, nous avons un but précis pour cette visite et nous devons demander poliment au plugiciel de se taire en appuyant sur le bouton d'arrêt de son interface. En route vers notre destination finale, nous croisons un logiciel employé par Twitter, qui nous fait part des *tweets* récents des membres du CDMN. Après avoir lu brièvement ces manchettes, nous arrivons finalement à l'actant que nous cherchions. Tout au bas de la page, nous pouvons maintenant observer un hyperlien diminutif qui nous invite à lire la politique en matière de vie privée du CDMN.

Cette première partie de la visite, bien que présentée avec un peu d'humour, cherche à illustrer les actions, les choix et les conditions d'association que les entités non-humaines d'un site web demandent des usagers humains qui leur rendent visite.

Vous allez peut-être tout de même considérer que l'action que nous venons de décrire est sans conséquence. Toutefois, il faut que chacun de ces actants soient présents et nous fassent agir pour que nous puissions faire l'expérience de la page web. Sans l'intervention et la mobilisation de ces actants non-humains, nous ne serions pas capables de faire quoi que ce soit sur l'internet. Ils en donnent la forme et permettent, sous conditions, nos usages. La deuxième partie de notre visite va illustrer comment les membres (humains) du CDMN problématissent le rôle important de ces non-humains dans la performance de la vie privée sur leur page web.

Le monde numérique est celui des non-humains et nous devons prendre en compte la place qu'ils occupent, la forme qu'ils donnent à cet espace et les façons d'agir et d'interagir qu'ils nous imposent. Les humains ne sont pas seuls à établir les règles dans cet espace. Afin de voir comment les actants non-humains participent à la performance de la vie privée dans l'espace numérique du site web du CDMN, nous allons maintenant suivre l'hyperlien devant lequel nous nous sommes arrêtés.

### *5.3.2 Deuxième visite, partie deux : la politique en matière de vie privée du CDMN*

Dès que nous suivons l'hyperlien intitulé « Privacy policy » au bas du site web du CDMN (<https://cdmn.ca/privacy>), nous sommes transportés vers un document. Le document dont il est question est relativement court et apparaît sur une page connexe au site du CDMN.

Dans les premières lignes du document, la proposition suivante nous est présentée :

*CDMN is committed to protecting your personal information, which is exactly why we created this policy. This policy may change to reflect changes in best practices, technology or the law; one thing will remain the same: we will respect your personal information.*

Cette proposition sert à problématiser, c'est-à-dire à connecter, une série de choses dont il est question sur le site web. Le CDMN<sup>97</sup> caractérise et qualifie tout d'abord le type d'information qui va être l'objet du lien entre eux, les usagers de leur site et les éléments matériels du site web. Dans cette problématisation, il est question d'information personnelle. De plus, ils connectent cette information à un besoin de protection. Donc, pour le CDMN, l'information est personnelle, doit être protégée et fait une connexion entre les usagers, le CDMN et les éléments matériels du site web.

Le deuxième point qui ressort de cette problématisation est qu'en établissant l'identité des principaux actants (c.-à-d., les usagers et le site web du CDMN), nos guides vont déléguer une part de la responsabilité de maintenir l'acteur-réseau à un actant non humain, soit à une politique<sup>98</sup>. En affirmant que la politique en matière de vie privée va être représentative de divers éléments (p. ex. des pratiques, des technologies, des lois), on peut comprendre qu'un grand éventail d'actants est nécessaire afin de maintenir une forme de statut quo ou de stabilité au sein de l'acteur-réseau.

L'information est à un tel point central à la problématisation du CDMN qu'ils la définissent encore plus clairement et spécifiquement :

---

<sup>97</sup> Dans un souci d'être concis et pour cette section uniquement, lorsque nous utilisons l'acronyme CDMN, nous faisons référence à la politique en matière de vie privée du *Canadian Digital Media Network* (c.-à-d., au document physique qui se trouve sur leur page web).

<sup>98</sup> Il est ici question du document comme tel dans sa forme assemblée.

*Personal information = information that can be used to distinguish, identify or contact a specific individual.*

Cette définition qualifie d'avantage le type d'information dont il est question pour eux, en la rendant personnelle à chaque usager. Contrairement à l'information présentée au préalable, cette information appartient à des individus et n'est pas uniquement une partie anonyme d'une masse globale de mégadonnées. L'articulation dans laquelle des octets étaient centraux lors de la première visite, ne fait pas partie de la problématisation de l'information dans cette politique en matière de vie privée. Au contraire, un assemblage, qui définit l'information comme étant une chose anonyme, serait exclu de l'acteur-réseau. Ici, le CDMN cherche à performer une vie privée dans laquelle l'information est définie comme une chose qui est identifiable et personnelle.

Encore plus spécifiquement, l'information personnelle au sujet des usagers est qualifiée en termes de ce qu'elle contient :

*The personal information that CDMN generally collects includes name, address, telephone number, email address, banking or credit card information. CDMN only collects the personal information required to deliver services you request from us.*

En qualifiant le contenu précis de l'information et en rendant explicite les modalités par lesquelles ils font la collecte et l'utilisation de cette information, le CDMN tente d'intéresser les usagers. Ils sont donc en train de clarifier comment les usagers vont interagir avec le site web et avec les actants qui s'y trouvent. Le CDMN se définit comme un actant dont le rôle est de fournir un service et de ramasser de l'information. Le rôle d'un usager est d'être un actant qui visite le site web du CDMN pour avoir accès à un service et qui accepte, en échange, de fournir de l'information personnelle. Une articulation est présentée entre fournisseur de service, usager et information. La condition de cette articulation est que le CDMN collecte seulement l'information

personnelle qui lui est nécessaire pour fournir un service à l'utilisateur. Cependant, si un ou l'autre des actants cesse d'agir selon son rôle (p. ex. si un utilisateur refuse de donner son information personnelle) l'acteur-réseau cesse d'exister. Il faut que les actants continuent de s'enrôler et d'agir pour que la performance soit maintenue.

Il est important pour le CDMN de clarifier cette connexion avec les utilisateurs de leur site web, car ils font partie d'autres acteurs-réseaux auxquels ne participent pas les utilisateurs mais qui s'articulent tout de même en lien avec leur information personnelle. Voici deux propositions qui font des intéressements positifs en illustrant comment il (le CDMN) se situe à l'intérieur d'autres acteurs-réseaux. Tout d'abord :

*CDMN is responsible for all personal information we collect, including information transferred to a third party for processing.*

Ensuite :

*CDMN is responsible for personal information sent to third parties who provide services to CDMN. Any personal information shared must be treated in accordance with this policy.*

Ces propositions associatives, qui connectent des actants, nous montrent que le CDMN n'est pas un point final qui aspire toutes les connexions. Il est lui-même participant dans un ensemble de connexions. Les propositions précédentes illustrent comment notre guide maintient le point de passage obligé de l'acteur-réseau que nous observons (c.-à-d., le respect de l'information personnelle des utilisateurs), tout en présentant les conditions par lesquelles il peut aussi s'insérer dans un autre acteur-réseau qui est spécifiquement intéressé par le traitement et l'analyse de l'information<sup>99</sup>.

---

<sup>99</sup> Bien que le terme « *processing* » n'est pas clairement défini, le sens qui lui est généralement accordé fait référence au traitement, à l'analyse et à l'entreposage des données.

Bien entendu, sur une page web et au sein d'un acteur-réseau qui cherche à s'articuler dans une question comme la protection de l'information personnelle, les actants intéressés ne vont pas se limiter à une politique, un fournisseur de service, de l'information personnelle et des usagers. Le CDMN identifie et décrit les tâches qui doivent être accomplies par les autres actants qu'ils veulent intéresser dans leur problématisation. Par exemple :

*The Privacy Officer is ultimately accountable for CDMN's handling of personal information.*

Ou encore :

*An individual may request access to the information held about him or her at any time by contacting the Privacy Officer. CDMN will endeavour to respond to any such request as quickly as possible and within the legally required time periods.*

Dans ces propositions, le premier actant qui est présenté est ce que le CDMN nomme un « *Privacy Officer* ». Cet actant est décrit comme étant le responsable et le gardien de l'information personnelle qui traverse l'acteur-réseau. Au minimum, on peut supposer que le rôle attribué par le CDMN à cet actant est d'accepter les représailles dans l'éventualité où quelque chose de négatif se produisait en lien avec l'information personnelle. Il vient donc ajouter un rôle spécifique dans la chaîne d'associations qui est nécessaire pour maintenir un acteur-réseau dans lequel l'information circule. De plus, ces tâches font en sorte que le « *Privacy Officer* » joue un rôle de médiateur de l'information entre un usager et les autres actants qui voudraient capter les données spécifiques et personnelles qui le concernent. Le « *Privacy Officer* » est aussi en relation avec un autre actant, soit la loi.<sup>100</sup> La loi est invitée à se joindre à l'acteur-réseau en imposant une

---

<sup>100</sup> Bien qu'une loi spécifique ne soit pas mentionnée, le terme générique de « loi » peut représenter un actant dans ce cas.

dimension temporelle dans l'échange de l'information. Ce dernier actant force son entourage à agir dans les délais requis.

Dans cette problématisation, le CDMN ne tente pas seulement d'intéresser des humains. Il définit la place et le rôle d'une série d'actants non-humains spécifiques qui sont eux aussi appelés à se connecter dans la performance de l'information personnelle. Ce sont tout d'abord des non-humains qui vont avoir le rôle d'entreposer l'information personnelle et d'en assurer la sécurité physique dans l'espace numérique. Par exemple :

*Personal information : Any personal information collected via the CDMN website is protected using SSL (secure socket layer) server authentication.*

Cette proposition d'expertise présente des actants en mobilisant un vocabulaire qui est difficile à saisir pour les non-initiés et les néophytes en informatique. Ce que nous devons retenir est que le site web du CDMN est connecté par l'information personnelle à un serveur. Un serveur est un ordinateur qui entrepose et livre la forme visuelle des pages web sur les écrans des usagers. Le CDMN connecte ensuite le serveur à un autre actant, soit le SSL. Le SSL est un logiciel qui permet de sécuriser le transfert d'information d'un actant à un autre dans l'espace numérique. Le rôle du SSL est de s'assurer que l'information qui passe de l'ordinateur d'un usager via son navigateur vers les serveurs du CDMN demeure sécurisé contre l'intrusion présumé d'actants qui ne font pas partie de l'acteur-réseau. Si nous revenons à un langage plus simple, cela signifie que l'acteur-réseau confie à cet actant le rôle d'escorter de façon sécuritaire l'information privée des usagers vers les serveurs où elle sera entreposée. Ces deux actants attirent notre attention sur une observation qui est ressortie lors de la première partie de cette visite guidée. Lorsque nous avons joué le rôle d'un usager en nous promenant sur le site web du

CDMN, nous n'avons pas été en mesure d'observer le serveur<sup>101</sup> ou le SSL. Pourtant ces actants font partie de la problématisation et de l'acteur-réseau qui est traduit dans la politique en matière de vie privée. Cette particularité fera l'objet d'une discussion plus approfondie dans le chapitre suivant, compte tenu qu'elle soulève des implications méthodologiques pour l'ANT, notamment lorsque vient le temps d'observer des contextes dans lesquels il est impossible de se rendre physiquement.

Heureusement, ce ne sont pas tous les actants connectés dans la politique en matière de vie privée qui se sont cachés lors de notre visite du site web. Le CDMN intéresse un actant avec lequel il a été possible d'interagir directement, soit les « *cookies* ». Dans la proposition suivante, nous avons un exemple d'un intéressement négatif dans lequel le refus de fonctionner d'une certaine manière implique qu'un usager ne peut pas intégrer l'acteur-réseau :

*Cookies: A user can set his or her browser not to accept cookies and still access the website; as a result, certain areas of the website may be unavailable or difficult to use.*

Simplement, un « *cookie* » est un fichier qu'une page web va entreposer sur l'ordinateur personnel d'un usager afin d'être en mesure d'adapter le contenu qui sera présenté plus tard à cet usager.<sup>102</sup> Dans bien des cas ce sont ces fichiers qui sont responsables du caractère spécifique des publicités que nous pouvons voir sur les pages web. Les « *cookies* » sont des messagers pour la page web du CDMN qui font le relais avec les usagers. Le CDMN leur donne un rôle important au sein de leur problématisation car, sans eux, le site web ne peut pas communiquer de façon efficace avec les usagers. Ceci mettrait à risque l'information personnelle.

---

<sup>101</sup> Il ne serait probablement pas complètement faux de penser qu'en observant un site web, nous en mesure de visualiser une extension de l'action que fait le serveur.

<sup>102</sup> C'est donc un « *cookie* » qui connecte l'utilisateur à l'hyperlien qui fait la publicité d'une compagnie automobile.

L'exemple précédent permet d'illustrer comment nous interagissons sans cesse avec des entités sans toutefois rendre compte de l'importance qu'ils jouent dans l'espace numérique. Rare sont les internautes qui se soucient et portent attention aux « *cookies* » d'un site web?

En termes de l'ANT, le fait que nous interagissons avec ces actants non-humains selon le rôle qui nous est prescrit signifie que nous sommes mobilisés dans un intéressement accompli et que nous sommes traduits au sein d'un acteur-réseau. La sensibilité à ce type d'interaction que nous sommes traduits au sein d'un acteur-réseau. La sensibilité à ce type d'interaction que nous fournit cette approche nous permet donc d'observer des associations qui seraient normalement ignorées. Ces interactions sont pourtant essentielles afin de comprendre l'articulation des actants. En d'autres mots, en tant qu'utilisateur, nous acceptons non seulement notre rôle au sein de l'acteur-réseau, mais nous acceptons aussi d'interagir avec les autres actants selon le rôle qui leur est spécifique. L'effet observable est que nous sommes intégrés à un ensemble fluide et au sein duquel les actants coexistent sans friction. À l'inverse, si nous refusons de créer une association avec les « *cookies* », notre expérience d'utilisateur d'une page web est différente, pénible et dépourvue d'une série d'informations.

Le CDMN intéresse un autre actant que nous avons vu s'enrôler et se mobiliser en visitant la page web. Lors de notre passage, des hyperliens ont tenté de nous transporter vers d'autres sites web. Ces hyperliens sont aussi définis au sein de la problématisation du CDMN. Par exemple :

*Links to third-party websites are provided on the CDMN website as a convenience only. CDMN does not endorse or assume responsibility or liability for or control over these websites or their collection, use and disclosure of your personal information.*

Tout d'abord, les liens qui se trouvent sur la page web du CDMN ne sont pas entièrement les leurs, il peut aussi s'agir de tiers-parti qui s'arrêtent sur leur site et tentent d'obtenir

l'autorisation de s'y installer pour un certain temps afin de diriger une portion du trafic vers de l'information qu'ils possèdent. Bien que le CDMN autorise leur présence, ils indiquent clairement que ces liens, provenant de tiers-partis, agissent aussi comme une frontière à leur acteur-réseau. En d'autres mots, comme la proposition présente nous l'indique, il y a une distinction claire entre ce que fait et ce que ne fait pas le CDMN. Si l'on traçait les frontières du réseau, une affirmation comme celle que nous venons d'examiner se trouverait à la frontière d'un autre acteur-réseau. Ceci se fait dans la mesure où quiconque (les usagers) interagit avec ces « *outsiders* » se déplace vers une autre page web et quitte l'acteur-réseau du CDMN. Une fois qu'il quitte l'espace délimité par le site web, l'utilisateur n'est plus couvert par le point de passage obligé et les garanties du CDMN. Le CDMN, contrairement à son rôle traduit précédemment, n'est plus responsable de l'information à ce moment. Ces liens de tiers-parti sont donc un actant qui occupe une place dans l'acteur-réseau, mais dont le rôle est en quelque sorte une porte de sortie. On peut envisager que ces liens sont des actants qui connectent le CDMN avec d'autres pages web, dont les assemblages forment des acteurs-réseaux distincts. L'existence de ce type d'actant pose une question intéressante quant aux limites et frontières qui séparent les acteurs-réseaux que nous observons et nécessitera une réflexion plus approfondie dans la discussion et la conclusion de ce manuscrit.

En faisant ainsi le tour de la problématisation que le CDMN fait de l'information personnelle, nous avons été en mesure d'observer tous les actants qui doivent travailler ensemble afin de performer cette information. C'est-à-dire, qu'ensemble ils la produisent, la transportent, l'entreposent, l'utilisent et la protègent. Pour qu'il y ait de l'information personnelle sur le site web du CDMN, il faut que tous les actants intéressés adoptent les rôles que la politique leur identifie et qu'ils se mobilisent. En adoptant le rôle d'utilisateur lors de la première partie de cette

visite, nous sommes en mesure de témoigner clairement de cette mobilisation. En tant qu'utilisateur, nous avons accepté de céder de l'information personnelle (p. ex. des habitudes de navigation) à des « *cookies* » qui ont transmis cette information aux CDMN de sorte que le site web puisse fournir un service. Ce service prend la forme de l'information contenue dans les articles et les hyperliens.

Avant de passer à la troisième visite guidée, comparons brièvement les conclusions que nous pouvons tirer de ces deux premières visites. Tout d'abord, les sources utilisées dans les deux cas provenaient essentiellement du même actant principal, soit le CDMN. Toutefois, il s'agissait de deux types complètement différents de documents, de deux contextes séparés et ultimement de deux acteurs-réseaux qui mobilisaient des actants différents. Bien que la vie privée existe dans chacun des acteurs-réseaux observés lors de ces visites, elle est très différente dans les deux cas. Dans la première visite, la vie privée est spécifique à un élément de l'acteur-réseau, soit la confiance. Dans l'autre, elle est centrale à l'existence de l'acteur-réseau. Sans information personnelle, il n'y a pas de site web du CDMN. La vie privée est réelle dans un cas comme dans l'autre, mais elle est différente car elle est performée différemment par les actants qui se mobilisent et s'articulent. Nous pouvons donc dire que la vie privée existe tant et aussi longtemps qu'elle est le produit de traductions réussies.

La dernière visite guidée, par laquelle nous nous apprêtons maintenant de poursuivre notre analyse, se distingue des précédentes en allant encore plus loin dans l'application du tournant matériel. Cette fois, notre guide est uniquement un non-humain. En plus de nous emporter dans un espace qui n'est pas familier et dans lequel les humains sont loin d'être maîtres, nous n'aurons pas le filet de sauvetage d'un rapport d'étude ou d'un document politique. Notre

capacité de faire appel aux propositions (c.-à-d., au langage) est limitée dans ce contexte et l'observation des connexions devient encore plus importante.

#### **5.4 Troisième visite : suivre un courriel**

Nos guides précédents, Nordicity et le site web du CDMN, nous ont montré comment ils effectuent la traduction d'une série d'actants qui performant la vie privée dans le contexte de leurs associations. Dans un cas comme dans l'autre, le caractère performatif de la vie privée est illustré par l'articulation d'un acteur-réseau d'entités humaines et non-humaines. Chacun des actants non-humains joue un rôle au moins égal à celui des humains. La capacité qu'ont les non-humains à faire agir les autres au sein de l'acteur-réseau est essentielle à l'observation de leur impact. Dans les deux problématisations, l'information est l'élément qui connecte les actants et qui leur permet de performer la vie privée. Le fait que l'information, qui prend des formes différentes, soit intrinsèque à la question de la vie privée, rejoint le fil conducteur identifié lors de la recension des écrits.

Afin d'explorer complètement les possibilités offertes par le tournant matériel, notre troisième visite nous invite à suivre un guide non-humain. Plus précisément, nous allons suivre un courriel et observer ce qui se passe lorsque les humains sont minimalement impliqués dans une performance de l'information personnelle. Le matériau dans lequel nous allons effectuer cette visite guidée est un site web interactif produit par Google<sup>103</sup> (2012), qui s'intitule : « *The Story of Send* ».

---

<sup>103</sup> Afin de mieux comprendre les descriptions des aspects techniques relevant des non humains, nous avons fait appel à un document qui provient d'une firme d'informaticiens (Interserver.net) et qui fournit des explications techniques des termes utilisés par Google

Ce site web présente visuellement chacune des étapes du parcours que prend un courriel transporté avec le service « Gmail » et la description que nous en faisons est le résultat de notre observation directe. Nous allons suivre un courriel de son envoi jusqu'à sa réception dans ce service. En suivant le courriel, nous allons voir comment les actants non-humains, ainsi qu'un nombre limité d'humains, interagissent et s'associent afin de se mobiliser pour transporter de l'information. La forme que prend l'analyse lors de cette visite est aussi différente des visites précédentes, car nous n'avons qu'un nombre limité de propositions à identifier dans le document<sup>104</sup>. Il s'agit donc d'une observation du processus de traduction au niveau des rôles (enrôlement), des connexions (problématisation) et des actions (mobilisation) qui sont décrites sur le site web interactif. Toutefois, bien que le langage ne soit pas utilisé par les actants non-humains et qu'ils ne fassent pas de propositions à proprement parler, nous pouvons faire une comparaison basée sur nos observations de leurs actions. Les non-humains, lors de cette visite, s'associent visiblement (c.-à-d. ils privilégient des actions qui sont similaires aux propositions associatives mobilisées par les humains lors des visites précédentes) et opèrent d'une façon qui leur est logique et qui dénote des faits incontestables (p. ex. pour que l'information passe d'un point A à un point B, il faut qu'une série de propositions de faits soient acceptée).

Donc, bien que le matériau soit différent et nous force à délaissier en grande partie l'analyse des propositions, le processus de traduction sert encore à cadrer et à orienter cette troisième visite guidée. Nous allons tout de même être en mesure de voir les rôles dans lesquels sont placés les actants. Ensuite, nous allons voir comment ils agissent et se mobilisent. Finalement, nous allons examiner comment ils forment un acteur-réseau qui s'articule et performe une vie privée.

---

<sup>104</sup> Le matériau ne prend pas la forme d'un texte suivi qui rassemble en un lieu une série de propositions.

L'objectif de cette troisième visite est non seulement de compléter les visites précédentes en ajoutant une troisième articulation de la vie privée, mais aussi de servir en même temps d'exemple plus tangible d'une démarche sociologique qui accorde un statut d'actant à part entière aux composantes du monde matériel.

Cependant, ce type de visite pose certains problèmes. En effet, il n'est pas possible pour un protocole web de confirmer notre description de son travail. Nous devons donc nous limiter à « seulement décrire » nos observations de la façon la plus fidèle possible. Malgré cela, il s'agit d'un exercice intéressant que de voir jusqu'où nous pouvons pousser le tournant matériel au niveau de l'analyse.

Avant de procéder, nous devons toutefois effectuer une mise en garde quant à la nature et au positionnement de cette portion de notre corpus. Deux questions peuvent survenir lorsqu'il est question de ce matériau. Tout d'abord; pourquoi le choix de ce matériau spécifiquement? Ensuite, compte tenu qu'il s'agit d'une représentation vidéo d'un processus qui est produit par la compagnie (Google) qui en fait la promotion, comment peut-on justifier et expliquer le niveau d'abstraction nécessaire afin d'affirmer que nous suivons le courriel (c.-à-d., comment pouvons-nous distinguer suivre un courriel et suivre ce que Google nous dit au sujet d'un courriel)?

Pour la première, le choix du matériau n'est pas seulement le résultat du processus d'échantillonnage décrit dans le chapitre précédent. À titre de rappel, les trois sites de nos visites furent sélectionnés en partie en fonction de leur présence dans l'espace numérique, tel qu'illustré par leur position en fil de tête de l'engin de recherche Google. Dans le cas du « *story of send* », il est tout à fois légitime de penser que Google puisse mettre de l'avant et accorder un traitement préférentiel à un lien qui est directement relié à l'un de ses propres produits. Bien qu'il fasse reconnaître cette possibilité, il est tout aussi important de reconnaître qu'au moment

de la collecte de données « *story of send* » représentait l'unique visualisation complète du processus de transfert d'un courriel dans un contexte où les associations présentées dépassaient les descriptions purement techniques et hypothétiques. Il s'agit d'une visualisation du processus, tel qu'il se produit dans « la réalité » (nous hésitons ici à faire référence à un processus qui se trouverait « dans la nature »).

La seconde question est d'autant plus importante car nous devons demeurer conscients que la vidéo analysée est un produit de Google. Afin d'éviter toute confusion potentielle, nous considérons ce vidéo comme étant une problématisation présentée par Google et non pas une réflexion définitive d'une réalité « out there »<sup>105</sup>. Notre observation et notre visite guidée se limitera à l'acteur-réseau qui est représenté et problématisé dans le contexte restreint de « *story of send* ». Nous ne prétendons pas qu'il est question de suivre n'importe quel courriel, mais bien un courriel Google, tel que traduit par cette compagnie.

#### *5.4.1 Google et la vie d'un courriel*

Afin de suivre Google dans le cycle de vie d'un courriel, il faut tout d'abord comprendre qu'il s'agit d'une description spécifique à leur contexte et à leurs installations.<sup>106</sup> Cela veut dire qu'il existe d'autres articulations formant des chaînes de transfert de courriel. Il est donc encore une fois important de noter le caractère unique et ponctuel de ce type d'observation et de mettre l'accent sur la difficulté de généraliser ce qui est observé. Lors de cette visite, Google nous présente trois sites dans lesquels ils nous montrent comment des actants s'associent et agissent

---

<sup>105</sup> Bien entendu, on pourra nous accuser d'être en quelque sorte « sous l'influence » de Google, voire de perpétuer leur narratif, d'en faire la promotion ou même de propager son idéologie de compagnie verte. Cependant, dans le cadre de la démarche entreprise, ce qui compte, c'est que cet assemblage existe et qu'il est visible et qu'ainsi il participe à consolider une forme de vie privée, soit un acteur-réseau différent des autres.

<sup>106</sup> Nous allons observer l'articulation du réseau nécessaire au transport d'un courriel chez Google. Cela ne veut pas dire que nous observons comment tous les courriels sont transportés. Il est question d'une articulation parmi d'autres.

ensemble afin de performer le transfert d'un courriel. Les trois sites de ce processus et par conséquent de notre visite sont la maison de l'utilisateur, le centre de données de Google et la maison du destinataire. Une autre particularité de cette visite est que notre guide ne fait pas une explication systématique de la problématisation et des intéressements qui ont eu lieu. Le courriel suit une chaîne d'associations dans laquelle les actants ont déjà été enrôlés et sont mobilisés. La traduction est déjà complète et l'acteur-réseau est pleinement articulé et agit. Bien que certains détails soient difficiles à capter, nous sommes tout de même en mesure d'observer et de décrire certains éléments de la problématisation de l'information en suivant le courriel.

#### 5.4.2 *Le premier site : la maison de l'utilisateur*

En entrant dans « *The Story of Send* », la première image<sup>107</sup> qui nous est présentée est celle d'une jeune fille qui écrit un courriel et qui appuie sur le bouton d'envoi. Dès ce premier moment, nous pouvons observer des connections entre une série d'actants. Nous voyons un utilisateur qui écrit un message et qui produit de l'information. L'utilisateur donne cette information à un ordinateur et à un logiciel (Gmail). L'ordinateur et le logiciel prennent cette information et lui donnent la forme d'un courriel.

Ensuite, Gmail demande à l'utilisateur d'appuyer sur un bouton pour confirmer l'envoi du courriel. Nous pouvons lier cette connexion entre l'utilisateur et Gmail au processus de traduction dans la mesure où il semble s'agir d'un point de passage obligé. Si l'utilisateur appuie sur le bouton d'envoi, c'est qu'il accepte la problématisation et l'articulation de l'acteur-réseau dans lequel son information va être transportée. Sans cette confirmation, l'utilisateur est exclu de l'acteur-réseau. En acceptant, une autre série d'actants sont en mesure de se mobiliser et d'agir selon leurs rôles.

---

<sup>107</sup> Lors de cette visite, je vous décris ce que je vois en suivant les étapes du site web interactif de « *The Story of Send* ».

Tout d'abord, le logiciel encrypte le message afin de protéger son contenu privé et personnel. Il est donc clair que l'information, qui est problématisée dans cet acteur-réseau, est de l'information personnelle à l'utilisateur et que cette information doit être protégée.

Le logiciel transfère ensuite le message à un protocole, qui est un actant composé d'une série de codes permettant la transmission de l'information sur le web. Cet actant joue le rôle d'un traducteur (pas au sens du processus de l'ANT) et transforme le langage humain en langage informatique pour lui permettre d'être compris et transporté par des machines. Un premier protocole, le « *Domain Name System* », agit en localisant les serveurs courriel du destinataire (InterServer, 2016). Ceci veut dire que le protocole agit comme un contrôleur de trafic qui dirige le courriel dans la bonne voie.

Une fois la destination trouvée, le courriel est acheminé par un protocole de transfert vers les serveurs du fournisseur local d'internet. C'est ce protocole qui prend l'information et la transporte au prochain site de notre visite dans les centres de données de Google. À ce moment, le transfert du courriel nécessite une série d'actants qui agissent comme une autoroute sur laquelle l'information peut être acheminée (c.-à-d., des câbles internet et des ondes). Tout au long de ce chemin, d'autres logiciels agissent comme postes de collecte et de tri pour acheminer l'information vers un centre de données.

Déjà, nous pouvons voir une chaîne d'associations dévolue d'humains, mais dans laquelle une série d'actants doivent s'associer et performer des tâches spécifiques afin d'assurer le transfert et la protection de l'information personnelle contenue dans nos courriels. En ce sens, lorsque nous envoyons un courriel, nous déléguons à Google la responsabilité d'assurer la protection de notre vie privée. Google prend cette responsabilité et la délègue à son tour, cette fois à des machines, des protocoles et autres actants matériels. L'information qui circule dans la

chaîne d'actants, bien que personnelle et intime, est complètement hors des mains et du contrôle des usagers. La vie privée d'un usager qui envoie un courriel sur le web devient donc le résultat d'un assemblage d'actants techniques qui n'ont aucune idée contextuelle ou qualitative du contenu des messages qu'ils sont chargés de protéger. C'est donc une vie privée qui n'appartient pas à ceux qui la performe qui résulte de l'acteur-réseau présent chez Google. Ce premier site de notre visite nous permet de conclure trois choses. Premièrement, l'information problématisée est personnelle, voyage et doit être protégée. Deuxièmement, la vie privée qui est performée dans ce contexte n'appartient pas à ceux qui sont responsables de la protéger. Troisièmement, il est possible qu'un acteur-réseau qui traite de la vie privée soit entièrement sous le contrôle de non-humains.

#### *5.4.3 Le second site : dans les centres de données de Google*

Pour donner suite à ce cheminement initial, nous arrivons à notre deuxième site dans le centre de données de Google. C'est à ce moment que l'acteur-réseau et l'infrastructure incroyable impliquée dans le transfert d'un courriel sont le plus évidents. C'est aussi ici que nous pouvons voir l'étendue des choses que Google connecte autour de l'information personnelle des usagers. Le premier actant que nous pouvons observer est le centre de données. Il s'agit d'un immense bâtiment sécurisé en béton, qui a pour rôle de protéger et de cacher l'ensemble des autres entités qui vont interagir avec nos courriels. Le bâtiment agit en créant une barrière physique entre l'environnement extérieur, les intempéries, les humains malveillants et l'information entreposée par Google.

C'est dans ce bâtiment, et parce que celui-ci agit de sorte à créer cette barrière, qu'une série d'actants peuvent s'associer. En effet, ces actants ont pour leur part le rôle d'assurer la sécurité

de l'information et de surveiller l'espace où elle se trouve à l'intérieur du bâtiment. Ces actants sont des technologies comme des caméras, des scanners de rétines et des dispositifs biométriques de prise d'empreintes digitales. Chacun de ces dispositifs physiques agit afin de contrôler l'accès à l'information qui est entreposée et s'associe au bâtiment de sorte à couvrir l'ensemble des besoins de sécurité de l'acteur-réseau.

En même temps que tous les actants occupent des fonctions dans le bâtiment où se situe le centre de données, le courriel fait son arrivée par l'intermédiaire du « *internet backbone* » (Google, 2012), qui est constitué des câbles de distribution physique qui connectent l'internet au monde matériel. Nous sommes invités à constater que l'information personnelle est une chose qui connecte ensemble le monde numérique (c.-à-d., les protocoles et les actants-logiciels) et le monde matériel.

Cette connexion matérielle se poursuit lorsque le courriel est acheminé vers le prochain actant, soit la salle des réseaux. Cet actant, qui se situe aussi dans le monde matériel, connecte ensemble une série d'ordinateurs (des serveurs) qui agissent comme un poste de relais à l'intérieur du centre de données. Les serveurs de la salle de réseaux ont la tâche de déterminer vers quel centre d'entreposage le courriel doit être acheminé. Nous pouvons encore constater que l'information est problématisée en fonction de son transport et de sa sécurisation et que les entités intéressées par l'acteur-réseau et par Google agissent en fonction de cette problématisation.

Lorsque les serveurs de la salle de réseau effectuent le transfert vers l'espace dans lequel se trouvent les serveurs de stockage, nous pouvons observer une nouvelle catégorie d'actants qui vont être mobilisés pour agir différemment avec l'information. Ce nouveau groupe d'actants est constitué d'agents-logiciels se trouvant dans les serveurs qui entreposent l'information. Un

premier type de ces logiciels va prendre l'information et en faire des copies pour qu'elles demeurent entreposées de façon permanente sur les serveurs physiques de Google. Pour protéger l'information, cette fois contre une perte potentielle, Google enrôle ces actants qui vont accomplir la tâche de la reproduire. La protection de l'information, un point de passage obligé dans cet acteur-réseau, prend une forme différente de ce qui a été proposé dans les visites précédentes. Ceci illustre comment les actants qui sont mobilisés ont un impact sur la forme que peut prendre un concept. Bien que la question de la protection de l'information traverse nos trois visites, tout comme elle était omniprésente dans la littérature, il est clair qu'il ne s'agit pas de la même chose dans chaque cas. En d'autres mots, tout le monde parle de protection de l'information sans faire référence à la même chose.

Si nous continuons à suivre le courriel, nous voyons maintenant des agents-logiciels qui vont l'intercepter et balayer son contenu. Ces actants ont le rôle d'assurer que les courriels ne contiennent pas de virus ou d'autres logiciels malicieux qui auraient pu s'y attacher lors du transport vers le centre d'entreposage de Google. Ces mêmes actants sont donc chargés d'assurer l'exclusion d'entités qui ne sont pas les bienvenues au sein de l'acteur-réseau. Ils excluent ceux qui se trouvent à l'extérieur ou qui interfèrent avec une problématisation de l'information où celle-ci doit être protégée.

Avant de suivre le courriel dans son cheminement vers le destinataire, notre guide nous demande de nous arrêter un instant pour observer une autre série d'actants que Google mobilise dans l'articulation et la performance de l'information personnelle. Ces actants ne font pas directement partie du transfert ou de la protection de l'information, mais ils sont tout de même appelés à agir dans l'acteur-réseau. Le premier de ces actants est, de façon surprenante : un lac. En effet, afin que l'équipement qui se trouve dans les centres de données puissent continuer à

fonctionner (c.-à-d., afin que les serveurs et tous les agents-logiciels qui s’y trouvent puissent interagir avec la quantité incroyable de courriels qui circulent), il faut qu’un actant soit mobilisé pour les refroidir et assurer qu’ils ne surchauffent pas. Pour ce faire, Google identifie les lacs environnants au centre de données comme étant un actant qui possède une capacité renouvelable et naturelle pour accomplir cette tâche. Afin que le lac puisse accomplir sa fonction au sein de l’acteur-réseau, une série de tuyaux sont aussi nécessaires pour acheminer l’eau froide vers les autres actants. Bien que ceci puisse paraître étrange, nous sommes en mesure d’observer que pour Google cela prend des lacs avec de l’eau froide pour qu’il y ait une articulation de l’information personnelle et une protection de la vie privée. Ce type d’association, qui ne saute pas immédiatement aux yeux, est nécessaire si on veut mieux comprendre pourquoi un acteur-réseau prend une certaine forme. Par exemple, sans savoir l’importance des lacs, il est difficile de comprendre les choix d’emplacements des centres de données de Google. Ces choix ont pourtant des répercussions géopolitiques importantes (p. ex. la question à savoir où Google va localiser un centre de données et créer des emplois est un enjeu électoral important). Un second exemple d’actant, qui est mobilisé dans un contexte similaire au sein de cet acteur-réseau, est l’éolienne. Ces dispositifs (les éoliennes) ont comme rôle de produire et acheminer l’énergie électrique nécessaire au fonctionnement de l’ensemble de l’acteur-réseau, plus particulièrement aux actants non-humains qui s’y trouvent. Ces éoliennes fournissent l’énergie nécessaire à chacun des éléments qui permettent le transfert d’un courriel.

Avec le courriel, déplaçons-nous maintenant vers le troisième site et la destination finale de cette visite guidée. Encore une fois, en passant vers le troisième site, le transfert ne se fait pas directement et le courriel doit passer entre les mains du fournisseur internet de notre destinataire.

#### 5.4.4 *Le troisième site : chez le destinataire*

Il va de soi que le troisième site proposé dans cette visite est un miroir du premier puisque le destinataire est lui aussi un usager possédant un terminal numérique. C'est pour cette raison que nous retrouvons en grande partie les mêmes actants qui étaient présents dans notre premier site. Toutefois, la différence de rôle (c.-à-d., envoyer ou recevoir un courriel) apporte aussi quelques différences quant à la façon par laquelle les actants se mobilisent. Plus particulièrement, les mêmes protocoles (IMAP et POP), qui étaient nécessaires afin d'envoyer le courriel lors de la phase initiale, ont maintenant la tâche de signaler l'arrivée et de recevoir le courriel. Ils l'acheminent ensuite vers la boîte de réception de Gmail. Finalement, au lieu d'encrypter le message, le client numérique du logiciel doit maintenant le décrypter de sorte à ce qu'il prenne une forme intelligible pour l'utilisateur qui reçoit le courriel. Ce dernier site illustre une dimension curieuse de l'ANT. Que faisons-nous lorsque le même actant se voit attribuer différents rôles au sein de la problématisation? Ou encore, est-ce qu'un actant, qu'on nomme de la même façon, mais qui agit différemment doit être considéré comme un seul et unique actant? Nous explorerons ces questions lors du chapitre suivant.

Bien que cette visite ait été un peu différente dans la forme de sa présentation, portons notre attention sur la quantité incroyable d'actants qui doivent s'associer, coordonner des actions spécifiques et former un acteur-réseau solide pour qu'un courriel puisse se rendre du point A au point B. Nous avons vu comment chacun de ces actants est enrôlé et se mobilise de sorte à performer l'information personnelle des usagers à travers l'espace numérique et le monde matériel.

D'autre part, cette visite nous a permis de voir comment le tournant matériel offre une possibilité d'observer des éléments de notre monde que nous ne voyons pas ordinairement. Cette

visite met aussi en évidence l'immense quantité d'actants qui doivent travailler ensemble pour acheminer un courriel. Ceci nous permet de voir comment une ontologie relationnelle offre la possibilité de démystifier un processus qui est généralement considéré comme instantané et presque magique.

Cette dernière visite, en plus de contribuer à notre illustration de l'ontologie relationnelle, vient ajouter encore une autre performance de la vie privée. En problématisant l'information personnelle des usagers, nos guides ont articulé une série d'actants qui diffèrent de ceux qui se trouvent chez le CDMN. Comme nous l'avons vu, l'information y est problématisée comme étant personnelle, mobile et nécessitant une protection. Tout comme pour Nordicity, la vie privée ne se trouve pas partout dans cet acteur-réseau. Pour Google, la vie privée se situe dans l'information personnelle qui est contenue dans un courriel. Ce qui est particulier de la vie privée chez Google est qu'elle se promène, elle n'est pas statique. Elle suit le courriel dans son cheminement d'un usager à l'autre et dans une chaîne dont la compréhension complète qui nécessite l'inclusion d'humains et de non-humains.

Lors de chacune des trois visites auxquelles nous venons de prendre part, nous avons vu comment une ontologie relationnelle rend possible l'observation des étapes d'un processus de traduction dans lequel des entités négocient et renégocient les conditions de leurs assemblages.

En suivant à chaque fois des guides qui ont une nature différente (c.-à-d. des humains, des non-humains et des hybrides), il fut possible de mettre en valeur l'importance de considérer l'ensemble des actants dans une situation donnée. Négocier un terrain uniquement du point de vue des humains résulterait forcément en une explication qui évacue une portion de la complexité qui est nécessaire à la mise en forme du réel.

Malgré la taille relativement petite de notre empirie, il demeure néanmoins qu'elle nous a permis d'observer trois assemblages et articulations de la vie privée qui sont distinctes et qui peuvent être représentées par le processus de traduction.

Les trois différentes problématisations de la vie privée que nous avons observées permettent d'ailleurs d'approfondir notre réflexion quant aux connexions entre la vie privée, les technologies, le pragmatisme et le tournant matériel. Le chapitre suivant sera alimenté par les réflexions auxquelles ont donné lieu chacun de nos visites guidées lors de cette analyse. Cette discussion nous permettra aussi de faire un retour sur les façons par lesquelles notre démarche nous permet de contribuer à un renouvellement de la criminologie.

## **Chapitre 6 : Trois vies privées plutôt qu'une?**

Dans ce dernier chapitre, nous proposons d'abord et avant tout une exploration plus approfondie au sujet d'un des enjeux qui s'est trouvé en filigrane tout au long de ce manuscrit : la complexité. Comme nous l'avons vu, la complexité dans les sciences sociales peut référer à un grand nombre d'éléments différents. Il peut être question d'élargir les possibilités explicatives d'une discipline en ouvrant ses horizons théoriques ou méthodologiques. Il peut aussi être question de complexité lorsque nous explorons les possibilités offertes par des ontologies qui multiplient ou répartissent différemment les éléments qui constituent la réalité. Essentiellement, la complexité en sciences sociales découle d'un rejet de faire une sélection à priori des composantes du monde qui nous entoure et de s'avancer avec des catégorisations qui limitent nos possibilités de voir le monde.

Par ailleurs, le travail collectif de la communauté scientifique qui a permis de stabiliser la forme de la démarche de recherche comme étant un processus de découpage du réel<sup>108</sup>, a fait en sorte qu'une portion de la complexité inhérente à notre objet commun (c.-à-d. ce que certains nomment « le social ») est évacuée. En tentant continuellement de réduire le réel et en essayant d'essentialiser la connaissance, nous avons vu comment les sciences sociales courent le risque de tomber dans une spirale où ils tentent d'universaliser des concepts qui ne prennent en compte que des portions de la réalité. Cette tendance découle en partie d'une supposition selon laquelle le produit de la science est une chose qui peut être séparée du processus de sa production et qui peut être évaluée séparément selon des propriétés qui lui sont intrinsèques. Cette supposition est à la fois embêtante et extérieure aux attentes d'une démarche qui se situe dans une ontologie relationnelle et qui veut rendre la complexité au social en observant comment les éléments qui le constituent se connectent et s'agrègent.

---

<sup>108</sup> En découplant le réel, en réduisant sa complexité, on pourrait dire que les sciences sociales font largement le pari qu'ils seront en mesure de produire des explications qui sont plus facilement digérées

En intégrant l'ANT au sein de ses démarches, nous avons avancé la possibilité d'une criminologie qui serait en mesure de renouer avec la complexité en se renouvelant afin de réexplorer ses objets ou d'en découvrir de nouveaux.

Afin d'entrer dans cette réflexion au sujet de la complexité nous vous proposons une discussion en trois étapes. Dans une première section, nous examinerons plus en détail l'importance des trois performances de la vie privée que nous avons été en mesure d'observer en fonction d'une ontologie relationnelle. Nous positionnerons ensuite le résultat de ces visites guidées dans le contexte de ce qu'elles apportent à la littérature au sujet de la vie privée. Ensuite, nous examinerons de façon plus large les implications théoriques, méthodologiques et conceptuelles de ce projet, notamment en ce qui concerne l'ANT, la traduction et l'étude sociologique de la technologie. La deuxième section de ce chapitre se veut un plaidoyer pour une criminologie complexe. À ce moment, nous réfléchissons aux apports de notre démarche en effectuant un retour sur les éléments problématiques de la criminologie que nous avons identifié en introduction à ce manuscrit. Finalement, dans la troisième section de ce chapitre, nous effectuons un exercice réflexif qui nous permet d'identifier les difficultés et les limites auxquelles nous avons été confrontés.

### **6.1. Entrer dans la complexité : Un retour sur la problématisation et sur nos trois visites**

En choisissant de donner la forme de visites guidées à notre analyse, nous avons essayé de montrer ce que les actants voulaient nous faire voir; les enjeux qui les intéressent, les liens qu'ils tissent et les actions qu'ils accomplissent. Nous avons aussi choisi cette forme, afin de prendre notre place au sein de ce processus et d'éviter de nous positionner dans une épistémologie surplombante. Nous avons non-seulement observé les associations au sein de nos réseaux et les

problématisations de nos actants, nous y avons aussi participé et avons amené des choses à s'associer. Toutefois, ces visites, en plus de servir d'illustrations de la portée et de l'importance de faire des choix épistémologiques, théoriques et méthodologiques, nous ont permises d'explorer concrètement trois instanciations de la vie privée qui sont toutes aussi réelles les unes que les autres.

Nos observations furent possibles grâce à notre problématisation initiale de la vie privée. Dans le premier chapitre de ce manuscrit, nous avons problématisé la question de la vie privée de sorte à connecter une série de choses : la vie privée, les technologies, le tournant matériel et le pragmatisme. Cet effort était le résultat d'un désir de passer outre et d'explorer une criminologie ne se situe pas dans la rupture paradigmatique entre constructivisme et positivisme, mais il s'agissait aussi d'un effort pratique de délimiter notre objet de recherche.

En mettant l'accent sur une vie privée qui doit être performée et vécue, plutôt que définie et universalisée, nous avons voulu situer ce projet fermement dans une démarche pragmatique inspirée par Boltanski (1990, 2009). Cette démarche nous a permis de laisser le soin aux actants de nous expliquer de façon concrète ce qu'est la vie privée pour eux (c.-à-d. de la problématiser) dans leurs interactions quotidiennes avec les entités auxquelles ils s'associent. Nous n'avons pas cherché à produire une définition de la vie privée, du moins pas une définition qui se veut universelle. Nous avons cherché à voir ce que des actants connectaient ensemble, afin de donner une forme à la vie privée au sein de leurs regroupements, ce que nous avons nommé : des performances de la vie privée. Sur le plan empirique, cette expérience a pris la forme de trois performances, dans lesquelles il a été possible de voir comment la vie privée émerge d'une action collective qui lui donne une forme réelle et concrète. En d'autres mots, lorsque nous disons que la vie privée, pour Noridicity, est secondaire et est présentée dans le contexte du lien

de confiance entre les citoyens et l'État, ce n'est pas une définition académique qui est produite et superposée à cet actant. Nous pouvons dire que la vie privée, du moins dans le contexte de ces observations, prend belle et bien cette forme pour Nordicity. Nous pouvons dire que cette vie privée est « réelle » parce qu'il a fallu que Nordicity traduise, assemble et agrège toute une série d'actants qui agissent ensemble pour faire en sorte que la vie privée peut « seulement » prendre cette forme. Afin de continuer notre réflexion de la complexité qui découle d'une conception pragmatique de la problématisation, nous retournons maintenant vers nos visites guidées. Plus particulièrement, nous examinerons la problématisation qu'ils ont fait du concept de l'information.

La première visite nous a montré une problématisation dans laquelle l'information est inséparable des mégadonnées et où la vie privée est traduite par Nordicity de sorte à maintenir la confiance des gens interpellés par leur rapport. En fait, Nordicity présente la vie privée comme un lien de confiance entre les citoyens et l'État. Selon eux, les citoyens s'attendent à ce que les gouvernements préservent leur vie privée en échange du droit d'utiliser cette information pour faire fonctionner des services collectifs. La vie privée émerge d'un besoin de rassurer le lecteur qu'ils (Nordicity) sont soucieux de la protection de leur vie privée et qu'il est avantageux d'effectuer un partage de l'information personnelle. Bien entendu, la vie privée dans cette première visite guidée n'est pas présentée comme une chose que les individus confient purement de bonne foi. Au contraire, ce rapport entre citoyens et État (dont Nordicity est le représentant) est possible parce que l'information est présentée comme ayant une valeur dont chaque parti peut tirer profit s'ils s'intéressent mutuellement, se mobilisent et forment un réseau.

Afin d'illustrer cette valeur, Nordicity effectue un travail remarquable d'agrégation de toutes une série d'entités associées afin de rendre l'information « utile ». Comme nous l'avons

vu, l'information (contenue dans les octets), s'associe avec des avions et des passagers afin d'assurer un transport aérien efficace. Des citoyens, des policiers, des logiciels de collecte de l'information, des pompiers, des obstacles naturels (p. ex. des arbres tombés sur la chaussée), doivent tous et chacun s'associer et former des relations afin que le système de transport et les services d'urgence d'une ville soient en mesure de fonctionner de façon optimale. Bien que la vie privée n'apparaisse pas lors de la problématisation et des intéressements qui constituent ce rapport, celle-ci est fondamentale au réseau. Les actants acceptent de céder leurs informations au collectif (ou à l'état) en échange de services efficaces et qui leurs sont utiles. C'est dans ce transfert d'information que se trouve d'ailleurs le lien de confiance par lequel nos guides invitent les actants à passer<sup>109</sup>. Comme nous l'avons vu, ce lien de confiance est doublement renforcé par une information qui est problématisée comme étant anonyme et purement quantitative. Cette première visite nous montre donc que la vie privée ne peut pas être n'importe quoi dans ce réseau. Si on ne voit pas l'ampleur de ce qui est connecté, il est difficile de rendre compte de l'importance de la confiance pour qu'une vie privée puisse se matérialiser. Bien qu'à la surface il puisse sembler que la vie privée est absente de ce réseau, la complexité des associations nous montre donc qu'elle s'y trouve tout simplement sous une forme moins évidente.

À l'inverse de cette première visite guidée dans laquelle la vie privée joue un rôle important mais disons subtil, car elle n'est pas évoquée constamment dans l'écrit du rapport, notre deuxième visite guidée présente une performance dans laquelle la vie privée est centrale aux associations qui se font entre les actants. Pour le CDMN, la vie privée est encore une fois une question d'information. Cependant, à la différence de lors de notre première visite guidée, cette information n'est pas quantifiée en termes de mégadonnées. Elle est plutôt qualifiée comme étant

---

<sup>109</sup> Nous pouvons donc dire que ce transfert d'information agit comme un point de passage obligé au sein de l'acteur-réseau.

de l'information personnelle. Il s'agit alors d'un autre type de problématisation de la vie privée. Non seulement connectent-ils la vie privée à des éléments différents, mais ils partagent aussi certains actants qu'ils intéressent dans des rôles différents. En d'autres mots, problématiser différemment ne veut pas tout simplement dire connecter des choses différentes. Il est aussi possible de problématiser autrement en demandant à des actants d'agir autrement.

Même si nos deux premiers guides positionnent l'information dans un rôle central à leur articulation, ils ne font pas référence à la même information. Nos visites nous montrent donc que ce n'est pas seulement la forme ou l'identité d'un actant qui est important pour comprendre le social, mais plutôt ce qu'il fait et ce qu'on lui fait faire. Comme nous l'avons expliqué précédemment, c'est la diversité des actions posés par les actants au sein d'un réseau qui font en sorte qu'une chose comme l'information ou la vie privée puisse être problématisée de différentes façons.

L'information personnelle, dans laquelle notre deuxième acteur-réseau performe la vie privée, est aussi une chose qui doit être protégée et préservée dans l'espace numérique. Cependant, cette fois, la protection de la vie privée n'est pas le résultat d'un intéressement qui passe par la confiance. Sur le site-web que nous avons visité, la vie privée est insérée en tant que point de passage obligé qui vient moduler directement les associations entre les différents actants. La vie privée s'y retrouve directement dans la forme que prennent ces associations. Peu importe que ce soit, dans l'accès à des espaces protégés, dans des transactions entre l'utilisateur et le site, dans le geste de quitter le site en suivant un hyperlien, la vie privée suit nos actants et est transportée avec eux. La « protection » de cette vie privée est donc le résultat d'une négociation et d'un échange continuellement transporté et performé. Les politiques en matière de vie privée et les pratiques mises de l'avant par les opérateurs du site web, font de la vie privée (dans ce cas

l'information personnelle) une chose pour laquelle ils veulent avoir une responsabilité minimale. Ainsi, nos guides définissent clairement le rôle et les limites de chaque actant dans leur espace, ce qui donne une forme particulière aux associations et à la forme du réseau qui est assemblé (c.-à-d. les actants et les actions qui s'y trouvent). C'est parce qu'elle est contingente à une performance précise que nous nous retrouvons devant une autre instanciation de la vie privée qui est unique. De plus, cela nous permet d'affirmer que la vie privée qui s'y trouve est tout aussi « vraie » que la précédente, même si l'information dont elle est constituée n'est pas de la même nature que lors de la première visite.

Notre troisième visite guidée met aussi de l'avant une problématisation dans laquelle l'information est « personnelle » et « privée ». Cependant, cet acteur-réseau ne s'est pas articulé selon les mêmes enjeux ou la même problématisation que dans notre deuxième visite. Ici, l'humain qui est le sujet de l'information personnelle n'est présent que lors de l'envoi et de la réception du courriel. Cet intéressement de l'humain diffère de l'articulation précédente, dans laquelle ce même actant transportait sa vie privée et en était l'un des principaux responsables. Bien que la protection de l'information soit un des points de passage obligés de ce réseau, la différence se trouve plus particulièrement dans l'identité des actants qui sont traduits. La protection de la vie privée est différente car l'information personnelle dont il est question dans cette performance doit être transportée tout au long d'une chaîne d'associations entre des non-humains qui n'ont pas, à proprement parler, d'intérêt utilitaire pour l'information qui leur est confiée. Il s'agit là d'une différence fondamentale avec nos deux premières visites car, les motivations pour protéger l'information ne peuvent pas être expliquées par des concepts humains. Il faut comprendre ce qui intéresse un logiciel, un lac, un courriel ou un serveur informatique, soit la capacité d'effectuer une tâche précise de façon efficace. En d'autres mots,

pour qu'il y ait de la vie privée (pour que l'information personnelle circule de façon sécuritaire) ce guide nous invite à considérer comment des non-humains peuvent être intéressés. Bien qu'il ne s'agisse que d'un court maillon dans la chaîne d'association dans laquelle nous avons suivi notre guide, l'exemple le plus frappant est sans doute l'association entre Google, les serveurs d'entreposage et un lac. Comme nous avons vu, pour que Google soit en mesure de garantir une protection de la vie privée de leurs clients, ils ont besoin d'une grande quantité de serveurs physiques sur lesquelles ils peuvent sauvegarder des copies de l'information. En revanche, ces serveurs accomplissent la tâche mais cela leur demande beaucoup d'énergie et produit une chaleur qui leur est dangereuse. Afin de continuer de performer leur tâche, ces serveurs demandent, de Google, une façon de se refroidir. Google doit par la suite mobiliser l'eau froide d'un lac et faire connecter ce lac aux serveurs informatiques. Le lac, pour sa part, demande aux actants de venir faire leurs associations en proximité du lieu où il se trouve. Cet exemple, sert concrètement à illustrer l'étendue des connexions surprenantes qui peuvent être nécessaires pour qu'une chose se produisent. Cette visite guidée nous permet de constater que, du moins pour une instantiation de la sorte, il est impossible pour un usager d'avoir une vie privée sans l'intervention d'un lac.

Nous nous trouvons donc avec trois problématisations de l'information qui diffèrent dans chacun des acteurs-réseaux. Autrement dit, ce qui est information dans le premier, le deuxième et le troisième, n'est pas exactement la même chose parce que cette information est « connectée » selon des problématisations et des intéressements différents. C'est la traduction qui nous donne la possibilité d'observer, étape par étape, le processus qui mène à différentes performances de la vie privée. C'est-à-dire, la traduction nous permet, en nous situant dans une posture pragmatique, de rendre compte de l'expérience vécue par les actants que nous observons. En fait, la diversité

des actants, de leurs associations et des enjeux autour desquels ils se sont intéressés, nous permet de mettre en évidence que dans ces trois instanciations distinctes de la vie privée, les actants peuvent être les mêmes ou différer. L'observation que nous faisons d'eux dépend de la manière dont ils intéressent, sont intéressés et se mobilisent dans l'action. Pour reprendre ce que Barbier et Trépos (2007) disaient, il peut y avoir des octets dans les trois instanciations de la vie privée, mais ils ne sont pas la même entité, car ils ne posent pas les mêmes actions.

Ceci nous amène toutefois à un problème auquel il demeure nécessaire de répondre. En quoi ces trois vies privées que nous avons observées sont-elles différentes de la panoplie de celles qui sont produites au sein des écrits sur le sujet et dont il fut en partie l'objet lors de la recension des écrits? Cette question, relativement simple et très pertinente nous demande un certain retour à cette recension et aux objectifs visés par notre démarche. Tout d'abord, il est sans doute judicieux d'affirmer que les vies privées et les acteurs-réseaux que nous avons observées et décrites ne diffèrent pas de celles produites par nos collègues au niveau de leur véracité. Notre objectif ne fut jamais de définir et de statuer sur la forme définitive de « la ou les vies privées ». Notre objectif se situait plutôt au niveau ontologique et au niveau méthodologique. Nous cherchions spécifiquement à produire une analyse grâce à laquelle il serait possible de voir et de distinguer l'ensemble des actions et des associations qui sont nécessaires pour qu'une définition ou une articulation (un acteur-réseau) de la vie privée puisse prendre forme et être « réelle ». Cet effort était non seulement représentatif d'un questionnement ontologique, mais aussi d'un plaidoyer pour un renouvellement avec une analyse lente et complexe.

Dans la prochaine section, nous examinons comment cette complexité dans laquelle nous nous sommes trouvés nous met en porte à faux avec la littérature et nous empêche de procéder à une définition universelle de la vie privée.

### *6.1.1 Une vie privée universelle?*

Comme nous l'avons vu lors de la recension des écrits, il ne manque aucunement de définitions différentes de ce qu'est la vie privée. Donc, en quoi nos trois articulations de la vie privée sont-elles différentes de n'importe quelle autre définition qui s'ajoute au corpus académique? La réponse à cette question est encore une fois fournie par la traduction, ou plus spécifiquement par l'ontologie relationnelle dans laquelle cette démarche nous place. En adoptant cette ontologie, la vie privée que nous avons observé, lors de chaque visite, n'est pas une construction sociale qui peut être « déconstruite » facilement et elle n'est pas non plus une chose fixe dans la nature. Au contraire de ces types de définitions, la vie privée que nous avons observée est à la fois construite et solide. Elle est construite car elle nécessite une co-production entre des actants afin de prendre forme. Elle est aussi « réelle » car ses conséquences sont palpables pour ceux qui se trouvent rassemblés dans la performance. Il s'agit ici d'ailleurs d'un départ vis-à-vis l'idée de la représentation d'une chose, comme le propose entre autres Pires (1993), et l'idée de la performativité.

Cette dernière constatation nous permet de dire que la vie privée est multiple. Cependant, elle ne nous permet pas d'affirmer qu'il n'existe un nombre infini de vie privée. La vie privée ne peut pas être n'importe quoi parce qu'afin d'être réelle elle doit être le résultat d'une mobilisation incroyable d'actants qui acceptent de travailler ensemble de façon continue pour maintenir son existence.

Comme nous venons de le voir dans la section précédente, l'impact de la traduction d'un concept sur sa définition et sur l'articulation d'un acteur-réseau, n'a pas uniquement été observable dans le cas de la vie privée mais aussi lorsqu'il fut question de l'information.

L'information, un autre concept qui semblait relativement homogène dans la littérature, s'est montrée comme étant fluide au sein de nos différents acteurs-réseaux. C'est l'information et la chaîne d'associations entre les actants qui sont impliqués dans sa production, son transfert, son entreposage et son utilisation, qui permet de comprendre la forme et l'articulation des groupes qui performant la vie privée.

En résumé, les trois performances de la vie privée que nous avons été en mesure d'illustrer dans ce manuscrit nous ont montrées que lorsque l'on déballe tout ce qui se trouve dans un concept comme la vie privée, nous risquons d'être surpris. Pour que la vie privée existe, on se rend rapidement compte que le processus est très compliqué et nécessite énormément de travail de la part d'une série d'actants. Le travail sociologique qui est nécessaire pour rendre compte de cette complexité est à lui seul laborieux car il demande au chercheur de considérer non pas le résultat des associations ou bien l'identification des acteurs les plus influents, mais plutôt de considérer la place et l'importance de chaque actant qui permet de produire un assemblage solide et complexe. Dans la section suivante, nous allons approfondir notre réflexion au sujet de la complexité en fonction du rôle de l'ANT, de sa symétrie généralisée et du tournant matériel auquel il nous invite.

### *6.1.2 La vie privée et l'information; apports de l'ANT et du tournant matériel*

En effectuant ce retour sur nos visites guidées et sur la problématisation de l'information, nous avons été en mesure de montrer comment la multiplicité des instanciations de la vie privée illustre l'intérêt de la composante pragmatique d'une ontologie relationnelle. Toutefois, au-delà d'une de cette composante pragmatique, notre posture ontologique nous a aussi amenée à connecter la vie privée aux technologies en adoptant le tournant matériel. Les conséquences de

l'ajout de ces deux derniers éléments à notre problématisation sont inter-reliés et nous ont servi à justifier notre choix de l'ANT. D'une part, nous avons problématisé la vie privée comme étant nécessairement connectée aux technologies en grande partie compte tenu de l'omniprésence et de l'évolution effrénée des dispositifs technologiques dans nos sociétés. C'est aussi en partie le résultat du lien direct entre ces technologies, l'information et éventuellement la vie privée. L'importance des technologies dans les enjeux de la vie privée et dans son articulation a été illustrée clairement lors de nos trois visites guidées. Les trois performances de la vie privée nous ont montré tour à tour comment des technologies étaient essentielles à leur problématisation. Nous avons vu que la vie privée ça prend, entre autres, des octets, des agents-logiciels, des « bots », des ordinateurs, des protocoles, des « cookies », des éoliennes, des bâtiments et des avions. Nous aurions tout probablement été en mesure d'observer ces technologies en mobilisant une théorie critique ou une théorie constructiviste et en demeurant dans l'une ou l'autre des ontologies classiques en criminologie. Toutefois, en ajoutant la symétrie généralisée Latourienne et le tournant matériel à notre problématisation, nous avons été en mesure de faire une place à ces technologies. Cette place, qui est par ailleurs inexistante dans un monde où nature et culture sont séparés, représente l'argument le plus lourd en faveur d'une ontologie relationnelle.

En considérant les objets comme des éléments qui font seulement partie du décor, nous aurions passé outre une grande partie des relations et des associations qui sont nécessaires pour que la vie privée puisse prendre forme. La conséquence d'ignorer les objets au niveau de l'analyse, se situe donc dans la perte d'une partie de la complexité sous-jacente des phénomènes que nous observons. Toutefois, nous avons aussi vu qu'il y avait des risques associés à surreprésenter l'impact des objets, notamment de tomber dans une forme de déterminisme technologique. C'est pour cette raison qu'une ontologie relationnelle comme celle de l'ANT, qui

s'intéresse spécifiquement aux associations plutôt qu'aux explications du social, permet de connecter efficacement le pragmatisme, le tournant matériel, la vie privée et la technologie, tout en évitant les pièges (p. ex. les glissements vers le déterminisme ou bien le positionnement surplombant du chercheur) qui semblent avoir marqué plusieurs études de la vie privée et de la technologie.

Afin d'approfondir notre compréhension de la complexité, nous allons continuer notre réflexion en mobilisant encore une fois le concept de l'information et ce, en fonction de ses problématisations multiples. Afin d'illustrer comment le tournant matériel a un impact sur la forme que prend l'information, nous allons séparer nos performances (problématisations) en deux catégories. Nous catégoriserons une première vision en la nommant « vision personnelle de l'information ». Cette vision réfère à l'information dont il fut question lors de notre deuxième et notre troisième visite. Nous examinons en suite une deuxième forme de l'information que nous identifierons comme étant une « vision administrative de l'information ». Cette deuxième information fait référence à celle dont il fut question lors de la première visite.

Commençons par examiner la première forme qu'a prise l'information, celle que nous nommons la vision personnelle. Cette vision, qui est familière étant donné sa forte représentation dans les médias, présente l'information comme une chose qui est qualifiable et qui fait partie de l'identité des individus. Dans cette forme, l'information est présentée comme étant une chose qui doit être protégée puisqu'elle est constamment sous la menace d'être interceptée, corrompue ou utilisée d'une façon qui serait au détriment des personnes qu'elle concerne. Nous avons vu que la protection varie selon les actants qui sont mobilisés dans un acteur-réseau, ainsi qu'en fonction des façons par lesquelles l'information pourrait être interceptée. Par exemple, chez Google, la protection s'est manifestée sous la forme d'une reproduction des courriels car des « virus » (c.-à-

d., des actants technologiques qui sont exclus de la problématisation) pourraient soit intercepter l'information ou la détruire. C'est ce à quoi Ariès et Duby (1985) et Bennett (2015) font référence lorsqu'ils expliquent les limites et le contrôle de l'information personnelle vis-à-vis l'importance financière ou politique. C'est aussi sur quoi la politique en matière de vie privée, dont il fut question plus spécifiquement lors de la deuxième visite guidée, a été intéressée et mobilisés dans l'acteur-réseau traduit par le site-Web du CDMN.

Toujours en lien avec cette vision qui définit l'information personnelle comme étant une chose qui nécessite une certaine protection, le CDMN a traduit une série d'actants de sorte à ce qu'ils doivent accepter que cette protection soit effectuée selon la problématisation mise de l'avant par le CDMN. Les actants qui sont intéressés par la page Web et qui acceptent de s'y mobiliser, se voient attribuer des rôles qui sont clairement influencés par un souci de protéger l'information personnelle. Par exemple, nous retrouvons une énoncée de politique qui sert de toile de fond et de point de passage obligée auquel chaque actant doit adhérer s'il veut naviguer la page Web. De plus, le site web du CDMN met en place un « *privacy officer* » chargé de protéger l'information. Cet actant a comme responsabilité d'assurer l'intégrité de l'information lorsqu'elle circule au sein de l'acteur-réseau. Cette question de responsabilité est d'ailleurs apparue comme étant importante dans les réseaux qui ont comme objectif de protéger la vie privée.

Afin de s'assurer que l'information personnelle soit protégée, nous avons vu comment cette responsabilité est déléguée à des actants spécifiques au sein d'un réseau. Bien qu'il ne soit pas entièrement surprenant d'observer un « *privacy officer* », l'ANT nous a permis de voir toute une série d'actants non-humains qui sont aussi impliqués dans cette protection. Plus spécifiquement, notre troisième visite guidée a mis en évidence la responsabilité de protection

qui est donnée à des actants non-humains qui prennent des formes variées. Les responsables de l'information dans l'espace numérique sont des actants-logiciels, des protocoles, des serveurs, des caméras et des capteurs biométriques. Leur présence est essentielle et dicte comment les usagers doivent agir s'ils veulent que leur information soit préservée. Il s'agit là d'une illustration de la richesse analytique de l'ANT et plus particulièrement de sa capacité à adopter le tournant matériel. Cela nous montre l'importance de considérer chaque entité, qu'elles soient humaines ou non, lors de l'observation dans une démarche criminologique qui s'intéresse à un contexte comme le numérique. Si nous considérons uniquement les actants humains présents en observant un terrain comme celui de notre troisième visite, il est possible de penser que la responsabilité de préserver l'intégrité de l'information contenue dans un courriel appartient uniquement aux usagers. L'ANT nous permet de voir la complexité d'une situation qui mobilise beaucoup plus d'entités si on change tout simplement notre regard et qu'on inclut aussi les non-humains lors de nos observations. Bien que la posture restitutive d'une démarche pragmatique représente à elle seule un avantage lorsque vient le temps de décrire le vécu et la réalité des actants qui sont directement impliqués au sein d'une controverse, ce n'est qu'en adoptant le tournant matériel, qu'il est possible d'explorer l'impact du contexte matériel sans tomber dans les pièges du déterminisme.

L'apport du tournant matériel dans une démarche pragmatique est aussi observable dans la seconde vision de l'information qui fut identifiée au début de cette section. En contraste à une information qualifiée qui est centrée sur la protection, notre première visite nous a fait voir une information qui est plus près de celle adoptée par les différents gouvernements dans un contexte de gestion. C'est pour cette raison que je l'ai qualifié de vision administrative de l'information. Ce concept ressort dans la première visite guidée où il a été possible de voir comment une série

d'actants, préoccupés par des soucis plutôt administratifs, adoptent une vision plus utilitaire de l'information. Afin d'illustrer ceci, revenons sur une des propositions que fait Nordicity et qui met en valeur cette position vis-à-vis l'information : *«The rationale for this primer, then, is to inform policy makers as to the promise of big data to help meet public policy objectives, and to identify the issues that open data will raise as governments try to leverage big data »* (Nordicity, 2013, p.4). Lors de l'analyse, cette proposition nous a permis d'identifier des actants qui étaient mobilisés par Nordicity dans leur rapport. Si nous attirons notre attention au contenu de cette proposition nous pouvons remarquer que celle-ci vise à nous informer quant à la nature de la relation entre les membres de l'acteur-réseau et l'information. Cette relation est tout d'abord fondée sur les fonctions que peut remplir l'information, ce qui est démontré par la valeur opérationnelle qu'on lui accorde. Ensuite, on peut observer que l'information, dont il est question, en est une qui est et qui doit demeurer anonyme. Dans cette conceptualisation, l'information personnelle n'est pas vue comme une chose qui est menacée, mais plutôt comme une variable parmi d'autres qui est nécessaire afin d'assurer le bon fonctionnement de différents services (c.-à-d., l'information ramassée au sujet des gens ne sert qu'à gérer du trafic ou à offrir des services plus rapides).

Bien que ces deux grandes divisions soient devenues apparentes, cela ne signifie absolument pas que l'information peut être réduite en deux catégories. Au contraire, il semble plutôt être possible de conclure que l'information, tout comme la vie privée, est multiple et contingente des associations au sein desquelles elle se retrouve. Au sein d'un acteur-réseau, chaque actant aura un rapport différent à l'information qui dépend des actions qu'il effectue vis-à-vis cette information qui, en revanche, sera transformée.

Ce dernier point nous permet encore une fois de souligner la particularité d'une ontologie relationnelle. Une approche qui ne considère pas comment chaque actant doit agir avec l'information, risque de se concentrer sur les éléments qui sont les plus visibles et trop souvent ces éléments visibles sont uniquement les humains<sup>110</sup>. Une telle approche, qui pourrait tout à fait suivre les humains dans leur quotidien (pragmatique), serait quand même incapable de voir l'importance d'une série d'actants dans l'articulation d'un réseau. De là l'intérêt de joindre le tournant matériel au pragmatisme. C'est d'ailleurs un autre élément illustré par l'exemple du maillon Google-serveur-lac dont nous avons discuté dans la section précédente. En embrassant le tournant matériel et en regardant chaque actant, humains et non-humains, qui sont présents lors du transfert d'un courriel, nous avons été en mesure de déceler à la fois des éléments légaux, des enjeux de protection de l'information, des questions environnementales et des considérations géographiques. Bien que ce détail puisse paraître anodin, il s'agit d'un élément qui n'aurait pas été observable autrement et qui fournit à lui seul des explications quant aux actions de toute une série d'entités. La combinaison du pragmatisme et du tournant matériel nous donne la possibilité de mieux comprendre l'emplacement des centres de données, le choix de certains matériaux de construction et même les raisons pour les tensions entre différentes agences gouvernementales. Cette combinaison nous permet d'explorer plus profondément un objet de recherche qui connecte plusieurs entités différentes et qui ont des intérêts différents.

Encore plus que cela, en ayant suivi directement les actants qui sont impliqués dans l'expérience concrète de la problématique, nous pouvons être confiants que les observations produites rendent compte des caractéristiques reliées à la vie privée et à l'information qui sont réellement importantes pour ces actants. En fait, nous n'avons pas amorcé cette démarche afin

---

<sup>110</sup> Les humains sont plus visibles parce que nous sommes conditionnés à les chercher, non pas parce qu'ils sont plus nombreux ou plus actifs,

d'examiner comment la surveillance affecte les gens ou comment l'information est reliée à la sécurité nationale du Canada (par exemple), mais plutôt dans le but de laisser un certain nombre d'actants communiquer tout simplement ce que la vie privée est pour eux. En ne considérant pas le monde comme étant séparé entre nature et culture, nous avons été en mesure d'observer des associations surprenantes et essentielles qui auraient autrement été impossibles de déceler.

Le fait que nous puissions être en mesure de diviser et de séparer les différentes articulations de la vie privée selon un critère comme l'information permet aussi de parer une critique potentielle de la démarche de l'ANT. En effet, l'importance que prend l'information dans l'ensemble des acteurs-réseaux supporte l'idée selon laquelle il existe plus d'une vie privée. Du même coup, cette importance accordée à l'information nous assure que la vie privée ne réfère pas à n'importe quoi et donc, qu'elle n'est pas le résultat d'une pure fabrication d'un observateur. Dans chacun des cas, comme il en fut autant lors de la recension des écrits et selon chacune des quatre thématiques recensées, l'information traverse et demeure nécessaire dans chaque instance et lors de la formation de chaque acteur-réseau. Selon Strathern (2004) et Mol (2002), le fait que des acteurs-réseaux partagent des éléments communs permet d'expliquer à la fois pourquoi il est possible qu'un phénomène donne lieu à plus d'un acteur-réseau, sans toutefois en faire la genèse d'un nombre infini. Il existe plus d'une vie privée, mais qu'il n'en existe pas non plus un nombre infini. Pour qu'il existe une vie privée, il faut qu'une série d'actants s'associent, acceptent de passer par des points de passages obligés comme l'information, agissent selon des rôles précis et se mobilisent au sein d'un acteur-réseau. Il y a certains éléments sur lesquels ces acteurs-réseaux vont invariablement devoir se recouper.

Bien que nous sommes maintenant en mesure de statuer plus précisément sur la complexité qui s'est dégagée de notre démarche, il demeure une question à laquelle nous

tenterons maintenant de répondre dans la deuxième section de ce chapitre : En quoi le fait d'ajouter de la complexité, contribue-t-il à un renouvellement de la criminologie?

## **6.2 Un plaidoyer pour une criminologie plus complexe**

Tout au long de ce manuscrit, nous avons tenté de montrer comment il est possible de faire de la criminologie autrement, comment il est intéressant de refuser de se limiter à ce qu'elle fait déjà et comment il est possible de renouveler la discipline en questionnant ses ontologies, ses théories et ses méthodes. Pour ce faire, nous avons choisi de tenter l'expérience d'une ontologie relationnelle et de l'ANT. Cette posture, avec laquelle nous avons considéré les humains et les non-humains d'un point de vue symétrique et pragmatique, nous a mené à découvrir une complexité à laquelle nous n'aurions pas été sensibles autrement. Afin de faire le plaidoyer de cette complexité, nous effectuons maintenant un retour sur les questionnements de la criminologie que nous avons présentés en introduction à ce manuscrit.

D'entrée de jeu, nous avons exploré comment la criminologie est une discipline aux prises avec une rupture paradigmatique. D'une part certains situent la criminologie dans le positivisme, ce qui se traduit le plus souvent en une quête des causes biologiques du crime (p.ex. Godar, Fite, Mcfalrin et Bortolato, 2016). D'autre part certains vont inscrire la criminologie au sein du constructivisme (p.ex. Rosenfield, 2009). En s'inscrivant largement dans l'une ou l'autre de ces paradigmes, les criminologues ont tenté de renouveler la discipline soit par son objet (Shearing, 1989), soit en tentant de contourner son objet (Hillyard, Pantazis, Tombs et Gordon, 2004), ou encore en essayant d'abolir les structures qui en font une discipline administrative (Hulsman, 1986). Comme nous avons vu, dans un cas comme dans l'autre, ces tentatives de renouveler la criminologie ne sont pas parvenues à dépasser les pièges d'un déterminisme qui découle d'une

compréhension d'un monde dans lequel nature et culture sont séparés. Rigakos et Frauley (2011) ainsi que Schinkel (2007) ont pour leur part suggéré que le renouvellement de la criminologie se ferait lorsqu'elle se permettrait d'adopter une ontologie qui est sensible aux processus et mécanismes par lesquels les humains entrent en relation. En un sens, nous avons procédé de cette façon en considérant les processus d'associations qui mènent à une articulation de la vie privée. Toutefois, en cherchant néanmoins des causalités matérielles ou sociales au sein des relations observées, cet effort de renouvellement par le réalisme critique ne réussit pas à échapper la séparation entre nature et culture. C'est pour cette raison que nous avons explorés une ontologie relationnelle symétrique, comme celle suggérée par l'ANT.

Nous avons donc identifié un certain nombre de conditions auxquelles cette ontologie relationnelle devait répondre afin de satisfaire notre idée d'un renouvellement pour la criminologie (c.-à-d., une criminologie qui échappe entièrement à la fracture paradigmatique de la discipline).

Tout d'abord, nous devons être en mesure de nous défaire de l'essentialisme auquel la criminologie est largement aux prises. L'enjeu était de déceler une position qui permettrait de réunir la nature et la culture en un seul monde hybride. Afin d'y parvenir, notre approche à l'ontologie relationnelle s'est inspirée sur le plan théorique de l'ANT et de son principe de symétrie généralisée (Latour, 2005). Sur le plan méthodologique, la traduction (Calon, 1986) nous a offert la possibilité d'analyser des humains et des non-humains sur les mêmes termes. Cette combinaison a fait en sorte que lors de notre exploration empirique, les relations qui sont ressorties étaient hétéroclites et surprenantes. Nous avons été en mesure d'observer un réel dans lequel des usagers de l'internet, des logiciels, des ordinateurs et des lacs, s'associent et accomplissent collectivement des tâches complexes.

En échappant à cet essentialisme, notre objectif était de produire une criminologie qui ne réifie pas le crime. C'est-à-dire une criminologie qui propose une explication d'un sujet comme la vie privée, qui n'est pas contingente d'un système (p. ex. le système pénal) ou qui ne reproduit pas une catégorisation du crime (p. ex. la cyberintimidation). En laissant aux actants que nous avons observés le soin de nous présenter leur réalité, nous avons évité de faire entrer des catégorisations du crime avec un rôle prédéterminé. Ainsi, nous avons produit une explication dans laquelle la présence des catégories criminologiques « classiques » est le résultat de leurs actions. Par exemple, lors de l'étude de cas présenté dans notre première visite guidée, nous avons observé des policiers et des logiciels d'urgence. L'inclusion de ces actants familiers à la criminologie était cependant contingente de leurs actions (c.-à-d. si ceux-ci ne se mobilisaient pas dans l'acteur-réseaux, ils n'auraient pas eu de place dans notre analyse) et par conséquent, strictement proportionnelle.

Par la suite, nous devions être en mesure de nous extraire d'une criminologie qui se situe dans une épistémologie surplombante. Ceci s'est manifesté de deux façons. Premièrement, les instanciations de la vie privée que nous avons observées, sont le résultat d'un processus dans lequel elles ont émergé. En ne partant avec aucun à priori au sujet de la vie privée, nous avons abouti à compréhension du phénomène qui résulte de son processus. Deuxièmement, en tant que chercheurs, nous avons tenté d'adopter une posture réflexive dans laquelle nous sommes restés conscients des choix que nous avons effectués et de l'impact de ces choix sur la mise en forme des performances de la vie privée que nous avons mises de l'avant. Ce dernier point, un peu plus nébuleux, s'inscrit néanmoins dans une compréhension performative de la science. En d'autres mots, en produisant ce manuscrit, nous n'avons pas tenté d'expliquer et de définir la vie privée.

Nous avons cependant fait un effort afin d'intéresser la communauté scientifique en l'amenant vers une façon spécifique (relationnelle et matériellement symétrique) d'étudier ce phénomène.

Notre raison pour procéder de cette façon découlait d'un désir de permettre à la criminologie de renouer avec une certaine complexité. Comme nous l'avons vu lors de notre analyse et plus tôt dans ce chapitre, notre démarche nous a non seulement permis de déceler la multiplicité ontologique de la vie privée, sous la forme de trois performances distinctes, elle nous a permis d'effectuer une conceptualisation à plusieurs niveaux de l'information. Le produit final de cette démarche est par ailleurs contingent d'observations dans lesquelles des entités qui normalement ne sont pas présentés ensembles, ont été démontrés comme non seulement liés, mais inextricables dans une réalité concrète. Nous pouvons conclure, par la force de ces associations, que le réel observé est concret car il est « agi » et il a des conséquences. Notre démarche, bien que théorique, nous a ainsi mené loin d'une vie privée idéalisée.

En plus des conséquences ontologiques et théoriques de notre démarche, deux éléments découlent de notre déploiement de la complexité et peuvent être combinées afin de contribuer à la capacité d'intervention de la criminologie. Tout d'abord, le caractère relationnel de notre démarche et sa capacité de rendre compte des phénomènes dans leur assemblage et leur émergence, nous permet d'observer les relations de pouvoir prendre forme au sein de groupes. Cette capacité vient ajouter un poids politique à la criminologie car elle lui permet de mieux cerner les vecteurs de changement dans la société. En observant directement les actants s'organiser et se hiérarchiser (c.-à-d. négocier et mettre en application le pouvoir) et en comprenant ainsi le bilan actantiel d'une situation (p. ex. en sachant quels actants dépendent des actions d'autres actants), la criminologie est en mesure de mieux savoir à quel endroit et comment agir afin d'avoir le plus grand impact. Une criminologie qui comprend la complexité et

l'importance des associations entre des humains et des non-humains, peut suggérer des interventions qui seraient autrement impossible de concevoir. C'est ce que Mol (2002) entend par « *ontological politics* ». De plus, en comprenant la réalité comme étant le produit de relations entre des humains et des non-humains, ces mêmes interventions auront une chance de résonner avec un plus grand nombre d'actants.

Bien entendu, ces constats précédents ne sont pas effectués dans un vide et en l'absence d'un projet criminologique plus large qui explore les possibilités offertes par une ontologie relationnelle et qui s'inspire de l'ANT

En guise de premier chapitre de ce manuscrit, nous avons exploré certains débats en criminologie et avons été en mesure d'observer comment la pluralité de cette discipline fait en sorte que ses frontières sont parfois difficiles à délimiter<sup>111</sup>. La criminologie cherche à trouver son identité et sa place aux côtés de la psychologie, de la sociologie, du travail social, des études des femmes et des sciences politiques<sup>112</sup>, tout en essayant de délimiter sa contribution exclusive à l'avancement des connaissances. C'est tout probablement la raison pour laquelle il est plus judicieux de parler « des » criminologies, plutôt que de « la » criminologie. Toutefois, bien qu'il soit nécessaire de prendre garde et d'éviter des généralisations trop rapides, il demeure tout de même pertinent de questionner les ontologies et les épistémologies de la discipline. L'expérience de mener une démarche ANT dans un contexte criminologique mets l'accent sur cet effort de repousser les frontières de ce que fait la discipline et des questions qu'elle pose. En partant, nous avons vu comment M'charek (2013) et Gomart (2002) ont tenté de passer outre les définitions institutionnelles de certains éléments « criminalisés » (d'une part le racisme et d'autre part la

---

<sup>111</sup> Récemment, la province du Québec a demandé aux criminologues de former un ordre professionnel. Le chaos et les débats qui ont suivi, démontrent à quel point la criminologie a du mal à être définitive sur son rôle et ses limites.

<sup>112</sup> Bien entendu, la criminologie côtoie aussi plusieurs autres disciplines académiques qui ne sont pas énumérées ici.

méthadone) afin de plutôt mettre un accent sur les associations et les actions qui ont menées non seulement à ces définitions institutionnelles, mais aussi aux réactions de différents actants (p.ex. répression, peur, haine, condamnation, etc.). Nous avons aussi constaté que d'autres criminologues comme Renard (2015) et Douillet et Dumoulin (2015) avaient plutôt proposé une criminologie ANT qui valorisait une intégration symétrique des technologies (p.ex. des caméras de surveillance) au niveau de l'analyse et de la compréhension des interactions socio-légales qui ont lieu. C'est avec comme objectif de poursuivre ce projet entamé par d'autres avant nous, que nous avons orienté notre démarche. En explorant la vie privée selon une ontologie relationnelle et socio-technique, nous avons donc été en mesure de proposer une analyse dont les retombées se situent en accord avec ces autres criminologies ANT, tout en combinant les éléments originaux de leur démarche en une proposition distincte. Les trois acteurs-réseaux de vie privée que nous avons observé se sont avérés être constitués à la fois diversifiés et symétriques en termes d'actants (p.ex. des logiciels, des cookies, des policiers, des politiciens, des gardes de sécurité et des lacs). Ces trois acteurs-réseaux nous ont aussi révélés des configurations qui ne résultaient pas de définitions ou d'orientations préalables à notre investigation.

Malgré ce que nous avons été en mesure de soulever dans ce chapitre, avant de conclure notre démarche, nous nous devons d'effectuer un retour réflexif sur les difficultés et les limites auxquelles nous avons été confrontés tout au long de ce processus.

### **6.3 Limites**

Bien que l'ANT nous a permis d'adhérer à une ontologie relationnelle et d'étudier la vie privée de façon pragmatique et socio-technique, il serait faux de penser qu'il s'agit d'une panacée et d'une approche sans défauts. Dans cette section, nous discuterons des limites et des

difficultés qui se sont présentés tout au long de cette démarche, ainsi que de leurs conséquences méthodologiques, théoriques et pratiques.

Chef parmi les limites qu'il fut possible d'identifier, est la portée d'une démarche comme celle que nous avons mobilisé. Par portée, nous référons spécifiquement à l'objectif de décrire et d'expliquer un phénomène de façon micro ou macro social. Cette attente, à laquelle il faut nécessairement répondre, découle de la standardisation de la démarche scientifique et de son aspiration vers des conclusions qui sont « toujours vraies ». Afin de bien comprendre l'impact de cette portée, ainsi que du choix d'éviter les généralisations, il est nécessaire d'effectuer un certain travail de positionnement quant à l'étendue visée par notre démarche. Ceci étant dit, en prenant note des limites et des difficultés constatées lors de la sélection et de l'application de nos choix théoriques et méthodologiques, nous tenterons aussi réfléchir à des solutions possibles dans le contexte de recherches futures qui chercheraient à explorer une criminologie de ce genre.

### *6.3.1 Difficulté à généraliser versus analyse du processus*

Tel qu'il fut présenté lors de la problématisation et lors de chacun des choix théoriques, méthodologiques, épistémologiques et ontologiques (c.-à-d. lors de la justification du choix de l'ANT et de la sociologie de la traduction à titre de démarche pragmatique qui adopte le tournant matériel qui se situe dans une ontologie relationnelle), un des intérêts de procéder avec notre démarche était de mettre en évidence la spécificité d'acteurs-réseaux distincts. En d'autres mots, l'ANT devait nous permettre de voir comment les actants se mobilisent afin d'articuler leur réalité et de performer une vie privée qui leur est propre. Cette force peut aussi représenter une limite quant à la portée de notre projet. Bien que la pertinence d'une définition universelle de la vie privée soit discutable et que nous avons soulevés l'importance des particularités qui

découlent de l'expérience des actants, il demeure néanmoins que cette approche risque de laisser certains lecteurs sur leur faim. Il est vrai que les résultats qui ont été obtenus suite à cette recherche sont difficiles à généraliser et qu'ils peuvent facilement être classifiés et relégués au statut d'un petit nombre d'études de cas. Cela signifie que bien que nous puissions affirmer que la vie privée est telle qu'elle fut observée dans le contexte de nos trois visites guidées, nous ne sommes pas en mesure d'affirmer que cela est représentatif de l'expérience qu'en ont les actants dans un autre contexte. Au maximum, nous sommes en mesure de conclure sur la façon par laquelle des entités spécifiques se sont associées vis-à-vis certaines problématisations de la vie privée<sup>113</sup>.

Autrement dit, nous ouvrons la porte à un débat entre la primauté d'un savoir théorique généralisable et celle d'un savoir qui est plus près de l'expérience concrète des actants. L'attrait d'une donnée généralisable est lié à l'idée selon laquelle la portée globale de cette donnée permet d'effectuer des recommandations ou des changements qui sont profitables pour un grand nombre d'individus. Tel qu'il fut présenté précédemment, en jumelant l'observation du processus d'association entre des actants à une perspective qui adopte le tournant matériel, il devient possible de desceller les particularités et la complexité contextuelle d'une problématisation de la vie privée. Sur le plan pratique, l'avantage d'une telle démarche est donc de permettre d'effectuer des recommandations qui sont plus spécifiquement ciblées à un contexte et par conséquent qui risquent d'avoir un plus grand impact et une plus grande chance d'être utiles pour ceux qui sont directement impliqués.

---

<sup>113</sup> D'ailleurs, nous ne sommes pas en mesure de confirmer avec certitude que nos observations sont strictement conformes avec le vécu des actants. Il s'agit après tout de notre traduction de leur processus d'association et de leur articulation d'un acteur-réseau.

### *6.3.2 Risque de se perdre dans la complexité : que faire avec trop d'actants, trop de réseaux et éventuellement trop de vies privées*

Un des thèmes qui traverse l'ensemble de ce manuscrit et qui structure par ailleurs cette discussion, est celui de la complexité. Nous avons tenté de montrer qu'une grande part de la complexité des phénomènes sociaux pouvait être récupérée lorsque le tournant matériel était adopté. Malheureusement un des effets directs de vouloir rendre compte de la complexité qui résulte des associations entre les humains et les non-humains, est que cela ouvre la porte à une multiplication des éléments qui doivent être considérés et énumérés lors de l'analyse. Plus simplement, il est possible qu'une ontologie à la fois relationnelle et socio-technique résulte en un alourdissement du contenu de l'analyse. En multipliant le nombre d'actants qui doivent être considérés et en suivant minutieusement chacune des actions et des interactions au sein du réseau, le processus d'analyse devient laborieux. En effet, il semble nécessaire de faire le poids et la mesure entre ce que cet alourdissement de l'observation représente en termes de travail pour le chercheur et ce qui est produit d'additionnel lorsque l'on compare à une autre démarche qui n'accorde pas d'importance à tous ces éléments additionnels. Nous espérons cependant avoir démontré, lors des trois visites guidées, comment ce positionnement permet de voir des actants qui n'auraient pas été visibles autrement et que cette perspective met en valeur des éléments essentiels et originaux de l'articulation de la vie privée. Malgré ces apports intéressants, un certain calcul coût-bénéfice serait judicieux afin de considérer à quel moment un nombre additionnel d'actants commence à perdre de la valeur sur le plan analytique.

Une autre façon d'aborder cette limite serait en interrogeant l'ANT au niveau de la granularité de l'analyse, soit jusqu'à quel point nous devons entrer dans la description fine d'un réseau avant de s'y perdre. Afin de réfléchir à cette question, il est intéressant d'examiner

comme le sujet est traité à l'extérieur de la criminologie, au sein des STS et des sciences de l'informatique. Selon Monteiro (2000), la granularité de ANT dépend grandement du chercheur, du projet et de ce que l'on tente d'observer :

*[ANT] provides a language to describe how, where and to which extent technology influences human behaviour. This is valuable when identifying the influence of seemingly grey and unanimous technical components such as standards or already installed systems modules. In particular, this allows ANT to zoom in and out of a situation as suits the present purpose. (p.14)*

Cette perspective est intéressante car elle permet de considérer que l'ANT, en raison de ses mécanismes (p.ex. la traduction) et de son lexique (p.ex. l'acteur-réseau) qui accepte l'existence d'assemblages cristallisés, se donne des moyens en ce sens qui lui évite une certaine obligation de tout déballer à chaque fois (c.-à.-d., être obligé de tout réexaminer les connections et de tout remettre les réseaux antécédents sur la table à chaque fois qu'une nouvelle question de recherche est mise de l'avant).

C'est aussi pourquoi Monteiro (2000) va poursuivre la granularité de l'ANT comme étant une granularité flexible :

*The granularity of the analysis is flexible: sometimes a comprehensive set of interconnected modules and systems is collapsed into one node, sometimes you want to focus on the relative contribution of each of the modules and sometimes you want to dig into the design and details of one, specific module. This kind of flexibility is indispensable in any analysis of information infrastructure (p.14)*

### 6.3.3 *On s'arrête où?*

En lien avec une sur complexification qui peut se produire dans le contexte d'une ontologie relationnelle, la dernière limite à laquelle nous réfléchissons est liée à la difficulté de choisir un point d'arrêt lors d'une analyse qui observe la formation d'acteurs-réseaux. Dans les sciences sociales et plus largement dans les sciences en général, une des façons par lesquelles un chercheur peut être assuré qu'il a suffisamment creusé une question et que sa recherche est valide, est en atteignant un certain niveau de saturation dans les résultats qui sont tirés de ses données (Savoie-Zajc, 2007). Cela signifie qu'après un certain nombre d'analyses, d'observations et de dépouillement de données, un chercheur va commencer à retrouver une certaine redondance et un patron répétitif dans les éléments qui sont produits par son empirie. Bien entendu, le caractère contextuel et les particularités qui sont intimement reliées à l'articulation d'un acteur-réseau, fait en sorte qu'il va toujours y avoir une certaine portion de la problématisation, des actants, des rôles ou des mobilisations qui vont demeurer unique à chaque contexte. Étant donné que la saturation est difficile, pour une démarche qui prise sa capacité à étudier les particularités spécifiques à une articulation, il est nécessaire pour un chercheur de savoir où il va arrêter son analyse. Dans le cas qui nous concerne, le volume du matériau empirique n'était pas central à notre capacité de répondre aux objectifs visés<sup>114</sup>. Il demeure néanmoins que le fardeau imposé par un gigantesque corpus empirique demeure une difficulté potentielle lorsqu'il est question d'étudier des réseaux d'associations avec une ontologie relationnelle. Sans l'appui d'une mesure de saturation qui est quantifiable et qui permet de certifier la fin d'un processus d'analyse ou d'observation, il est possible de reprocher au

---

<sup>114</sup> Bien que notre corpus fût relativement limité, il nous a tout de même donné suffisamment d'exemples afin de faire la démonstration du processus de traduction et de la performance de la vie privée.

chercheur d'effectuer un choix arbitraire lorsque vient le temps de finaliser la sélection de son corpus empirique et de statuer sur ses limites.

Cette critique est tout à fait valide, mais deux éléments nous semblent limiter sa portée. Tout d'abord, la sociologie de la traduction peut facilement être rapprochée et comparée à une étude de cas. Tout comme les études de cas, cette démarche cherche à montrer les particularités d'un contexte et de rendre compte de l'expérience de ceux qui s'y trouvent (Gagnon, 2012). Ensuite, il est possible pour un chercheur de pallier, en partie, cette critique en étant réflexif quant à son positionnement dans sa propre recherche. C'est en partie pour cette raison que nous avons adopté le style d'une visite guidée pour la présentation de l'analyse. En effectuant un tel choix, nous avons tenté d'indiquer clairement notre position au lecteur. Nous avons pris part, en tant qu'actants, aux processus que nous avons observés et n'avons pas tenté de nous cacher lors de l'analyse. Lors des visites guidées, nous avons effectué un certain nombre de choix. Nous avons choisi, dans une certaine mesure, les endroits où lecteur était invité à poser son regard. Nous avons choisi d'accepter un intéressement et nous avons négocié ce qui serait observé (c.-à-d., les actions spécifiques aux actants, plutôt que les éléments représentatifs d'une structure pré-déterminée) et pour combien de temps. Afin d'être congruent avec une ontologie relationnelle et avec l'ANT, il est nécessaire que le chercheur se considère lui aussi comme étant un actant « intéressé » par le réseau qu'il veut décrire et qui cherche à le mobiliser<sup>115</sup>.

---

<sup>115</sup> L'écriture d'un manuscrit comme celui que nous venons de présenter, indique à elle-seule une mobilisation de la part de l'auteur.

## **Conclusion et directions futures**

En amorçant ce manuscrit, nous sommes partis d'une simple observation et d'une prise de conscience du monde dans lequel nous vivons aujourd'hui. Ce monde, qui est indéniablement caractérisé par l'ère du big data et par une évolution sans précédent des technologies, nous amène, en tant que scientifiques sociaux, à interroger nos façons d'approcher nos objets de recherche.

Il est pertinent de modifier notre appréhension des technologies et de remettre en cause la question à savoir si nous sommes maîtres ou esclaves de la technologie. Les théories critiques et les théories centrées sur l'humain continuent de nourrir nos réflexions et notre compréhension du monde sociotechnique, mais nous formons des assemblages de plus en plus complexes avec les technologies et plus encore avec le monde matériel. Que nous le voulions ou non, les technologies sont ici pour rester et nous avons fort à gagner à chercher à cerner les conditions et les modalités de cette coexistence et de la symbiose sociotechnique dans laquelle nous nous trouvons en tant qu'individus et que société. Une démarche comme la nôtre qui ajoute un degré de complexité contribue à renouveler notre regard. Les vies privées que nous avons cernées sous la forme d'acteurs-réseaux sont bien concrètes et agissantes dans nos interactions quotidiennes. Elles sont solides parce qu'elles forment des acteurs-réseaux qui tiennent.

Toujours sur le plan de recherche en sciences sociales et plus particulièrement en criminologie, il est aussi pertinent de passer outre les clivages paradigmatiques, non pas car qu'ils sont désuets, mais afin d'aller au-delà voir autre chose comme il nous fut possible de le faire en mobilisant l'ANT, le pragmatisme, le tournant matériel et en se déplaçant vers une ontologie relationnelle. Comme d'autres recherches qui mobilisent l'ANT, nous contribuons aussi à multiplier les portes d'entrée sur la réalité et à ouvrir des pistes pour l'action et l'intervention.

Ce type de contribution peut s'avérer rafraîchissant pour la criminologie. Elles peuvent orienter certaines recherches dans l'avenir. Sur ce point, nous envisageons que la criminologie ANT, tout comme elle le fait présentement, aurait intérêt à poursuivre son effort de revisiter certaines questions « classiques » de la discipline. Laissons-nous imaginer une criminologie qui aborde des questions comme la prison, les drogues, les libérations conditionnelles, non pas en tant que discipline administrative ou en restant aux prises avec ses vieilles querelles paradigmatiques, mais en adoptant plutôt une approche qui restitue le pouvoir à des actants qui sont à la fois humains et non-humains. De cette façon, la criminologie serait en mesure de se renouveler, non seulement par son objet mais par les objets et avec ceux-ci.

Cette criminologie permet d'imaginer une étude qui porte une plus grande attention à l'importance des actants non-humains dans le contexte de l'incarcération et qui peint un portrait théorique dans lequel l'action relationnelle donne forme à des éléments qui sont généralement invisibles. Qu'en serait-il d'une criminologie qui s'interroge au sujet des relations que peut avoir un détecteur de métal?

Sur le plan des interventions, une criminologie ANT qui s'inscrit dans une ontologie relationnelle occupe une position privilégiée car elle est mesurée de suggérer des actions qui reflètent de près les besoins de ceux dont la réalité des pratiques est contingente des interactions qu'ils ont avec le contexte matériel. En étant sensible à l'ensemble des actants qui se trouvent dans une situation, la criminologie s'offre la possibilité d'intervenir d'une façon beaucoup plus précise et efficace. Par exemple, avoir une compréhension de l'impact que peut avoir la substitution d'une porte opaque par une porte avec une fenêtre sur les routines et les interactions entre les actants dans un corridor de sécurité, permet plus facilement de justifier et d'expliquer des modifications au milieu. En procédant de cette façon, la criminologie pourrait assurer non

seulement qu'elle contribue de nouvelles solutions à des problématiques dont elle a longtemps fait l'étude, mais elle pourrait s'assurer que ces contributions résonnent clairement avec des individus, des chercheurs et des professionnels dont les préoccupations sont variées et le résultat de l'assemblage d'un acteur-réseau avec des enjeux, des points de passages et des actants qui leurs sont propres. Tout comme l'a fait Gomart (2005) lorsqu'elle identifie 6 « types » de méthadone, en dé-essentialisant nos objets de recherche et en les expliquant d'un point de vue relationnel, nous sommes en mesure de rendre compte d'un réel qui est à la fois fluide et concret.

Comme il fut le cas lorsque nous avons été en mesure de présenter trois vies privées distinctes et les processus qui les a agrégés, en rajoutant l'ANT à son arsenal, la criminologie continuera à élargir son corpus grandissant de réflexions et d'observations socio-techniques complexes. En multipliant les endroits où nous appliquons l'ontologie relationnelle de l'ANT en criminologie, nous ajoutons à notre compréhension collective de la démarche et nous progressons vers la possibilité d'un courant de pensée uniforme qui pourra un jour occuper une place égale aux cotés des théories critiques et du constructivisme.

## Références

- Aftergood, S. (2015). Big data: Stealth control. *Nature*, 517(7535), 435-444.
- Agnew, R. (2011). *Toward a unified criminology: Integrating assumptions about crime, people and society* (New perspectives in crime, deviance, and law series). New York: New York University Press.
- Akpojivi, U., et Bevan-Dye, A. (2015). Mobile advertisements and information privacy perception amongst South African Generation Y students. *Telematics and Informatics*, 32(1), 1-10.
- Akrich, M., Callon, M., et Latour, B. (2006). *Sociologie de la traduction: Textes fondateurs*. Paris: Presses des Mines.
- Alberchtslund, A., et Lauritsen, P. (2013). Spaces of everyday surveillance: Unfolding an analytical concept of participation. *Geoforum*, 49, 310-316.
- Allemang, D., et Hendler, J. (2009). *Semantic web for the working ontologist*. Burlington: Morgan Koffman Publishers.
- Aloudat, A. (2012). Privacy vs. security in national emergencies. *IEEE Technology and Society Magazine*, 31(1), 50-55.
- Alvesson, M. (2002). *Taking language seriously: Postmodernism and Social Research*. Buckingham: Open University Press.
- Anderruthy, J. (2007). *Web 2.0: (R)évolutions et nouveaux services d'Internet*. St. Herblain: Éditions ENI.
- Anderruthy, J. (2009a). *Du web 2.0 au Web 3.0: Les nouveaux services Internet*. St. Herblain: Éditions ENI.

- Anderruthy, J. (2009b). *Techniques de veille et e-réputation: Comment exploiter les outils Internet?* St. Herblain: Éditions ENI.
- Anderson, B. (2016). The next urban crisis. *Society*, 53(5), 510-515.
- Andrews, L.B. (2017). iSpy: Threats to individual and institutional privacy in the digital world; what type of information is collected, who is viewing it, and what law librarians can do to protect their patrons and institutions. *AALL Spectrum*, 21(5), 21(5).
- Appadurai, A. (dir.) (1986). *The Social life of things: Commodities in cultural perspective*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Archer, M., Bhaskar, R., Collier, A., Lawson, T., et Norrie, A. (dir., 1995). *Critical realism: Essential readings*. London: Routledge.
- Ariès, P., et Duby, G. (1985). *Histoire de la vie privée*. Paris: Seuil.
- Ashworth, A. (2011). Ignorance of the criminal law, and duties to avoid it. (United Kingdom). *Modern Law Review*, 74(1), 1-26.
- Aspinall, D., Camenisch, J., Hansen, M., Fischer-Hübner, S. et Raab, C. (2016). *Privacy and Identity Management: Time for a Revolution?* New York: Springer International Publishing.
- Avenier, M.-J., et Albert, M.-N. (2009). Légitimation de savoirs académiques en GRH tirant parti de l'expérience de praticiens dans une épistémologie constructiviste. *Acte de la conférence AGRH*, Reims :1-23.
- Barad, K. (2007). *Meeting the Universe Half Way*. Seattle: Duke University Press.
- Baringer, S. (2001). The terror of the liminal: Silko's almanac and Klein's phantasy paradigm. *Femspec*, 2(2), 17.

- Barnes, B. (1982). The science-technology relationship: A model and a query. *Social Studies of Science*, 12(1), 166-172.
- Barry, A. (2001). *Political machines: Governing a technological society*. London, New York: The Athlone Press.
- Barton, A., Corteen, K., Scott, D., et Whyte, D. (dir.). (2007). *Expanding the criminological imagination: Critical reading in criminology*. London, New York : Routledge.
- Bauman, Z. (1999). *Le coût humain de la mondialisation*. Paris: Hachette littératures.
- Bauman, Z. (2000). *Liquid modernity*. Cambridge: Polity Press.
- Beck, U. (2003). *La société du risque: Sur la voie d'une autre modernité* (Bernardi, L., Trans.). Paris: Aubier.
- Becker, H. (1963). *Outsiders; studies in the sociology of deviance* (Social theory). London: Free Press of Glencoe Collier-Macmillan.
- Becker, H. (1973) "Outsiders" in *Outsiders: Studies in the Sociology of Deviance* 1-18. New York: Free Press.
- Beckett, P. (2015). The business risks of using smartphones. *Network Security*, 2015(11), 16-17.
- Beirne, P. (1993). *Inventing criminology: Essays on the rise of 'homo criminalis'* (SUNY series in deviance and social control). Albany: State University of New York Press.
- Bénatouil, T. (1999). Critique et pragmatique en sociologie: Quelques principes de lecture. *Annales HSS*, 2, 281-317.
- Bendle, N., et Wang, X. (2016). Uncovering the message from the mess of big data. *Business Horizons*, 59(1), 115-124.
- Bennett, C., Haggerty, K.D, Lyon, D., et Steeves, V. (dir., 2015). *Transparent Lives: Surveillance in Canada*. Edmonton: Athabasca University Press.

- Bennett, C., et Raab, C. (2006). *The governance of privacy: Policy instruments in global perspective*. Cambridge: MIT Press.
- Bentham, J. (1843). *The Works of Jeremy Bentham*, published under the Superintendence of his Executor, John Bowring. Endinburgh: W. Tait.
- Benton, T. (1997). *Philosophical foundations of the three sociologies*. London: Routledge & K. Paul.
- Berger, P., & Luckmann, Thomas, auteur. (2012). *La Construction sociale de la réalité*. Paris: Armand Colin.
- Berman, E. (2014). *An enduring tension: Balancing national security and our access to information*. New York: International Debate Education Association.
- Berthelot, J. (2001). *La construction de la sociologie* (5e édition). Paris: Presses universitaires de France.
- Bhaskar, R. et Hartwig, M. (2010). *The formation of critical realism: A personal perspective*. Oxford: Routledge.
- Bhaskar, R., Esbjörn-Hargens, S., Hedlund, N., et Hartwig, M. (dir., 2016). *Metatheory for the twenty-first century: Critical realism and integral theory in dialogue*. New York: Routledge.
- Bijker, W.E., Hughes, T.P., et Pinch, T. (dir., 2012). *The Social Construction of Technological Systems: New directions in the sociology and history of technology*. Cambridge: MIT Press.
- Bird, A. (2009) Thomas Kuhn. Dans. E.D. Zalta (dir.), *The Stanford encyclopedia of philosophy*. En ligne: <http://plato.stanford.edu/archives/fall2009/entries/thomas-kuhn> .

- Black, J., et Steel, J. (2016). Privacy developments: Private litigation, enforcement actions, legislation, and administrative actions. *Business Lawyer*, 72(1), 207-213.
- Blok, A., et Jensen, T.E. (2011). *Bruno Latour: Hybrid thoughts in a hybrid world*. New York: Routledge.
- Bloor, D. (1973). Wittgenstein and Mannheim on the sociology of mathematics. *Studies in History and Philosophy of Science*, 4(2), 173-191.
- Bloor, D. (1981). The Strengths of the Strong Programme, *Philosophy of the Social Sciences*, 11,173-198.
- Bloor, D. (1991). *Knowledge and Social Imagery* (2nd ed.). Chicago: University of Chicago Press.
- Bloor, D. (1999). Anti-Latour. *Studies in History and Philosophy of Science*, 30(1), 81-112.
- Blumer, H. (1969). *Symbolic Interactionism: Perspective and Method*. Berkeley and Los Angeles: University of California Press.
- Boghossian, P. (2007). The Case against epistemic relativism: Replies to Rosen and Neta. *Episteme*, 4(1), 49-65.
- Boltanski, L. (2009). *De la critique : Précis de sociologie de l'émancipation*. Paris: Gallimard.
- Boltanski, L., et Thévenot, L. (1983). *De la justification: Les économies de la grandeur*. Paris: Gallimard.
- Bonner, W. et Chiasson, M. (2005). If faire information Principles are the answer, what was the question?, *Information and Organization*, 19(2), p.84-102.
- Bonner, B. Chiasson, M., et Gopal, A. (2009). Restoring balance: How history tilts the scales against privacy. An Actor-Network Theory investigation, *Information and Organization*, 19(2), p.84-102.

- Bosworth, M., & Hoyle, C. (2011). *What is criminology?* Oxford: Oxford University Press.
- Bourdieu, P., et Passeron, J. (1970). *La reproduction: Éléments pour une théorie du système d'enseignement*. Paris: Éditions de Minuit.
- Bourne, P., Lorsch, J.R., et Green, E.D. (2015). Perspective: Sustaining the big-data ecosystem. *Nature*, 527(7576), S16-S17.
- Britt, M. (2006). *Internet map 4096.png*. Récupéré en ligne le 7 Janvier 2017:  
[https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Internet\\_map\\_4096.png](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Internet_map_4096.png)
- Brownstein, J.S., Freifeld, C.C., Chan, E.H., Keller, M., Sonricker, A.L., Mekar, S.R., et Buckeridge, D.L. (2010). Information technology and global surveillance of cases of 2009 H1N1 Influenza. *The New England Journal of Medicine*, 362(18), 1731-1735.
- Bunker, M.D., et Davis, C.N. (1998). Privatized government functions and freedom of information: Public accountability in an age of private governance. *Journalism & Mass Communication Quarterly*, 75(3), 464-477.
- Bushman, R.M., Smith, A.J., et Wittenberg-Moerman, R. (2010). Price discovery and dissemination of private information by loan syndicate participants. *Journal of Accounting Research*, 48(5), 921-972.
- Butler, J. (1990). *Gender trouble*. London: Routledge.
- Butler, J. (1993). *Bodies that matter*. London; New York : Routledge.
- Buzelin, H. (2004). La traductologie, l'ethnographie et la production des connaissances. *Meta*, 49(4), 729-746.
- Byrne, A. (2011). Wikileaks and Web 2.0: Privacy, security and other things that keep me awake. *Archives and Manuscripts*, 39(1), 49-66.

- Cairney, T., et Swisher, J. (2004). The role of the options market in the dissemination of private information. *Journal of Business Finance & Accounting*, 31(7-8), 1015-1042.
- Callon M. (1981). Pour une sociologie des controverses technologiques. *Fundamentae Scientae*, II(3-4), 381-399.
- Callon, M. (1986). Éléments pour une sociologie de la traduction : La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc, *L'Année sociologique*, 36(1), 169-208.
- Callon, M., et Latour, B. (2006). Le grand Léviathan s'apprivoise-t-il? Dans Akrich, M., Callon, M., et Latour, B. (dir.), *Sociologie de la traduction textes fondateurs* (pp. 11-32). Paris : École des mines.
- Cambrosio, A., Keating, P., et Mogoutov, A. (2005). Mapping collaborative work and innovation in biomedicine: A computer-assisted analysis of antibody reagent workshops. *Social Studies of Science*, 34(2), 325-364.
- Camenisch, J., Fischer-Hübner, S., et Rannenberg, K. (dir., 2012). *Privacy and identity management for life*. Berlin : Springer Heidelberg.
- Camenisch, J., Leenes, R., et Sommer, D. (dir., 2011). *Digital Privacy: PRIME – privacy and identity management for Europe*. Berlin: Springer Heidelberg.
- Canadian Digital Media Network. *Privacy Policy*. En ligne (consulté le 13 mai 2015) : <https://cdmn.ca/privacy>
- Carrier, N., (2006). Les criminels des universitaires : Les formations discursives de la déviance criminalisée, *Champ pénal*, 1(3).
- Carrier, N., et Chantraine, G. (2009). Éditorial juillet 2009. *Champ Pénal/ Penal Field*. Consulté le 29 octobre 2017. URL: <http://champpenal.revues.org/7414>

- Carrier, N., et Piché, J. (2015). Blind spots of abolitionist thought in academia. *Champ pénal/ Penal field* [En ligne], Vol. XII | 2015, En ligne depuis 10 août 2015.
- Cartuyvels, Y. (2007). La criminologie et ses objets paradoxaux : Retour sur un débat plus actuel que jamais, *Déviance et société*, 4(31), 445-464.
- Cauchie, J.-F., et Corriveau, P. (2015). *La cyberintimidation à l'épreuve du milieu scolaire québécois : regards d'intervenants sur l'irruption des nouvelles technologies à l'école. Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 57(4), 503-527.
- Casella, R. (2003). The false allure of security technologies. *Social Justice*, 30(3), 82-91.
- Casemajor, N. (2014). Matérialisme numérique et trajectoires d'objets: Les artefacts numériques en circulation. *French Journal for Media Research*, 1. En ligne: <http://frenchjournalformediaresearch.com/index.php?id=263>.
- Chapin, A.B. (2005). Arresting DNA: Privacy expectations of free citizens versus post-convicted persons and the unconstitutionality of DNA dragnets. *Minnesota Law Review*, 89(6), 1842-1875.
- Chee, B., et Franklin, C. (2010). *Cloud computing: Technologies and strategies of the ubiquitous data center*. Boca Raton: CRC Press.
- Chen, C. (2012). Privacy and the new legal paradigm: Tradition and development in Taiwan. *Review of Policy Research*, 29(1), 119-130.
- Chen, J., Ping, J.W., Xu, Y.C., et Tan, B.C.Y. (2015). Information privacy concern about peer disclosure in online social networks. *IEEE Transactions on Engineering Management*, 62(3), 311-324.
- Cho, A. (2013). Network science at center of surveillance dispute. *Science*, 340(6138), 1271.

- Clénet, J. (2007). Complexité de l'approche qualitative et légitimation scientifique pour une genèse des possibles: Relier pragmatique, épistémique, et éthique. Actes du colloque Bilan et Perspectives de la recherche qualitative. *Recherches Qualitatives-Hors Série*, 3, 59-74.
- Cohen, S. (1988). *Against criminology*. New Brunswick, USA: Transaction Books.
- Cohen, S. (1996). Crime and politics: Spot the difference. *The British Journal of Sociology*, 47(1), 1-21.
- Coleman, R., Sim, J., Tombs, S., et White, D. (dir.) (2009). *State, power, crime*. London: Sage Publication.
- Comer, R., McKelvey, N., et Curran, K. (2012). Privacy and Facebook. *International Journal of Engineering and Technology*, 2(9), 1626-1630.
- Comfort, M., Grinstead, O., McCartney, K., Bourgois, P., et Knight, K. (2005). "You can't do nothing in this damn place": Sex and intimacy among couples with an incarcerated male partner. *The Journal of Sex Research*, 42(1), 3-12.
- Comfort, M. (2007). "We share everything we can": The dualization of the confined body in romances through prison bars. *Analise social*, XLII(185), 1055-1082.
- Computer History Museum (1977). *ARPANET*. Image retrouvée en ligne le 7 Janvier 2017: <https://en.wikipedia.org/wiki/File:Arpnet-map-march-1977.png>.
- Conrad, J.W. (2005). Protecting private security-related information from disclosure by government agencies. *Administrative Law Review*, 57(3), 715-755.
- Corriveau, P., et Fortin, F. (2011). *Cyberpédophiles et autres agresseurs virtuels*. Montréal: VLB.
- Cranor, L. (1999). Internet Privacy. *Communications of the ACM*, 42(2), 28.

- Daly, K. (1993). Class-Race-Gender: Sloganeering in Search of Meaning. *Social Justice*, 20, 56-71.
- D'Amico, E. (2003). Industry praises law that shields data disclosure. *Chemical Week*, 165(1), 31(1).
- Debuyst, C. (1990) Pour introduire une histoire de la criminologie : les problématiques de départ, *Déviance et Société*, 14,4,347-376.
- De Fornel, M., Ogien, A., et Quéré, L. (dir., 2001). *L'ethnométhodologie: Une sociologie radicale*. Paris: Éditions La Découverte.
- Delanty, G. (2005). *Social science: Philosophical and methodological foundations* (2nd ed., Concepts in the social sciences). Maidenhead: Open University Press.
- Delanty, G., et Turner, S. P. (2011). *Routledge international handbook of contemporary social and political theory: Routledge International Handbooks*. Routledge.
- Deleuze, G., et Guattari, F. (1980). *Mille plateaux*. Paris: Éditions de Minuit.
- Demazière, D., et Dubar, C. (2004). *Analyser les entretiens biographiques : L'exemple des récits d'insertion*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Demeulenaere, P. (2002). Les difficultés de la caractérisation de la notion de vie privée d'un point de vue sociologique. Dans P. Tabatoni (dir.) *La protection de la vie privée dans la société d'information, tomes 3, 4 et 5* (p.199-206), Paris: P.U.F.
- Derrida, J. (2005). *Paper Machine (Cultural memory in the present)*. Stanford, Calif.: Stanford University Press.
- Dini, G.M., et Ferreira, L.M. (2000). Maintaining the privacy of patients. *Plastic and Reconstructive Surgery*, 106(2), 516.

- Dini, G.M., Ferreira, L.M., et Masako, L. (2003). Maintaining the privacy of patients, part 2. *Plastic and Reconstructive Surgery*, 112(1), 356-357.
- Douillet, A., et Dumoulin, L. (2015). Actor network theory and CCTV development. Dans D. Robert et M. Dufresne (dir.) *Actor-network theory and crime studies: Explorations in science and technology* (p. 21-36). Burlington: Ashgate.
- Dubois, M. (2001). *La nouvelle sociologie des sciences*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Duffin, C. (2013). CCTV on wards could encourage better practice, says professor. *Nursing Standard*, 28(2), 7.
- Dupont, B. (2005). Les morphologies de la sécurité après le 11 septembre: Hiérarchies, marché et réseaux. *Criminologie*, 38(2), 123-155.
- Edelman, P. (1990). Free press v. privacy: Haunted by the ghost of Justice Black. *Texas Law Review*, 68(6), 1195.
- Ellul, J. (1990). *La technique ou l'enjeu du siècle*. Paris: Economica.
- Ellul, J., et Wilkinson, J. (2000). Ideas of technological order. *New Perspectives Quarterly*, 17(3), 21-29.
- Ericson, R. et Haggerty, K. (2006). *The new politics of surveillance and visibility*. Toronto: University of Toronto Press.
- Fallik, D. (2014). For big data, big questions remain. *Health Affairs*, 33(7), 1111-1114.
- Farley, R., et Wang, X. (2010). Roving bugnet : Distributed surveillance threat and mitigation. *Computers & Security*, 29(5), 592-602.
- Fayon, D. (2008). *Web 2.0 et au-delà: Nouveaux internautes: du surfeur à l'acteur*. Paris: Economica.
- Feenberg, A. (1999). *Questioning technology*. London: Routledge.

- Feenberg, A. (2002). *Transforming technology: A critical theory revisited*. New York: Oxford University Press.
- Felt, U., Fouché, R., Miller, C.A., et Smith-Doerr, L. (2017). *The handbook of science and technology studies, Fourth Edition*. Cambridge: MIT Press.
- Ferrell, J. (2004). *Cultural criminology unleashed*. London; Portland, Or.: GlassHouse.
- Fitzgibbons, M. (2010). Government privacy invasions. *National Law Journal*, 33(4).
- Fortin, F., et Corriveau, P. (2015). *Who is Bob\_34?: Investigating child cyberpornography*. Vancouver: UBC Press.
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir: Naissance de la prison*. Paris: Gallimard.
- Foucault, M., et Deleuze, G. (1972). Intellectuals and power. Dans D.F. Bouchard (dir.), *Language, counter-memory, practice: Selected essays and interviews* (205-217). Ithaca, New York: Cornell University Press.
- Frauley, J. (2008). Heterodox criminology: Rethinking methodology for criminological knowledge production. Dans W. E. Ventura (dir.), *Criminology: Challenges for the 21st Century* (p.1-22). New York: Nova.
- Friedewald, M., et Pohoryles, R.J. (2013). Technology and privacy. *Innovation: The European Journal of Social Science Research*, 26(1-2), 1-6.
- Fruehling Springwood, C. (2014). Gun concealment, display, and other magical habits of the body. *Critique of Anthropology*, 34(4), 450-471.
- Fuchs, C., Boersma, K., Albrechtslund, A., et Sandoval, M. (2012). *Internet and surveillance: The challenges of Web 2.0 and social media*. New York, Routledge.
- Gad, C., et Jensen, C. (2010). On the Consequences of Post-ANT. *Sciences, Technology, & Human Values*, 35(1), 55-80.

- Gad, C., et Jensen, C. (2014). The promises of practice. *Sociological Review*, 62(4), 698-718.
- Garcia, M. (2011). De nouveaux horizons épistémologiques pour la recherche empirique en droit : Décentrer le sujet, interviewer le système et « désubstantialiser » les catégories juridiques. *Cahiers De Droit*, 52(3-4), 417-459.
- Garfinkel, H. (1967). *Studies in ethnomethodology*. Englewood Cliffs: Prentice-Hall.
- Gautrais, V. (2003). *Le défi de la protection de la vie privée face aux besoins de circulation de l'information personnelle*. Conférence organisée par le Programme international de coopération scientifique, Ivry sur Seine, 5 juin.
- Geelan, D. (1997). Epistemological anarchy and the many forms of constructivism. *Science & Education*, 6(1), 15-28.
- Geertz, C.L. (1998). La description dense. *Enquête*, 6, 73-105.
- Geiger, S. (2011). *Trace ethnography: Following coordination through documentary practices*, 44<sup>th</sup> Hawaii International Conference on System Sciences, p.1-10.
- Geiger, R.S. (2014). Bots, bespoke code, and the materiality of software platforms. *Information, Communication & Society*, 1-15.
- Geiger, R.S. (2016). Bot-based collective blocklists in Twitter: The counterpublic moderation of harassment in a networked public space. *Information, Communication & Society*, 19(6), 787-803.
- Giddens, A. (1987). *Social theory and modern sociology*. Cambridge: Polity Press.
- Giglio, C. (1998). Avoid getting tangled in the Web by creating an Internet usage policy. *InfoWorld*, 20(41), 54.
- Giglio, E. (1981). Privacy, the news media, and the courts. *Political Communication*, 1(3), 231-255.

- Giglio, V. (2002). Privacy in the world of cyberbanking: Emerging legal issues and how you are protected. *The Secured Lender*, 58(2), 48-60.
- Godar, S., Fite, P., Mcfarlin, K.M., et Bortolato, M. (2016). The role of monoamine oxidase A in aggression : Current translational developments and future challenges. *Progress in Neuropsychopharmacology & Biological Psychiatry*, 69, 90-100.
- Gohier C. (2004). De la démarcation entre critères d'ordre scientifique et d'ordre éthique en recherche interprétative. *Recherches Qualitatives*, 24, 3-17.
- Goldstein, B.D. (1992). Confidentiality and dissemination of personal information: An examination of state laws governing data protection. *Emory Law Journal*, 41(4), 1185-1280.
- Goldstein, D., et Alonso-Bejarano, C. (2017). E-terrify: Securitized immigration and biometric surveillance in the workplace. *Human Organization*, 76(1), 1-14.
- Gomart, E. (2002). Methadone: Six effects in search of a substance. *Social Studies of Science*, 32, 93-135.
- Gomery, G. (2007). Whose autonomy matters? Reconciling the competing claims of privacy and freedom of expression. *Legal Studies*, 27(3), 404-429.
- Google (2012). *The story of send*. En ligne (consulté le 16 septembre 2016) :  
<https://googleblog.blogspot.ca/2012/05/follow-emails-journey-with-story-of.html>
- Google (2016). *How search works*. En ligne (consulté le 14 mars 2017) :  
<https://www.google.ca/insidesearch/howsearchworks/thestory/>.
- Gorman, S. (2014). U.S. news: Spy agencies are told to plug media leaks, *Wall Street Journal*, p.A.6.

- Greenberg, D. (1981). *Crime and capitalism: Readings in Marxist criminology* (1st ed.). Palo Alto, Calif.: Mayfield Pub.
- Greene, J. (2001). Competing interests regarding electronic court records: Privacy versus open access in Arizona (state Supreme Court) (Electronic filing and the courts). *Judges Journal*, 40(3), 26.
- Greimas, A.J. (1966). *Sémantique structurale*. Paris: Presses universitaires de France.
- Habermas, J. (1971). *Knowledge and human interests*. Cambridge: Polity Press.
- Habermas, J. (1973). *La technique et la science comme « idéologie »*. Paris: Gallimard.
- Hack, J., et Papka, M. (2015). Big Data: Next-generation machines for big science. *Computing in Science & Engineering*, 17(4), 63-65.
- Hackenschmidt, A. (2004). Advancing justice for sexual assault survivors and innocent inmates, or threat to privacy?: A controversial DNA technology proposal. *Journal of Emergency Nursing*, 30(6), 575-577.
- Hacking, I. (1999). *The social construction of what?* Cambridge: Harvard University Press.
- Hafner, K., et Lyon, M. (1998). Casting the net. *Sciences*, 36(5), 32-36.
- Halfpenny, P. (1982). *Positivism and sociology: Explaining social life*. London; Boston: Allen & Unwin publishers.
- Hansen, H.K., et Porter, T. (2017). What do big data do in global governance? *Global Governance*, 23(1), 31(12). New York: Routledge.
- Haraway, D. (1985). *A Cyborg Manifesto: Science, Technology and Socialist-Feminism in the late Twentieth Century*.
- Hayles, K. (1999). *How we became posthuman: Virtual bodies in cybernetics, literature, and informatics*. Chicago: University of Chicago Press.

- Hennion, A., et Latour, B. (2013). Enquête sur les modes d'existence, *Science, technology, and human values*, 38(4), 588-594.
- Hier, S.P., et Walby, K. (2011). Privacy pragmatism and streetscape video surveillance in Canada. *International Sociology*, 26(6), 844-861.
- Hier, S.P., et Walby, K. (2014). Policy mutations, compliance myths, and redeployable special event: Public camera surveillance in Canada. *Sociology*, 48(1), 150-166.
- Hillyard, P., Pantazis, C., Tombs, C., et Gordon, D. (dir.) (2004). *Beyond criminology taking harm seriously*. Black Point, N.S.: Fernwood Publishing.
- Hillyard, P., et Tombs, S. (2004). Beyond criminology? Dans P. Hillyard, P. Pantazis et D. Gordon (dir.), *Beyond criminology : Taking harm seriously*. Black Point, NS: Fernwood.
- Hinduja, S. (2012). The heterogeneous engineering of music piracy: Applying actor-network theory to internet-based wrongdoing. *Policy & Internet*, 4(3-4), .229-248.
- Hirschi, T. (1993). Reviewed Work: Understanding and Preventing Violence. by A. J. Reiss & Jr., J. A. Roth. *Contemporary Sociology*, 22(3), 348-350.
- Hixson, R.F. (1993). Privacy, intimacy, and isolation. *American Political Science Review*, 87(1), 202(1).
- Holbrook, E. (2010). Airport security: privacy vs. safety. *Risk Management*, 57(2), 12(2).
- Holland, M.A. (2012). Identity, privacy and crime: Privacy and public records in Florida. *University of Florida Journal of Law & Public Policy*, 23(2), 235-256.
- Hong, C., Wang, J., Xing, C., Hwang, T.H., et Park, J.Y. (2015). Intersection of DNA privacy and whole-genome sequencing. *Clinical Chemistry*, 61(7), 900-902.
- Horne, C., Darras, B., Bean, E., Srivastava, A., et Fricket, S. (2015). Privacy, technology, and norms: The case of Smart Meters. *Social Science Research*, 51, 64-76.

- Hsu, C.-L., et Lin, J. (2016). An empirical examination of consumer adoption of Internet of things services: Network externalities and concern for information privacy perspectives, *Computers in Human Behavior*, 62(1), 516-527.
- Hsu, H., Chang, C., et Hsu, C. (dir., 2017). *Big data analytics for sensor-network collected intelligence*. London: Academic Press.
- Hulsman, L. (1986). Critical criminology and the concept of crime. *Contemporary Crisis*, 10, 63-80.
- Hulsman, L. (1995). Abolition ou mutations du droit pénal. *Revue Générale De Droit*, 26(1), 155-158.
- Hyatt, J. (2015). Maintaining the privacy of a minor's sexual orientation and gender identity in the medical environment. *Journal of Healthcare Risk Management*, 35(1), 31-36.
- Hyungjin, L., et Wilcox, P. (2016). Crime-reduction effects of open-street CCTV : Conditionality considerations. *Justice Quarterly*, 34(4), 597-626.
- Interserver.net (2016). En ligne (consulté le 18 octobre 2016) : <https://www.interserver.net/tips/kb/exactly-emails-works-steps-explanation/>).
- Isman, A. (2012). Technology and technique: An educational perspective. *Turkish Online Journal of Educational Technology*, 11(2), 207-213.
- Jain, P., Gyanchandani, M., et Khare, N. (2016). Big data privacy : A technological perspective and review. *Journal of Big Data*, 3(1), 1-25.
- Jaisingh, J., Barron, J., Shailendra, M., et Chaturvedi, A. (2008). Privacy and pricing personal information. *European Journal of Operational Research*, 187(3), 857-870.
- Kalyvas, J. et Overly, M. (2015). *Big Data: A business and legal guide*. Boca Raton, Floriday: CRC Press.

- Kaminski, D., Mary, P., et Cartuyvels, Y. (2013). L'autonomie épistémologique de la criminologie: Illusoire et inutile. *Les cahiers français*, 372(2), 1-9.
- Karat, C., Brodie, C., et Karat, J. (2006). Usable privacy and security for personal information management. *Communications of the ACM*, 49(1), 56-57.
- Karsenti, B. et Quéré, L. (2005). La croyance et l'enquête, aux sources du pragmatisme. *Raisons Pratiques*, 15(1).
- Keat, R., et Urry, J. (1975). *Social theory as science*. London: Routledge & Paul.
- Kerr, I., et Bailey, J. (2004). The implications of digital rights management for privacy and freedom of expression. *Journal of Information, Communication & Ethics in Society*, 2(2), 85-95.
- Kincheloe, J., et Maclaren, P. (1994). Rethinking critical theory and qualitative research. Dans N.K. Denzin et Y.S. Lincoln (dir.), *Handbook of qualitative research* (pp.138-157). Thousand Oaks: SAGE Publications.
- King, A. (2015). Digital privacy: Subverting surveillance. *Nature*, 524(7566), 413.
- Kirtley, J.E. (2010). Mask, shield, and sword: should the journalist's privilege protect the identity of anonymous posters to news media websites? (Cyberspace and the law: Privacy, property, and crime in the virtual frontier). *Minnesota Law review*, 94(5), 1478-1513.
- Kitsuse, J. (1962) Societal Reaction to Deviant Behaviour: Problems of Theory and Method, *Social Problems*, 9(3), p.247-256.
- Kiyoshi, A. (2006). Everyday policing in Japan : Surveillance, media, government and public opinion. *International Sociology*, 19(2), 215-231.
- Klous, S., et Wielaard, N. (2016). *We are Big Data: The future of the information society*. Atlantic Press.

- Koops, B. (2011). The evolution of privacy law and policy in the Netherlands. *Journal of Comparative Policy Analysis: Research and Practice*, 13(2), 165-179.
- Kopytoff, I. (1987). The cultural biography of things: Commoditization as process. Dans A. Appadurai (dir.), *The social life of things*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Kosmopoulos, C. (2002). Berthelot J.-M. (dir), 2001, Epistémologie des sciences sociales, Paris, PUF, 593 p. *Cybergeog : European Journal of Geography* [En ligne], Revue de livres, mis en ligne le 14 mars 2002, consulté le 30 octobre 2017. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeog/875>
- Kretz, A.J. (2013). The right to sexual orientation privacy: Strengthening protections for minors who are “outed” in schools. *Journal of Law and Education*, 42(3), 381-416.
- Kuhn, T.S. (1970). *The structure of scientific revolutions* (2<sup>nd</sup> ed.). Chicago: University of Chicago Press.
- Kuhn, T., et Horwich, P. (1993). *World changes: Thomas Kuhn and the nature of science*. Cambridge: MIT Press.
- Latour, B. (1991). *Nous n'avons jamais été modernes : Essai d'anthropologie symétrique*. Paris: Éditions La Découverte.
- Latour, B. (1993). *Aramis or the love of technology*. Paris: Éditions La Découverte.
- Latour, B. (1999). *Politiques de la nature: Comment faire entrer les sciences en démocratie*. Paris: Éditions La Découverte.
- Latour, B. (2006). *Changer de société, refaire de la sociologie*. Paris: Éditions La Découverte.
- Latour, B. (2007). *Petites leçons de sociologie des sciences*. Paris: Éditions La Découverte.
- Latour, B., Mauguin, P., et Teil, G. (1992). A Note on socio-technical graphs. *Social Studies of Science*, 22(1), 33-57.

- Latour, B., et Woolgar, S. (1979). *La vie de laboratoire: La production des faits scientifiques*. Paris: La Découverte.
- Lau, T., Etzioni, O., et Weld, D. (1999). Privacy interfaces for information management. *Communications of the ACM*, 42, (10), 88-94.
- Law, J. (1991). *A Sociology of monsters: Essays on power, technology, and domination*. London; New York: Routledge.
- Law, J. (1992). Notes on the theory of the Actor-Network: Ordering, strategy and heterogeneity. *Systems Practice*, 5(4), 379-93.
- Law, J. (1994). *Organising modernity: Social ordering and social theory*. New York: Wiley-Blackwell.
- Law, J. (2004). *After Method: Mess in social science research*. London: Routledge.
- Law, J. (2011). Collateral Realities. Dans F. Domínguez Rubio and P. Baert (dir.), *The politics of knowledge* (p.156-178). London: Routledge.
- Law, J, et Hassard, J. (1999). *Actor-Network Theory and after*. London: Blackwell Publishers.
- Layton, E. (1977). Conditions of technological development. Dans I. Spiegel-Rosing et D. de Solla Price (dir.), *Science, technology and society*. London: Sage.
- Le Moigne, J.L. (1995) *Les épistémologies constructivistes*, Paris : PUF.
- Lécuyer, B., Latour, B., et Callon, M. (1986). La sociologie des sciences et des techniques. *Année sociologique*, 36(1), 9-277.
- Lee, I., Chou, F., et Chen, C. (2011). Family caregiver issues: Gender, privacy, and public policy perspectives. *Journal of Nursing*, 58(2), 57-62.
- Lelièvre, N. (2004). Vie privée, vie publique du patient, le secret professionnel. *Douleurs Evaluation - Diagnostic - Traitement*, 5(6), 327-332.

- Lelubre, M. (2013). La posture du chercheur, un engagement individuel et sociétal. *Recherches Qualitatives-Hors Série, 14*, 15-28.
- Levitt, G., et Lewis, M. (1997). *The flight from science and reason*. New York: Academy of Science.
- Levy, A. (2010). *Sur les traces de Big Brother*. Paris: L'Éditeur.
- Lilly, J., Cullen, F. T., et Ball, R. A. (2011). *Criminological theory: Context and consequences* (5th ed.). Thousand Oaks, Calif.: SAGE Publications.
- Lim, H. et Wilcox, P. (2016). Crime-reduction effects of open-street CCTV: Conditionality considerations. *Justice Quarterly, 34*(4), 597-626.
- Lin, H. (2014). A Proposal to reduce government overclassification of information related to national security. *Journal of National Security Law & Policy, 7*(3), 1-18.
- Lombroso, C. (1876). *L' uomo delinquente*, Torino, Bocca
- Lopez, J., et Potter, G. (2005). *After postmodernism: An introduction to critical realism*. London; New York: Continuum.
- Lorenzo, N. (2016). *A visual approach for green criminology: Exploring the social perception of environmental harm*. Basingstoke, UK: Palgrave MacMillan.
- Lovell, J. S. (2001). Crime and popular culture in the classroom: Approaches and resources for interrogating the obvious. *Journal of Criminal Justice Education, 12*(1), 229-244.
- Lyon, D. (dir.) (2003). *Surveillance as social sorting: Privacy, risk and automated discrimination*. New York: Routledge.
- Mackenzie, D. (1984). Marx and the Machine. *Technology and Culture, 25*(3), 473-502.
- Mantelero, A., et Vaciago, G. (2015). Data protection in a big data society. Ideas for a future regulation. *Digital Investigation, 15*, 104-109.

- Marcella, A., et Stucki, C. (2014). Privacy and security part I: Privacy and security in the corporate world. *EDPACS*, 50(1), 1-10.
- Marcuse, H. (1964). *L'homme unidimensionnel: Essai sur l'idéologie de la société industrielle avancée*. Paris: Éditions de Minuit.
- Mark, M. (2013). GPS tracking, smartphones, and the inadequacy of Jones and Katz. *Criminal Justice*, 27(4), 36-39.
- Marks, S. (2011). Human Rights and Root Causes. *The Modern Law Review*, 74(1), 57-78.
- Marx, G. (2006). Words and worlds of surveillance: Control and counter-control in the information age. *Criminologie*, 39(1), 43-62.
- Mathiesen, T. (1974). *The politics of abolition revisited*. New York: Routledge.
- Mathiesen, T. (1986). The politics of abolition. *Contemporary Crises*, 10(1), 81-94.
- Mathiesen, T. (1997). The viewer society: Michel Foucault's "Panopticon" revisited. *Theoretical Criminology*, 1(2), 215-234.
- Mathiesen, T. (2000). *Prison on trial* (2nd ed., Waterside Press criminal policy series). Winchester, England: Waterside Press.
- Mathiesen, T., et Hjemdal, O. (2016). A new look at victim and offender: An abolitionist approach. *Justice, Power and Resistance*, 1(1), 137-150.
- Mauss, M. (1973). Techniques of the body. *Economy and Society*, 2(1), 70-88.
- McAfee, A., et Brynjolfsson, E. (2012). Big Data: The management revolution. *Harvard Business Review*, 90(10), 60-66.
- Mcgregor, S.E., Roesner, F., et Caine, K. (2016). Individual versus organizational computer security and privacy concerns in journalism. *Proceedings on Privacy Enhancing Technologies*, 2016(4), 418-435.

- M'Charek, A. (2013). Beyond fact or fiction: On the materiality of race in practice. *Cultural Anthropology*, 28(3), 420-442.
- McLaughlin, E. (2011). Critical criminology: The renewal of theory, politics, and practice. Dans M. Bosworth et C. Hoyle (dir.), *What is criminology?* (p.49-59). Oxford: Oxford University Press.
- McLuhan, M. (1964) *Understanding media: The extensions of man*. Toronto: New American Library of Canada.
- McMath, T. (1987). Do prison inmates retain any Fourth Amendment protection from body cavity searches? *University of Cincinnati Law Review*, 56(2), 739-755.
- Merton, R.K. (1968). *Social theory and social structure*. New-York Free Press.
- Michalowski, R. (2009). Power, crime and criminology in the new imperial age. *Crime, Law and Social Change*, 51, 303-325.
- Miller, D. (1987). *Material culture and mass consumption*. New York: Basil Blackwell.
- Miller, T.A. (2000). Sex and surveillance: gender, privacy and the sexualisation of power in prison, *George Mason University Civil Rights Law Journal*, 10(2), p.291-356.
- Milone, M.G. (2001). Biometric surveillance: Searching for identity. *The Business Lawyer*, 57(1), 497-512.
- Mironenko, O. (2011). Body scanners versus privacy and data protection. *Computer Law and Security Review*, 27(3), 232-244.
- Mitchener-Nissen, T. (2014). Failure to collectively assess surveillance-oriented 65 security technologies will inevitably lead to an absolute surveillance society. *Surveillance & Society*, 12(1), 73-88.

- Mohanty, S., Jagadeesh, M., et Srivatsa, H. (2013). *Big Data Imperatives: Entreprise big data warehouse, BI implementations and analytics*. New-York: Apress.
- Mol, A.-M. (2002). *The Body Multiple*, Seattle: Duke University Press.
- Moreau de Ballaing, C. (2015). Can electricity soothe the savage beast? What tasers do to the police use of force. Dans D. Robert et M. Dufresne (dir.) *Actor-network theory and crime studies: Explorations in science and technology* (p. 99-112). Burlington: Ashgate.
- Muchielli, A. (dir., 2009). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*. Paris: Armand Colin.
- Mukamurera, J., Lacourse, F., et Couturier, Y. (2006). Des avancées en analyse qualitative: Pour une transparence et une systematisation des pratiques. *Recherches Qualitatives*, 26(1), 110-138.
- Mukerji, C. (2015). The material turn. Dans S. Kosslyn (dir.), *Emerging trends in the social and behavioral sciences* (p. 1-13). New Jersey: Wiley and Sons.
- Nachi, M. (2009). *Introduction à la sociologie pragmatique : Vers un nouveau « style » sociologique*. Paris: Armand Colin.
- Natali, L. (2016). *A visual approach for green criminology*. London: Palgrave Pivot.
- Negroponte, N. (1995). *Being digital*. New York: Knopf.
- Neisser, U. (1976). *Cognition and reality: Principles and implications of cognitive psychology*. San Francisco: W.H. Freeman.
- Nelkin, D. (1996). Stealing science's clothes. *Nature*, 384(6608), 423-423.
- Neyland, D. (2006). *Privacy, surveillance and public trust*. Basingstoke, UK: Palgrave MacMillan.

Nordicity (2014). *Big Data for public good: A primer*. En ligne (consulté le 14 septembre 2016) :

<http://www.nordicity.com/media/201456tuueytqetx.pdf>

Nordicity (2014). En ligne (consulté le 14 septembre 2016) :

<http://www.nordicity.com/home/about>

Norris, C. et Wilson, D. (dir. 2006). *Surveillance, crime and social control*, Aldershot, England: Ashgate Publishing.

Norton, B. (1976). On defining “ontology”. *Metaphilosophy*, 7(2), 102-115.

O’Brien, D., et Yasnoff, W. (1999). Privacy, confidentiality, and security in information systems of state health agencies. *American Journal of Preventive Medicine*, 1999, 16(4), 351-358.

O’Connor, J., et Matthews, G. (2011). Information privacy, public health, and state laws. *American Journal of Public Health*, 101(10), 1845-1850.

Ogien, R. (2004). La philosophie morale a-t-elle besoin des sciences sociales? *L’Année Sociologique*, 2, 589-606.

Ogien, R. (2015). Garfinkel et la naissance de l’ethnomethodologie, *Papiers occasionels Institut Marcel Mauss, CEMS*. Référence en ligne :  
[http://cems.ehess.fr/docannexe/file/3721/op34\\_ao\\_garfinkel\\_naissance\\_ethnomethodologie.pdf](http://cems.ehess.fr/docannexe/file/3721/op34_ao_garfinkel_naissance_ethnomethodologie.pdf)

O’hara, K., et Shadbolt, N. (2010). Viewpoint: Privacy on the data Web. *Communications of the ACM*, 53(3), 39(3).

Orwell, G. (1949). *1984*. New York: Penguin.

Parra-Arnau, J., Rebollo-Monedero, D., et Forné, J. (2014). Measuring the privacy of user profiles in personalized information systems. *Future Generation Computer Systems*, 33, 53-63

- Pawson, R. (1989). *A measure for measures a manifesto for empirical sociology*. London, New York: Routledge.
- Pestre, D. (2006). *Introduction aux Science Studies*. Paris, La Découverte.
- Piché, J., et Larsen, M. (2010). The moving targets of penal abolitionism: ICOPA, past, present and future. *Contemporary Justice Review*, 13(4), 391-410.
- Pickering, A. (1995). *The Mangle of Practice*, Chicago: University of Chicago Press.
- Pinch, T. (2005). De Trumansburg à Detroit : Comment la Machine MOOG fabrique la culture. *Mouvements*, 5, 61.
- Pinch, T.J., et Bijker, W.E. (1984). The social construction of facts and artefacts: Or how the sociology of science and the sociology of technology might benefit each other. *Social Studies of Science*, 14(3), 399-441.
- Pinch, T. et Bijker, M. (1992) *The Social Construction of Technological Systems: New Directions in the Sociology and History of Technology*. Cambridge, MIT press.
- Pinner, R.W. (1998). Public health surveillance and information technology. *Emerging Infectious Diseases*, 4(3), 462-464.
- Pire, A. (1993) La criminologie et ses objets paradoxaux : réflexions sur un nouveau paradigme, *Déviance et sociétés*, 17(2), 129-162.
- Pires, A. (1995). La criminologie d' hier et d' aujourd' hui, in Debuyst, C., Digneffe, F., Labadie, J.M., Pires A.P., *Histoire des savoirs sur le crime et la peine. T.1. Des savoirs diffus à la notion de criminel-né*, Bruxelles, Ottawa, Montréal, DeBoeck-Université, PUO, PUM, 13-67.
- Pires, A.P., (1995),. À propos des objets en criminologie, quelques réponses, *Déviance et Société*,19,3,291-304.

- Pires, A., et Digneffe, F. (1992). Toward a paradigm of social interrelations: A reconstruction of the field of criminology. *Criminologie*, 25(2), 13-47.
- Pitkanen, O., et Tuunainen, V.K. (2012). Disclosing personal data socially – An Empirical study on Facebook users’ privacy awareness. *Journal of Information Privacy and Security*, 8(1), 3-29.
- Poupart, J. (2004). The institutionalisation of criminology in Quebec: A sociohistoric reading. *Criminologie*, 37(1), 71-106.
- Pritam Singh, N. (2016). A survey on data storage and retrieval in cloud computing. *International Journal on Computer Science and Engineering*, 8(7), 202-205.
- Privacy and Human Rights Report (2006). En ligne (consulté le 17 novembre 2016): [www.worldlii.org/int/journals/EPICPrivHR/2006/](http://www.worldlii.org/int/journals/EPICPrivHR/2006/)
- Quinney, R. (1974) Theory: The Social Reality of Crime. In S. Denisoff and C.H. McCaghy (Eds) *Deviance, Conflict and Criminality*. US: Rand McNally and Co. p.108-120.
- Quirion, B., Leclerc, C., Plante, M.-C., et Larivière, V. (2018). Un demi-siècle d’intervention en criminologie. Approche critique et enjeux actuels autour de la création de l’Ordre professionnel des criminologues du Québec, *Criminologie*, 51(1), p.291-315.
- Quivy, R., et Van Campenhoudt, L. (1988). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris: Dunod.
- Quivy, R., et Van Campenhoudt, L. (2006). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris: Dunod.
- Rao, R. (2007). Genes and spleens: Property, contract, or privacy rights in the human body? *Journal the Law, Medicine & Ethics*, 35(3), 371-382.

- Raul, A.C. (2002). *Privacy and the digital state: Balancing public information and personal privacy*. Norwell: Kluwer Academic Publishers.
- Ravich, T.M. (2005). Industry issue paper: Airline passenger profiling systems after 9/11: Personal privacy versus national security. *Journal of the Transportation Research Forum*, 44(2), 127-141.
- Razali, N., et Talib, A. (2013). The concept of privacy and the Malay Dwelling interior space planning. *Procedia – Social and Behavioral Sciences*, 101(8), 404-414.
- Reid, E.C. (2012). Rebalancing privacy and freedom of expression (European Union). *Edinburgh Law Review*, 16(2), 253-258.
- Renard, B. (2015). The relevance of actor-network theory (ANT) for research on the use of genetic analysis for identification in criminal justice. Dans D. Robert et M. Dufresne (dir.) *Actor-network theory and crime studies: Explorations in science and technology* (p. 113-126). Burlington: Ashgate.
- Renzetti, C. (2013). *Feminist criminology*. London: Routledge.
- Riegler, A. (2012). Constructivism. Dans L. L'Abate (dir.), *Paradigms in Theory Construction* (pp.235-255). New York: Springer.
- Rigakos, G.S., et Frauley, J. (2011). The promise of critical realism: Toward a post-empiricist criminology. Dans A. Doyle et D. Moore (dir.), *Critical criminology in Canada: New voices, new directions* (p.243-268). Vancouver, Toronto: UBC Press.
- Robert, D., et Dufresne, M. (2008). The social uses of DNA in the political realm or how politics constructs DNA technology in the fight against crime. *New Genetics and Society*, 27(1), 69-82.

- Robert, D., et Dufresne, M. (2015). *Actor-network theory and crime studies*. London: Ashgate Publishing.
- Robert, P. (1973). La sociologie entre une criminologie du passage à l'acte et une criminologie de la réaction sociale, *L'Année Sociologique*, 441-504
- Rousseau, J. (1762). *Du contrat social ou principes du droit politique*. Édition produite à partir du texte publié en 1762. Paris : Union Générale d'Éditions (1963).
- Roth, C. (2008). Réseaux épistémiques : Formaliser la cognition distribuée. *Sociologie Du Travail*, 50(3), 353-371.
- Rudinow-Saetnan, A. (2007). Nothing to hide, nothing to fear?: Assessing technologies for diagnosis of security risks. *International Criminal Justice Review*, 17(3), 193-206.
- Ruparelia, N.B. (2016). *Cloud computing*. Cambridge: The MIT Press.
- Salomon, D. (2003). *Data privacy and security*. New York: Springer.
- Sasse, M. (2010). Privacy and security: Not seeing the crime for the cameras? *Communication of the ACM*, 53(2), 22.
- Sauvageau, J. (1999). Sokal and Bricmont's criticism of relativism in the humanities and its relevance to criminology. *Theoretical Criminology*, 3(1), 53-70.
- Savoie, P., Dufresne, M., et Robert, D. (2017). Toward a slow criminology of sociotechnical orderings: A tale of many youth repellents. *Theoretical Criminology*, Volume Online first, 1-18.
- Sayer, R.A. (1984). *Method in social science: A realist approach*. New York: Hutchinson University Library.
- Sayer, R. (2000). *Realism and social science*. London: SAGE.

- Sayer, R., et Walker, Richard. (1992). *The new social economy: Reworking the division of labor*. Cambridge, MA: B. Blackwell.
- Schantz, R., et Seidel, M. (2012). *The problem of relativism in the sociology of (scientific) knowledge*. Piscataway, NJ: Transaction Books.
- Schinkel, W. (2007). Sociological discourse of the relational: The cases of Bourdieu & Latour. *The Sociological Reviews*, 55(4), 707-729.
- Schlesinger, P. (2004). Essai sur l'ethnographie littéraire. *Questions de communication*, 6(1), 283-298.
- Schlesinger, P. (2006). Exiles and ethnographers: An essay. *Social Science Information*, 45(1), 53-77.
- Schurman, R., et Kelso, D. (2003). *Engineering trouble: Biotechnology and its discontents*. Berkeley: University of California Press.
- Seidman, M.M. (2012). An anarchist history: Is it 'group versus state' or 'individual versus society'? *Common Knowledge*, 18(3), 538-540.
- Sell, R. (2017). LGBTQ health surveillance: Data = power. *American Journal of Public Health*, 107(6), 843-844.
- Serbu, R., et Rotariu, I. (2015). Privacy versus security in the internet era. *Procedia Economics and Finance*, 27, 73-76.
- Severo, M. et Venturini, T. (2016). Intangible cultural heritage webs: Comparing national networks with digital methods. *New Media & Society*, 18(8), 1616-1635.
- Shearing, C. D. (1989). Decriminalizing criminology: Reflections on the literal and topological meaning of the term. *Canadian Journal of Criminology*, 31(2), 169-178.
- Slack, J.D., et Wise, M.J. (2007) *Culture and technology: A primer*. New York: Peter Lang.

- Slane, M. (2010). From scanning to sexting: The scope of protection of dignity-based privacy in Canadian child pornography Law. *Osgoode Hall Law Journal*, 48(3/4), 543-593.
- Sokal, A. (1996). Transgressing the boundaries: Toward a transformative hermeneutics of quantum gravity. *Social Text*, (46-47), 217-252.
- Sokal, A., et Bricmont, J. (1997). *Impostures intellectuelles*. Paris: O. Jacob.
- Spector, M., et Kitsuse, J. (1973). Toward a sociology of social problems: Social conditions, value-judgments, and social problems. *Social Problems*, 20(4), 407-419.
- Supreme Court Judgments (1996). R. v. Edwards. En ligne : [scccsc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/en/item/1340/index.do](http://scccsc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/en/item/1340/index.do)
- Steel, J. (2012). *Journalism and free speech*. New York: Routledge.
- Strathern, M. (2005). *Partial Connections*, Oxford: Altamira.
- Strickland, L.S., et Hunt, L. (2005). Technology, security, and individual privacy: New tools, new threats, and new public perceptions. *Journal of the American Society for Information Science and Technology*, 56(3), 221-234.
- Stutzer, A., et Zehnder, M. (2013). Is camera surveillance an effective measure of counterterrorism? *Defence and Peace Economics*, 24(1), 1-14.
- Suciu, D. (2013) Big Data Begets Big Database Theory. Dans G. Gottlob, G. Grasso, D. Olteanu, et C. Schallhart (dir.) *Proceedings of the 29th British National conference on Big Data (BNCOD'13)* (pp. 1-5). Berlin: Springer-Verlag.
- Széll, G. (1986). L'État, le droit et les nouvelles technologies, *Sociologie et sociétés*, 18(1), 163-171.
- Taylor, J.F., Ferguson, J., et Ellen, P.S. (2015). From trait to state: Understanding privacy concerns. *Journal of Consumer Marketing*, 32(2), 99-112.

- Taylor, I., Walton, P., et Young, J. (1973). *The new criminology : For a social theory of deviance* (3rd impression with revisions). London: Routledge & Kegan Paul.
- Teich, A. (1977). *Technology and Man's Future*. New York: St. Martin's Press.
- Thakor, M., et Boyd, D. (2013). Networked trafficking: Reflections on technology and the anti-trafficking movement. *Dialectical Anthropology*, 37(2), 277-290.
- Thrasher, F. (1927) *The Gang: A Study of 1,313 Gangs in Chicago*, Chicago: University of Chicago Press.
- Tseloni, A., et Pease, K. (2011). DNA retention after arrest: Balancing privacy interests and public protection. *European Journal of Criminology*, 8(1), 32.
- Turkle, S. (1984). *The second self: computers and the human spirit*. New York: Simon and Schuster.
- Université d'Ottawa, Département de criminologie (2016). *Pourquoi étudier en criminologie?*  
En ligne (consulté le 5 octobre, 2016) :  
<https://sciencessociales.uottawa.ca/criminologie/pourquoi-etudier>
- Valier, C. (2002). *Theories of Crime and Punishment* (Longman criminology series). Harlow, England: New York: Longman.
- Van Der Wagen, W., et Pieters, W. (2015). From cybercrime to cyborg crime : Botnets as hybrid criminal actor-networks. *British Journal Of Criminology*, 55(3), 578-595.
- Venturini, T. (2010). Diving in magma: how to explore controversies with actor-network theory. *Public Understanding of Science*, 19(3), 258-273.
- Venturini, T. (2012). Building on faults: How to represent controversies with digital methods. *Public Understanding of Science*, 21(7), 796-812.

- Viola de Azevedo Cunha, M., et Itagiba, G. (2016). Between privacy, freedom of information and freedom of expression: Is there a right to be forgotten in Brazil. *Computer Law & Security Review: The International Journal of Technology Law and Practice*, 32(4), 634-641.
- Vogel, M., et Jaecques, B. (2016). *Contextual analysis of crime*. New York: Oxford University Press.
- von Glasersfeld, E. (1995). *Radical constructivism: A way of knowing and learning*. London: Falmer Press.
- Wang, Y., Kung, L., et Byrd, T.A. (sous presse). Big data analytics: Understanding its capabilities and potential benefits for healthcare organizations. *Technological Forecasting & Social Change*. <http://dx.doi.org/10.1016/j.techfore.2015.12.019>
- Wang, B., Li, R., et Perrizo, W. (2015). *Big Data analytics in bioinformatics and healthcare*. Hershey, Pennsylvania: IGI Global.
- Wartenberg, D., et Thompson, W. (2010). Privacy versus public health: The impact of current confidentiality rules. *American Journal of Public Health*, 100(3), 407-412.
- Webster, C.W.R., Klauser, F.R., Topfer, E., et Raab, C.D. (2012). Revisiting the surveillance camera revolution: Issues of governance and public policy. *Information Polity*, 17(1), 1-5.
- Wells, C. (2001). *Corporations and criminal responsibility*. New York: Oxford University Press.
- Weinstock, D. (2002). Sécurité et démocratie. *Philosophiques*, 29(2), 351-370.
- Wiggershaus, R. (1994). *The Frankfurt School: Its history, theories, and political significance*. Cambridge: The MIT Press.
- Wintemute, R. (1995). *Sexual orientation and human rights: The United States Constitution, the European Convention, and the Canadian Charter*. Oxford: Clarendon.

- Winter, M. (1996). Societal reaction, labeling and social control: the contribution of Edwin M. Lemert, *History of the Human Sciences*, 9(2), p.53—77
- Young, J. (2011). *The criminological imagination*. Cambridge, UK: Polity.
- Yung-Chen, C. (2004). Performing masculinity and the self: Love, body, and privacy in Hu Shi. *Journal of Asian Studies*, 63(2), 305-332.
- Zureik, E. (2010). *Surveillance, privacy, and the globalization of personal information international comparisons*. Montréal; Ithaca N.Y.: McGill-Queen's University Press.